
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07590810 7

DAF

Velly

HISTOIRE

DE

FRANCE.

TOME VINGT-QUATRIEME.

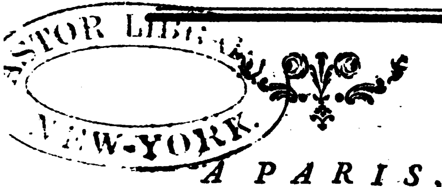
HISTOIRE DE FRANCE,

Depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV.

Par M. GARNIER, *Historiographe du Roi, & de Monseigneur le Comte de Provence pour le Maine & l'Anjou, Inspecteur & Professeur du Collége-Royal, de l'Académie des Belles-Lettres.*

TOME VINGT-QUATRIEME.

Prix, 3 livres relié.



A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Veuve DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques. }

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE FRANCE.



FRANÇOIS PREMIER,

Dit LE GRAND ROI & LE PERE DES LETTRES.

CHARLES, duc de Bourbonnois, d'Auvergne & de Chatelleraut, comte de Montpensier, de Mercœur, de la Marche, de Clermont en Beauvoisis, de Forès, de Beaujolois, & prince de Dombes, grand-chambrier & connétable de France, gouverneur de la province de Languedoc, avoit con-

ANN. 1523.

Conspiration du connétable.

Manuscr. du cabin. de Fontanieu.

Recherches

ANN. 1523.
de Pasquier. Marillac. Du Bellay. Perron. Belcarius.

servé dans une partie de ses vastes domaines les prérogatives des grands vassaux de la couronne : il convoquoit les états, levoit des subsides sur ses sujets, possédoit des places fortes, où il entretenoit à ses frais des garnisons. Sa cour avoit en quelque sorte succédé à la magnificence de celle des derniers ducs de Bourgogne : c'étoit l'école de la plus brillante jeunesse du royaume : les gentilshommes les plus titrés y plaçoient leurs enfans, & briguoient pour eux-mêmes les offices de sa maison. Du côté des qualités personnelles, Charles n'étoit point inférieur à sa fortune ; élevé sous les yeux & par les soins d'Anne de France, cette célèbre fille de Louis XI., il avoit montré dans un âge encore tendre tant de générosité, de prudence & de valeur, qu'après la bataille de Ravenne l'armée d'Italie l'avoit demandé à grands cris, comme le seul homme qui pût dignement remplacer Gaston de Foix. Mais Louis XII., qui avoit démêlé sous les dehors de la modestie & de l'indifférence un caractère inquiet, ardent & profond, s'étoit refusé au vœu de l'armée, comme s'il eût dès-

lors prévu les maux que cet ambitieux causeroit un jour à la France. François n'avoit point écouté ces timides conseils ; & certain que la nation entière applaudiroit à son choix, il s'étoit hâté de l'élever au comble des honneurs. ANN. 1523.

En ne lui laissant plus rien à desirer, le monarque auroit dû s'imposer la loi de ne lui donner dans la suite aucun sujet de mécontentement, & c'est à quoi il ne veilla pas assez exactement. Le connétable ayant dépensé cent mille livres de son argent pour défendre le Milanès contre une invasion subite de Maximilien, non-seulement n'obtint point le remboursement de cette dette, dont on ne contestoit point la légitimité, mais il vit suspendre le paiement de ses pensions & de ses gages. Il subissoit la loi générale, puisqu'on ne payoit pas même la solde des troupes, & peut-être cette considération auroit-elle été assez forte pour lui fermer la bouche, si dans le même tems il n'avoit pas vu prodiguer l'argent à des hommes que la faveur seule avoit élevés, & qui ne méritoient à aucun égard de lui être comparés. Bonivet faisoit

ANN. 1523. conſtruire, à trois lieues de Poitiers, un des plus ſuperbes châteaux que l'on connût en France : le roi, comme s'il eût pris plaiſir à mortifier le connétable, l'y conduiſit malgré lui, & lui en demanda ſon avis. *Je n'y trouve qu'un défaut*, répondit Bourbon, *la cage me paroit beaucoup trop grande pour l'oiſeau. C'eſt apparemment*, dit le roi, *la jalouſie qui vous fait parler de la ſorte. Moi jaloux !* répondit le connétable, *je ne puis jamais le devenir d'un homme dont les peres tenoient à honneur d'être écuyers de ma maiſon.* Ces reparties, & quelques autres du même genre, le faiſoient appeller à la cour *le prince mal-endurant.* Conſidérant qu'il n'y jouiſſoit point de la conſidération due à ſon rang & à ſes ſervices ; que les ſages règlemens qu'il avoit faits au commencement du règne pour la diſcipline des troupes étoient négligés, ou même totalement oubliés ; que tout ſe décidoit dans le conſeil par l'avis de la mere du roi, du chancelier, de l'amiral Bonivet & du bâtard de Savoie, grand-maître de France ; & qu'enfin ſa préſence ne faiſoit plus qu'embarraſſer, il s'en

retira peu à peu ; & parut se concentrer dans l'intérieur de sa maison. Un évènement heureux rapprocha toute la famille royale, & sembla devoir faire oublier tous les mécontentemens passés. Suzanne de Bourbon donna un fils au connétable : il pria le roi de vouloir bien en être le parain. La cour se rendit à Moulins, & pendant quinze jours « les festins furent » si somptueux, le fêtes si magni- » fiques & si variées, qu'un roi de » France, dit Brantome, eût été » bien empêché d'en faire autant. » Cinq cens gentilshommes attachés » au service du connétable s'y mon- » trèrent avec des habits de velours, » que tout le monde *ne portoit pas* » *dans ce tems-là*, & chacun une » chaîne d'or au col faisant trois » tours, ce qui étoit pour lors une » grande parade, & signe de no- » blesse & de richesse ». Le roi, dit-on, fut jaloux de tant de magnificence ; & en conclut que le connétable pouvoit bien attendre le remboursement de ce qui lui étoit dû. ANN. 1523.

Un autre sujet de mécontentement plus grand encore que le pre-

mier fut le choix que le roi fit du
ANN. 1523. duc d'Alençon pour conduire l'avant-garde de l'armée lorsqu'elle s'avançoit vers Valenciennes. Quoique cette marque passagère de distinction, accordée au premier prince du sang, beau-frere du roi, ne dût peut-être porter aucun ombrage au connétable, dont la réputation étoit établie depuis long-tems, il la prit pour un outrage, & se regarda comme dégradé. On l'entendit répéter avec affectation la réponse d'un gentilhomme Gascon, à qui Charles VII., dans une effusion de cœur, demandoit si quelque chose au monde pourroit le détacher de son service: *Non pas, Sire*, avoit-il répondu, *l'offre de trois royaumes tels que le vôtre, mais oui bien un affront.*

Retiré à Moulins dans ces fâcheuses dispositions, il se trouva bientôt exposé à des chagrins plus cuisans, à des pertes plus réelles. Les trois enfans qu'il avoit eus de Susanne de Bourbon étoient morts au berceau: cette princesse infirme expira elle-même après avoir confirmé par son testament la donation qu'elle lui avoit déja faite dans son contrat de ma-

riage de tout ce qui lui appartenoit dans la succession de la branche aînée de Bourbon. Cet excès de précaution ne remédia point à l'inconvénient qu'on vouloit éviter. Louise de Savoie, nièce par Marguerite de Bourbon sa mere, des deux derniers ducs de la branche aînée de Bourbon, réclama leur succession, & attaqua la donation de Susanne comme contraire aux loix & aux coutumes locales, qui ne permettent point de disposer des biens fonds au préjudice des héritiers naturels. En déclarant qu'elle ne prétendoit rien au comté de Clermont ni aux autres biens détachés par appanage, du domaine de la couronne, elle demanda tous ceux qui étoient successivement entrés dans cette branche de la maison de Bourbon, soit par mariages, soit par achat. Au reste cette demande n'étoit, ni aussi mal fondée, ni aussi nouvelle qu'il a plû à quelques historiens de la représenter : la même question s'étoit élevée sous le régne précédent, lorsqu'il avoit été question de marier Susanne au duc d'Alençon. A la vérité Charles de Bourbon Montpensier, le même dont il s'agit ici, avoit dès-lors ANN. 1523.

ANN. 1523. reclamé le comté de Clermont & le duché de Bourbonnois, les deux principales pièces de la succession: mais apparemment il n'avoit pas prétendu dépouiller Susanne du Forès, du Beaujolois, de la principauté de Dombes, ni d'un grand nombre d'autres seigneuries qui pouvoient être possédées par des filles: c'étoient ces mêmes terres que Louise de Savoie demandoit, & il n'y a point de doute qu'elles ne dussent lui revenir, comme à la plus prochaine héritière, si la donation de Susanne étoit déclarée nulle & abusive. Quelques amis proposèrent au connétable de terminer cette contestation comme avoit été terminée la première, c'est-à-dire, par un mariage qui confondroit les droits & les intérêts respectifs: ils lui firent observer que Louise ne s'étoit peut-être déterminée à vivre si longtems dans le veuvage, que parce qu'elle n'avoit point trouvé en France un second mari qu'elle pût épouser sans s'abaisser: qu'ayant été une des plus belles princesses de son tems elle conservoit encore à quarante-sept ans assez d'appas pour

enchaîner le cœur d'un époux : qu'elle possédoit les provinces d'Angoumois, de Touraine, d'Anjou & du Maine : qu'on pouvoit dire que c'étoit elle en quelque sorte qui régnoit sous le nom de son fils. Le connétable repondit avec colère, que fût-elle encore plus belle, plus riche & plus puissante, il n'épouseroit jamais une femme sans pudeur.

ANN. 1523.

Tout nous porte à croire que Louise ignora toujours & ces avances indiscretes & cette insolente réponse : le connétable n'auroit point ajouté l'outrage au refus s'il avoit pu soupçonner qu'il parlât à des agens de la mere du roi, & s'il n'eût été parfaitement assuré de la fidélité de *ses amis. Il est du moins certain* qu'avant d'entamer la procédure, Louise envoya au connétable François de Bourbon, comte de Saint-Pol, pour lui dire de sa part, que la discussion qui se présentoit étant du genre de celles qui s'élèvent journellement dans les familles, ne devoit produire entr'eux ni ressentiment ni froideur : qu'elle se croyoit obligée en honneur & en conscience de soumettre à la décision des juges des

ANN. 1523. droits qu'on lui représentoit comme certains & indubitables : qu'elle attendroit tranquillement cette décision sans user, ni directement, ni indirectement, de l'autorité du roi son fils : qu'elle n'en verroit aucun, & qu'elle désavouoit hautement & d'avance toutes les sollicitations qui pourroient être faites en son nom : qu'elle laissoit au connétable la liberté de récuser tous ceux qui lui paroîtroient suspects, & même le parlement de Paris entier, s'il se défioit de l'impartialité de cette compagnie : qu'elle adopteroit aveuglément tel autre parlement du royaume qu'il voudroit choisir : que contente d'assurer les droits de ses héritiers naturels, elle ne prétendoit lui rien ôter de ce qu'il possédoit, à quelque titre qu'il le possédât : qu'elle lui céderoit l'usufruit de tout ce qu'elle obtiendroit de cette succession; qu'elle s'obligeroit même à confirmer les dispositions qu'il en feroit, soit en faveur de ses enfans s'il songeoit à se remarier, soit en faveur de quelqu'un de leurs communs parens qu'il voudroit instituer son héritier. Le connétable, en se montrant aussi sensible qu'il devoit

l'être à ces offres généreuses, répondit qu'il croyoit ses droits si certains, & qu'il étoit si persuadé de l'intégrité des magistrats qui composoient le parlement de Paris, qu'il n'avoit pas la moindre inquiétude. On choisit de part & d'autre les plus célèbres Avocats. Poyet, que son mérite éleva depuis à la dignité de chancelier de France, plaida pour la mere du roi; Bouchard fut chargé de défendre le connétable: mais Anne de France, belle-mere du connétable, qui voulut intervenir dans le procès, ayant nommé Monthelon pour son avocat, & cette princesse étant morte peu de tems après, Monthelon, qui parvint dans la suite au grade de président & de garde des sceaux, & qui avoit plus d'éloquence & de réputation que Bouchard, resta seul chargé de faire tête à Poyet. Tandis qu'ils étoient aux mains, un nouvel adversaire se mit sur les rangs. Pierre Lizet, premier avocat général, entra dans la grand'chambre, & dit que Poyet & Monthelon auroient dû s'appercevoir depuis long-tems *qu'ils disputoient de la chappe à l'évêque*: qu'il requéroit, au nom du procureur-gé- ANN. 1523.

néral, que les titres lui fussent com-
ANN. 1523. muniqués, & qu'il feroit voir que cette grande succession appartenoit toute entière au roi. Quoique cette demande parût tout aussi contraire à Louise de Savoie qu'au connétable, bien des gens s'imaginèrent que c'étoit elle qui l'avoit provoquée, premièrement, parce qu'elle ne prétendoit rien aux terres émanées du domaine de la couronne, c'est-à-dire, à celles que l'avocat général devoit particulièrement réclamer; & en second lieu, parce que quand bien même il obtiendroit toutes ses demandes, elle retireroit avec plus de facilité des mains du roi son fils que de celles du connétable tout ce qui paroîtroit devoir lui revenir. Lizet commença par demander la réversion du comté de la Marche, des seigneuries de Montaigu, Carlat & Murat: c'étoient des dépouilles du malheureux duc de Nemours, décapité aux Halles: Louis XI. les avoit données à sa fille Anne de France & à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, mari de cette princesse, pour eux & pour leurs hoirs: depuis la mort de Susanne leur fille unique, Anne en avoit fait une nouvelle donation au

connétable son gendre : mais le parlement déclara qu'elle n'avoit point eu le droit d'en disposer, & les adjugea au roi, qui, au lieu de les réunir au domaine de la couronne, en fit une nouvelle cession à sa mere, aux mêmes conditions. Encouragé par ce premier succès, Lizet demanda le duché d'Auvergne, le comté de Clermont & le duché de Bourbonnois, mais à différens titres : par rapport au duché d'Auvergne, il montra qu'il avoit été donné en appanage, avec la province du Berry, à Jean, frere du roi Charles V.; que ce prince n'ayant point laissé de postérité masculine à sa mort, ce duché avoit dû être réuni à la couronne; que *néanmoins la princesse Marie*, l'une de ses filles mariée en troisièmes nôces au duc de Bourbon, s'y étoit maintenue à force ouverte, & avoit demandé à être reçue à l'hommage : que refusée à la chambre des comptes, elle s'étoit appuyée du pouvoir absolu de Jean *sans peur*, duc de Bourgogne, pour faire taire les loix & violenter les magistrats : que malgré les menaces de cet homme terrible, à qui l'on ne résistoit point impunément, le ANN. 1523.

ANN. 1523. procureur-général s'étoit encore opposé à l'hommage, & n'avoit enfin gardé le silence qu'après s'être bien assuré qu'une plus longue résistance lui coûteroit la vie, & n'empêcheroit point l'injustice: que cette violence avoit peu profité à la duchesse, d'autant que la faction Orléannoise ayant bientôt pris le dessus, les officiers du domaine s'étoient remis en possession du duché d'Auvergne, & s'y étoient maintenus pendant quelques années: que la princesse Marie profitant en femme habile de la détresse du roi Charles VII. & du besoin où il étoit au commencement de son régne de se faire des amis, avoit obtenu par importunité des lettres de confirmation adressées au parlement établi à Poitiers: que ce parlement, tout foible qu'il étoit, s'étoit refusé à l'enregistrement, & n'avoit cédé qu'à de secondes lettres de jussion, avec la clause *par l'ordre & le commandement du roi:* que la volonté d'un monarque pouvoit, pendant la durée de son régne, suspendre l'exécution des loix, mais ne les anéantissoit pas, & ne préjudicioit en rien aux droits de son successeur.

Quant au comté de Clermont, au duché de Bourbonnois, & aux autres biens de la branche aînée, Lizet établissoit ses demandes sur le contrat de mariage du sire de Beaujeu avec Anne de France : Louis XI n'avoit consenti à marier sa fille aînée avec un cadet de la maison de Bourbon qu'en exigeant de lui un acte par lequel il consentoit, en tant que cela le touchoit ou pouvoit le toucher, qu'au défaut d'enfans mâles tous les biens qu'il posséderoit lors de son décès fussent réunis à la couronne. Ce cadet, alors pauvre & négligé, étoit devenu l'aîné, & avoit recueilli cette grande succession : il n'avoit laissé qu'une fille, & par conséquent *la succession avoit été dès-lors dévolue* au roi : mais Louis XII. avoit imposé silence à son procureur-général, & s'étoit en quelque sorte dépouillé de son droit en faveur de Susanne de Bourbon, cette fille unique. La mort de cette princesse sans enfans rendoit au roi ses premiers droits. ANN. 1523.

Monthelon, au contaire, soutenoit que par cette clause insérée dans le contrat, *en tant que cela le touchoit ou pouvoit le toucher*, Pierre de Bour-

bon ſire de Beaujeu, avoit réſervé les
ANN. 1523. droits de ſes couſins de la branche
de Montpenſier, appellés à la ſucceſſion du comte de Clermont par le droit de leur naiſſance, & à celle du Bourbonnois par la loi ſalique, obſervée de tems immémorial dans la ſucceſſion à ce duché, & confirmée par un pacte de famille : qu'indépendamment de cette réſerve, il ſeroit dangereux & abſurde de ſuppoſer qu'une ſurpriſe ou une ambition démeſurée d'un parent dépouillât de ſes droits une famille entière qui n'avoit été ni appellée ni conſultée. Par rapport au duché d'Auvergne, il ſoutenoit que la princeſſe Marie, fille du duc de Berri, avoit fait entrer ce duché dans la maiſon de Bourbon ſans aucune léſion des droits de la couronne, puiſqu'il avoit été ſtipulé dans le contrat de mariage, qu'en échange de ce duché, que nos rois auroient pu révendiquer, & dont ils vouloient bien laiſſer la poſſeſſion aux deux époux & à leur poſtérité maſculine, le duché de Bourbonnois, qui étoit un propre, & qui n'étoit point émané du domaine de la couronne, ſeroit affecté de la même clauſe de rever-

ſion que le duché d'Auvergne. Nos rois n'avoient donc rien perdu à ce marché, puiſqu'en échange d'une jouiſſance qu'ils abandonnoient pour un tems, ils avoient acquis un droit qu'ils n'avoient pas auparavant. Il oppoſoit à Poyet la loi ſalique ou l'uſage de préférer pour la ſucceſſion du duché de Bourbon les mâles, quoique dans un degré plus éloigné : mais cet uſage confirmé par un pacte de famille étoit-il reſtreint au duché proprement dit, ou devoit-il s'étendre aux comtés de Forès, de Beaujolois, & à toutes les autres ſeignèuries poſſédées par la maiſon de Bourbon ? C'étoit une queſtion importante ſur laquelle cependant Monthélon évitoit *ſoigneuſement* d'entrer en explication.

ANN. 1523.

Plus effrayé encore du crédit de ſes parties adverſes que de la force de leurs raiſons, il temporiſoit, demandoit fréquemment des délais, qui lui furent toujours accordés. Le parlement deſiroit de n'avoir point à prononcer un jugement définitif, qui, de quelque manière qu'on s'y prît, déplairoit infailliblement, ou aux perſonnes qui avoient l'autorité en main,

ANN. 1523. ou au gros de la nation : car le peuple, qui n'aimoit, ni la régente, ni Duprat, ni Bonivet, croyoit qu'ils n'avoient suscité cette persécution au connétable que parce qu'ils vouloient se venger d'un censeur incommode, qui s'expliquoit trop librement sur les désordres de l'administration. En traînant autant qu'il étoit possible l'affaire en longueur, ceux des magistrats qui s'intéressoient au connétable lui conseilloient de ne point courir les risques d'un arrêt, de transiger avec la régente, & de recourir à la générosité du roi, qui imposeroit silence à son procureur-général : mais le connétable, quand il auroit pu abaisser jusques-là sa fierté, n'étoit déja plus en état de suivre ces conseils.

Indigné que ceux dont il auroit dû attendre de la reconnoissance & de la faveur conspirassent sa ruine; livré tour à tour à la colère, à l'ambition & au désespoir; content de se perdre, pourvu seulement qu'il se vengeât avec éclat, mais contemplant avec complaisance dans le nombre & les forces des ennemis de la France, dans le crédit & la confiance qu'il avoit lui-même parmi la noblesse & sur

l'esprit des gens de guerre, dans l'épuisement des finances, & dans la confiance aveugle du roi, qui couroit à une conquête difficile & éloignée, sans même se douter du danger qui le menaçoit, autant de moyens presque certains de s'élever au faîte des grandeurs & de la puissance; étouffant la voix du sang, de l'honneur & du devoir, il médita, conçut & digéra l'infâme projet de livrer à l'Espagnol & à l'Anglois les clefs du royaume, & sans doute la personne même du roi, & de partager avec eux la dépouille. Le traitement honorable qu'il avoit fait deux ans auparavant à la comtesse de Reux, qui se trouvoit renfermée dans le *château de Hesdin*, *lui* avoit acquis des droits à la reconnoissance de toute la maison de Croï, toujours puissante dans les Pays-bas. Ce fut à elle qu'il s'adressa pour traiter avec l'empereur. Adrien de Croï, seigneur de Beaurain & fils de la comtesse, passa en Espagne & en Angleterre, chargé des demandes du connétable; & ne tarda pas à lui rapporter une réponse favorable. Le traité signé & scellé par les deux souverains, portoit que le

ANN. 1523.

ANN. 1523. connétable épouseroit Eleonor, sœur de l'empereur, & reine douairiere de Portugal, laquelle, outre son douaire, qui étoit de vingt mille écus de rente, lui apporteroit deux cens mille écus de dot, & pour cinq cens mille écus de pierreries: que dans le partage qui se feroit de la monarchie, le connétable auroit pour sa part, non-seulement le Bourbonnois & l'Auvergne, où étoient situés ses appanages, mais la Provence & le Dauphiné, qui seroient érigées en royaume en sa faveur: que l'empereur garderoit pour lui le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne & la Picardie, & que tout le reste seroit cédé au roi d'Angleterre. Que si le connétable ne pouvoit parvenir à enlever le roi lorsqu'il traverseroit les provinces de la Loire pour se rendre à Lyon, on attendroit que ce monarque eût passé les Alpes avec son armée; qu'alors l'empereur pénétreroit en France par le Languedoc & la Gascogne; le roi d'Angleterre, par la Picardie & la Champagne: que le connétable, qui croyoit pouvoir compter sur mille gentilshommes & six mille fantassins, iroit

recevoir ſur la frontière de Bourgogne un corps de douze mille lanſquenets, levés aux frais de l'empereur & du roi d'Angleterre, ſous la conduite des comtes Felix & Guillaume de Fuſtemberg, s'empareroit en paſſant de Dijon, de Lyon, & iroit ſe retrancher dans les gorges des Alpes, afin de fermer au roi le retour dans ſes Etats. ANN. 1523.

Pour aſſurer la validité de ces engagemens reſpectifs, le comte de Beaurain, muni d'une procuration de la reine Eleonor & de l'empereur, fit dreſſer le contrat de mariage de cette princeſſe avec le connétable, & aſſiſta à la cérémonie des fiançailles, qui fut célébrée par l'évêque d'Autun, en préſence d'un petit nombre de témoins.

Tel étoit l'état des choſes lorſque le roi ayant reçu avis du voyage & des viſites nocturnes de Beaurain, paſſa par Moulins, dans la ferme réſolution d'emmener avec lui le connétable en Italie. Il eut la ſage précaution de ſe faire accompagner de forces ſuffiſantes pour l'arrêter, s'il refuſoit d'obéir. Le connétable, qui ſe doutoit de ce deſſein, ſe mit au

ANN. 1523.

lit, où le roi le trouva entouré de medécins. Persuadé que cette maladie, si elle étoit réelle, provenoit d'inquiétude & de chagrin, François, après lui avoir témoigné dans les termes les plus affectueux le déplaisir qu'il avoit ressenti & qu'il ressentoit encore de ce maheureux procès, le pria de ne lui savoir aucun mauvais gré s'il n'avoit pu refuser à sa mere une justice qu'il accordoit contre lui-même au dernier de ses sujets. Ensuite il l'exhorta d'être parfaitement tranquille sur l'évènement, puisqu'il n'avoit point affaire à des étrangers avides, mais à ses proches parens, à ses meilleurs amis, qui, à la vérité, avoient desiré d'éclaircir une fois pour toutes des droits contentieux; mais qui, loin de vouloir s'enrichir à ses dépens, étoient disposés à lui rendre beaucoup plus que la justice lui ôteroit. Le connétable ne sachant de quelles expressions se servir pour marquer au roi sa vive reconnoissance, lui jura de nouveau une soumission aveugle, un entier dévouement. « Commencez donc par » me donner une marque de con» fiance, reprit le monarque, &

» parlez-moi ſans déguiſement. Vous » avez reçu des meſſages de l'empe- » reur, quel en étoit l'objet ? « Il eſt » vrai, ſire, répondit froidement le » connétable, que l'empereur inſtruit » par le bruit public du danger où » je me trouvois de perdre toute ma » fortune, m'a, en qualité de parent, » adreſſé un de ſes gentilshommes » pour m'offrir ſur ſes terres un éta- » bliſſement conforme à ma naiſſan- » ce, au cas que par l'évènement je » fuſſe ſans reſſource en France. Je » n'ai différé d'en inſtruire votre majeſ- » té que parceque je ſuis tombé malade » peu de jours après, & que d'ailleurs » je n'attachois aucune eſpece d'im- » portance à *un compliment de pure* » *cérémonie.* « *Mon couſin*, lui dit le » roi, je n'ai aucune défiance ſur vo- » tre compte; vous êtes du ſang de » France & de la race des Bourbons, » où il n'y eut jamais de traîtres : » mais je ne ſuis pas auſſi raſſuré » ſur beaucoup de gens qui vous en- » tourent. Jurez-moi donc que vous » n'écouterez aucun des conſeils qu'ils » voudroient vous donner contre mon » ſervice. « Je vous le jure, ſire, & » je ne penſe pas qu'il y ait ſous le

ANN. 1523.

» ciel un homme assez osé pour me
ANN. 1523. » donner de pareils conseils. « Promettez-moi encore, ajouta le roi, » que vous m'accompagnerez en Italie, où je vais recouvrer mon duché de Milan. « Non-seulement » en Italie, répondit le connétable, » mais au bout du monde. Les médecins me promettent une prompte » convalescence, & les nouvelles bontés de votre majesté, plus efficaces » encore que leurs remèdes, me font » croire qu'avant huit jours je pourrai » monter à cheval. « Je vais donc, » dit le roi, vous attendre à Lyon. » Si je passe moi-même les monts, » vous menerez l'avant-garde : s'il » survient des affaires qui m'obligent » de rester, vous aurez la conduite » de toute l'armée. Cependant je laisse » auprès de vous ce gentilhomme, » qui me donnera tous les jours de » vos nouvelles ». Il lui présenta Pierre ou Perrot de la Bretonniere, seigneur de Warti, & partit en effet pour Lyon, contre l'avis de bien des gens de son conseil, qui pensoient que dans un cas tel que celui-là il falloit, ou cacher ce qu'on savoit déja, ou ne pas s'en tenir à une moitié d'explication.

Le

Le connétable ne se trompa point sur la véritable destination de Warti ; il le regarda comme un espion incommode qu'il falloit tromper jusqu'à ce qu'on pût s'en débarrasser : il ne parut donc s'occuper que des préparatifs de son départ. Il donna ordre à ses équipages, & se faisoit traîner tous les jours dans son parc pour essayer s'il pourroit supporter les fatigues du voyage. Cependant il apprenoit par les espions qu'il avoit lui-même auprès du roi, que plus de la moitié de l'armée avoit déja passé les Alpes, & que le roi n'attendoit plus que lui pour s'acheminer avec le reste. Il se mit en littière enveloppé de fourrures, marchant à petites *journées*, & *dépêcha Warti* pour en donner avis au roi. Il espéroit que François, impatient d'attendre, & inconsolable de perdre un tems précieux, se porteroit d'autant plus aisément à prendre les devants, qu'il se croiroit désormais sûr d'être suivi. Peut-être en effet le roi eût-il pris ce parti, s'il n'eût reçu dans ce moment des avis certains de la conjuration. Voici comment elle vint à se découvrir. Dans le dessein d'attirer le plus de monde qu'il pour-

ANN. 1523.

ANN. 1523. roit à son parti, le connétable s'adressa entr'autres à deux gentilshommes élevés dans sa maison, & fort accrédités dans la province de Normandie, Matignon & d'Argouges. Philbert de Saint-Romain, seigneur de Lurci, l'un des principaux agens du connétable, les attira dans une hôtellerie de Vendôme, leur présenta des lettres de créance de son maître; & après les avoir prévenus qu'il avoit un secret important à leur apprendre, il les fit jurer sur un crucifix qu'ils ne révèleroient jamais rien de ce qu'il alloit leur communiquer: ensuite il leur dévoila tout le plan de la conjuration où le connétable s'étoit engagé, bien moins, disoit Lurci, pour venger ses injures personnelles, que pour relever le peuple, & sur-tout la noblesse de l'abbattement & de l'oppression. Il montra la facilité de l'entreprise, & n'exigea d'eux qu'une chose qui ne pouvoit les compromettre, c'étoit de se faire des amis, & de livrer à l'Anglois, lorsqu'il se présenteroit, les places dont ils pourroient disposer. Ils promirent apparemment ce qu'on exigeoit d'eux; mais de retour dans leurs familles, ils furent

pénétrés d'horreur en réfléchiſſant qu'ils étoient devenus complices du crime, & en quelque ſorte reſponſables de tous les maux qui alloient déſoler leur patrie. Combattus entre le remords & la honte de manquer à la foi qu'ils avoient imprudemment jurée, ils allèrent trouver un prêtre dont ils connoiſſoient les lumières & la probité, auquel ils ne craignirent point de tout découvrir en confeſſion. Il obtint d'eux la permiſſion de tout révéler à Brezé, comte de Maulevrier & grand Sénéchal de Normandie, mais ſans nommer encore les perſonnages. Brezé fit partir deux couriers par deux routes différentes, pour porter à Blois les dépêches *qu'il adreſſoit au roi*: *la régente* les ouvrit, pria Brezé de lui envoyer les deux gentilshommes, auxquels on promit non-ſeulement l'impunité, mais les récompenſes les plus diſtinguées. Ils vinrent & furent interrogés ſéparément par le chancelier Duprat, aſſiſté de quelques conſeillers d'état, lequel envoya au roi leurs dépoſitions. Le connétable étoit arrivé à la Palice, à moitié chemin de Moulins à Lyon, *déja* bien allarmé de ce que le roi ne ANN. 1523.

ANN. 1523. partoit point, & lui renvoyoit au contraire Warti avec de nouvelles instances de hâter sa marche. Bourbon, qui reçut apparemment avis, soit de Blois, soit de Lyon, que tout étoit découvert, & qui se repentoit de s'être si fort approché du roi, fit venir Warti, lui déclara qu'il se trouvoit accablé de lassitude; que cependant, pour montrer au roi son dévouement, il partiroit le lendemain matin si la fièvre lui laissoit quelques heures de repos. La nuit fut orageuse; on appella du secours, on poussa des cris, des hurlemens, comme si le connétable eût été déja mort ou prêt à rendre l'ame. Warti, qui avoit été réveillé comme les autres, fut introduit le lendemain matin dans la chambre du malade; qui lui déclara, d'une voix cassée, qu'il se trouvoit très-mal; que les medécins sans doute pour ne pas l'allarmer lui donnoient encore des espérances, mais qu'il sentoit bien qu'il n'en reviendroit pas; qu'ils lui ordonnoient, lorsqu'il pourroit soutenir le mouvement de la voiture, d'aller respirer l'air natal; qu'il retournât donc au roi sans perdre un instant, & qu'il lui témoignât

le déplaiſir & la douleur qu'il reſſentoit de ne pouvoir le joindre. Warti crut ne pouvoir ſe diſpenſer d'obéir. Dès qu'il fut parti, le connétable monta en voiture, & courut en poſte s'enfermer dans ſa forte place de Chantelle, où il avoit amaſſé toutes les proviſions néceſſaires pour ſoutenir un ſiége. Le roi, qui avoit compté que le coupable viendroit ſe livrer lui-même, voyant revenir Warti ſeul, l'obligea de repartir ſur-le-champ, & de ne plus le perdre de vue. Warti revint à la Paliſſe, & bien ſurpris de ne plus l'y trouver, il ſe mit ſur ſes traces, & uſa de tant de célérité qu'il arriva une heure après lui à Chantelle. Le connétable le regardant d'un air ſévère : « Warti, lui » dit-il, vous me chaſſez les éperons » de bien près. « Monſeigneur, ré» pondit-il en riant, vous en avez de » beaucoup meilleurs que je ne me » le figurois. « On me trompoit, re» prit le connétable, & je veux croire » qu'on vous trompoit auſſi : des en» nemis intéreſſés à ma perte m'ont » noirci dans l'eſprit du roi : on de» voit m'arrêter en arrivant à Lyon. » Ici je ſuis prêt à me juſtifier. Que

ANN. 1523.

ANN. 1523.

» le roi m'envoie le maréchal de Cha-
» bannes & le bâtard de Savoie, je
» m'expliquerai avec eux : il connoit
» leur fidélité, & ils sont assez de mes
» amis pour ne pas me refuser ce
» service. Vous leur remettrez ces
» lettres ». Warti fit quelque difficulté de s'en charger parce qu'il avoit ordre de ne plus le perdre de vue. « Fai-
» tes ce que je vous commande, dit le
» connétable, je ne m'éloignerai pas
» d'ici. « Monseigneur, reprit War-
» ti, je le crois bien ; car où iriez-
» vous ? Le roi a si bien fait garder les
» chemins, que quand vous auriez en-
» vie de sortir du royaume vous ne le
» pourriez pas. « Je le veux encore
» moins, répondit le connétable : par-
» tez ». Après le départ de Warti, le connétable, toujours dans le dessein de gagner du tems, envoya au roi Jacques Huraut, évêque d'Autun, avec une instruction qui portoit que s'il plaisoit au roi de lui assurer tous les biens de la maison de Bourbon, & de pardonner à tous ceux qui pour s'être attachés à lui pouvoient avoir encouru la disgrace de sa majesté, il promettoit une fidélité inviolable pour tout le reste de sa vie. Le roi,

indigné qu'un ſujet osât lui preſcrire des conditions, fit mettre l'évêque en prison: on arrêta en même-tems Antoine de Chabannes, évêque du Pui, Jean de Poitiers, ſeigneur de Saint-Vallier, Aimar de Prie, Deſcars, ſeigneur de la Vauguyon, & quatre ou cinq autres officiers ou amis particuliers du connétable, qu'on ſoupçonnoit d'être ſes complices. Auſſi-tôt le roi fit partir le maréchal de Chabannes & le bâtard de Savoie, non point en qualité de négociateurs, mais à la tête de leurs compagnies d'ordonnance, avec ordre d'inveſtir le château de Chantelle. Le connétable ne jugea pas à propos de les attendre. Après avoir fait coudre dans des *jaques*, eſpece d'habit de guerre, ce qu'il avoit d'or, & en avoir chargé ſes plus fidèles domeſtiques, il s'avança dans l'Auvergne juſqu'à la petite ville d'Herment. Là il ſe traveſtit & ſe déroba à l'entrée de la nuit avec Pomperant, l'un de ſes gentilshommes dont il ſe diſoit le valet, tandis que Montagnac, revêtu des habits du fugitif & monté ſur ſon cheval de bataille, ſortit de la ville à la lueur des flambeaux, conduiſit par un ché-

ANN. 1523.

ANN. 1523.

min opposé la foule des officiers & des domestiques jusqu'à l'entrée d'une forêt où il se fit enfin connoître, leur apprit l'évasion de leur maître, les exhorta de se disperser chacun de son côté, & d'aller par des chemins détournés le rejoindre en Franche-Comté.

Evasion du connétable.

Dupui. Procès crim.

Recueil des pièces.

Du Bellay.

Regiſtres du parlement.

Le connétable, renfermé dans le centre du royaume, & guetté à toutes les issues, prit un parti qui, bien que téméraire en apparence, étoit encore le moins dangereux. Le roi étoit à Lyon, l'arrière-garde de l'armée étoit répandue dans le Dauphiné : ce fut de ce côté que cet illustre fugitif dirigea sa marche, bien persuadé qu'on ne l'y cherchoit pas. Il passa le Rhône dans un bac au milieu d'une troupe de soldats qui se rendoient à l'armée, traversa le Dauphiné toujours à la veille d'être découvert & arrêté, & pénétra par les terres du duc de Savoie en Franche-Comté, où une vingtaine de ses officiers domestiques, ceux sur-tout auxquels il avoit confié son argent, vinrent successivement le joindre. Il manda son arrivée à la duchesse de Lorraine sa sœur, qui n'osant lui donner

des secours de peur d'attirer sur elle & sur son mari l'indignation du roi, se rendit à Lyon pour négocier une réconciliation. Elle eut tout lieu d'être contente des dispositions du roi. Quoique mortellement offensé, il envoya deux fois proposer au connétable la restitution pure & simple de tous les biens de la maison de Bourbon, le paiement de tout ce qui lui étoit dû sur le trésor royal, le rétablissement de ses pensions & de ses gages, & un entier oubli du passé, s'il venoit sur-le-champ reprendre sa place dans les conseils & dans les armées. Le dernier de ces députés voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur cet esprit défiant & obstiné, lui redemanda *de la part du roi l'épée de* connétable & le collier de l'ordre de Saint-Michel. « Quant à l'épée, répondit-il, vous » direz au roi qu'il me l'ôta le jour » qu'en ma présence il donna le com- » mandement de l'avant-garde au duc » d'Alençon ; & quant au collier, on » le trouvera sous le chevet de mon » lit à Chantelle ». Après avoir fait changer de route aux douze mille lansquenets des comtes de Fustemberg, qui devoient venir le joindre ANN. 1523.

ANN. 1523. dans le Bourbonnois, & les avoir adressés en Champagne, d'où ils pouvoient concerter leurs opérations avec l'armée d'Angleterre & des Pays-bas, il se rendit en Italie pour y attendre les ordres de l'empereur.

Depuis bien des années la France ne s'étoit point trouvée dans un péril si éminent. Indépendamment de ces douze mille Allemands, l'armée d'Angleterre renforcée de toutes les forces des Pays-bas traversoit la Somme sans presque trouver d'obstacle, & sembloit avoir dessein de marcher droit à Paris. D'un autre côté, l'empereur rassembloit à Pampelune toutes les milices d'Espagne, avec lesquelles il alloit fondre sur les provinces méridionales : presque toutes les troupes Françoises étoient passées en Italie d'où il n'étoit déja plus tems de les rappeller. Pour comble de maux on ne savoit jusqu'où s'étendoit la conspiration du connétable. Un grand nombre de lettres écrites en chiffre, & qu'on eut le bonheur d'intercepter, annonçoient la grandeur du péril, & ne donnoient aucunes lumières pour s'en garantir. Les guerriers les plus distingués, ceux qui étoient en pos-

ſeſſion de commander les armées, Vendôme, Saint-Pol, Lautrec & Chabannes, étoient les proches parens ou les amis particuliers du connétable. Devoit-on ſe fier à eux? & d'un autre côté, pouvoit-on, ſans leur faire un ſanglant outrage, & ſans s'expoſer à être battus de tous côtés, leur marquer de la défiance, ſe paſſer de leurs ſervices? François ne conſulta dans cette occaſion que ſa généroſité naturelle, & s'en trouva bien. Il choiſit parmi ce qui lui reſtoit de troupes deux cens lances qu'il donna au duc de Vendôme, pour les conduire promptement à Paris, & de là en Picardie, s'il en étoit encore tems. Il envoya quelque renfort, tant à Lautrec *qui défendoit les provinces* méridionales, qu'au comte de Guiſe qui veilloit ſur la Bourgogne & la Champagne. Pendant ce tems il ſe tint à Lyon pour recevoir plus promptement un corps de dix mille Suiſſes qu'il avoit envoyé demander aux Cantons, & pour ſe porter avec eux par-tout où ſa préſence ſeroit le plus néceſſaire. Craignant que l'approche des Anglois ou le regret du connétable ne causât à Paris quelque fermenta-

ANN. 1523.

ANN. 1523. sa patrie, il employoit ses immenses revenus à susciter des ennemis domestiques; qu'il étoit le moteur, le protecteur de tous ces scélérats qui avoient désolé les provinces; qu'il faisoit aux uns des pensions de cent écus, aux autres de cinquante, à raison des brigandages qu'ils exerçoient sur les campagnes; que sa fureur ne tendoit pas à moins qu'à remettre la personne sacrée du roi entre les mains de l'Anglois, *faire des pâtés des enfans de France*, livrer à l'étranger nos plus riches provinces, & se frayer par ces exécrables forfaits un chemin au trône; qu'aussi faux que barbare, il avoit répondu aux avances que le roi lui avoit faites à Moulins par des sermens, des protestations de fidélité capables de rassurer l'homme le plus soupçonneux, l'ame la plus défiante; que se voyant découvert il avoit osé prescrire au roi les conditions de la paix, & traiter de couronne à couronne; que depuis sa fuite il avoit écrit aux Suisses pour les détacher de l'alliance du roi, & que dans ses lettres il prenoit la qualité de lieutenant-général de l'empereur; que plusieurs de ses complices étoient arrêtés, &

que c'étoit de leur bouche qu'on avoit tiré ces éclairciſſemens ; que le roi, par l'ordre duquel il faiſoit ce récit, demandoit aux préſidens leur avis ſur la conduite qu'il devoit tenir dans une pareille conjoncture. ANN. 1523.

Thibaut Baillet, qui préſidoit la compagnie, répondit que par rapport à la rentrée du parlement il dépendoit du roi de l'anticiper; qu'il y en avoit un grand nombre d'exemples pour des cauſes moins importantes; qu'ils avoient prévenu les exhortations que leur faiſoit ſa majeſté de veiller au maintien de la paix & de la tranquillité publique : que ſur la premiere nouvelle de l'approche des Anglois, ils avoient mandé à l'hôtel-de-ville *les gens des comptes*, & avoient pris de concert toutes les précautions dont ils avoient pu s'aviſer; que le roi ne devoit faire aucun doute ſur la fidélité & l'affection des Pariſiens, qui dans tous les ſiècles en avoient donné les preuves des plus éclatantes; que pendant la minorité de St. Louis, lorſque les princes & les grands abuſant de la foibleſſe du gouvernement, avoient formé une conſpiration pour ſe rendre maîtres de ſa perſonne, &c.

ANN. 1523.

le priver du trône, la fidélité des Parisiens leur avoit opposé une digue contre laquelle s'étoient brisés tous leurs projets; qu'ayant appris le danger de leur roi, ils étoient sortis en ordre de bataille, l'avoient reçu dans leurs rangs, & l'avoient ramené triomphant dans sa capitale; que beaucoup plus récemment Louis XI. voyant que la plupart des princes & des grands avoient formé contre lui une ligue sous le nom & le prétexte du *bien public*, & que le comte de Charollois s'approchoit de Paris avec une armée formidable, envoya pour rassurer les bourgeois le maréchal de Rouaut avec une compagnie d'ordonnance & quelques piéces d'artillerie; que ce monarque ayant formé le dessein de venir s'y renfermer lui-même, mais croyant devoir auparavant sonder les dispositions des habitans, ils lui avoient répondu qu'il entrât hardiment, qu'ils lui fourniroient seize mille hommes de troupes stipendiées à leurs frais, & qu'il les trouveroit tous disposés à verser pour lui jusqu'à la derniere goutte de leur sang; qu'héritiers des sentimens de leurs peres, les Parisiens

montreroient qu'ils ne connoissoient que le roi, & qu'aucune considération n'étoit capable de les détourner de son service; que par rapport à messire Charles de Bourbon il déplaisoit à la cour qu'il se fût laissé emporter à des projets si criminels, mais que cette affaire n'étoit point de la compétence du parlement, jusqu'à ce qu'il plût au roi de lui en attribuer la connoissance par des lettres-patentes. ANN. 1523.

Au sortir du palais Brion se rendit à l'hôtel-de-ville, où il répéta le même discours, & déclara que bien qu'il desirât passionnément d'aller se joindre aux troupes qui défendoient la Picardie, il attendroit parmi eux *l'arrivée du duc de Vendôme*, pour prendre ses ordres, & exécuter ce qui lui seroit ordonné.

Incursion des Anglois en Picardie.

Du Bellay. Ferron. Brantome. Huter. rer. austr. Rapin Th. Hist. d'Angl.

L'armée combinée d'Angleterre & des Pays-bas, toujours commandée par le duc de Suffolk & le comte de Bure, étoit de cinq à six mille cavaliers & vingt-cinq à trente mille hommes d'infanterie. Le vieux la Trémouille n'avoit à lui opposer que quatre cens lances & quatre à cinq mille aventuriers. Son premier soin

fut de bien approviſionner Heſdin & Terouenne, les deux places les plus avancées. Mais les généraux ennemis, qui n'avoient pu ſi-tôt oublier le mauvais ſuccès de leur derniere campagne, laiſſèrent ces places derrière eux & s'avancèrent juſqu'à Dourlens, où Pontdormi étoit venu à leur rencontre avec cent cinquante lances & quinze cens fantaſſins. Au lieu de s'enfermer dans cette place toute démantelée, il s'étoit retranché ſur une montagne voiſine, d'où les ennemis n'osèrent entreprendre de le déloger. Après s'être arrêtés quatre jours dans cet endroit, ils s'approchèrent de Corbie, où la Trémouille les attendoit. Déſeſpérant d'emporter une place défendue par un ſi habile général, ils continuèrent leur marche dans l'intention de paſſer la Somme à Brai. Pontdormi, devinant leur deſſein, courut s'y jetter avec ſa troupe, non qu'il eſpérât de conſerver cette ville dominée de tous côtés par les montagnes voiſines, mais uniquement dans la vue d'arrêter quelques jours l'armée ennemie ſur la chauſſée étroite qu'il falloit traverſer enſuite pour ſe rendre en Picardie, & ſe propoſant de

ANN. 1523.

couper les ponts à mesure qu'il seroit obligé de reculer. Il ne put réussir que ANN. 1523. dans la première partie de ce projet : les Anglois le poursuivirent de si près & avec tant de vivacité tout le long de cette chaussée, qu'ils auroient détruit son infanterie s'il ne fût venu promptement la retirer avec ses gens-d'armes : il la ramena sans beaucoup de perte à Corbie. Les ennemis que rien n'arrêtoit plus, dirigèrent leur marche sur Roie & Montdidier où il n'y avoit point de garnison. La Trémouille desiroit de sauver cette derniere ville : mais comme on ne pouvoit plus en approcher sans passer au milieu de l'armée ennemie, la proposition qu'il fit d'y jetter une garnison fut regardée comme absolument impraticable. Pontdormi, *lequel*, dit du Bellay, *ne trouva jamais entreprise trop hasardeuse*, s'offrit pour l'exécuter. S'étant muni de bons guides, il part à l'entrée de la nuit, passe au milieu de l'armée ennemie, entre dans Montdidier où il laisse Rochebaron & Fleurac avec cent lances, le capitaine la Palletiere avec mille hommes d'infanterie & toutes les munitions nécessaires pour soutenir un siége. La

ANN. 1523. prudence sembloit exiger qu'il attendît jusqu'à la nuit pour se retirer de la même manière qu'il étoit venu : mais craignant que les ennemis ne se repliassent sur Corbie, qu'ils auroient trouvée dégarnie, il part en plein jour avec cent cinquante lances, tant de sa compagnie que de celle de Lavedan, tombe sur un corps avancé de l'armée ennemie de cinq cens cavaliers, le renverse du premier choc, & le dissipe entièrement. Ce premier corps étoit suivi d'un autre de deux mille chevaux. Pontdormi voyant que la partie étoit trop inégale fait retirer sa troupe vers Amiens, & reste à la queue avec trente gens-d'armes choisis pour soutenir le choc & se battre en retraite. Dans les différentes charges qu'il eut à soutenir, il perdit son cheval, & alloit tomber au pouvoir de l'ennemi lorsque Bernieulle & Canaples, l'un son frere & l'autre son neveu, écartèrent les ennemis, le dégagèrent, & après l'avoir fait remonter sur un autre cheval, soutinrent à leur tour l'effort de l'ennemi, & l'arrêtérent assez long-tems pour donner à la troupe le tems de gagner Amiens : mais ils finirent par

être démontés, & restèrent prisonniers avec sept de leurs camarades. Les ennemis brûlerent Roie, & vinrent mettre le siége devant Montdidier. Dès les premiers jours ils s'apperçurent de l'imprudence qu'ils avoient commise en s'avançant si avant sans s'être assurés d'une communication facile avec les Pays-bas. La Trémouille ayant garni de troupes la chaussée de Brai, interceptoit tous leurs convois, & les auroit réduits aux plus fâcheuses extrémités si la garnison que Pontdormi avoit introduite avec tant de risques dans Montdidier eût répondu à l'attente du général. Fleurac & Rochebaron se voyant enfermés & sans espérance d'être secourus, demandèrent à *capituler*, & *obtinrent* la liberté de se retirer à Corbie avec armes & bagages. Maîtres de Montdidier, les ennems se répandirent jusques sur les bords de l'Oise, & jettèrent l'épouvante dans Paris. Mais eux-mêmes n'étoient gueres moins épouvantés. Déja enfermés dans la Picardie, instruits que d'un côté le duc de Vendôme s'approchoit avec de nouvelles forces, & que de l'autre, Brezé, grand sénéchal de Norman- ANN. 1523.

ANN. 1523. die, faiſoit marcher le ban & l'arriere-ban de ſa province, ils conçurent qu'ils n'avoient pas un moment à perdre : n'oſant pas même haſarder la retraite par la chauſſée de Brai, ils ſe déterminèrent à remonter promptement juſqu'à la ſource de la Somme. Ils mirent le feu à Montdidier, qu'ils n'avoient aucune eſpérance de conſerver ; brûlerent la petite ville de Neſle, qu'ils trouvèrent abandonnée ; paſſèrent ſans s'arrêter ſous les murs de Ham, où Sarbruch, comte de Braine, venoit de ſe renfermer avec cinquante lances & ſept cens fantaſſins : laiſſant Saint-Quentin à leur gauche, ils vinrent ſe loger au village de Fervacques, & le lendemain à Prémont. Ils ne ſongeoient plus qu'à ſe retirer, lorſque le gouverneur du château de Bohain, ſaiſi d'une terreur panique, leur envoya demander la permiſſion d'évacuer cette place frontière, où perſonne ne l'inquiétoit : comme elle pouvoit être ſecourue, ils y laiſſèrent une forte garniſon. La Trémouille, ramaſſant les garniſons de toutes les places qui n'avoient plus rien à craindre ſe mit à la queue de l'ennemi, inveſtit Bohain, & fit cette

nouvelle garnison prisonnière de guerre. Les Anglois repassèrent dans leur isle, soit pour épargner la dépense, soit pour s'opposer à une irruption subite de la part des Ecossois. ANN. 1523.

Le duc d'Albanie étoit repassé quelques mois auparavant dans ce royaume avec cinq à six mille François : il comptoit s'en servir principalement pour former les naturels du pays à la discipline militaire, dont ils n'avoient aucune idée. En sa qualité de régent il convoqua le ban de toutes les provinces, & rassembla une armée sur la frontière ; mais lorsqu'il fut question d'entrer sur les terres d'Angleterre, les seigneurs lui déclarèrent qu'ils ne vouloient pas pour une querelle *qui leur étoit parfaitement étrangère*, provoquer un ennemi qui leur étoit supérieur en force, & se retirèrent avec leurs vassaux. Cette désertion mit le duc d'Albanie hors d'état de rien entreprendre : sa bonne volonté ne fut cependant pas entièrement inutile à la France, puisque d'un côté il empêcha le roi d'Angleterre de faire passer autant de troupes dans le continent qu'il se le proposoit, & que de l'autre il l'obligea vraisemblable-

ment à rappeller celles qu'il avoit en-
ANN. 1523. voyées, & qui auroient causé à la France de l'inquiétude & de la dépense, si elles eussent pris des quartiers d'hiver sur la frontière.

Des Allemands en Champag. *Ibid.*

Les douze mille lansquenets des comtes Felix & Guillaume de Fustemberg ne furent pas plus heureux que la grande armée d'Angleterre & des Pays-bas. Ils pénétrèrent d'abord dans le Bassigni, & ravagèrent les environs de Langres: mais le comte de Guise ayant rassemblé la noblesse des provinces de Bourgogne & de Champagne, dont il forma un camp volant de neuf cens chevaux, s'approcha d'eux, resserra leurs quartiers, les harcela dans toutes leurs marches, & parvint promptement à les affamer. Ils se retiroient avec leur butin par la Lorraine, lorsque le duc de Guise les atteignit au passage de la Meuse sous les murs de Neuchâtel, tailla en piéces leur arrière-garde, & recouvra tout le butin. La duchesse de Lorraine sa belle-sœur, la comtesse de Guise sa femme, & toutes les dames qui composoient leur cour, étoient aux fenêtres du château, d'où elles jouissoient sans danger de ce spectacle,

&

& animoient par leurs cris & par leurs gestes l'ardeur des combattans.

ANN. 1523.

Des Espagnols en Gascogne.

Perte de Fontarabie.

Du Bellay. P. Mart. de Angl. Ferronius. Brantome. Manusc. de Béthune. Mém. de Montluc.

La guerre fut plus vive & plus opiniâtre du côté des Pyrénées. Lautrec informé des grands préparatifs de l'empereur, se hâta de faire passer dans Fontarabie ce qu'il avoit auprès de lui de meilleurs soldats, & toutes munitions nécessaires pour soutenir le siége pendant une année entière. Cet excès de précaution faillit à le perdre lui-même. Les Espagnols laissant derrière eux Fontarabie s'avancèrent brusquement sous les murs de Bayonne où il s'étoit renfermé. Au même moment la ville se trouva investie du côté de la terre par des corps nombreux d'infanterie & de cavalerie, & du côté de la mer par une flotte formidable chargée de troupes de débarquement. Lautrec, quoique pris au dépourvu, fit face à toutes ces attaques. Son premier soin fut de faire tendre des chaînes de fer pour fermer aux vaisseaux l'entrée des deux rivières qui traversent la ville & qui lui forment un port. Montant ensuite sur les remparts il s'y fit apporter des vivres, & pendant trois jours & trois nuits il n'en descendit

ANN. 1523. ni pour manger ni pour dormir. Son activité, ses discours, & bien plus encore son attention à mettre le premier la main à tous les travaux qu'il ordonnoit, & à se montrer par-tout où il y avoit du danger, animèrent tellement les habitans, que tous jusqu'aux femmes & aux enfans, coururent se ranger sur les murailles. Les Espagnols, après deux ou trois assauts, perdant toute espérance d'emporter la place, & n'ayant aucune des provisions nécessaires pour former un siége régulier, se retirèrent sur les frontières de Navarre, où l'empereur avoit indiqué le rendez-vous général de ses troupes. Quoique la saison fût déja avancée, il annonça qu'il étoit résolu de s'emparer cette année de Toulouse & de Bordeaux, & qu'il regarderoit comme des envieux de sa gloire ceux qui entreprendroient de combattre son dessein. Divisant son armée en trois corps, sous la conduite du connétable de Castille, de Philbert de Châlons, prince d'Orange, & du comte de Roquendolf, il leur donna ordre de pénétrer dans le Béarn. Cette souveraineté appartenoit à Henri d'Albret, à qui l'em-

pereur n'avoit point déclaré la guerre. ANN. 1523.
Le connétable de Castille, pour couvrir au moins d'un prétexte apparent les hostilités qu'il alloit exercer contre ce prince, lui envoya demander un passage libre sur ses terres, des vivres en payant, & quelques-unes de ses places fortes, qu'on lui rendroit après la guerre : c'étoient les mêmes demandes que Ferdinand le catholique avoit faites onze ans auparavant au pere de Henri, lorsqu'il projetta d'envahir le royaume de Navarre. Henri répondit qu'il étoit étonné que l'empereur, au lieu de lui restituer la Navarre comme il s'y étoit obligé, vint encore le poursuivre dans un pays sur lequel l'Espagne ne pouvoit former de prétentions : que ne prenant aucun parti dans les guerres qui divisoient les grandes puissances, uniquement occupé du bonheur de ses sujets, il prioit qu'on observât à son égard les loix de la neutralité dans laquelle il s'étoit renfermé, ou qu'au moins on ne lui demandât que des choses qui fussent en son pouvoir : qu'il accordoit, puisqu'on l'exigeoit, le passage sur ses terres ; qu'il ne s'opposoit point à ce que les Espagnols

ANN. 1523. achetassent de ses sujets tous les vivres que le pays pouvoit fournir, mais qu'il ne se croyoit point obligé de livrer ses places : que quand même il y pourroit consentir, la chose n'étoit pas en son pouvoir depuis que le roi de France, dont il relevoit pour la plupart de ses terres, avoit mis dans ses places de fortes garnisons. Le connétable de Castille, qui s'étoit attendu à un refus, s'empara de Mauléon, de Hastingue & de Bidache : Sauveterre après quelques jours de siége capitula : Oleron se défendit mieux ; la Loubie & le bâtard de Gerdrest qui commandoient la garnison firent une premiere sortie où ils perdirent beaucoup de monde : avertis plutôt que découragés par cet échec, ils se défendirent avec plus de précaution, & ne s'attachèrent qu'à faire durer le siége. La rigueur de la saison, car on étoit au mois de Décembre, la chûte des neiges dans ce pays montueux, désoloient les assiégeans : la disette acheva de les décourager. L'armée tiroit ses convois d'Espagne : les Basques embusqués dans les gorges des Pyrénées les interceptoient presque tous : la famine

s'accrut au point que pendant cinq jours les soldats manquèrent absolument de pain. L'empereur informé par ses généraux que cette armée si florissante fondoit à vue-d'œil, & se trouveroit ruinée avant la fin de l'hiver s'il ne lui permettoit de retourner promptement en Espagne, assembla un nouveau conseil de guerre, où il permit à tout le monde de dire librement sa pensée sans crainte de lui déplaire. Toutes les voix s'accordèrent à la levée du siége d'Oleron & au retour de l'armée. Lautrec, qui avoit auprès de lui sa compagnie d'ordonnance, celle du maréchal de Foix son frere & deux mille avanturiers Gascons, ordonna au capitaine Carbon d'aller avec cette petite troupe observer de près la contenance de l'ennemi, & de le harceler dans sa retraite. Carbon ayant atteint l'armée Espagnole près Saint-Jean-de-Lus, laissa son infanterie sur une montagne, & voulut avec sa gendarmerie attacher une escarmouche. Emporté par son ardeur il alloit se trouver enveloppé, si le capitaine Montluc, qui faisoit ses premieres armes, ayant observé de dessus la montagne la disposition des ANN. 1523.

ANN. 1523. ennemis, n'eût perſuadé à une partie de ſes compagnons de le ſuivre : il alla ſe jetter avec eux dans un marais où il arrêta, par une décharge bien ménagée, la cavalerie ennemie, donna la facilité à la gendarmerie de ſe dégager, & manœuvra toujours avec tant d'intelligence qu'il ſe retira lui-même, contre toute apparence, avec preſque tous ſes compagnons. L'armée Eſpagnole repaſſa la rivière d'Andaye, & vint mettre le ſiége devant Fontarabie. Les plus habiles généraux de l'empereur blamèrent hautement cette nouvelle entrepriſe. On étoit au mois de Janvier, tems abſolument contraire aux opérations d'un ſiége : la ville, qui l'année précédente avec une garniſon beaucoup moins nombreuſe, avoit ſoutenu un ſiége d'une année entière, étoit bien réparée, & ne manquoit d'aucune des munitions néceſſaires pour en ſoutenir un plus long encore s'il en étoit beſoin. Auſſi étoit-ce moins ſur la force que l'empereur comptoit que ſur une imprudence impardonnable qu'on avoit commiſe dans le choix de la garniſon. On avoit donné pour adjoint, & en quelque ſorte pour collégue, au ca-

pitaine Frauget, Dom Pedro de Navarre, fils du maréchal héréditaire de ce royaume. Il commandoit un corps de trois cens hommes proſcrits comme lui par attachement pour leur légitime ſouverain. Tant qu'ils avoient pu ſe flatter qu'il ſe rétabliroit ſur le trône de ſes peres, ils avoient ſupporté avec courage la pauvreté & l'exil, dans l'eſpérance qu'ils en ſeroient un jour récompenſés : mais après tous les eſſais infructueux qu'on avoit déja faits, & le peu de ſoin qu'on prenoit de leur fortune, devoit-on croire qu'ils rejettaſſent conſtamment une occaſion favorable de rentrer dans leur patrie & dans leurs biens? qu'ils fermaſſent l'oreille aux *conditions avantageuſes* qu'on pourroit leur offrir? & la prudence permettoit-elle de les expoſer à une pareille tentation? Le connétable de Caſtille, oncle de dom Pedro, tenta la fidélité de ſon neveu, en lui aſſurant de la part de l'empereur le recouvrement de tous ſes biens & de la charge de maréchal héréditaire de Navarre : on donna de ſemblables aſſurances à tous ceux qui ſervoient ſous lui, & qui deſireroient de rentrer ANN. 1525.

ANN. 1523. dans leur patrie. Frauget, qui ne croyoit pas pouvoir se dispenser de beaucoup d'égards pour un homme si supérieur à lui du côté de la naissance, n'observa pas assez exactement la conduite de dom Pedro, & n'eut aucun soupçon de la trahison qui se tramoit. Lorsque les lettres de l'empereur furent expédiées, dom Pedro parut désespérer de la conservation de la place, & osa proposer dans le conseil de guerre de capituler. Il n'y avoit que deux partis à prendre : l'un de s'assurer sur-le-champ de la personne du traître, & de le charger de fers ; l'autre, d'accéder à sa demande. Le premier paroissoit extrêmement dangereux, parce qu'il parloit au nom de trois cens hommes armés, & que l'on ne doutoit point qu'à la nouvelle de sa détention ils n'ouvrissent une des portes de la ville aux Espagnols, & ne leur servissent de guides jusqu'à la prison : il auroit donc fallu arrêter en même-tems ces trois cens hommes : mais outre que c'étoit affoiblir beaucoup la garnison, comment s'y prendre pour en venir à bout, & où trouver des prisons assez grandes & assez sûres pour les loger ? On

se résolut, quoique à regret, à capituler un mois seulement après que la place eut été assiégée, lorsque les murs étoient encore entiers & que la garnison ne manquoit de rien. Frauget obtint la permission de sortir avec tous les honneurs de la guerre, mais cette foible consolation fût de courte durée. Lautrec, qui ne voyoit que la honte de cette reddition, sans être informé des causes qui l'avoient nécessitée, le fit arrêter à la tête de sa troupe, & l'envoya chargé de fers à Lyon pour y rendre compte de sa conduite. Quoique la trahison de dom Pedro & de ses Navarrois fût bien avérée, & qu'ils en eussent déja touché le salaire, Frauget fut jugé avec toute la sévérité militaire. Ce malheureux vieillard, signalé par mille actions de courage, fut conduit sur un échaffaud dressé dans la grande place de Lyon: deux hérauts d'armes lui arrachèrent successivement toutes les pièces de son armure, brisèrent sur sa tête son épée, rompirent à coups de marteau son écu; le proclamèrent traître & lâche, dégradé de noblesse, avec défense de jamais porter les armes. Cette rigueur au

ANN. 1523.

ANN. 1523.

moins excessive, si peu conforme d'ailleurs au caractère du roi, fut apparemment jugée nécessaire pour rendre les gouverneurs des places plus attentifs dans un tems où la France avoit tout à redouter des ennemis étrangers & domestiques: peut-être aussi vouloit-on donner par-là une sorte de consolation à l'amiral Bonivet, qui ne pouvoit apprendre qu'avec un dépit extrême la perte de sa conquête.

Expédition de l'amiral Bonivet en Italie.

Guichard.
Du Bellay.
P. Jov. élog.
Ferron.
P. Mart. de Angl.

Bonivet commandoit alors l'armée d'Italie, composée de quinze cens lances, six mille Suisses levés par le maréchal de Montmorenci, six mille lansquenets conduits par le vrai Suffolk de la maison de Pole, six mille avanturiers disciplinés par le comte de Lorges Montgomeri, & un pareil nombre d'Italiens sous deux fameux capitaines, le prince de Bozzolo & Renzo de Ceré. Prosper Colonne, général de la ligue, n'étoit point en état de résister à des forces si supérieures. Une brouillerie toute récente venoit de lui faire perdre l'officier le plus capable de le bien seconder, quoique d'ailleurs hautain, emporté, jaloux & ambitieux au dernier point:

Pescaire s'étoit retiré dans le royaume de Naples, laissant le commandement des Espagnols au capitaine Alarcon. Toutes les troupes de Prosper ne montoient pas à vingt mille hommes ; elles avoient été dispersées pour la commodité des subsistances dans des quartiers séparés les uns des autres, & la plupart fort éloignés de la capitale ; elles couroient risque d'être coupées & détruites avant qu'on pût les rassembler. Prosper ramassa promptement un corps d'élite, sortit de Milan, & se porta sur le Tesin, où il indiqua le rendez-vous général de ses troupes comme s'il eût eu véritablement dessein de disputer le passage de cette rivière aux François, quoiqu'il n'eût d'autre objet que de procurer à celles qui se trouvoient dans des quartiers éloignés la facilité de le venir joindre. Cependant les François s'emparoient de Novare, de Vigevano & de toutes les places de la Lomelline. Le Tesin, qui les séparoit de l'ennemi, étoit guéable en plusieurs endroits : Bonivet le fit traverser à une partie de son armée à quatre milles au-dessus du camp en-

ANN. 1523.

ANN. 1523. nemi. Prosper, qui étoit déja parvenu à rassembler toutes ses forces, & qui prévoyoit que la ville de Milan étoit perdue si les François s'en approchoient avant lui, quitta son camp, jetta des garnisons dans Pavie & dans Lodi, & alla se renfermer avec le reste de son armée dans la capitale. Il n'y seroit pas demeuré long-tems si les François eussent été abandonnés à leur impétuosité naturelle, & si Bonivet eût été en garde contre les conseils perfides & intéressés de quelques transfuges. Galéas Visconti, décoré du collier de l'ordre de Saint-Michel, lui représenta que la réduction de Milan étoit une chose assurée; qu'il n'y avoit plus à délibérer que sur la manière dont on s'en mettroit en possession : que commandant une armée composée en grande partie de troupes étrangères, sur lesquelles il n'avoit pas une autorité bien absolue, il ne pourroit empêcher le sac de la ville si elles y pénétroient les armes à la main : que par-là il détruiroit tout à la fois sa conquête & son armée, parce que les soldats, enrichis du pillage, déserteroient par troupes pour mettre

leur butin à couvert; au lieu qu'en temporiſant il auroit cette ville opu- ANN. 1523.
lente à diſcrétion; il en tireroit ſucceſſivement des contributions qui ſuffiroient ſeules pour ſtipendier ſes troupes pendant l'hyver: que cette reſſource étoit d'autant moins à négliger, que le roi déja fort embarraſſé à garantir ſes provinces des incurſions des Eſpagnols & des Anglois, ne ſeroit peut-être pas bien exact à lui envoyer de l'argent. Proſper, qui ne ſongeoit plus qu'à ſe retirer à Crémone, & de là ſur les terres des Vénitiens, & qui avoit déja fait charger ſes bagages pour ſe tenir prêt à ſortir de Milan lorſque les François s'en approcheroient, informé du ſuccès de la tromperie, changea ſubitement de réſolution: il fit travailler jour & nuit à réparer les fortifications qui tomboient en ruine, diſtribua ſes troupes dans tous les quartiers; & de concert avec François Sforce, il fit prendre les armes à la bourgeoiſie de Milan, & en forma une armée ſubſidiaire, qui épargna aux vrais ſoldats une partie des fatigues & des veilles. Bonivet, après s'être laiſſé amuſer par l'eſpérance que

ANN. 1523.

la faction Guelfe lui livreroit une des portes de la ville, ou que la garnison se souleveroit faute de paye; voyant que ses espérances s'affoiblissoient de jour en jour, s'approcha des fauxbourgs, ruina les villages des environs, coupa les ruisseaux qui portoient de l'eau dans la ville, & borna son attention à empêcher qu'il n'y entrât des vivres, persuadé que la famine y produiroit bientôt un soulevement général. Un évènement inopiné sembla hâter le succès de ses soins.

Mort du pape Adrien. Election de Clement VII. *Palavicin. Hist. conc. Trid. Frapaolo. Sleidan. Spondanus. Guichardin.*

Le pape Adrien, sur qui rouloit une grande partie de la dépense de l'armée des confédérés, mourut après vingt mois de pontificat, consumés dans l'amertume & dans la douleur. Malheureux dans toutes ses entreprises & toujours dupe, en détestant la guerre, & en voulant à quelque prix que ce fût l'éloigner de l'Italie, il n'avoit fait que l'allumer davantage, & avoit fini par s'en trouver le chef. Ses démarches à l'égard des Luthériens n'avoient pas eu un meilleur succès. Après avoir adressé à tous les princes de l'empire & à l'électeur de Saxe en particulier, des

lettres qui respiroient la candeur, la concorde & l'affection paternelle, il envoya Cheregat en qualité de légat à la diète de l'empire, assemblée à Nuremberg, pour conjurer les états de travailler avec lui à ôter la pierre d'achoppement, & à procurer de concert le salut & la paix de leur commune patrie. Dans les instructions dont il le chargea, il avouoit que Dieu, vengeur de toute iniquité, n'affligeoit son église qu'à cause des péchés des pasteurs: que depuis un grand nombre d'années on avoit péché grièvement & de mille manières à Rome, & que c'étoit des papes même que l'infection s'étoit communiquée aux ministres inférieurs: *que Dieu lui étoit témoin qu'il n'avoit accepté le souverain pontificat* que dans la vue de réformer les abus & de remédier à tous les désordres: qu'il étoit utile de connoître la nature & l'étendue de la maladie, mais qu'il falloit procéder pied-à-pied dans l'application des remèdes, de peur qu'en voulant aller trop vîte on n'excitât des convulsions plus dangereuses encore que le mal qu'on se proposoit de guérir.

ANN. 1523.

ANN. 1523. Les princes & états prirent acte de cet aveu trop ingénu, & dressèrent, sous le titre de *cent griefs*, un catalogue raisonné de tous les abus de la cour Romaine, & de tout l'ordre ecclésiastique, sur lesquels ils exigèrent qu'on leur donnât satisfaction avant qu'ils procédassent de leur côté contre Luther & ses sectateurs. Cette imprudence fit frémir le collége des cardinaux, & acheva de perdre Adrien de réputation. Les réformes qu'il avoit faites, tant dans sa maison que dans les différentes branches de l'administration, la simplicité de ses équipages, la frugalité de sa table, lui avoient déja attiré la haîne & le mépris des courtisans & du peuple. La nouvelle de sa mort causa une joie presqu'universelle : on couronna de fleurs la porte du medécin qui l'avoit traité dans sa derniere maladie, & l'on y attacha cette inscription : *Au libérateur de la patrie.* Les cardinaux voulant procéder à une nouvelle élection, entrèrent dans le conclave au nombre de trente, dont seize étoient dévoués à Jules de Médicis : les vieux cardinaux persistant toujours à vouloir l'exclure, se ran-

gèrent du côté de Pompée Colonne, qui, par l'éclat de sa naissance & ses liaisons avec l'empereur, pouvoit seul balancer le crédit de Médicis. Ces deux puissans rivaux, après avoir manœuvré pendant cinquante jours, finirent par transiger. Pompée, qui n'avoit plus d'espérance de réussir, obtint un magnifique palais & la vice-chancellerie de l'église Romaine, & Jules fut proclamé sous le nom de Clément VII. ANN. 1523.

La mort d'Adrien & la longue vacance du saint-siége avoient dérangé les finances des confédérés : les républiques de Florence, de Pise & de Lucques, regardant la ligue comme dissoute par la mort de celui *qui en étoit le chef*, avoient cessé de payer leur contingens, bien contentes en gardant leur argent, de se faire un mérite de ce procédé auprès des François au cas qu'ils demeurassent les plus forts. Le duc de Ferrare, qui étoit resté jusqu'alors dans l'inaction, sur l'espérance qu'on lui rendroit Modène & Reggio, persuadé, dit Guichardin, qu'il étoit plus facile d'obtenir du saint-siége une absolution qu'une restitution, prit les armes; &

avec le secours qu'il reçut des François, ses anciens alliés, il recouvra Reggio & Rubiere : il se proposoit d'attaquer Modène lorsque la nouvelle de l'élection de Clément VII., & le départ de Renzo de Ceré, qui reçut ordre de venir promptement se joindre à la division du chevalier Bayard, firent abandonner ce projet.

ANN. 1523.

Bonivet voyant que malgré tous ses soins il entroit fréquemment des convois dans Milan par la route de Lodi, où le marquis de Mantoue s'étoit renfermé, donna commission au chevalier Bayard d'aller attaquer cette place. A l'approche des François le marquis abandonna la ville. Bayard, après avoir rempli sa commission, voyant sa troupe accrue par l'arrivée des bandes Italiennes de Renzo, s'avança jusqu'à Crémone pour essayer si à la faveur du château il ne pourroit pas réduire la ville : ce château, bien moins fort que celui de Milan, donnoit alors à l'Italie un rare exemple de fidélité & de courage. La garnison, abandonnée dix-huit mois auparavant, lorsque le maréchal de Foix étoit repassé

en France, n'avoit voulu entendre à aucune propoſition : Janot d'Herbouville qui la commandoit étoit mort, preſque tous ſes compagnons l'avoient ſuivi ; il n'en reſtoit plus que huit, qui, peut-être oubliés dans leur patrie, s'étoient juré mutuellement de lui conſerver cette place tant qu'il en reſteroit un en vie. Bayard, après avoir dignement loué leur valeur, les remplaça par une nouvelle garniſon, & chercha les moyens d'exécuter ſon principal deſſein. Conſidérant que les bourgeois avoient ſéparé la ville du château par des foſſés ſi profonds & des murs ſi épais, qu'il n'y avoit rien à ſe promettre de ce côté, il tranſporta plus loin ſes batteries, fit brèche aux murailles, & ſe diſpoſoit à livrer l'aſſaut, malgré le voiſinage de l'armée Vénitienne beaucoup plus nombreuſe que la ſienne, lorſqu'une pluye abondante, qui dura quatre jours ſans interruption, & la diſette abſolue des vivres l'obligèrent d'abandonner ſon entrepriſe pour ſe retirer à Monza & à Lodi. ANN. 1523.

Depuis la perte de cette dernière ville, Proſper inveſti de tous côtés, & n'appercevant plus aucun moyen de

se procurer des subsistances, comprit
ANN. 1523. qu'il étoit perdu s'il ne parvenoit à rompre le blocus qui le serroit si étroitement. Sa prudente circonspection ne lui permettant pas de tenter une sortie, il ne fondoit plus ses espérances que sur Antoine de Leve resté dans Pavie avec une forte garnison ; sur le marquis de Mantoue, qui commandoit les troupes de l'église, & sur le duc d'Urbin, général de l'armée auxiliaire de la république de Venise. Il leur manda de réunir promptement leurs forces; & tandis que toutes les troupes Françoises étoient occupées dans différens postes autour de Milan, d'attaquer vigoureusement la foible garnison de Vigevano, & de se rendre maîtres du pont du Tesin, par où passoient tous les convois qui leur arrivoient de la Lomelline. Bonivet, en apprenant la réunion des trois généraux, devina leur projet : connoissant clairement que s'il leur laissoit le tems de l'exécuter il se trouveroit lui-même affamé dans son camp, il crut devoir songer avant tout à la conservation de son armée. Quoiqu'il sentît toute l'importance des postes de

Lodi & de Monza, il en retira Bayard & Renzo pour les envoyer à Vigevano avant l'arrivée des ennemis. Dès que ces passages furent ouverts, les vivres rentrèrent dans Milan : dès-lors plus d'espérance de l'affamer. La rigueur du froid, car on étoit déja au mois de Décembre, la mortalité, le mécontentement des soldats, & sur-tout des Suisses, obligèrent le général François à chercher plus loin des quartiers d'hiver. Pour se procurer la facilité de faire sa retraite avec moins de danger, il envoya proposer une trève de quelques mois; mais les ennemis, qui ne pouvoient se tromper sur les motifs de cette demande, la rejettèrent avec dédain. Il commença par retirer son artillerie, & s'achemina avec toute l'armée vers le Tesin, marchant lentement & sans désordre. La garnison ennemie, les bourgeois même, sollicitoient à grands cris la permission d'ouvrir les portes & de troubler au moins cette retraite : mais Prosper, toujours ferme dans la résolution de ne rien donner au hasard, répondit froidement qu'il lui suffisoit d'avoir obligé son ennemi à tourner le dos;

ANN. 1523.

magne, en tira six mille lansquenets,
ANN. 1524. se joignit à l'armée auxiliaire de la ré-
republique de Venise, & revint
promptement à Milan.

Bonivet en prenant ses quartiers d'hiver à Biagras, avoit, suivant l'usage, licencié une partie de son infanterie pour épargner la solde de trois ou quatre mois, & n'avoit pas cru pouvoir se dispenser de donner des permissions de repasser en France à tous ceux des hommes d'armes qui ayant perdu leurs chevaux avoient besoin de retourner dans leurs terres pour se remonter : ils promettoient de revenir avant l'ouverture de la campagne, & d'ailleurs le roi lui faisoit espérer un renfort de quatre cens lances, sous la conduite du duc de Longueville, & des renforts de Suisses & de Grisons. La diligence des généraux ennemis rompit toutes ces mesures : dès la fin de Février ils avoient rassemblé leurs quartiers, & se disposoient à ouvrir la campagne. L'amiral, qui craignoit une surprise, détacha le chevalier Bayard avec deux cens lances & les bandes du comte de Lorges pour aller camper au village de Rebec : envain Bayard représenta

représenta le danger où il l'exposoit d'être enlevé dans un poste sans défense, & ouvert de tous côtés: Bonivet lui promit des secours au besoin, & lui ordonna de partir. Quoique Bayard eût pris toutes les mesures que la prudence peut suggérer, il n'évita qu'une partie du malheur qu'il avoit prévu. Pescaire partant de Milan au milieu de la nuit, & ayant fait prendre à ses troupes des chemises sur leurs armes pour se reconnoître dans l'obscurité, se présenta deux heures avant le jour à l'entrée du village, tâchant de surprendre & d'enlever les sentinelles. Bayard avoit coutume de faire lui-même la ronde & de visiter les sentinelles à *toutes les heures de la nuit*: mais s'étant trouvé incommodé, & ayant pris médecine ce même jour, il chargea de ce soin quelques officiers qui s'en acquittèrent assez négligemment. Tout malade qu'il étoit il s'étoit jetté sur un lit tout habillé & couvert de la plus grande partie de son armure; au premier cri des sentinelles il fit lacer sa cuirasse & son casque, sauta sur son cheval, & courut se présenter aux barrières avec le comte de Lorges &

ANN. 1524.

ce qu'ils purent rassembler de soldats.
ANN. 1524. Là il soutint le premier choc de l'ennemi : mais jugeant par le bruit des tambours, que la partie étoit trop inégale, il ordonna au comte de Lorges d'abandonner les équipages pour ne songer qu'à sauver les hommes, & de se retirer avec ses bandes vers Biagras, où il le suivroit en combattant. Dès que l'infanterie fut en marche, il se retira au petit pas, faisant toujours face à l'ennemi, & écartant ceux qui s'approchoient de trop près. L'amiral Bonivet venoit lui-même à son secours, mais il arriva trop tard. Pescaire avoit eu le tems d'enlever les équipages qu'on lui avoit abandonnés, & de reprendre la route de Milan.

Encouragés par ce premier succès, les ennemis passèrent le Tesin pour couper les convois que l'armée Françoise tiroit de la Lomelline. Bonivet, considérant qu'il couroit risque d'être affamé, quitta son camp de Biagras; il vint s'établir au milieu des ennemis, d'abord à Vigevano, ensuite à Mortare, & pendant trois jours consécutifs il leur présenta la bataille. Quoiqu'ils fussent alors deux

fois plus nombreux que les François, ils refusèrent toujours d'en venir aux mains, ſe promettant de les avoir bientôt à diſcrétion en leur coupant les vivres. Deux jeunes gentilshommes, Montejan & Boutieres, pleins d'ardeur & de bonne volonté, mais préſomptueux & inconſidérés, formèrent, à l'inſçu du général, une entrepriſe à laquelle ils aſſocièrent cent vingt hommes d'armes des mieux montés de l'armée, tombèrent dans une ambuſcade, & furent faits priſonniers avec tous leurs compagnons. Cet échec fut d'autant plus ſenſible, que la plupart des gendarmes ayant perdu leurs chevaux de bataille par la rigueur du froid, ne montoient plus que des *Courtaux*. Toute l'eſpérance du général François conſiſtoit dès-lors dans les ſecours qu'il attendoit de France : on ne recevoit point de nouvelle du duc de Longueville : les Griſons qui s'étoient avancés ſur les bords de l'Adda, n'y trouvant point l'eſcorte de cavalerie qu'on leur avoit promiſe, & rencontrant au contraire des partis ennemis qui battoient la campagne, retournèrent ſur leurs pas. Les Suiſſes ANN. 1524.

descendoient par le marquisat d'Ivrée,
ANN. 1524. & devoient se joindre dans le Piémont au duc de Longueville : mais il étoit à craindre que s'il tardoit à paroître, ils ne s'ennuyassent d'attendre, & ne prissent le même parti que les Grisons, d'autant plus que les ennemis déja maîtres de Verceil, alloient se trouver à portée de leur couper le passage. Bonivet vit clairement qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, & quelque dangereuse que fût la retraite dans un pays ennemi, & en présence d'une armée deux fois plus forte que la sienne, il s'y détermina en homme de courage, & fit toutes ses dispositions en grand capitaine. Les ennemis qui croyoient déja le tenir enfermé, indignés qu'il leur échappât, le poursuivirent avec acharnement, jettant sur les flancs de l'armée douze cens arquebusiers Espagnols qui faisoient des décharges continuelles, tandis que les hommes d'armes & les chevaux légers attachoient des escarmouches, & forçoient les gendarmes François de se retourner pour repousser incessamment leurs attaques. Bonivet, qui étoit resté à l'arrière-garde avec tout

ce qu'il y avoit de plus brave dans l'armée, eut le bras percé d'une bale, & fut forcé de se retirer à l'avant-garde : Vandenesse & Bayard, qui soutenoient avec leur intrépidité ordinaire l'effort des ennemis, furent percés presque en même-tems de deux bales : Vandenesse, surnommé *le petit Lyon*, & digne frere du maréchal de Chabannes, tomba mort : le chevalier Bayard sentant que sa blessure étoit mortelle, se fit descendre au pied d'un arbre sur le bord du chemin, le visage tourné vers l'ennemi. Pénétré des grands sentimens de la religion il demandoit humblement pardon à Dieu de ses fautes, & au défaut d'un prêtre confessoit dévotement ses péchés à son maître d'hôtel. Bourbon, qui poursuivoit avidement Bonivet, son ennemi personnel, s'approche, reconnoît Bayard, & ne peut retenir ses larmes. *Chevalier*, s'écria-t-il, *que j'ai de regret de l'état où je vous vois. Monseigneur*, répondit Bayard, *ne pleurez point sur moi, je meurs en homme de bien; pleurez bien plutôt sur vous qui agissez contre votre roi, votre patrie & votre serment.* Bourbon baissa la vue & re-

ANN. 1524.

ANN. 1524. peut-être avoit des motifs de haîne, de jalousie & de vengeance à exercer contre les accusés, & que chacun d'eux par conséquent avoit le droit de récuser. D'ailleurs la seule chose dont il pût les convaincre, c'étoit d'avoir eu connoissance du projet de mariage de leur maître avec la sœur de l'empereur. Mais ce mariage, qui auroit pu se faire avec l'agrément du roi, qui auroit pu devenir le gage de la paix & de la concorde, étoit-il en lui-même, & indépendamment des conditions secrettes qu'ils soutenoient avoir toujours ignorées, un crime si énorme pour qu'on dût punir de fidèles domestiques pour n'avoir pas dénoncé leur maître? Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, fut trouvé le plus coupable. A la vérité il étoit parent du connétable, mais il étoit en même-tems officier domestique du roi, capitaine d'une compagnie de sa garde, & chevalier de son ordre. Non-seulement il avoit assisté comme témoin à la rédaction du contrat de mariage & à la célébration des fiançailles, mais il n'avoit pu ignorer aucune des conditions de cet engagement, puisqu'il tenoit le chifre

de la correſpondance ſecrette du connétable avec l'Eſpagne. Il diſoit pour ſa juſtification qu'il lui avoit remontré l'énormité de ſa faute d'une manière ſi forte & ſi pathétique, que celui-ci ne lui avoit répondu qu'en verſant un torrent de larmes; qu'il avoit toujours eſpéré de le ramener à ſon devoir, & que même il en avoit tiré une parole poſitive de rompre cet engagement criminel; que cette aſſurance renouvellée avec ſerment, & ſur laquelle il croyoit devoir compter, l'avoit empêché de ſe charger du rôle pénible & toujours odieux de dénonciateur. Comme le crime étoit avéré, & la juſtification ſuſpecte, Saint-Vallier fut condamné à perdre la tête ſur un échafaud, après avoir été appliqué à la queſtion. Une fièvre invétérée qui l'avoit fort affoibli, & un reſte de pitié pour un ſeigneur qui avoit long-tems ſervi le roi & l'Etat à ſes propres frais, lui ſauvèrent les tourmens de la queſtion, & firent différer l'exécution, malgré les ordres réitérés du roi & les vives inſtances de ceux qui ſe promettoient une part dans la confiſca-

ANN. 1524.

Dv

ANN. 1524. tion. Les parens du coupable profitèrent de ces délais pour agir fortement auprès du roi. Brezé, qui avoit donné les premiers avis de la conjuration, avoit épousé la fameuse Diane de Poitiers, fille de Saint-Vallier, & en avoit des enfans: il supplia le roi de ne pas les deshériter; & demanda, pour prix du service qu'il avoit rendu à l'Etat, la grace de son beau-pere. Cette recommandation déja si puissante par elle-même acquit un nouveau degré de force dans la bouche de Diane. Elle étoit dans la fleur de l'âge, & n'avoit échappé aux regards du roi que par l'attention qu'avoit eu la famille où elle étoit entrée, de la tenir constamment éloignée de la cour. Sa beauté, sa désolation, l'éloquence qu'inspirent les grandes passions, les larmes qu'elle versoit en abondance, touchèrent un cœur trop facile à s'enflammer. On prétend qu'elle acheta par une coupable complaisance la grace qu'elle sollicitoit: mais si Diane a mérité d'être soupçonnée, un trafic si honteux répugne trop à la candeur & à la générosité de François I. Il est bien plus croyable que cette femme,

ſouverainement ambitieuſe, flattée du premier effet de ſes charmes ſur l'eſprit du roi, chercha elle-même à tirer parti de cette avanture pour ſe procurer une vie moins triſte & plus commode que celle qu'elle menoit dans la maiſon de ſon mari. Des lettres qui ſe conſervent manuſcrites à la bibliothèque du roi nous apprennent qu'elle portoit impatiemment la contrainte où elle étoit retenue. Elle ſupplie ſon amant de la délivrer d'une odieuſe ſervitude en l'attachant à la cour. La crainte d'affliger une famille reſpectable, les embarras & les malheurs où le roi ſe trouva bientôt plongé, rompirent ce commerce, & Diane ne reparut à la cour qu'après la mort de ſon mari. En pardonnant à Saint-Vallier, ou plutôt en commuant la peine de mort en une priſon perpétuelle, François ne put ſe réſoudre à lui épargner les préparatifs du ſupplice, plus affreux que la mort même. L'échaffaud fut dreſſé, Saint-Vallier y fut conduit dans le plus grand appareil: il avoit les yeux bandés, & attendoit le coup fatal, lorſqu'un gentilhomme du roi fendant la preſſe annonça la grace.

ANN. 1524.

ANN. 1524. Les autres prisonniers furent déchargés d'accusation, ou simplement condamnés à la perte de leurs pensions, à deux années de prison. Le roi mécontent de cette indulgence du parlement, ou plutôt fâché de ne pouvoir tenir parole à ceux à qui la dépouille des malheureux avoit été promise d'avance, écrivit à la cour des lettres pleines de reproches & de menaces, défendant aux juges, *sous peine de la vie*, de mettre ces arrêts à exécution; & leur annonçant qu'il alloit commettre un certain nombre de juges tirés des autres cours souveraines du royaume pour examiner de nouveau les pièces de la procédure. Le parlement de Paris, qui ne vouloit pas que ses arrêts fussent soumis à révision, consentit seulement à s'associer ces commissaires dans l'examen & le jugement des prisonniers sur lesquels il n'avoit point encore prononcé : ces derniers ne furent pas traités plus rigoureusement que les autres, à la grande confusion du roi, ou plutôt de ceux qui le faisoient agir d'une manière si contraire & à la dignité royale & à son propre caractère.

Restoit à instruire le procès du chef de la conspiration : sa qualité de prince du sang & de pair de France exigeoit la présence du roi & des pairs. François se rendit au parlement accompagné des ducs d'Alençon & de Vendôme, pairs laïcs; des évêques de Langres & de Noyon, pairs ecclésiastiques ; du duc de Longueville, grand-chambellan ; du bâtard de Savoie, grand-maître; des seigneurs de la Trémouille, Montmorenci, Brezé & Brion Chabot. Quoique l'affaire du connétable parût la seule qui l'amenât, la séance s'ouvrit par des plaintes. Le chancelier reprocha au parlement, 1°. l'excessive indulgence dont il venoit d'user envers des hommes qui avoient conspiré contre l'Etat, la personne du roi, & dont cependant on n'avoit pas même confisqué les biens, bien loin de leur avoir infligé les peines décernées par les loix. 2°. Les dégoûts & toutes les marques d'aversion qu'ils affectoient de donner aux deux présidens & aux dix-huit conseillers qui composoient la nouvelle chambre. 3°. La liberté qu'ils s'étoient arrogée de modifier ou plutôt d'altérer l'édit de création des

ANN. 1524.

Lit de justice.

Registres du parlement.

ANN. 1524. quatre nouveaux offices de maîtres de requêtes, en réglant de leur propre autorité que des charges, que le roi avoit créées perpétuelles, s'éteindroient à la mort ou par la démission des titulaires : il les avertit de finir enfin ces entreprises sur l'autorité royale, en leur déclarant de nouveau qu'ils n'avoient que le droit de représentation ; & que si le roi, après avoir entendu leurs remontrances, persistoit dans sa premiere résolution, *ils n'avoient plus que voir, & devoient obtempérer*. François, échauffé par le discours du chancelier, prit lui-même la parole : « Je consens, dit-» il, & je ne trouverai point mau-» vais que la cour me fasse des re-» montrances telles qu'il appartient : » mais lorsque je ne croirai pas de-» voir y déférer, j'entends & je veux » qu'elle m'obéisse sans plus de re-» tardement. Vous n'avez apparem-» ment pas oublié les délais, les len-» teurs étudiées que vous apportâtes à » l'enregistrement de l'édit de créa-» tion de la nouvelle chambre ; vous » savez aussi quel en fut le succès : le » duché de Milan fut perdu pour » nous, faute d'avoir pu envoyer

» l'argent néceſſaire pour faire ſubſiſ- » ter l'armée, & vous finîtes par en- » regiſter lorſque le mal étoit ſans re- » mède : cette leçon doit vous inſ- » truire : l'autorité que vous exercez » vous la tenez toute de moi ; car » n'allez pas vous imaginer être un » ſénat Romain ». « Non, ſire, » reprit avec chaleur le premier » préſident de Selve, une pareille » idée n'entra jamais dans la tête » d'aucun de ceux qui compoſent » votre cour : elle confeſſe librement » que ſon autorité émane de vous : » les arrêts qu'elle prononce ſe ren- » dent en votre nom, ſe ſcellent de » votre ſceau, & nul d'entre nous » n'ignore que hors de cette enceinte, » & en mettant pour ainſi dire le » pied dans la rue, il rentre dans la » claſſe des citoyens ordinaires. Sire, » n'imputez point à une folle pré- » ſomption des démarches dont les » ſuites ont pu vous déplaire, mais » dont les motifs étoient innocens. » Lorſque vous créates une neuvième » charge de maître des requêtes en » faveur de Poillot, vous la créates » perſonnelle, & vous eutes l'atten- » tion d'énoncer dans votre édit, ANN. 1524.

ANN. 1524.

» qu'elle demeureroit éteinte à la » mort ou sur la démission du titu- » laire. Depuis ce tems il vous a plu » d'en créer quatre nouvelles sans au- » cune mention de cette réserve : la » cour, qui connoît le préjudice que » cause à l'Etat cette multiplication » d'offices, a cru se conformer à » votre intention, expliquer vos sen- » timens, en ajoutant à l'édit la » clause dont on veut aujourd'hui » lui faire un crime. De même, sire, » lorsque des circonstances embar- » rassantes vous forcèrent de créer la » nouvelle chambre, votre parlement » crut ne pouvoir se dispenser de re- » montrer à votre majesté l'horrible » inconvénient d'introduire tout à la » fois, sans examen & sans choix, » vingt hommes nouveaux dans une » cour qui prononce en dernier res- » sort sur la fortune & la vie des ci- » toyens de tous les rangs. Votre » majesté approuva nos remontran- » ces, & vous déclarates alors, *qu'après » que vous auriez reçu la somme dont » vous ne pouviez absolument vous » passer, vous ne vous soucieriez plus » comment les choses se passeroient, » & que du demeurant vous laisseriez*

» *faire à votre cour ainsi qu'elle avise-* » *roit par raison.* Ce sont là, sire, » vos propres paroles; les auriez-vous » si-tôt oubliées».? François, emporté par sa candeur naturelle, & oubliant son premier rôle: « Je confesse, dit- » il, que la chose que j'ai faite avec » le plus de répugnance depuis que » je suis parvenu au trône, celle qui » me laisse encore le plus de regrets, » c'est d'avoir mis à prix d'argent les » offices de judicature. Qu'on ne s'i- » magine pas cependant que j'aie pu » consentir à les vendre: l'argent que » j'en ai tiré je le rendrai fidèlement » à ceux qui l'ont avancé, & tout sera » remis sur l'ancien pied: je n'aurois » pas même attendu si long-tems si » *j'eusse pu* parvenir à une paix ho- » norable. Mais de quelque manière » que les choses tournent désormais, » j'ai mis un tel ordre dans mes fi- » nances, que je compte pouvoir dans » peu rembourser les acquéreurs ». ANN. 1524.

Après toutes ces explications on entama la principale affaire qui avoit amené le roi au parlement. Pierre Lizet, avocat-général, qui avoit exposé dans un discours véhément la conduite de Charles de Bourbon, &

ANN. 1524.

l'avoit convaincu des crimes de trahison, de rebellion & de félonie, conclut, qu'attendu la notoriété des faits, la cour pouvoit dès-lors prononcer la sentence de mort contre le coupable, la reversion au domaine de la couronne de toutes les terres qui en étoient émanées, & la confiscation des autres biens; & dans le cas où l'on se résoudroit à suivre toutes les formes de la procédure judiciaire, il requit que la cour décernât un arrêt de prise-de-corps & une commission d'ajournement personnel contre le coupable. Cette derniere marche, plus conforme à l'ordre légal, & qui laissoit encore une porte ouverte au repentir, fut adoptée par le roi & toute l'assemblée. Un huissier de la cour se transporta à Moulins & à Lyon pour y faire les proclamations usitées. Le roi, en attendant que les délais fussent expirés, se retira au château de Blois, d'où il adressa la lettre suivante au parlement.

Lettre du roi au parlement. *Ibid* 30 Mars.

Nos amés & féaux, vous savez que depuis que, par la grace de Dieu, nous sommes parvenus à la couronne, l'un de nos plus grands desirs qu'ayons eu a été que justice, qui est la reine des

vertus cardinales, fût bien & briève-ment administrée à nos sujets, & pour ce faire, y commettre bons, savans & expérimentés personnages, ayant conscience & zèle au bien de la justice & chose publique. Toutefois depuis aucun tems en çà, par les gros affaires que nous avons eu, & dépense qu'il nous a convenu de porter pour la défense de notre royaume, & obvier aux entreprises de nos ennemis, & aussi pour le soulagement de notre pauvre peuple, avons été contraints, à notre regret & deplaisir, prendre argent par emprunt de ceux qui ont obtenu de nous offices de judicature, dont nous croyons plusieurs avoir été pourvus desdits offices non aussi capables que ceux que l'on eût pu trouver, si libéralement & sans prêt, iceux offices leur eussent été baillés: & jaçoit que notre intention fût, la nécessité passée, donner ordre audit affaire; néanmoins, à la prière & requête de notre très-chere & très-amée dame & mere, qui a eu toujours en singuliere affection & recommandation la justice, laquelle nous a instamment prié & requis pourvoir auxdits offices de personnages savans & expérimentés & de bonne conscience: nous, ANN. 1524.

ANN. 1524. *à cette cause, dès-à-présent, sans attendre à autre tems, en obtempérant à sadite requête, comme juste & raisonnable, avons conclu & délibéré pourvoir esdits offices, ainsi qu'elle nous a prié & requis, croyant fermement que la chose sera si agréable à Dieu, que les affaires de nous & de notre royaume prospéreront; & aussi notredite dame & mere, qui étoit grièvement malade dès-lors qu'elle nous fit icelle rèquête, sa maladie commença à diminuer, en sorte que, graces à notre Seigneur, elle se porte très-bien, dont vous avons bien voulu avertir, afin que de votre part & sur vos honneurs commettiez trois ou quatre personnages d'entre vous expérimentés & de bonne conscience, lesquels ferez jurer sur le canon de la Messe & Evangiles de Dieu, de faire un rôle dans le tems qui par vous leur sera préfix, tous ports, profits, affection & acception de personnes cessant, des personnages les plus lettrés & expérimentés, de bonne conscience, capables pour obtenir les offices de présidens, conseillers, lieutenans de bailli & de sénéchaux, & autres offices de judicature; & icelui rôle signé de leurs mains, & contre-signé du greffier de la*

cour, nous envoyez le plutôt que faire se pourra, afin que selon icelui nous nous puissions régler quand conviendra de nommer auxdits offices, & n'y faites faute. ANN. 1524.

Ce n'étoit point là rétablir entièrement la voie de l'élection pour parvenir aux charges ; mais la nouvelle forme qu'on se proposoit d'introduire pouvoit, à bien des égards, balancer l'ancienne, & peut-être mériter la préférence dans un siècle où les mœurs avoient déja beaucoup perdu de leur ancienne simplicité ; où la brigue & la corruption ne paroissoient plus aussi honteuses qu'autrefois, parce qu'elles devenoient plus communes. Le parlement content, pourvu qu'il pût se préserver du poison de la vénalité, nomma des commissaires qui travaillèrent avec ardeur à dresser les rôles qu'on leur demandoit. La funeste journée de Pavie, & la mauvaise volonté du chancelier Duprat empêchèrent l'exécution de ce projet.

Irruption du connétable de Bourbon en Provence.

Bourbon, qu'on sommoit à Moulins & à Lyon, de comparoître en personne au parlement de Paris, se disposoit en effet de revenir en France,

ANN. 1524.

Siége de Marseille.

P. Mart. de Angl. Guichardin. Ferron. Du Bellay. Belcarius. Gauffridi. Hist. de Provence.

non pour se justifier, mais pour venger sa querelle, & faire trembler ses ennemis. Il osoit se vanter qu'aussitôt qu'il paroîtroit dans le royaume à la tête d'une armée, la moitié de la noblesse viendroit se ranger sous ses étendards, les villes les plus fortes lui enverroient leurs clefs. L'empereur, sans ajouter entièrement foi à ces magnifiques promesses, agréa cette expédition, parce qu'elle se feroit en grande partie aux frais de l'Angleterre, & qu'elle le délivreroit du moins pour un tems des importunités des puissances d'Italie. Ces puissances voyoient avec la plus vive inquiétude des garnisons Espagnoles dans toutes les places conquises sur les François, le vice-roi donnant des ordres absolus dans le duché, le vrai duc de Sforce confondu avec les généraux subalternes, sans crédit, sans autorité, & même sans aveu, puisqu'on pouvoit lui disputer jusqu'à son titre: car jusqu'alors Charles-Quint avoit différé de lui accorder l'investiture de ce fief impérial, sous prétexte qu'il falloit auparavant en chasser les François. Les confédérés avoient toujours soupçonné qu'on les trompoit; que

l'empereur, maître de ce duché, l'uniroit aux états héréditaires de la maiſon d'Autriche, & ne s'en dépouilleroit jamais volontairement en faveur d'un étranger. Le moment d'éclaircir ce ſoupçon étoit arrivé : ils ſollicitoient avec la plus vive ardeur l'inveſtiture ſi ſolemnellement promiſe, & la retraite des garniſons Eſpagnoles, qui ne ſervoient plus qu'à ruiner le pays, & à inſpirer une juſte défiance aux Etats voiſins. Charles ne voulant, ni accorder une demande ſi contraire à ſes intérêts, ni donner, par un refus abſolu, un juſte motif aux alliés de ſe tourner du côté des François & de les rappeller en Italie, jugea que l'entrepriſe propoſée par le connétable de Bourbon pouvoit ſeule le tirer de cet embarras : ſi elle réuſſiſſoit, ſa puiſſance inſpireroit déſormais une ſi grande terreur aux Italiens, qu'ils ſeroient réduits à garder le ſilence : ſi au contraire, elle échouoit, il auroit un prétexte plauſible pour ne pas évacuer le Milanès à la veille d'une nouvelle invaſion de la part des François. Il permit donc au connétable de conduire en Provence l'armée d'Italie :

ANN. 1524.

mais comme il n'avoit pas une entière confiance dans ce prince, qu'une colère aveugle avoit écarté de son devoir, & qu'un généreux effort sur lui-même pouvoit y ramener, il lui associa le marquis de Pescaire dans le commandement général de l'armée. Le roi d'Angleterre fournit cent mille écus pour sa part de la solde du premier mois, se réservant la liberté, ou de continuer la même contribution pour les mois suivans, ou de seconder les opérations de cette armée en faisant passer lui-même une armée en Picardie : l'empereur s'obligea non-seulement de fournir le surplus de la solde, mais de faire de son côté une diversion dans le Languedoc, & de pénétrer, s'il étoit possible, jusques sur les bords du Rhône, où se feroit la jonction des deux armées. Il fit rassembler dans le port de Gênes un grand nombre de vaisseaux, & donna ordre au connétable d'attaquer Marseille par terre, tandis que la flotte l'attaqueroit du côté de la mer. Ce n'étoit point l'intention du connétable de consumer ses forces & de perdre un tems précieux devant une place, qui tomberoit

ANN. 1524.

tomberoit d'elle-même lorsqu'elle seroit séparée de la France par la prise des places voisines. Il se proposoit de commencer par se rendre maître du cours du Rhône, de s'avancer ensuite jusqu'à Lyon, place ouverte & sans défense, & de se porter de là dans les provinces de l'intérieur du royaume, où il exciteroit un soulèvement général. Mais l'empereur, qui préféroit la conquête d'une place maritime, qu'il pouvoit facilement conserver, à celle d'une province entière qui n'auroit aucune communication avec le reste de ses Etats, persista dans sa premiere résolution. Bourbon descendant des Alpes, fondit avec impétuosité sur les villes d'Antibes, de Fréjus, de Toulon, de Draguignan, de Brignoles, qui n'ayant, ni garnison, ni fortifications régulières, n'opposèrent aucune résistance. La ville d'Aix, capitale de la province, ébranlée par tous ces exemples, & se trouvant dans le même abandon, ne songea non plus qu'à se préserver du pillage en se rendant à la premiere sommation. Après ces conquêtes faciles, Bourbon, qui dans les sauf-conduits qu'il expé-

ANN. 1524.

dioit prenoit déja le titre de *comte*
ANN. 1524. *de Provence*, conduisit son armée devant Marseille, dont le sort alloit décider celui de toute la province. Le roi, surpris d'une descente si peu attendue, avoit eu à peine le tems d'y jetter deux cens lances sous la conduite de Brion Chabot, & trois mille fantassins Italiens que Renzo de Ceré ramenoit d'Italie, & qui par le plus heureux hazard se trouvèrent dans cette contrée. Les fortifications de la place étoient en mauvais état; mais le courage, la fidélité & le zèle des bourgeois suppléerent à tout. Neuf mille s'armèrent, se formèrent en compagnies, & partagèrent avec les vrais soldats les fatigues & les dangers du siége : les vieillards, les femmes, sans en excepter les plus qualifiées, voulurent participer à la défense commune, & travaillèrent aux réparations. Une place si bien défendue ne pouvoit plus être forcée; Bourbon s'en apperçut bientôt, mais son honneur étoit trop engagé pour qu'il pût renoncer si promptement à son entreprise. Tout lui manquoit à la fois; la noblesse, au lieu de venir se ranger sous ses étendards, formoit un camp volant

ſous la conduite du comte de Carces, qui harceloit ſans ceſſe ſes troupes, brûloit les villages des environs, ruinoit les moulins, & ne lui laiſſoit plus aucun moyen de tirer du pays ſes ſubſiſtances. La flotte impériale, occupée toute entière à lui amener des vivres & des munitions d'Italie, ne put pas bloquer le port de Marſeille, comme on ſe l'étoit propoſé. Cette flotte, quoique infiniment ſupérieure à la Françoiſe, eſſuya un échec à la hauteur de Monaco : la Fayette, amiral du Levant, & André Doria, qui, bien que Génois, s'étoit mis au ſervice de France, la ſurprirent en déſordre, enlevèrent trois galères, & firent priſonnier Philbert de Châlons, prince d'Orange. La crainte d'eſſuyer de nouveaux revers l'obligeant à ſe tenir toujours unie, rendoit les convois infiniment plus lents, & expoſoit l'armée à manquer ſouvent de pain. Indépendamment de ces inconvéniens, Bourbon eut à ſe plaindre d'un grand nombre d'infidélités qui dérangeoient toutes ſes meſures. Lannoi, qui avoit promis de lui envoyer un renfort de cinq à ſix mille hommes d'infanterie, craignant

ANN. 1524.

ANN. 1524. de se trouver exposé au milieu d'un peuple mécontent & d'alliés suspects, différa toujours de remplir cet engagement. Le marquis de Pescaire, plus puissant & plus accrédité que Bourbon parmi les Espagnols, sembloit prendre à tâche de le perdre de réputation, & se contraignoit si peu qu'il lui adressoit en face les plaisanteries les plus amères. Le roi d'Angleterre & l'empereur, qui avoient promis de faire diversion, l'un en Picardie, l'autre en Languedoc, restoient dans l'inaction, & ne lui donnoient pas même de leurs nouvelles. Cependant le roi de France avoit eu le tems de mettre sur pied une nouvelle armée. Le maréchal de Chabannes, avec la division qui se trouva le plutôt prête, s'empara de la ville d'Avignon, qui appartenoit au pape, & y établit les magasins de l'armée. Quoiqu'il affectât de donner à ce procédé toutes les apparences d'une surprise & d'une invasion, on ne peut douter qu'il ne fût concerté avec Clément VII., qui plus allarmé que jamais des desseins ambitieux de l'empereur, exhortoit le roi de ne pas se borner à chasser

l'ennemi de ſes Etats, mais de le pourſuivre au-delà des monts, où il trouveroit les affaires dans une horrible confuſion, & des alliés tout diſpoſés à favoriſer ſecrettement ſes opérations. Si le roi n'eût eu deſſein que de chaſſer les ennemis du royaume, il n'auroit eu beſoin, ni de beaucoup de dépenſe, ni de grands préparatifs : les troupes qui ſe trouvoient en Provence ſous la conduite de Chabannes, jointes au camp volant du comte de Carces, étoient plus que ſuffiſantes pour en venir à bout. Cependant il faiſoit dans cette occaſion un auſſi grand effort que ſi l'ennemi déja maître de pluſieurs provinces eût marché droit à la capitale : non content de raſſembler juſqu'à deux mille lances, dix mille, tant Suiſſes que Griſons, ſix mille lanſquenets, dix à douze mille avanturiers François, ils ſe fit accompagner de tous les grands officiers de la couronne, & de trois ou quatre princes étrangers, tels que Henri, roi de Navarre, Antoine, duc de Lorraine, François, comte de Vaudemont, Jean Stuart, duc d'Albanie, & Michel Antoine, marquis de Sa- ANN. 1524.

ANN. 1524.

luces. Sous prétexte que la guerre étoit défensive, & qu'il s'agissoit du salut de l'Etat, on continua de faire contribuer le clergé, à la réserve des conseillers-clercs du parlement & des membres de l'université : les financiers firent des avances considérables : les bonnes villes du royaume, outre les impositions ordinaires, fournirent à l'équipement & à l'entretien d'un certain nombre de soldats : on rétablit sur les bourgs & les villages la milice des Francs-archers : enfin, les princes & les gentilshommes les plus opulens, ceux-même qui servoient dans cette armée, furent mis à contribution : le roi leur demanda, par forme d'emprunt, des sommes proportionnées à leur fortune, qu'il s'obligeoit toutefois de leur rendre lorsque la guerre seroit finie.

Mort de la reine Claude de France.

Au milieu de ces agitations, & lorsque le roi s'avançoit du côté de la Provence, mourut à Blois la reine Claude, cette vertueuse fille de Louis XII. Héritière de la candeur & de la bienfaisance du roi son pere, soumise au roi son époux, docile aux volontés d'une belle-mere impérieuse, occupée à soulager les malheureux

& à faire le bonheur de ceux qui l'approchoient, sans intrigue, sans manége, elle conserva dans tout le cours de sa vie une tranquilité d'ame inaltérable, & une pureté sans tache. Son confesseur déclara, après sa mort, qu'elle n'avoit jamais commis un péché mortel. Elle laissoit en mourant trois fils & deux filles. Comme l'éloignement de la cour & l'épuisement des finances ne permettoient pas de songer à ses funérailles, son corps resta plusieurs années déposé dans la chapelle de Blois. ANN. 1524.

Bourbon, qui ne s'obstinoit à rester devant Marseille que pour différer de quelques jours sa honte, & pour donner le tems à ses alliés de remplir leurs engagemens, voyant que ses soldats ne lui obeissoient plus; que le maréchal de Chabannes, qui s'étoit avancé jusqu'à Salon, à huit lieues seulement de Marseille, pouvoit en deux jours venir l'insulter dans son camp, & qu'enfin il alloit se perdre avec son armée s'il laissoit le tems au roi d'arriver, se résolut enfin à une retraite douloureuse, mais nécessaire : pour en dérober la connoissance aux assiégés, il fit allumer

Nouvelle expédition du roi en Italie.

Du Bellay.
Belcarius.
Guichardin.
Ferron.
Peradin.
Mém. nost.
Galeat. capella.
Manusc. de Béthune.

devant ses lignes de grands feux dont
ANN. 1524. la fumée se portoit sur la ville : à la faveur de cette obscurité il embarqua sur la flotte son artillerie, & se retira avec les débris de son armée le long de la côte, sans que la garnison se doutât de son départ. Mais le comte de Carces, qui ne le perdoit guère de vue, continua de le harceler dans sa retraite. Le maréchal de Chabannes l'atteignit au passage du Var, & tailla en pièces l'arrière-garde. Les Espagnols, & sur-tout les Allemands, excédés de fatigue, & mourant de faim, jettoient leurs armes par les chemins, & fuyoient en désordre. Chabannes laissant à d'Egvilli quelques compagnies de chevaux-legers pour suivre l'ennemi jusques dans le comté de Nice, reprit avec sa gendarmerie la route du Dauphiné, où le roi conduisoit lui-même le reste de l'armée. François tint à Briançon un conseil de guerre, non point pour délibérer sur ce qu'il y avoit de mieux à faire, mais pour notifier aux princes & aux principaux officiers la ferme résolution où il étoit de passer en personne les Alpes, & la facilité qu'il y avoit,

en prenant sur-le-champ la route de Suze, de prévenir l'arrivée de l'ennemi devant la ville de Milan. Quoiqu'il s'énonçât de manière à faire connoître clairement que c'étoit un parti pris, la Trémouille, à qui de longs services donnoient le droit de dire librement son avis, osa combattre cette proposition. Il représenta fortement que la saison étoit trop avancée pour qu'on pût raisonnablement se promettre de terminer la conquête du Milanès avant l'hyver: que dans la position où se trouvoit la France à l'égard de ses voisins, le roi ne pouvoit s'absenter si longtems sans exposer l'Etat aux plus grands malheurs: qu'il ne disconvenoit point que l'occasion de recouvrer Milan avant l'arrivée des ennemis ne fût au moins très-apparente, mais qu'un des généraux qui se trouvoient présens, tel qu'il plairoit au roi de le choisir, s'acquitteroit tout comme lui de cette commission honorable, au lieu qu'il ne pouvoit jamais être que bien imparfaitement remplacé dans la conduite générale des affaires & les besoins journaliers de l'administration:

ANN. 1524.

ANN. 1524. qu'en se tenant à Lyon, d'où il seroit facile de faire passer en Italie des secours d'hommes & d'argent, il combattroit plus efficacement ses ennemis qu'en exposant sans aucune nécessité sa vie, la fortune de ses enfans & le salut de l'Etat. Ni ces remontrances, ni les prieres de Louise de Savoie sa mere, qui le conjuroit de différer au moins son départ jusqu'à ce qu'elle pût le joindre & lui communiquer de vive voix des secrets importans, ne furent capables de l'arrêter. Il lui adressa des lettres de régence avec des pouvoirs si illimités que le parlement crut ne devoir les enregistrer qu'avec des restrictions; & sans plus différer, il traversa les Alpes, le Piémont, & parut sur les frontières de Milan avant que l'on sût ce qu'étoient devenues les troupes de Bourbon. Les habitans voyant une armée prête à les attaquer, & personne qui songeât à les défendre, se hâtèrent, suivant leur usage, de faire partir des députés pour assurer le roi de leur soumission, & lui présenter les clefs de leur ville. François les reçut avec bonté, & détacha le marquis de Saluces & la Trémouille avec de la ca-

valerie légère pour aller s'assurer de la place en attendant que le reste de l'armée pût les suivre. Saluces, qui arriva le premier, s'assura d'une des portes, & eut la sage précaution de ne point aller plus avant. Presque au même moment arrivoient par une autre porte Bourbon, Pescaire & François Sforce qui avoient dérobé leur marche à l'armée du roi : ils s'avancèrent vers le marquis de Saluces, & se disposoient à le déloger lorsqu'ils virent arriver la Trémouille, & à peu de distance le reste de l'armée. N'osant plus s'arrêter dans une ville dont l'ennemi tenoit déja une des portes, ils rafraîchirent la garnison du château, & se retirèrent avec précipitation à Lodi. Si au lieu de s'arrêter à des conquêtes qui ne pouvoient lui échapper, le roi eût marché droit à Lodi, ensuite à Crémone, ces deux places qu'on n'avoit point eu soin d'approvisionner, seroient tombées à son approche : car, ou les ennemis n'auroient osé s'y renfermer, ou ils n'eussent pu éviter de se rendre à discrétion. Voisin des Vénitiens, qui n'avoient abandonné son alliance qu'avec beaucoup de regret, & par ANN. 1524.

ANN. 1524. des raiſons qui ne ſubſiſtoient plus, François les auroit facilement déterminés à retourner à leurs premiers engagemens, & dès-lors la conquête du Milanès étoit infaillible : car, par le moyen des Vénitiens & des Griſons il auroit coupé aux Impériaux toute communication avec l'Allemagne. Or, dans l'état de foibleſſe où ils étoient réduits, en perdant l'eſpérance de recevoir des renforts de lanſquenets, ils auroient perdu celle de ſe défendre, & ſe feroient trouvé heureux qu'on leur permît de ſe retirer à Naples. Les plus habiles généraux mirent toutes ces conſidérations ſous les yeux du roi ; mais, pour le malheur de la France, Bonivet avoit ſeul plus de crédit que tous les généraux enſemble, & il ſe trouva d'un avis oppoſé. Se ſouvenant encore des traverſes & des diſgraces que lui avoit procurées la garniſon de Pavie pendant la durée du blocus de Milan, il inſiſta ſi fortement ſur la néceſſité de commencer par aſſurer les ſubſiſtances de l'armée en ſe délivrant de la ſeule place qui pouvoit les intercepter, qu'il entraîna le roi au ſiége de Pavie.

Cette ville, bien pourvue de toutes sortes de munitions, avoit pour garnison quatre cens lances, quatre à cinq mille fantassins, partie Espagnols, partie Allemands, & pour commandant Antoine de Leve, qui, de simple soldat, s'étoit élevé au généralat, & qui, au rapport d'un bon juge en cette matière, auroit effacé tous les guerriers de son tems s'il eût été moins tourmenté de la goutte. François ne tarda pas à connoître à quel homme il avoit affaire. Après avoir fait une brèche aux murs, il donna ordre de monter à l'assaut. Les troupes, remplies de l'ardeur que leur inspiroit sa présence, s'y précipitèrent, mais elles trouvèrent au-delà des murailles une tranchée profonde & garnie d'arquebusiers, qu'il parut impossible de franchir. On transporta les batteries d'un autre côté, on eut recours à la sappe & à la mine, mais toujours sans succès. Jacques de Silli, bailli de Caën, proposa un moyen plus lent, mais dont le succès paroissoit infaillible. Un peu au-dessus de Pavie le Tesin se divise en deux bras, dont le plus foible arrose les plaines de la Lomelline; l'autre,

ANN. 1524. Siége de Pavie. *Ibid.*

plus considérable, coule sous les murs
ANN. 1524. de la ville, & n'est point guéable en cet endroit. Cette derniere considération avoit fait négliger de fortifier ce côté de la ville; Silli proposoit d'élargir le premier bras, & de couper le second par une digue qui feroit refluer les eaux, & procureroit aux troupes un facile accès. L'armée s'y employa; la digue commençoit à s'élever lorsque la rivière enflée par les pluies & la fonte des neiges, renversa tous les travaux. N'espérant plus de réduire cette garnison autrement que par la famine, François établit son camp dans un vaste parc qui joignoit les murailles de Pavie, & distribua les troupes dans différens postes pour s'y rafraîchir pendant le reste de l'hyver, & veiller cependant à ce qu'il n'entrât dans la place, ni vivres, ni renforts. L'inaction à laquelle ce parti réduisoit la plus grande partie de l'armée contribua beaucoup à faire accepter au roi une proposition dont il n'apperçut pas les suites funestes.

Clément VII. ne s'étoit porté à re-
ANN. 1525. lever le parti François qu'après s'être bien assuré qu'il n'y avoit point d'au-

tre moyen d'obliger l'empereur à se dessaisir du Milanès. Voyant les affaires dans une position qui devoit rendre l'empereur plus souple, il offroit sa médiation aux deux souverains, & sollicitoit avec les plus vives instances, ou une paix ou une trève. Il n'étoit déja plus question du malheureux Sforce : c'étoit, s'il est permis de s'expliquer ainsi, un manteau dont Charles-Quint s'étoit enveloppé, & qu'il mettoit au rebut depuis qu'il ne servoit plus qu'à l'embarrasser. Clément proposoit Charles de France, troisième fils du roi, & filleul des Suisses, lequel posséderoit le duché de Milan comme un fief de l'empire, & sans aucune dépendance de la couronne. Il n'y avoit aucune apparence que l'empereur consentît à un arrangement aussi favorable à son ennemi, à moins qu'il ne s'y trouvât forcé par la crainte d'essuyer une perte beaucoup plus considérable. Clément fit proposer au roi d'envoyer un détachement de son armée, non pour conquérir le royaume de Naples, mais pour y faire une diversion capable d'obliger Lannoi & tous les Espagnols à s'y transporter promptement, & à

ANN. 1525.

évacuer le duché de Milan. Dans le
ANN. 1525. traité ſecret qui fut conclu au camp
de Pavie, le roi prit ſous ſa protection la maiſon de Médicis & la république de Florence : & le pape promit, tant en ſon nom qu'au nom de cette république, de ne donner aucun ſecours à l'empereur ; d'accorder ſur ſes terres le paſſage à l'armée Françoiſe qui marcheroit à Naples, & de permettre à tous les vaſſaux du ſaint-ſiége de prendre parti dans cette armée. Elle ne conſiſta d'abord qu'en deux cens lances & en quatre mille hommes d'infanterie, moitié Suiſſes, moitié Italiens : mais elle dut être groſſie par des troupes de débarquement, dont la Fayette chargeroit ſes vaiſſeaux, & par les recrues que l'on feroit dans les environs de Rome. Le roi en donna le commandement au duc d'Albanie, qui étoit revenu auprès de lui depuis que la majorité de Jacques V. ne lui laiſſoit plus de rang en Ecoſſe. La marche de cette armée, qui traverſa ſans obſtacles les Etats de Florence, l'objet qu'elle ſe propoſoit, & qui n'étoit plus ignoré de perſonne, causèrent la plus vive allarme au vice-roi. Il ne pouvoit

ignorer que le royaume de Naples étoit ſans défenſe, le peuple mécontent, la nobleſſe toujours remuante, & partagée en deux factions : perſuadé qu'au premier aſpect des enſeignes Françoiſes le parti Angevin ſe ſouleveroit, il ſongeoit à ramaſſer promptement les troupes Eſpagnoles ou Napolitaines qui ſe trouvoient dans le Milanès, à traverſer avec elles l'Ombrie & la Marche d'Ancone, & à prévenir, s'il étoit poſſible, l'arrivée du duc d'Albanie. Le marquis de Peſcaire, à qui il fit part de ſon deſſein, lui repréſenta que cette démarche timide & honteuſe, en livrant à l'ennemi le duché de Milan, ne ſauveroit pas même le royaume de Naples, puiſque le roi de France, une fois en poſſeſſion du duché, ne trouveroit plus aucun obſtacle à faire paſſer dans le royaume un auſſi grand nombre de troupes qu'il le deſireroit ; au lieu que ſi ce monarque étoit battu dans le duché, ou ſeulement forcé de lever le ſiége de Pavie, le foible détachement qu'il envoyoit à l'extrémité de l'Italie n'oſeroit rien entreprendre, & ſe diſſiperoit ſans combat : que ce n'étoit que dans le duché de Milan qu'on

ANN. 1525.

ANN. 1525. pouvoit combattre utilement l'armée qui marchoit à Naples : qu'au reste, il falloit rendre graces au ciel, qui avoit tellement aveuglé le roi de France & son conseil, qu'ils affoiblissoient leur armée à la veille d'une bataille, & sembloient par cette imprudence se livrer eux-mêmes à la discrétion de l'empereur. Vaincu par ces raisons, Lannoi se contenta d'envoyer à Naples un lieutenant-général, & attendit avec les troupes Espagnoles quel seroit le succès des soins que se donnoit alors le connétable de Bourbon.

Les généraux ennemis avoient commencé à reprendre courage, & à bien espérer de leurs affaires lorsqu'ils avoient vu le roi s'attacher au siége de Pavie. Bourbon s'étoit rendu à la cour de Savoie avec des lettres de l'empereur, & avoit su inspirer un si tendre intérêt au duc & à la duchesse, qu'ils mirent entre ses mains non-seulement tout ce qu'ils avoient d'argent, mais leurs pierreries, avec la liberté de les vendre ou de les engager pour lever des soldats. Avec ces secours & ceux qu'y joignit l'archiduc Ferdinand, Bourbon rassembla prompte-

ment douze mille lansquenets, formés & disciplinés par François de Sikingen, l'un des premiers & des plus ardens disciples de Luther, & qui depuis la mort de ce chef s'étoient donnés pour la plupart à Georges Fronsberg, déja si célèbre dans les guerres d'Italie. Bourbon, traversant avec eux le Trentin & les terres de la république de Venise, reparut dès le milieu de l'hiver aux environs de Lodi. ANN. 1525.

François, averti que l'armée ennemie étoit devenue supérieure à la sienne, songea de son côté à se procurer des renforts : depuis le détachement du duc d'Albanie, il en avoit encore envoyé un nouveau aux ordres du marquis de Saluces pour se fortifier à Savonne, & tenter de concert avec André Doria de surprendre la ville de Gênes. Les troupes qui lui restoient, bien que suffisantes pour achever de réduire Pavie si l'on lui en laissoit le tems, se trouvoient trop foibles pour hasarder une bataille avec quelque apparence de succès. Il demanda de nouvelles recrues aux Suisses & aux Grisons, & fut servi avec tant de promptitude qu'elles ar-

Fautes de François I.

Guichardin. Du Bellay. Galeat. Capella. Brantome. Belcarius.

ANN. 1525. rivèrent à point-nommé. Mais un de ces accidens qu'on ne prévoit jamais, & auxquels on devroit toujours s'attendre lorſque l'on fonde ſes eſpérances ſur des ſecours étrangers, ne tarda pas à déranger toutes ces combinaiſons. Un aventurier, nommé Médequin, Châtelain de Mus, ſur les confins des Griſons, ſurprit le fort de Chiavenne, qui couvroit du côté du Milanès l'entrée de leurs vallées, & ſe mit à y exercer des brigandages, non point dans l'eſpérance de ſoumettre un peuple pauvre & belliqueux, mais uniquement pour les obliger de rappeller à la défenſe de leurs propres foyers ſix mille hommes de leur nation qui ſervoient dans l'armée du roi. Les Griſons, ainſi qu'il l'avoit prévu, ne manquèrent pas de prendre ce parti : ils s'étoient, à l'exemple des Suiſſes, réſervé ce droit toutes les fois qu'ils auroient guerre dans leur propre pays; ainſi, quelque beſoin qu'on eût de leur ſervice à la veille d'une bataille, quelque mépriſable que fût l'ennemi qui paroiſſoit les inquiéter, quelques prières, quelques offres qu'on pût leur faire pour les engager à différer

seulement de huit jours leur départ, ils persistèrent à se mettre en route dès le même jour, & il fallut se résoudre, ou à les tailler en pièces, ce qui auroit rendu le nom de François odieux en Italie, ou à les voir tranquilement s'éloigner, emportant avec eux une solde qu'ils avoient si peu gagnée. Comme l'ennemi approchoit on délibéra sur le parti qu'il y avoit à prendre. Le vieux la Trémouille, Louis d'Ars, le maréchal de Chabannes & le maréchal de Foix, furent d'avis de lever le siége, & d'éviter la bataille. Ils représentèrent qu'en se retirant, comme on le pouvoit facilement, à Binasque ou à Milan, & en s'y renfermant seulement pendant quinze jours, on auroit la facilité de remplir le vuide que la retraite des Grisons & la désertion des Italiens laissoient dans l'armée : qu'au contraire cette effroyable multitude d'Allemands qu'avoit amenés le duc de Bourbon se dissiperoit bientôt faute de solde & de subsistances : que les généraux ennemis ne recevant rien de l'empereur, ne levant plus de contributions sur la ville de Milan, & ne pouvant plus espérer de renforts du ANN. 1525.

royaume de Naples, qui auroit bientôt lui-même besoin de secours étrangers, & ayant tout à redouter de leurs propres soldats, qui se mutineroient à la premiere occasion, n'avoient de ressource que dans une affaire générale, dont le succès est toujours incertain; que par la raison même qu'ils souhaitoient la bataille, le roi devoit l'éviter, puisque c'est une regle certaine à la guerre de ne jamais faire ce qui convient le mieux à notre ennemi; qu'enfin, il seroit absurde de risquer la vie du roi & le salut de l'Etat pour un avantage que l'on obtiendroit & plus facilement & plus sûrement en temporisant. Cet avis des plus braves & des plus habiles guerriers qu'eût alors la France, se trouvoit encore appuyé par le pape Clément VII. Comme il n'ignoroit rien de ce qui se passoit dans le camp ennemi, il mandoit au roi que pourvu qu'il différât d'en venir aux mains pendant quinze jours ou trois semaines, les lansquenets repasseroient en Allemagne, les Espagnols à Naples, & qu'il obtiendroit sans effusion de sang la possession du duché de Milan. Bonivet, Saint-Marsaut, Brion Cha-

ANN. 1525.

bot, & les autres favoris, assurés des dispositions secrettes du roi, se déclarèrent hautement contre un parti si prudent, & eurent le malheur de l'emporter « Ai-je bien entendu, » dit Bonivet, le conseil que vous » donnez au roi ? Après un siége de » quatre mois, & à la veille de re- » cueillir le fruit de tant de travaux, » vous voulez qu'il abandonne Pavie, » qu'il se refugie à Binasque ou à Mi- » lan ? Cependant il avoit juré de » mourir plutôt que de recevoir cet » affront. Que dira l'Europe en appre- » nant que le vainqueur de Marignan » a fui à l'approche d'un Bourbon » & d'un Pescaire ? qu'il n'a osé sou- » tenir leurs regards ? Je conviens » que la vie du roi est une chose trop » précieuse pour être hasardée légè- » rement : mais sa gloire est-elle donc » une chose indifférente ? mérite-t-elle » moins de considération ? D'ailleurs » n'a-t-il pas exposé cent fois cette » vie dont dépend le salut de l'Etat » dans des rencontres plus périlleuses » que celle qui se présente aujour- » d'hui ? Considérez l'assiète de ce » camp ; il est enveloppé de toutes » parts de murailles, & si avantageu-

ANN. 1525.

ANN. 1525. » ſement ſitué, que l'artillerie ſeule » ſuffiroit pour détruire nos ennemis » s'ils entreprenoient de le forcer. Je » ne les crois pas aſſez téméraires » pour en avoir ſeulement conçu » la penſée. L'unique objet qu'ils ſe » propoſent, c'eſt de faire entrer » des munitions dans Pavie, & d'en » changer la garniſon. Mais ne ſom- » mes-nous pas en état de leur ôter » cet avantage, ou du moins de le » leur faire acheter bien cher? Nos » troupes ſont encore à-peu-près auſſi » nombreuſes que les leurs; elles ſont » & plus braves & mieux diſcipli- » nées : les généraux qui les com- » mandent, & particulièrement ceux » que je prends la liberté de contre- » dire, ont prouvé par mille actions » d'éclat, qu'ils ne le cèdent à per- » ſonne en valeur & en expérience : » nous avons encore l'avantage du » terrein, & par-deſſus tout cela la » préſence du roi ». Ce que Bonivet avançoit touchant les forces qui reſ- toient au roi auroit pu être vrai, ſi les compagnies euſſent été com- plettes : mais depuis que des beſoins urgents avoient forcé à ſouſcrire aux conditions qu'il avoit plu aux Suiſſes de

de mettre à leurs ſervices, on avoit porté le nombre de mortes-paies au profit des capitaines à quarante par compagnie de cent hommes. Les Allemands, qui ne ſe croyoient pas d'une condition inférieure aux Suiſſes, avoient exigé le même traitement : il s'étoit étendu ſucceſſivement aux Italiens & aux avanturiers, & avoit gagné juſqu'aux compagnies d'ordonnance. Si l'on ajoute au vuide que laiſſoit dans les compagnies ce premier relâchement de diſcipline, les pertes inévitables qu'elles avoient ſouffertes par la mort, les maladies & la déſertion ; on concevra ſans peine que le roi jugeant du nombre de ſes troupes par celui des compagnies & par les états des tréſoriers chargés de la paie, dut ſe tromper de près de moitié. Après avoir fait ſes diſpoſitions, il craignit que les ennemis, ainſi que l'avoit annoncé l'amiral Bonivet, n'oſaſſent venir l'attaquer : il écrivit au marquis de Peſcaire, dont la réputation effaçoit celle de tous les autres généraux, que s'il vouloit ſe rendre avec les huit cavaliers de ſon armée, en qui il avoit le plus de confiance, dans un lieu

ANN. 1525.

également distant des deux camps ; il s'y trouveroit avec un pareil nombre de guerriers, & que l'issue du combat feroit voir à laquelle des deux nations on devoit adjuger le prix de la valeur : si ce parti ne convenoit pas au marquis, le roi lui offroit vingt mille écus au cas que dans le terme de vingt jours il engageât une bataille générale. Pescaire répondit que la glorieuse préférence que le roi daignoit lui accorder sur les autres guerriers étoit la récompense la plus flatteuse qu'il eût reçue, & qu'il pût jamais se promettre de ses services ; qu'il ne pouvoit cependant accepter l'honneur que lui faisoit le monarque, parce qu'il ne lui étoit pas permis de disposer de sa vie sans le congé de l'empereur ; que par rapport à la bataille, il assuroit sa majesté qu'elle l'auroit avant le terme indiqué sans qu'elle se mît en frais ; qu'il osoit donc lui conseiller de garder son argent, qui seroit mieux employé à payer la rançon d'un prisonnier d'importance.

ANN. 1525.

Journée de Pavie.

Du Bellay.
Guichardin.

Pescaire remplit cet engagement beaucoup plus exactement qu'il ne se l'imaginoit lui-même. La nuit du 24 de Février, jour consacré à St. Ma-

thias, ils firent deux fausses attaques au parc de Mirabel, où étoit situé le camp du roi: pendant que les troupes étoient occupées à les repousser, ils sappèrent & renversèrent un autre pan de mur d'environ quarante toises de largeur, & firent entrer par cette brèche trois mille arquebusiers, suivis de trois gros bataillons de vieilles bandes Espagnoles & de lansquenets. L'intention des généraux n'étoit point de livrer bataille, mais uniquement de pénétrer jusqu'à Pavie: ils ne le pouvoient sans prêter le flanc à toute l'artillerie du camp, qui, à la première décharge, fit de grandes escarres dans leurs bataillons: on voyoit de toutes parts voler des têtes & des bras. Les Espagnols effrayés, rompirent leurs rangs: les uns reculoient, les autres tâchoient de gagner à la course des vallons peu éloignés. Le roi, craignant qu'ils ne lui échappassent, s'ébranla dans ce moment à la tête des corps les plus avancés, & par cette imprudente démarche il s'ôta à lui-même tous ses avantages en masquant son artillerie: du premier choc il renversa un escadron de gendarme-

ANN. 1525.

Paul Jov. Elog.
Capella.
Brantome.
Ant. de vera.
Belcarius.

ANN. 1525. rie Napolitaine, tua de sa main Ferdinand Castriot, marquis de Saint-Ange, & pénétra jusqu'aux bataillons d'infanterie commandés par Bourbon & Pescaire, qu'il ne put enfoncer. Les arquebusiers, dont le nombre s'étoit prodigieusement accru dans les troupes Espagnoles, firent pleuvoir une grêle de balles sur les flancs de cette gendarmerie, tandis que les lansquenets lui présentoient un front hérissé de piques, & qui sembloit impénétrable. On fit avancer pour les entamer d'un côté les Suisses qui avoient pour principal commandant Diespach, & un corps de cinq mille lansquenets, long-tems redouté en Allemagne sous le nom de *Bandes-noires*: les Suisses soutinrent mal dans cette rencontre leur ancienne réputation. A la réserve de Diespach & de sa compagnie, qui se fit hacher en pièces, ils esquivèrent le choc des lansquenets, glissèrent à côté, & s'étant tirés de la mêlée, se retirèrent du côté de Milan : les Bandes-noires, partagées en deux corps, l'un sous la conduite de Suffolk Lapole, l'autre sous celle de François de Lorraine, comte de Lambesc, s'élancè-

rent avec ardeur au milieu des bataillons ennemis ; & quoique fort inférieures en nombre, elles soutinrent le combat jusqu'à ce qu'elles eussent été totalement détruites. Tout le poids du combat retomba sur la gendarmerie, qui se trouva bientôt enveloppée sans pouvoir ni avancer ni reculer : le sage la Trémouille, âgé de soixante-quinze ans, fut atteint de deux balles, dont l'une lui perça le cœur : le maréchal de Chabannes, après avoir fait plier deux fois tout ce qui se trouvoit devant lui, fut entraîné sous la chûte de son cheval, & arrêté prisonnier de guerre par un capitainé Italien nommé Castaldo. Le cruel Buzarto, capitaine Espagnol, enragé que cette proie lui échappât, & voulant en priver l'Italien, qui refusoit de partager avec lui la rançon, appuya son arquebuse contre la tête du prisonnier, & la fit voler en éclats. Louis d'Ars, Bussi d'Amboise, Clermont Tonnerre, Saint-Pol, le maréchal de Foix, le bâtard de Savoie, étoient ou morts ou criblés de blessures : Bonivet & le duc d'Alençon, placés dans des postes plus éloignés, s'approchèrent du champ ANN. 1525.

ANN. 1525 de bataille, & jugèrent par la grandeur du carnage, que tout étoit perdu. Le prince s'enfuit avec trois ou quatre cens lances : le favori, levant la visière de son casque, & jettant un cri de désespoir, court se précipiter au milieu des bataillons ennemis, pour se dérober par une mort glorieuse à la honte & au supplice qui lui étoient réservés. Bourbon, qui le regardoit comme l'artisan de ses disgraces, avoit recommandé qu'on le prît vivant, & le cherchoit avidement lorsque le hasard le lui fit rencontrer étendu sur la poussière. *Ah! misérable*, s'écria-t-il, *que de maux tu as causés à la France!* Le roi, avec un peloton de braves qui l'entouroit, continuoit de se battre : Galéas de Saint-Severin, son grand écuyer, qui, depuis le commencement de la mêlée, avoit été plus occupé à parer les coups qui s'adressoient à son maître qu'a se couvrir lui-même, tomba percé de coups : François, déja blessé au front & à la jambe, perdit son cheval, mais il le sentit tomber, & resta debout, séparé à la vérité de tous les siens, mais continuant d'écarter à grands coups d'épée tous ceux qui osoient

l'approcher, & ne voulant ſe rendre qu'au vice-roi : un guerrier inconnu vint ſe ranger à ſes côtés, & l'aida de ſon épée à repouſſer la ſoldateſque qui ſe précipitoit ſur lui : c'étoit Pomperant, qui avoit accompagné la fuite du connétable, & qui ne craignit point en ce moment de ſe faire connoître. Lannoi s'approcha, reçut, un genouil en terre, l'épée du roi, & lui en préſenta une autre. La priſe du roi termina la mêlée. Les gentilshommes François, qui ne ſe battoient plus que pour le dégager, mirent bas les armes : pluſieurs de ceux qui auroient pu ſe ſauver, rougiſſant de l'abandonner dans la mauvaiſe fortune, vinrent ſe livrer eux-mêmes aux fers de l'ennemi. De ce nombre furent Annebaut, Montejan, la Roche du Maine, le baron de Trans, qui ſervoient ſous le duc d'Alençon, & qui ne voulurent point l'accompagner dans ſa fuite. Ce prince, dernier rejetton d'une branche illuſtre & malheureuſe, expia par un cruel repentir une faute preſqu'involontaire : il fut ſi honteux de ſa foibleſſe, il demeura tellement accablé des reproches de Marguerite ſa fem-

ANN. 1525.

ANN. 1525. me & sœur du monarque, que n'osant soutenir les regards de la cour, il se mit au lit, & mourut de douleur. Le maréchal de Montmorenci, qui avoit été envoyé la veille pour garder un poste éloigné avec sa compagnie de cent hommes d'armes & mille hommes d'infanterie, conjecturant par le bruit du canon que les deux armées étoient aux mains, accouroit pour se trouver à la bataille: en arrivant il se trouva enveloppé d'ennemis, & forcé de rendre les armes. Le nombre des prisonniers étoit si considérable que les généraux ennemis n'ayant, ni prisons assez sûres pour les garder, ni vivres à leur donner, ne cherchèrent qu'à s'en délivrer promptement. Le connétable, en qualité de Lieutenant-général de l'empereur, ordonna, sous les peines les plus sévères, que tous ceux qui n'ayant aucun grade dans l'armée, étoient censés ne pouvoir acquitter leur rançon, eussent à vuider le camp dans vingt-quatre heures: cette liberté n'étoit point un bienfait; il falloit traverser l'Italie; tous étoient sans armes, sans pain, sans argent, exposés par conséquent à périr de

misère ou de la main des paysans. La garnison de Milan eut moins à souffrir. Théodore Trivulse & Chandion qui la commandoient, ayant été avertis du désastre de Pavie, la firent mettre sous les armes, & à l'entrée de la nuit ils sortirent furtivement, & gagnèrent sans obstacle les frontières du Piémont. ANN. 1525.

Prison du roi. Evasion de quelques prisonniers. *Ibid.*

Cependant les généraux ennemis restoient pour ainsi dire accablés sous l'excès de la fortune : étrangers les uns aux autres, rivaux & jaloux, ils s'observoient en silence, & ne formoient aucune délibération commune. Cette mésintelligence facilita l'évasion de quelques prisonniers importans. Le comte de Saint-Pol étoit resté sans mouvement & sans connoissance sur le champ de bataille. Un soldat de l'armée impériale, qui étoit allé chercher du butin, fut frappé de l'éclat de sa bague : trouvant de la difficulté à l'arracher, il se mit en devoir de lui couper le doigt. La douleur le rappella à la vie, il se nomma, & promit une rançon considérable, mais en recommandant au soldat le secret le plus inviolable, parce que s'il venoit à être découvert les

ANN. 1525. généraux voudroient profiter eux-mêmes de la rançon. Traité comme un simple gendarme, dès qu'il fut guéri de ses blessures il revint en France avec son libérateur, à qui il tint fidèlement parole.

Le jeune Henri d'Albret, roi de Navarre, couroit d'autant plus de risques qu'il n'étoit point encore marié, que sa mort, une prison perpétuelle, ou du moins une renonciation la plus autentique au trône de Navarre pouvoient consolider ou légitimer une usurpation criante. Il étoit étroitement gardé, & quelques offres qu'il eût faites, il n'avoit pu, ni séduire ses gardes, ni obtenir d'être mis à rançon : deux fidèles domestiques, Vivés, son page, & Gassion, entreprirent de le sauver. Vivés, qui étoit à-peu-près du même âge & de la même taille que le roi, avoit la permission d'entrer & de sortir pour faire les commissions de son maître, sans que les gardes, avec qui il s'étoit rendu familier, s'en missent en peine : le roi change avec lui d'habits, sort du château à la faveur de ce déguisement, traverse Pavie sans être reconnu, & près d'une des portes il

trouve Gassion qui l'attendoit avec deux chevaux de selle, & qui le ramena dans ses Etats. Vivés, pour empêcher qu'ils ne fussent poursuivis, se mit dans le lit du roi : lorsque le capitaine entra dans la chambre, il feignit de se trouver incommodé, de vouloir faire diète, tint ses rideaux fermés, & ne se découvrit pour ce qu'il étoit, que lorsqu'il n'y eut plus aucune apparence qu'on pût attraper le prisonnier. ANN. 1525.

François I. n'avoit point cette ressource : ses domestiques étoient écartés, & on ne le laissoit parler à personne sans témoins. Les généraux ennemis, sous prétexte de le desennuyer, se rendoient assidus auprès de sa personne, & ne le perdoient point de vue : Bourbon lui-même lui envoya demander la permission de lui rendre ses devoirs ; il l'obtint : mais on juge aisément à quel point cette entrevue fut embarrassante pour l'un & l'autre. François, soit pour le mortifier davantage, soit par un effet d'une prédilection involontaire, combla de caresses le marquis de Pescaire, le serra plusieurs fois dans ses bras, & sembloit oublier auprès de lui tous ses

ANN. 1525. malheurs. Pescaire, aussi adroit courtisan que guerrier intrépide, avoit poussé l'attention jusqu'à se couvrir d'habits de deuil lorsqu'il lui rendit la première visite. Il éleva jusqu'au ciel la valeur du monarque, confessant que si elle eût été secondée elle n'eût pu manquer d'être couronnée par une victoire éclatante : il l'exhorta à bien espérer de l'équité & de la modération de l'empereur, qui étoit plutôt un rival de gloire qu'un ennemi, & qui ne se prévaudroit point, pour l'opprimer, d'un avantage qu'il devoit tout entier à la fortune : enfin, il lui offrit ses bons offices, son intercession & son crédit. Si François avoit cru ne donner de la jalousie qu'au connétable de Bourbon, il se trompa. Lannoi ne put supporter cette trop grande familiarité avec Pescaire : il en fut allarmé, & pour en arrêter le cours, il prit le parti de transférer le prisonnier dans un lieu moins exposé que Pavie. Il avoit d'abord jetté les yeux sur le château de Milan, la place la plus forte du duché : mais comme elle obéissoit à François Sforce, qui ne vouloit point y recevoir une garnison Espagnole, & que de son côté

Lannoi ne vouloit point confier un gage si précieux à un allié déja suspect, il se détermina pour le château de Pizzigithon, dont il confia la garde au capitaine Alarcon, avec ce qu'il y avoit de plus brave & de plus fidèle dans les troupes Espagnoles. Il restoit un nouvel embarras beaucoup plus difficile à vaincre, c'étoit d'informer promptement l'empereur de ce qui venoit de se passer, & de recevoir ses ordres. L'Italie ne pouvoit communiquer avec l'Espagne que par la France ou par la mer : les passages en France étoient soigneusement gardés : du côté de la mer, la Fayette & André Doria étoient aux aguets, & interceptoient tout ce qui osoit risquer le trajet. Lannoi supplia le roi de vouloir bien ouvrir le passage aux couriers, en lui représentant que c'étoit l'unique moyen d'accélérer le moment de sa liberté. En adressant à l'empereur une lettre où il s'avouoit son prisonnier, François chargea le même courier, qui devoit passer par Lyon, d'un billet pour la régente : *Madame*, lui écrivoit-il, *de toutes choses, il ne m'est demeuré que l'honneur & la vie : usez de votre prudence accou-*

ANN. 1525.

ANN. 1525.

tumée; j'ai espérance que Dieu à la fin ne m'abandonnera pas : je vous recommande vos petits enfans & les miens, & vous prie de donner des passe-ports à ce courier qui va prendre les ordres de l'empereur.

Allarmes que cette nouvelle causa dans le Royaume.

Regiſtres du Parlement.

Manuſcr. de Béthune.

Mém. de Monluc.

A la première nouvelle du déſaſtre arrivé devant Pavie, la régente étoit tombée dans un ſi grand abattement, qu'on craignit quelques jours pour ſa vie. Les gens qui l'entouroient, & qui avoient quelque crédit ſur ſon eſprit, lui remontrèrent que ſi elle ne faiſoit un généreux effort ſur elle-même, & ne s'armoit de courage, elle trahiſſoit les intérêts du roi ſon fils, & ceux des princes ſes petits-fils, qui n'avoient plus qu'elle pour appui; que la qualité de régente, en lui impoſant des devoirs auſtères, lui interdiſoit juſqu'à la douceur de verſer des larmes; que des ſoins qu'elle alloit ſe donner, de la conduite qu'elle alloit tenir, dépendoient la liberté du roi & la conſervation de la monarchie. Réveillée par ces diſcours elle ramaſſa ſes forces pour ſe livrer toute entiere aux beſoins de l'adminiſtration. Son premier ſoin fut de recueillir ſur la frontière

tous les malheureux soldats qui arrivoient d'Italie, de leur fournir des vivres, des habits, & les secours indispensables pour retourner tranquillement dans leurs familles. Il restoit encore en Italie deux détachemens de l'armée, celui du duc d'Albanie, qui étoit dans le territoire de Rome, & celui du marquis de Saluces dans les environs de Gênes. La Fayette & Doria eurent ordre d'aller les recevoir sur leurs vaisseaux, & ils exécutèrent sans obstacle cette commission par l'appui que continua de leur donner le pape Clément VII. Quelque besoin que l'on eût de secours extraordinaires pour subvenir à ces dépenses, il eût été trop dangereux d'établir de nouveaux impôts. Le peuple, appauvri par les contributions excessives des années précédentes; la noblesse, épuisée par les pertes qu'elle avoit faites à la guerre & par des emprunts forcés; le clergé, soumis à des taxes inconnues auparavant; la magistrature avilie par la vénalité, ne pouvoient être traités avec trop de ménagement. En annonçant à la nation un malheur qui ne pouvoit plus être caché, la régente ne lui de-

ANN. 1525.

manda que des prieres : elle ordonna
ANN. 1525. qu'on ouvrît toutes les églises, & qu'on fît par-tout des processions générales & particulières. Le parlement, à qui les lettres furent adressées, craignant que des assemblées trop nombreuses ne donnassent lieu à des attroupemens, restraignit l'ordonnance aux processions particulieres. C'étoit sur-tout à Paris qu'il falloit prendre des précautions contre le désordre. Le parlement ayant mandé à l'hôtel-de-ville des députés des cours supérieures, du chapitre de Paris & de l'université, pour délibérer en commun sur les moyens d'assurer la tranquillité publique, arrêta qu'on tendroit toutes les nuits les chaînes dans les rues, qu'on doubleroit les compagnies du guet bourgeois, qu'on allumeroit des lanternes, qu'on mureroit les portes de la ville, à la réserve de cinq, qui furent jugées nécessaires pour l'approvisionnement ; que ces cinq portes que l'on conservoit s'ouvriroient à sept heures du matin, & se fermeroient à huit du soir ; qu'elles seroient continuellement gardées par des magistrats & d'autres bourgeois notables : & afin que personne ne

pût refuser de s'acquitter de ce devoir, le premier président de Selve & Antoine le Viste, troisième président, allèrent, en habit de guerre, monter la première garde. On songea en même-tems à creuser les fossés & à réparer les murailles. La cour croyant avoir besoin pour la conduite de ces travaux d'un homme d'autorité & d'expérience, envoya prier Guillaume de Montmorenci, qui, soixante ans auparavant, s'étoit trouvé au siége de Paris dans la guerre du bien public, de venir prendre le commandement des milices bourgeoises, & d'amener avec lui quinze ou vingt gentilhommes, en qui il auroit le plus de confiance. Ses deux fils, Anne & François, servoient dans l'armée d'Italie; & puisqu'il n'en recevoit point de nouvelles, il les supposoit ou morts ou prisonniers. Renfermant au fond de son cœur l'inquiétude mortelle dont il étoit agité, surmontant la foiblesse & les incommodités de la vieillesse, il vint à Paris accompagné de vingt gentilshommes, visita les fortifications; & s'étant rendu à l'assemblée de l'hôtel-de-ville, il exhorta tous les ordres des citoyens à persé-

ANN. 1525.

ANN. 1525. vérer dans leur fidélité ordinaire, & à n'attendre de ſalut que de leur union & de leur courage. Ce qui cauſoit le plus d'inquiétude, étoit le grand nombre de mendians & de gens ſans aveu, dont la ville étoit remplie, & qui n'ayant rien à perdre ne pouvoient au contraire que gagner dans un bouleverſement général : on n'oſoit, ni leur témoigner de la défiance, ni prendre des meſures directes contre leurs mauvais deſſeins, de peur qu'ils ne vinſſent à ſe compter, & à connoître leurs forces : car ſi trois cens s'étoient aſſemblés, dans peu ils auroient été ſix mille. Montmorenci propoſa ſagement de les partager en différens atteliers de pionniers, occupés à nettoyer les foſſés de la ville, où, ſéparés les uns des autres, mêlés avec des compagnies de bourgeois opulens, & ſurveillés par des hommes ſûrs, ils gagneroient leur vie, & n'auroient ni le loiſir ni la facilité de former des aſſociations. Ce réglement diminua conſidérablement le péril, mais n'en garantit pas entierement. Des bandes de *mauvais garçons*, cachés pendant le jour dans des villages au-deſſus de Paris, deſ-

tendoient la nuit sur des radeaux & des batelets, abordoient dans différens quartiers, enfonçoient les portes, pilloient les maisons, & attaquoient le guet, qu'ils mettoient en fuite, en criant, *Bourbon*, soit pour autoriser leurs brigandages, soit pour inspirer plus de terreur. Les prédicateurs eux-mêmes, au lieu de recommander la soumission & l'obéissance, déclamoient avec une licence dangereuse contre les abus du gouvernement. Le président de Selve les ayant assemblés leur remontra les conséquences d'un zèle indiscret, & les fit jurer qu'ils s'abstiendroient de parler des affaires d'Etat, & qu'ils lui dénonceroient le premier qui contreviendroit à ce serment. Au défaut des prédicateurs, on afficha dans tous les quartiers des billets séditieux adressés au peuple François : on les sema artificieusement dans les églises & dans les places publiques. Dans ces écrits, on imputoit tous les désordres de l'Etat à l'ambition de la régente & à la méchanceté du chancelier, & l'on exhortoit ceux qui n'avoient point encore perdu le souvenir de la liberté, à briser un joug odieux & insupporta- ANN. 1525.

ANN. 1525.

ble. Plusieurs personnages distingués, même parmi les membres du parlement, appelloient hautement à la régence le duc de Vendôme, devenu premier prince du sang par la mort du duc d'Alençon & la fuite du connétable. Il veilloit sur la frontière de Picardie, la province la plus exposée aux incursions de l'ennemi : mais soit que la régente craignît que quelque vertueux qu'il se fût montré jusqu'alors il ne résistât pas toujours à une offre si séduisante ; soit qu'elle ne se proposât en effet que d'autoriser davantage les opérations du conseil, elle prit le parti de l'appeller à Lyon. Vendôme partit sur-le-champ, & évita de s'approcher de Paris, où sa présence auroit pu occasionner de la fermentation. La frontière qu'il abandonnoit ne pouvoit se passer d'un général accrédité. Pontdormi, si digne de le remplacer, venoit de périr par un funeste accident : après avoir ravagé les frontières de l'Artois à plusieurs reprises, défait les ennemis par-tout où il les avoit pu joindre, il avoit fini par attirer le duc d'Arscot & l'élite des troupes des Pays-bas dans une cour du château de Hesdin,

d'où ils ne pouvoient plus sortir, lorsqu'une fusée échappée des mains d'un artificier à qui il donnoit des ordres, le couvrit de feu, lui entra en partie dans la bouche, & lui brûla les intestins. A la place de cet excellent officier, Vendôme nomma pour son lieutenant le comte de Brienne, de la maison de Luxembourg. Ce lieutenant-général & les gouverneurs particuliers des villes de Picardie, trop éloignés de la régente pour en recevoir des secours bien prompts, s'adressèrent au parlement. Bernieulle & Canaples, gouverneurs de Montreuil, représentèrent le danger que couroit cette place si l'on n'y faisoit entrer des vivres qu'il étoit impossible de se procurer dans les environs, parce que la récolte avoit manqué dans une grande partie de la France. Le parlement sacrifia généreusement six mois de ses gages, & donna commission à deux conseillers de rassembler tous les bleds qu'on pourroit trouver dans les environs de Pontoise, & de les faire voiturer à Montreuil & dans les autres places voisines. Oudart du Biès, gouverneur de Boulogne, demanda des mu-

ANN. 1525.

ANN. 1525. nitions de guerre & de bouche, quelque argent pour faire subsister les gendarmes renfermés avec lui, auxquels il étoit dû dix-huit mois de leurs gages; une somme modique pour lever un corps d'infanterie, qu'il promettoit de retenir sous les armes une année entiere, pourvu qu'on lui avançât seulement la solde du premier mois. Robert de Mailli, capitaine de Dourlens, écrivit qu'il employoit depuis plusieurs semaines trois cens ouvriers pour fortifier cette place; qu'il les payoit de ses propres deniers; que toutes ses ressources étoient épuisées quoiqu'il n'y eût encore rien d'achevé; qu'il demandoit la mort si on l'exposoit à recevoir un affront en lui refusant des secours. Le zèle des magistrats ne pouvoit satisfaire à toutes ces demandes, & l'intérêt de l'Etat ne permettoit pas de les négliger: ils sommèrent les trésoriers & les receveurs des deniers publics d'appliquer tous les fonds qui se trouvoient dans leurs caisses à ces objets de premier besoin, menacèrent de procéder contr'eux en toute rigueur en cas de contravention ou de désobéissance. Cette

entrepriſe déplut à la régente, tant parce qu'il lui paroiſſoit dangereux de laiſſer prendre à un corps déja ſi puiſſant une pareille liberté, que parce que ces diſpoſitions particulières des fonds pouvoient en effet déranger le ſyſtême général de l'adminiſtration. Elle écrivit au parlement de ſe renfermer dans ſes fonctions ordinaires, & de ſe repoſer ſur elle de l'approviſionnement des places frontières, & de la paie des troupes: « J'eſpére, » diſoit-elle, y donner ſi bon ordre » que tout ira bien; vous priant, au » reſte, de me donner les avis que » vous jugerez néceſſaires pour la tran» quillité publique ». Le parlement profita de cette ouverture pour adreſſer à la régente les remontrances dont nous allons rendre compte.

ANN. 1525.

Remontrances du parlement ſur les abus de l'adminiſtration.

Regiſtres du parlement.

Le parlement commence par déplorer les progrès de l'héréſie Luthérienne qui, comme un poiſon lent, corrompoit inſenſiblement la maſſe du corps politique. il ſe plaint qu'on ait arraché des priſons de la conciergerie, & ſouſtrait à la rigueur des loix, des perſonnes infectées de cette contagion, & demande qu'il lui ſoit permis de procéder en toute

rigueur contre tous ceux qui lui seront
ANN. 1525. dénoncés, sans aucune distinction, fussent-ils même, ce qu'à Dieu ne plaise, revêtus des premieres dignités ecclésiastiques.

Il attribue ce premier fleau & les autres malheurs qui désoloient l'Etat à la révocation de la Pragmatique. Tant que cette sainte constitution a été observée, dit-il, l'ordre sacerdotal a été respecté, le peuple docile, & le royaume florissant: depuis que nous l'avons abandonnée, l'Etat est tombé dans un abyme d'où il ne se relevera jamais, si Dieu ne le regarde en pitié. En conséquence il demande qu'on ne nomme plus aux prélatures des pasteurs mercénaires, & étrangers à leur troupeau; qu'on ne transporte plus à Rome, sous le titre d'Annates, le peu d'argent qui reste encore dans le royaume; & que, conformément aux saints décrets, on rende au peuple le droit de choisir ses pasteurs.

Le parlement s'élève ensuite contre les vexations & les violences qu'on exerçoit sur le clergé, soit en dépouillant les églises de leurs ornemens, soit en emprisonnant contre tout droit divin & humain ceux des ministres des

des autels qui refusoient ou ne pouvoient acquitter les taxes qu'on leur imposoit sans aucune forme légale. ANN. 1525.

Venant ensuite aux objets qui le touchoient de plus près, le parlement demande qu'on leve tous les empêchemens qui ont été mis à l'exécution de ses arrêts, empêchemens qui ne peuvent procéder de la volonté d'un roi zèlé pour la justice, mais uniquement des surprises que quelques-uns de ses ministres ont faites à sa religion. Cela posé, qu'on supprime toutes les évocations au grand-conseil qui se sont excessivement multipliées depuis quelques années, & qui commencent même à devenir générales par rapport aux matières béneficiales, quoiqu'il n'y ait aucun édit qui les autorise.

Qu'on abolisse les commissions & les confiscations anticipées, comme contraires au droit naturel, & proscrites par toutes nos ordonnances. Ils remarquent qu'on péche contre les bonnes mœurs, qu'on sappe le principe fondamental & la base des sociétés, en armant les citoyens les uns contre les autres; en disposant d'avance des biens d'un accusé qui n'a

ANN. 1525.

point été entendu dans ses défenses : que c'est un brigandage public de nommer pour juges ou commissaires ceux-là même à qui l'on a déja donné ou promis une part dans la confiscation : que plusieurs de nos rois détestant cette honteuse pratique, & voulant réfréner cette odieuse cupidité, ont déclaré nulle & abusive toute donation des biens d'un homme encore vivant ; mais que pour éluder une loi si sainte, on s'est avisé dans ces derniers tems de prendre des lettres d'un secrétaire d'état, dont la date reste en blanc, & ne doit être remplie qu'après l'exécution du malheureux : que la cour, sous les yeux de laquelle se consomment ces mystères d'iniquité, est réduite à garder le silence, & ne peut donner que des larmes aux infortunés qui la reclament. Il semble donc, ajoute le parlement, que madame la régente doit avant tout proscrire ces sortes de commissions, & permettre à la cour d'informer contre tous ceux qui les ont précédemment ou recherchées ou acceptées.

Inutilement travailleroit-on à rétablir la justice en France, tant qu'on

laissera subsister l'opprobre de la magistrature, la vénalité. ANN. 1525.

Cette réforme indispensable entraîne nécessairement la suppression de tous ces offices nouvellement créés à prix d'argent, qui ne sont qu'un fardeau pour le gouvernement, & un instrument d'oppression pour les peuples.

Que tous les officiers qui touchent des gages de l'Etat se contentent de leurs gages sans recevoir aucune pension ni du roi, ni des particuliers, sous peine de perdre non-seulement leurs pensions, mais encore leur office.

Après ces observations sur la justice, le parlement passe en revue les abus de la milice. Tant que la discipline militaire a été observée, les compagnies d'ordonnance étoient non-seulement complettes, mais chargées d'un grand nombre de surnuméraires, parce que tous les gentils-hommes, soit étrangers, soit regnicoles, briguoient l'honneur d'y être admis. Depuis qu'on a toléré leurs brigandages, elles sont tombées dans un tel discrédit, que les honnêtes gens s'en retirent, & que malgré la facilité avec

laquelle on y admet ceux que leur naissance devoit en exclure, elles ne trouvent plus à se completter. Ceci a été en partie cause du malheur qui vient de nous arriver ; le roi, qui comptoit avoir auprès de lui vingt-quatre ou vingt-cinq mille combattans, en avoit à peine seize ou dix-sept mille. Pour rendre à ces compagnies leur ancienne splendeur, il conviendra 1°. de bien choisir les capitaines, de les obliger à résider continuellement avec leurs compagnies, & de les rendre responsables eux-mêmes de tous les désordres qu'elles commettront. 2°. D'acquitter exactement, & à l'échéance des termes, la paie des gens d'armes & des archers afin de leur ôter tout prétexte de s'écarter dans les villages, & d'y vivre aux dépens du malheureux laboureur qui ne paie la taille que pour être garanti du pillage.

ANN. 1525.

La source la plus abondante de tous nos malheurs, continue le parlement, c'est la déprédation & l'épuisement des finances. Jamais monarque ne leva sur son peuple des sommes aussi considérables que le roi en a levé depuis dix ans : & cependant

les troupes ont été mal payées ; les places frontières n'ont point été réparées & menacent ruine de toutes parts. ANN. 1525.

Outre l'énormité des impôts, les aliénations du domaine montent sous ce règne à plus de quinze cens mille livres. Les aides & les gabelles sont devenues le patrimoine des particuliers ; & le domaine de la couronne, qui devoit suffire à l'entretien de la maison du roi, est presque réduit à rien. Il y a donc tout lieu de douter, ou plutôt on doit hardiment assurer que ces prétendues ventes ont été de véritables dons : que les prétendus acquéreurs, ou n'ont point donné d'argent, ou se sont fait rendre celui qu'ils avoient seulement déposé. Si l'on cherche des remèdes à tous ces désordres, voici ceux que la cour croit devoir indiquer.

Que tout le produit des tailles soit désormais employé à la solde des troupes, sans qu'il soit permis, sous quelque couleur que ce puisse être, de le détourner de sa primitive & véritable destination.

Qu'il soit promptement informé contre ceux qui ont eu le maniement

ANN. 1525. des finances du roi. Si l'on compare le peu de fonds dont ils jouissoient avant qu'ils entrassent en charge, le peu de tems qu'ils ont géré, le peu de gages qui leur sont assignés, avec le luxe & la dépense de leur maison, les acquisitions de terres qu'ils font journellement, les mariages qu'ils donnent à leurs filles, on demeurera convaincu qu'ils ne peuvent être regardés comme des administrateurs intègres.

Qu'il soit défendu, sous les peines les plus sévères, à tous ceux qui seront administrateurs ou simples dépositaires des deniers publics, de se mêler dans aucune espece de trafic ou de marchandise, de peur qu'ils ne soient tentés de suspendre les paiemens pour profiter de l'intérêt de l'argent.

Qu'on établisse une chambre ardente pour examiner lès registres de tous les comptables, informer des ventes fausses ou simulées du domaine, & faire rentrer dans le trésor public tout ce qui en a été détourné. La somme qui en proviendra sera plus que suffisante pour acquitter la rançon du roi.

Enfin, qu"il plaise à madame la

régente de porter une loi somptuaire pour réfréner le luxe des habits, des équipages, de la table, & tout ce vain étalage, qui forçant les plus grands seigneurs à dépenser au-delà de leur revenu, les met dans la nécessité de solliciter des pensions, ou de faire le métier de brigands. ANN. 1525.

Quelque envie qu'eût la régente de se concilier l'affection du parlement, elle ne crut pas devoir satisfaire si promptement à toutes ses demandes. Par rapport à l'hérésie naissante, elle écrivit au saint-pere, qui saisissant avidement cette ouverture pour établir l'inquisition en France, adressa un bref au parlement, où, après avoir donné le plus grand éloge au zèle que la compagnie faisoit paroître pour le maintien de la religion & de la saine doctrine, il nommoit deux conseillers-clercs vicaires du saint siége, & leur conféroit en cette qualité tous les pouvoirs nécessaires pour faire le procès aux coupables, de quelque qualité qu'ils fussent, sans en excepter les personnes constituées dans les premières dignités de l'église.

Quant au rétablissement de la pragmatique, la régente confessa ingénu-

ment que ce seroit le plus grand bien
ANN. 1525. que l'on pût procurer à l'Etat; mais elle faisoit observer en même-tems qu'on ne pouvoit rien changer à cet égard sans offenser le pape, qu'il falloit ménager dans les circonstances où l'on se trouvoit, & sans faire une sorte d'affront au roi, qui auroit droit de se plaindre qu'on cassât sans son aveu ce qu'il avoit établi avec tant de difficulté. Elle insinua donc qu'il falloit tendre vers ce but sans éclat, & préparer tout pour un changement si desiré : elle osoit répondre qu'elle l'obtiendroit de son fils dès qu'il seroit en liberté.

On ne pouvoit alléguer les mêmes excuses par rapport à la vénalité des offices : aucune loi ne l'autorisoit : il n'en falloit donc non plus aucune pour l'abolir. La régente permit au parlement de procéder à l'Election, selon l'ancienne forme, toutes les fois qu'il vaqueroit une charge dans le parlement, & promit d'accorder des provisions sans exiger de finance à l'un des trois sujets que la compagnie auroit désignés. Ainsi l'élection eut lieu tant que dura la prison du roi; mais après son retour, elle fut encore une

fois abolie, à l'instigation du chancelier, qui avoit à se plaindre, & qui vouloit se venger du parlement. ANN. 1524.

On promit d'avoir le même égard aux autres articles des remontrances, à mesure que l'occasion s'en offriroit; & pour montrer au parlement qu'on desiroit de le satisfaire, on rédigea sur le champ la loi somptuaire qu'il demandoit. La régente ordonna qu'on ne se vêtît plus que de laine & des couleurs les plus ternes; qu'on supprimât les festins & toutes les autres réjouissances particulières; qu'on bornât au simple nécessaire le nombre des laquais & des chevaux. Raguier, chargé de l'exécution de cette ordonnance, prit la liberté de demander à la régente, *si elle vouloit que tant de dames & autres femmes de gros personnages, lesquelles résidoient à Paris, quittassent les chaperons de velours qu'elles étoient dans l'usage de porter?* *Je consens*, répondit la régente, *qu'elles conservent leurs chaperons ordinaires, mais j'entends qu'elles laissent leurs robbes de soie, leurs cottes de velours, tant cramoisi que d'autres couleurs, & les longues queues qu'elles portent, qui n'appartiennent qu'à des princesses*

ANN. 1525. *& qui ne servent qu'à les embarrasser ; & aussi qu'elles mettent bas leurs toupets & bouquets de cheveux, & leurs cheveux qu'elles appellent fricassés, & aient à se coeffer bas, & à porter cornettes basses, & montrent plus avoir visage de deuil que de joie.* En tâchant de se concilier le parlement par ces marques de déférence, la régente le flatta encore davantage en lui demandant le président de Selve & deux conseillers de la cour pour résider auprès de sa personne & l'assister de leurs conseils.

Les soins de l'administration intérieure n'arrêtoient point le cours des négociations. La régente, en accordant tous les passe-ports nécessaires au courier que le roi envoyoit en Espagne, le chargea d'une lettre pour l'empereur, où elle se félicitoit dans son malheur que le roi son fils fût tombé entre les mains d'un prince généreux, son proche parent, qui ne consulteroit que son propre cœur dans les conditions de paix qu'il alloit prescrire.

Situation de l'Europe après la jour- L'empereur, qui s'attendoit à recevoir la nouvelle de la perte du Milanès & du soulevement du royaume de Naples, fut assez maître de lui-

même pour renfermer au fond de son cœur la satisfaction que lui causoit une surprise si agréable. Il répondit à ceux qui le félicitoient de sa victoire, qu'il ne l'estimoit qu'autant qu'elle lui procureroit les moyens d'arrêter l'effusion du sang des Chrétiens. En ordonnant de rendre à Dieu des actions de graces dans toutes les églises, il défendit toute espece de réjouissances publiques qui devoient être réservées, disoit-il, pour les victoires sur les Infidèles. Cette modération étoit-elle réelle ou purement apparente ? procédoit-elle de l'élévation de l'ame, ou n'étoit-elle dictée que par la politique ? c'est ce que la simple exposition des faits va nous apprendre. Moins Charles-Quint avoit prévu sa bonne fortune, & moins il avoit pris de précautions pour en tirer parti, au cas qu'elle arrivât : il étoit maître de la personne du roi ; mais le royaume n'étoit point entamé, & présentoit encore de toutes parts une barriere presque insurmontable.

ANN. 1525. née de Pavie.

Ant. de vera capella.

Guichard.

P. Gnodal apud Schardium.

Sleidan.

D. Calmet, Hist. de Lorraine.

Du côté des Pyrénées, Lautrec, à qui ses malheurs n'avoient pu ôter la réputation d'un des premiers généraux de son siecle, couvroit la frontière de troupes

disciplinées, au lieu que Charles-Quint
ANN. 1525. n'avoit alors ni troupes ni argent.

Du côté de l'Italie, les défilés des Alpes étoient gardés par le duc d'Albanie, & tout ce qu'on avoit pu sauver des débris de l'armée de Pavie : les généraux de l'empereur ne pouvoient entreprendre de les forcer sans laisser le Milanès exposé à une incursion des Suisses, des Vénitiens & du Pape, qui croyoient lire leur destin dans celui de la France. D'ailleurs les principales forces de l'armée impériale consistoient en ce corps nombreux de lansquenets que Bourbon étoit allé chercher en Allemagne, & qui lui étoient beaucoup plus attachés qu'à l'empereur. Bourbon s'étoit vengé avec éclat de ses ennemis : la régente lui écrivoit des lettres soumises, & le laissoit maître des conditions de son retour. S'il étoit plus sensible à la gloire qu'à des espérances trompeuses, il pouvoit, sans même se compromettre, devenir le sauveur de sa patrie, & forcer son roi à la reconnoissance : car il lui étoit facile, sous prétexte d'assurer la solde de ses lansquenets, de se rendre maître de la personne du prisonnier, de briser ses fers, & de le

placer sur ce même trône de Milan d'où il venoit de le renverser. ANN. 1525.

L'Allemagne étoit en feu par la révolte des paysans ; & les princes, loin d'être en état de donner des secours à l'empereur, auroient eu besoin qu'il leur amenât des forces étrangeres pour défendre la patrie. Quelques fougueux apôtres de la nouvelle réforme s'étoient répandus dans les campagnes ; & appliquant à la puissance civile les mêmes principes que Luther avoit établis sur la puissance ecclésiastique, ils persuadèrent sans peine à des hommes condamnés à un travail ingrat, & serfs pour la plûpart, qu'ils étoient égaux par la naissance à leurs oppresseurs, enfans d'un même pere, affranchis de toute servitude par le même rédempteur ; que les corvées, les tailles, les dixmes, & tous les autres fardeaux dont on les accabloit, étoient contraires à la loi naturelle, & proscrits par l'Evangile. Les paysans coururent aux armes : la commotion fut générale dans les cercles de Suabe & de Franconie : quinze mille de ces fanatiques ayant passé le Rhin, se répandirent dans l'Alsace, s'emparèrent de la ville de Saverne, & méditoient de

ANN. 1525. pénétrer en Lorraine & en France, semant par-tout la séduction, & offrant leur protection à tous ceux qui désiroient d'être libres. Le comte de Guise, qui veilloit sur les provinces de Champagne & de Bourgogne, conduisit de son chef & sans en avoir obtenu la permission de la régente, tout ce qu'il put ramasser de troupes Françoises, au secours de son frere, le duc de Lorraine, livra deux ou trois combats à ces furieux, & parvint à les exterminer si complettement, qu'ils ne reparurent plus en-deçà du Rhin. Quoique le conseil de la régence blamât cette entreprise, le succès fit oublier la témérité, & rétablit la réputation d'une monarchie, qui dans le tems qu'on la croyoit écrasée, protégeoit encore si glorieusement ses alliés.

Du côté des Pays-bas, la fortune avoit réservé à la France un allié bien précieux dans le duc de Gueldres : non content d'avoir fait passer au comte de Guise un corps de six mille cinq cens lansquenets, il offroit à la régente, ou de venir en personne avec une autre armée défendre la frontière de Picardie, ou de faire une puissante di-

version dans le Brabant ou la Hollande, en cas que la France se trouvât pressée par les forces des Pays-bas. ANN. 1525.
La célèbre Marguerite, qui gouvernoit toujours ces provinces, n'étoit pas en état de triompher de deux ennemis à la fois, à moins qu'elle ne continuât d'être secondée par les forces de l'Angleterre : mais Henri VIII., comme nous le dirons bientôt, avoit ouvert les yeux sur ses vrais intérêts, & étoit bien éloigné de servir l'ambition d'une puissance déja trop formidable.

Ainsi, de quelque côté que Charles-Quint portât ses regards, il n'appercevoit que des écueils ou des obstacles presque insurmontables. C'est-là sans doute ce qui le rendit si humble & si modéré dans sa victoire; ce qui lui fit accorder avec tant de facilité & de promptitude la trève que la régente lui demandoit pour traiter de la rançon & des autres conditions de la paix. Dans le conseil qu'il tint à Tolède pour délibérer sur la manière dont il se conduiroit dans cette occurrence, l'évêque d'Osma, son confesseur, ouvrit un avis qui, en élevant Charles-Quint au-dessus des conquérans de tous les siècles, lui auroit encore procuré des avan-

tages plus solides que ceux auxquels il
ANN. 1525. pouvoit prétendre. Il proposa de rendre simplement & sans condition la liberté au prisonnier; de transiger ensuite avec lui aux conditions les plus équitables sur tous les objets qui avoient allumé la guerre, & de ne lui demander que son amitié & les secours qu'il voudroit accorder contre les Infidèles. Ce langage étoit trop haut pour être entendu par les politiques ordinaires : le confesseur resta seul de son avis : tous les autres, sans en excepter Charles-Quint, s'accordèrent à profiter de l'occasion pour affoiblir tellement cette puissance rivale, qu'elle ne pût jamais se relever. Il falloit commencer par tromper ou endormir les puissances d'Italie, qui en s'unissant & en montrant de la vigueur, pouvoient lui enlever tout le fruit de sa victoire. Le vice-roi, se servant habilement de la terreur qu'inspiroit au pape le voisinage des troupes victorieuses, l'avoit déja engagé dans un traité, tant pour les terres de l'Eglise que pour celles de la république de Florence, par lequel Clément s'obligeoit à payer sur-le-champ cent mille ducats pour la solde des troupes impériales;

à condition que François Sforce seroit compris comme puissance contractante dans le traité, & que l'empereur lui donneroit l'investiture du duché de Milan. Charles ne balança point à prendre cet engagement qu'il n'avoit aucun dessein de tenir; & avec l'argent qu'il tira des alliés, il congédia les lansquenets de Bourbon qui ne lui donnoient pas moins d'inquiétude que le pape & les Vénitiens. Plus tranquille depuis le départ de ces mercénaires, il dicta les conditions auxquelles il consentoit de rendre la liberté au roi, & de contracter avec lui une alliance ferme & durable. Quoiqu'il pût, disoit-il, révendiquer la couronne de France en vertu de la donation que le pape Boniface VIII. en avoit faite à l'empereur Albert d'Autriche, l'un de ses ancêtres; quoiqu'il fût autorisé à faire revivre les droits de l'empire sur les provinces qui avoient formé l'ancien royaume d'Arles; quoiqu'il fût bien fondé à réclamer les droits des rois d'Aragon sur le duché de Narbonne & une partie du Toulousain, cependant, pour le bien de la paix, il consentoit à garder le silence sur ces anciennes querelles, pourvu que le

ANN. 1525.

ANN. 1525. roi, animé du même esprit de justice & de modération, lui accordât, 1°. la restitution pleine & entière du duché de Bourgogne & de toutes les autres terres que possédoit Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, lors de son décès, en ajoutant à cette restitution l'exemption de l'hommage & du ressort du parlement de Paris, tant pour la Bourgogne que pour la Flandre & l'Artois. 2°. Une pareille restitution en faveur du connétable de Bourbon qu'il nommoit son beau-frere, des duchés, comtés & baronnies dont on venoit de le dépouiller, avec la cession pure & simple de la Provence & du Dauphiné qui seroient érigés en un royaume indépendant. 3°. Une juste satisfaction au roi d'Angleterre sur toutes ses prétentions, & particulierement sur les sommes qui lui étoient légitimement dûes par la France. L'empereur demandoit que ces conditions fussent approuvées par les États généraux du royaume, & qu'il fût mis, ainsi que ses deux alliés, en possession réelle des places qui devoient lui revenir avant que le roi recouvrât sa liberté : pour cimenter cette paix, il proposoit le mariage du Dau-

phin avec l'Infante Marie de Portugal, fille de la reine Éléonor, sa sœur. ANN. 1525.

Révolté de la dureté de ces conditions, mais craignant d'aigrir par un refus absolu un homme dont son sort dépendoit, François s'excusa d'y répondre, & sur l'absence de son conseil sans lequel il ne pouvoit rien résoudre, & sur sa qualité de prisonnier qui ne lui permettoit pas de contracter aucun engagement valide. Le comte de Beaurain, chargé de la négociation, rapporta donc à madame la régente le mémoire qui contenoit ces demandes : il lui présenta en même-tems une lettre par laquelle l'empereur lui recommandoit le prince d'Orange & dom Hugues de Moncade qui avoient été faits prisonniers l'année précédente. La régente voulant donner à l'empereur un exemple de générosité, les retira des mains d'André Doria, & les renvoya en Espagne sans stipuler aucune condition. Elle fit partir avec eux François de Tournon, archevêque d'Embrun, chargé de faire des propositions, & de sonder les véritables dispositions de l'empereur. Il devoit d'abord ôter à ce prince toute

ANN. 1525. espérance que les États généraux consentissent jamais à aucun démembrement de la monarchie, & lui faire entendre bien clairement que le roi & elle à plus forte raison ne pouvoient rien à cet égard sans le concours des États généraux. Si Charles vouloit se contenter de ce qui pouvoit être accordé, elle offroit, 1°. une cession absolue des droits du roi sur le royaume de Naples, de la redevance de cent mille ducats qui en tenoit lieu, & de tous les arrérages de cette pension qui montoient à des sommes considérables. 2°. Une pareille cession des droits du roi sur le duché de Milan, l'État de Gènes & le comté d'Ast, mais à condition que l'empereur en donneroit l'investiture à Henri, second fils de France, en faveur du mariage de ce jeune prince avec Marie de Portugal, nièce de l'empereur, & n'en conserveroit la jouissance que jusqu'au mariage de ces deux enfans. 3°. Une renonciation à tout droit de suzeraineté & de ressort sur les provinces de Flandres & d'Artois : 4°. la restitution de Hesdin, & un désistement des droits de la couronne sur les châtellenies de Douai, Lille & Orchies. L'ambassa-

deur ne devoit proposer toutes ces offres que successivement, en faisant valoir les profits ou avantages de chacune d'elles en particulier. Si elles ne répondoient point encore à la passion que l'empereur avoit de s'aggrandir, il devoit lui en montrer un moyen sûr & facile; il consistoit à s'emparer d'une partie des États du pape, de ceux de Florence & de Venise. La France, qui seule pouvoit y mettre des obstacles, fermeroit les yeux ou même contribueroit aux frais de la conquête. Enfin, pour sceller l'union entre l'Espagne & la France, la régente proposoit deux nouveaux mariages, celui de Marguerite, sa fille, duchesse d'Alençon, avec l'empereur, & celui du roi, son fils, avec la reine Éléonore, douairière de Portugal & sœur de l'empereur. Pour dédommager le connétable de la perte de cette princesse qui lui étoit promise, la régente s'obligeoit, en lui restituant tout l'héritage de la maison de Bourbon, de lui donner madame Renée de France, seconde fille de Louis XII, avec une dot proportionnée au rang & à la naissance de cette princesse.

ANN. 1525.

Dans le tems qu'elle tentoit la cupidité de l'empereur du côté de l'Italie,

Négociations avec

ANN. 1525. premières propositions qu'on lui avoit apportées, puisque l'empereur se trouvant lié par des traités avec le connétable de Bourbon & le roi d'Angleterre, n'avoit pu se dispenser de montrer extérieurement beaucoup de chaleur pour leurs intérêts ; que le roi devoit sentir que le plus grand obstacle à la paix procédoit des prétentions du connétable, & de la parole que l'empereur lui avoit donnée de lui faire épouser sa sœur ; qu'il falloit travailler à lever cet obstacle, & que personne ne pouvoit mieux en venir à bout que la princesse elle-même, dont on avoit disposé sans son aveu : qu'elle étoit en âge de se choisir un époux : qu'elle avoit du crédit sur l'esprit de l'empereur son frere, & qu'ils ne doutoient point que si le roi se présentoit à ses regards, elle ne le préférât, sans balancer, à un proscrit qu'elle n'avoit jamais vu : que si ce parti agréoit au monarque, ils feroient courir le bruit qu'ils avoient reçu ordre de le transporter à Naples, & qu'au lieu de prendre cette route, ils cingleroient droit en Espagne, & y aborderoient avant que ceux qui avoient intérêt de s'opposer à ce voyage, pussent deviner

deviner leur projet : mais qu'étant responsables de sa personne, & n'agissant que pour ses intérêts, ils ne se chargeroient de l'évènement qu'autant qu'il contribueroit lui-même à faciliter le trajet en fournissant six de ses meilleures galères qui seroient montées par des soldats Espagnols, & en tenant toutes les autres désarmées pendant la durée du passage. Le roi embrassa d'autant plus avidemment ce parti, qu'il s'accordoit parfaitement avec les avis secrets qu'il recevoit de la négociation de l'archevêque d'Embrun. Au reste, il ne doit point paroître étonnant que, desirant ardemment la liberté, il adoptât si facilement un projet qui sembloit devoir l'accélérer. Mais comment ne se trouva-t-il personne dans le conseil de la régente, qui découvrît le piège? qui fît sentir combien il étoit dangereux de permettre, sur de vaines promesses, que le roi fût tiré d'un pays où l'empereur n'exerçoit qu'une autorité précaire, & en quelque sorte momentanée, pour entrer dans les prisons d'Espagne, d'où il seroit impossible de le tirer, sans subir les loix qu'il plairoit au vainqueur d'imposer? Le maréchal de Montmorenci, dont la

ANN. 1525.

rançon venoit d'être fixée à dix mille
ANN. 1525. écus, fut chargé de l'exécution du projet : il apportoit une lettre furtive du roi, adressée à tous les ordres du royaume, qui mérite d'être transmise à la postérité : *Mes amis & bons sujets, sous couleur d'autres lettres, j'ai eu le moyen & la liberté de vous pouvoir écrire, étant sûr de vous faire grand plaisir, en vous faisant sçavoir de mes nouvelles, lesquelles, selon mes infortunes, sont bonnes : car la santé & honneur, Dieu merci, me sont demeurés sains, & entre tant d'infidélités, n'ai reçu plus grand plaisir que de savoir l'obéïssance que portez à madame, en vous montrant être vrais, loyaux & bons François. Je vous la recommande toujours & mes petits enfans qui sont les vôtres & de la chose publique ; vous assurant que, en continuant en la diligence & démonstration que vous avez faite jusqu'ici, donnerez plus grande envie à nos ennemis de me délivrer, que de vous faire la guerre. L'empereur m'a offert quelque parti pour ma délivrance, & ai espérance qu'il sera raisonnable, & que toutes choses bientôt sortiront leur effet ; & soyez sûrs que, comme pour mon honneur & celui de ma nation, j'ai plutôt*

Au honnête prison que honteuse fuite, & que si je n'ai été si heureux de faire bien à mon royaume que pour envie d'être délivré, je n'y ferai jamais de mal, estimant bien heureux pour l'heur de son pays, toute sa vie demeurer en prison. ANN. 1525.

Votre roi FRANÇOIS.

Le cœur plein de ces sentimens généreux, François sortit de sa prison de Pizigithon, se rendit à Gènes, & s'embarqua pour l'Espagne, au grand étonnement de toutes les puissances d'Italie, qui ne concevoient point les raisons d'un départ si brusque, & qui voyoient par-là s'évanouir tous leurs projets. Pescaire & Bourbon, trompés comme les autres, jugèrent, ou qu'on se défioit d'eux, ou qu'on les méprisoit. N'imputant qu'à Lannoi le traitement qu'ils éprouvoient, ils écrivirent à l'empereur que ce prétendu général, après les avoir contrariés autant qu'il étoit en lui, dans toutes leurs opérations, cherchoit à leur dérober le prix de la victoire, & se paroit insolemment des lauriers qu'il n'avoit pas cueillis. Ils offroient de lui prouver, les armes à la main, qu'il s'étoit comporté comme un lâche; qu'il deshonoroit la profession des ar-

Voyage du roi. Prison de Madrid. *Ibid.*

mes, & étoit indigne du nom de
ANN. 1525. gentilhomme. L'empereur, qui faisoit encore plus de cas des talens politiques que des guerriers, trouva moyen de récompenser Lannoi, sans aliéner deux hommes dont il auroit peut-être encore besoin. Assuré que son prisonnier ne pouvoit plus lui échapper, il cessa de se contraindre à son égard : il ne daigna ni lui écrire ni le faire visiter de sa part ; & après l'avoir enfermé dans le château de Madrid, il parut s'étudier à lui en rendre le séjour triste & désagréable. L'histoire doit ce témoignage à la nation Espagnole, qu'elle n'épousa point les sentimens de son maître : pénétrée d'admiration & d'estime pour un monarque qui n'étoit tombé dans le malheur que par un excès de bravoure, elle s'empressa de lui former une cour nombreuse, & de lui procurer toutes les consolations qui ne dépendoient que d'elle. Les dames, charmées de la taille héroïque, de l'air noble & affable de l'illustre prisonnier, s'empressoient autour de lui, choisissoient les plus éloquentes pour le haranguer en leur nom, & se partageant en plusieurs bandes, se relevoient alternativement

pour former dans son appartement des concerts & des danses auxquelles il ne manquoit pas de se mêler. Les grands d'Espagne, offensés des précautions injurieuses qu'on prenoit à son égard, demandèrent qu'il fût prisonnier sur sa parole. Quatre des plus riches & des plus qualifiés s'offrirent pour lui servir de caution : mais l'empereur, qui ne se flattoit de l'amener à souscrire aux conditions qu'il avoit à lui proposer, qu'en l'accablant de dégoût & d'ennui, écarta tout ce qui pourroit le distraire, & ne lui laissa plus d'autre dissipation que la liberté de se promener quelquefois dans un parc, monté sur une mule, entouré de fusiliers, & dans l'équipage d'un criminel que l'on conduit au supplice.

ANN. 1525.

Audience accordée par l'empereur aux plénipotentiaires de France. *Ibid.*

Dans le tems que François voguoit en Espagne, partoient de France deux nouveaux ministres plénipotentiaires, Jean de Selve, premier président, & Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, lesquels devoient être bientôt suivis de Marguerite, sœur du roi, & duchesse douairière d'Alençon. Sous prétexte de tenir compagnie à son frere, elle venoit essayer le pouvoir de ses charmes ; & afin que l'empereur

ANN. 1525.

ne pût se dispenser de la voir, c'étoit à elle seule que la régente avoit donné de pleins pouvoirs; les trois autres ministres lui étoient subordonnés. Admis à l'audience de l'empereur, le président de Selve lui tint ce discours : « Sacrée majesté, si » les hommes ne sont véritablement » grands qu'autant qu'ils se montrent » supérieurs à leur fortune; si leurs » devoirs sont proportionnés à leur » rang; le ciel, en vous plaçant sur » le trône des Césars, & en vous » élevant à un degré de puissance » auquel nul monarque n'étoit par» venu depuis Charlemagne, vous » impose la loi de donner à l'univers » un grand exemple de justice & de » modération. L'Europe, dont vous » fixez les regards, connoît l'éten» due de votre puissance; mais elle » ne sçait encore si vous en êtes véri» tablement digne : elle attend, pour » prononcer sur votre compte, que » vous ayez vous-même prononcé sur » le sort d'un monarque qui vous est » uni par le sang, qui protégea votre » enfance, & à qui vous donnâtes les » noms de pere & de frere. Si vous » persistez à exiger des conditions

» qu'il ne dépend point de lui de » vous accorder, & auxquelles les » États du royaume ne consentiront » jamais, vous allez rallumer une » guerre sanglante, & jetter entre » deux nations voisines des germes » de discorde & de haîne qui les » consumeront l'une & l'autre pen- » dant une longue suite de généra- » tions. Si, au contraire, vous réglez » vos demandes sur les principes de » la justice & de la modération, vous » enchaînerez par les liens de la » reconnoissance un monarque gé- » néreux; vous unirez pour jamais » deux peuples nés pour s'estimer & » se secourir réciproquement. Dai- » gnez, sire, examiner dans quelles » conjonctures je vous demande la » paix. La Pologne, dévastée par les » courses & les ravages des ennemis » du nom Chrétien, conserve à peine » un reste de vie: Rhodes, le bou- » levard de la chrétienté, est tombé » sous leurs coups: Belgrade est pris; » le roi de Hongrie, votre beau- » frere, chancèle sur son trône, & » ne peut soutenir long-tems leurs » efforts redoublés: l'Allemagne, eni- » vrée d'une doctrine pestilentielle,

ANN. 1525.

» eſt livrée au vertige & à la fureur :
ANN. 1525. » les peuples, après avoir méconnu
» leurs paſteurs légitimes, ont ſecoué
» le joug des loix & des magiſtrats :
» il n'y a plus que le concert & l'u-
» nion entre les grandes puiſſances,
» qui puiſſent maintenir l'autorité
» légitime, & préſerver l'Europe
» d'un bouleverſement général. L'E-
» gliſe, dont vous êtes le défen-
» ſeur, l'Europe dont vous mo-
» dérez la deſtinée, Dieu lui-même
» dont vous tenez votre grandeur,
» attendent de vous, comme d'un
» autre Cyrus, que vous releviez les
» murs de Jéruſalem ». « La paix à
» laquelle vous m'exhortez, répondit
» l'empereur, je l'ai recherchée avant
» & durant la guerre : la victoire n'a
» rien changé à mes diſpoſitions :
» mais cette paix, je la veux certaine
» & durable ; & elle ne peut l'être,
» ſi toutes les difficultés ne ſont éclair-
» cies, ſi le traité, qui doit en être la
» baſe, ne prononce définitivement
» ſur tous les objets conteſtés ». « Puiſ-
» que votre majeſté, reprit de Selve,
» deſire ſincérement la paix, elle ne
» rejettera pas les ſeuls moyens qui
» peuvent la procurer : ainſi je vais

» les proposer avec confiance. Qu'elle » fixe à une somme d'argent la rançon » du roi; j'ai des pouvoirs suffisans » pour transiger à cet égard. Si l'ar- » gent ne suffit pas & que votre majesté » desire encore des provinces; de- » mandez celles qui, appartenant au » roi sans être du domaine de la cou- » ronne, peuvent être cédées, sans » qu'il soit besoin du consentement » des États généraux : je suis prêt & » suffisamment autorisé à entrer en » composition & à rédiger les pré- » liminaires du traité, en atten- » dant l'arrivée de madame la du- » chesse d'Alençon qui apporte de » pleins pouvoirs. Enfin, s'il reste » quelque point sur lequel il paroisse » difficile de s'accorder, étouffons » par des mariages qui confondent les » intérêts & donnent lieu à des cessions » mutuelles, tous les germes de que- » relle & de division ». « Je n'ai point » besoin d'argent, répliqua l'empe- » reur : mes États fournissent abon- » damment à ma dépense : ainsi, qu'il » n'en soit plus question entre nous. » Je ne demande de terres & de pro- » vinces que celles qui m'appartien- » nent de droit, & qu'on me retient

ANN. 1525.

» injuſtement : je ne rejette point les
ANN. 1525. » mariages, pourvu qu'ils s'accordent
» avec mon honneur & les intérêts de
» mes ſujets : on en parlera en tems
» & lieu. Il s'agit maintenant de re-
» monter à la ſource de toutes ces
» querelles qui ont trop long-tems
» diviſé nos maiſons : mais comme
» cette recherche entraîne des diſcuſ-
» ſions dans leſquelles je ne puis en-
» trer, adreſſez-vous aux commiſſaires
» à qui j'ai donné des pouvoirs pour
» conférer avec vous, & tâchez que
» la matiere ſoit éclaircie à l'arrivée de
» madame la ducheſſe d'Alençon. »
» Ces diſcuſſions, reprit de Selve,
» n'ont rien qui doive m'effrayer :
» mais vous ne devez pas ignorer,
» ſire, quel eſt le ſuccès ordinaire de
» ces ſortes de diſputes où les eſprits
» s'irritent ſans jamais ſe rapprocher :
» une heure de conférence entre votre
» majeſté, le roi mon maître, & ma-
» dame d'Alençon, avanceroit plus
» le traité qu'un mois de diſcuſſions
» entre des juriſconſultes. Si les gens
» de votre conſeil refuſoient d'en-
» tendre mes raiſons, me ſera-t-il per-
» mis de m'adreſſer à vous, & de m'en
» rapporter à votre arbitrage » ? Char-

les-Quint ne répondit rien, & nomma pour chef des commissaires Mercurin Gattinara, son chancelier, qui dans le tems qu'il avoit été président du parlement de Dole, avoit fait une étude profonde des monumens de notre histoire, & avoit dès-lors composé des mémoires pour Maximilien & Marguerite d'Autriche, dont il ne manqua pas de faire usage. Sans songer que Charles-Quint lui-même avoit promis de ne point réveiller des prétentions surannées sur l'ancien royaume d'Arles, sur le duché de Narbonne & le comté de Toulouse, il se proposa d'égarer ou du moins de lasser ses adversaires dans ce dédale obscur, avant que de les amener au point qui formoit la difficulté. Heureusement il avoit en tête un adversaire aussi versé que lui dans l'étude du droit public. De Selve le suivoit pas à pas, sans lui laisser prendre aucun avantage. Tandis qu'ils consumoient le tems à disputer, la régente termina heureusement une autre négociation qui non-seulement la tiroit d'une grande inquiétude, mais devoit contribuer puissamment à hâter la délivrance du roi.

ANN. 1525.

De tous les ennemis de la France, Traité avec

ANN. 1525. Traités désavantageux avec l'Angleterre. *Rimer act. publ.* *Manusc. de Béthune.*

Henri VIII. étoit, sans contredit, celui qui, par sa position, ses prétentions, ses ressources, pouvoit lui faire le plus de mal : il ne s'étoit exposé à perdre les pensions qu'il tiroit de cette couronne ; il ne s'étoit ligué à des conditions onéreuses avec l'empereur & le connétable de Bourbon, que dans l'espérance de recouvrer la Normandie & la Guyenne. A la vérité, les premières tentatives n'avoient pas été heureuses : deux ou trois armemens très-dispendieux, des avances considérables fournies tant à l'empereur qu'au connétable, avoient épuisé ses finances, sans lui procurer jusqu'alors aucun avantage réel. Les nouvelles demandes de ces alliés, le peu de soin que l'empereur prenoit de satisfaire, de son côté, aux conditions du traité de Windsor, avoient refroidi extrêmement le zèle de Henri, lorsque la nouvelle du désastre de Pavie & de la prison du roi vint réveiller son ambition & ses espérances. Il établit un impôt très-onéreux sur ses sujets, & envoya des ambassadeurs à l'empereur, tant pour concerter avec lui les opérations de la campagne, que pour s'assurer définitivement de la part qu'il devoit se

promettre d'une conquête qui paroissoit si facile. L'empereur, qui croyoit alors pouvoir aisément se passer de Henri, reçut ses ambassadeurs avec beaucoup de froideur : il se contenta de l'exhorter à profiter des circonstances, promettant de le seconder, s'il vouloit lui fournir des fonds pour lever une nouvelle armée. Il répondit avec la même froideur à la lettre particulière du cardinal Volsei : au lieu de lui prodiguer, comme autrefois, les caresses & les égards, il parut à peine le connoître, & ne lui adressa plus qu'une lettre de bureau. Un changement si brusque; le soulevement presque général des Anglois, qui rejettèrent avec indignation la taxe qu'on vouloit leur imposer; la nouvelle que l'empereur avoit conclu une trève avec la France sans la participation de ses alliés ; la nouvelle plus mortifiante encore, que ce prince dédaignoit Marie d'Angleterre, qui lui avoit été promise par le traité de Windsor, & qu'il sollicitoit à Rome des dispenses pour épouser Isabelle de Portugal, qui lui apportoit neuf cens mille écus de dot; enfin les sollicitations & les prières du pape Clé-

ANN. 1525.

ment VII. qui penſoit que l'Europe ne
ANN. 1525. conſerveroit ſa liberté qu'autant que la France, gouvernée par ſon roi légitime, & ſecourue par ſes voiſins, oppoſeroit une réſiſtance invincible à une puiſſance prépondérante & ambitieuſe, deſſillèrent les yeux au roi d'Angleterre, & préparèrent une audience favorable à Brinon, premier préſident du parlement de Normandie, & à Joachim de Paſſano, Génois, que la régente lui envoyoit en qualité de miniſtres plénipotentiaires. Perſuadé qu'il étoit de ſon intérêt que la France ſe relevât, il exigea, dit-on, comme une condition préliminaire du traité qu'il alloit conclure, que la régente & les États généraux ne conſentiſſent à aucun démembrement de la monarchie pour procurer la liberté au roi, & ſe contenta de ſtipuler le payement des ſommes qui lui étoient dûes par les traités antérieurs. Ces ſommes, en y comprenant les arrrérages des penſions du cardinal Volſei & du douaire de la reine Marie, ducheſſe de Suffolk, montoient à plus de deux millions d'écus d'or qui dûrent être acquittés, à différens termes, dans le cours de vingt années; & s'il arrivoit

que Henri vécût au-delà du dernier terme, la France s'obligeoit de lui continuer le payement de cent mille écus par an, sans que cette faveur purement personnelle pût tirer à conséquence à l'égard de son successeur. Il exigea que le traité fût enregistré dans tous les parlemens du royaume; que le roi le ratifiât, dès qu'il seroit en liberté; que huit des plus riches seigneurs & les huit principales villes de France, Paris, Lyon, Orléans, Toulouse, Amiens, Bordeaux, Tours & Rheims, s'en rendîssent garants, & s'obligeâssent en leur privé nom d'acquitter la dette, si le roi manquoit à ses engagemens. Avant que de rendre ce traité public, Henri envoya en Espagne une nouvelle ambassade plus solemnelle que la première, non plus pour renouer une alliance dont il se repentoit, mais pour justifier aux yeux de l'Europe le parti qu'il alloit prendre & achever de mettre l'empereur dans son tort. Les ambassadeurs d'Angleterre sommèrent, en quelque sorte, l'empereur de payer au roi, leur maître, tant les sommes qu'il avoit empruntées de lui dans ses pressans besoins, que celles qui lui étoient dûes

ANN. 1525.

par la France, & dont il s'étoit rendu garant; d'envoyer au plutôt chercher, avec un équipage décent, la princesse Marie qui lui avoit été fiancée; d'assurer au roi leur maître, les provinces qui devoient lui revenir dans le partage de la France, en remettant entre leurs mains le roi prisonnier qu'ils réclamoient à double titre, & comme ayant été pris par une armée soudoyée en grande partie par leur argent, & comme leur retenant des provinces qui leur appartenoient incontestablement, telles que la Guyenne & la Normandie, au lieu qu'il ne possédoit rien qui appartînt à l'Espagne. L'empereur comprit, & par le ton des ambassadeurs, & par la nature de leurs demandes, que Henri vouloit rompre; & comme cette alliance ne faisoit plus que l'embarrasser, puisqu'il n'avoit aucun dessein d'accomplir le traité de Windsor, il ne se mit pas beaucoup en peine de le retenir.

Fermentations en Italie. Conspiration du chancelier Moron.

Guichardin.

Le pape, comme nous l'avons dit, avoit beaucoup contribué à ramener Henri à l'alliance de la France : Henri à son tour donna tous ses soins à former une ligue entre la régente & les puissances d'Italie. On avoit senti la

nécessité de cette ligue dès le lendemain, pour ainsi dire, de la bataille de Pavie : les Vénitiens l'avoient dès-lors proposée ; & les autres puissances ne s'étoient défendu d'y entrer, que sur la crainte que leur inspiroit la présence des lansquenets que l'empereur seroit bientôt forcé de congédier. En effet, ils s'étoient retirés ; & Bourbon lui-même étoit passé en Espagne pour y défendre ses intérêts dans le traité qui se négocioit avec la France. La régente pressoit les puissances d'Italie de profiter d'une si belle occasion, & offroit, pour son contingent, quatre cens lances françoises entretenues, & quarante mille écus par mois, qui serviroient à stipendier un corps de dix mille Suisses. Mais, quoique le roi d'Angleterre voulût bien se rendre garant de cet engagement, & promît de se déclarer lui-même, lorsqu'il en seroit tems, l'éloignement de ce prince, l'état d'épuisement où l'on supposoit la France, inspiroient de justes défiances aux Italiens. Ils soupçonnoient qu'on ne cherchoit à les mettre en avant, à détourner sur eux les armes de l'empereur, que pour faciliter le traité de la délivrance du roi ; que ce

ANN. 1525.
Capella.
Du Bellay.
P. Jov. élog.

ANN. 1525. traité se feroit à leurs dépens, si l'empereur exigeoit, pour première condition, qu'ils fussent sacrifiés, soit à son ambition, soit à son ressentiment : chacune de ces puissances, comparant sa propre foiblesse avec les forces de l'empereur, & ne considérant qu'avec effroi avec combien de facilité elle pouvoit être opprimée par un si redoutable adversaire, refusoit de faire le premier pas : le tems se consumoit en messages superflus ; & peut-être toute cette négociation auroit-elle abouti à se tenir en repos, si la confiance imprudente d'un particulier n'eût précipité le dénouement. Jerôme Moron, chancelier de Milan, convaincu par tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, que l'empereur, ou refuseroit toujours l'investiture à François Sforce, ou ne l'accorderoit qu'à des conditions impraticables, crut appercevoir dans Pescaire un instrument propre à opérer une révolution générale en Italie. Ce dernier, trompé par Lannoi, offensé d'un refus qu'il venoit d'essuyer à la cour d'Espagne, exhaloit son chagrin & ses plaintes avec si peu de ménagement, que Moron, quoiqu'il le connût d'ail-

leurs pour l'homme le plus faux & le plus dangereux de son siecle, crut pouvoir prendre en lui une sorte de confiance, & lui offrir un moyen de se venger avec éclat. Il lui représenta que l'Italie, fatiguée du joug des Barbares, soupiroit, depuis long-tems, après un libérateur : que le royaume de Naples, réduit à n'être plus qu'une province d'un royaume étranger, se plaignoit de la pusillanimité de ceux de ses barons, qui pouvant le mettre en liberté, sembloient n'aspirer qu'à lui forger eux-mêmes des fers : que le digne héritier de tant de héros, tenoit dans ses mains le destin de l'Italie : que s'il osoit répondre à l'attente générale & au vœu de tous ses compatriotes, le pape, en sa qualité de suzerain, lui conféreroit avec joie la couronne de Naples; Venise, Milan, la France & l'Angleterre garantiroient cette disposition : que l'Espagne sans vaisseaux, & par conséquent sans communication avec l'Italie, n'avoit à lui opposer que cette armée même dont il disposoit, composée en partie de troupes Napolitaines dont il lui seroit facile de s'assurer, & de quelques compagnies Espagnoles qu'il étoit ANN. 1525.

ANN. 1525. le maître de disperser & d'abandonner à la juste vengeance des Italiens, qui au premier signal les égorgeroient, sans qu'il s'en mît en peine. Pescaire applaudit à la hardiesse de ce projet, convint de la facilité de l'exécution, parut transporté de joie, & n'être plus arrêté que par un scrupule qu'il étoit facile de lever, mais sur lequel il vouloit, avant tout, être éclairci. On demanda aux plus habiles théologiens & aux plus célèbres jurisconsultes : « Si un sujet, dans certains » cas, pouvoit légitimement prendre » les armes contre son seigneur im» médiat pour obéir au suzerain dont » l'état relevoit ». La décision fut telle qu'on la desiroit; mais Pescaire n'avoit point envie d'en faire usage. Soit qu'il craignît que cette confidence ne fût qu'une ruse de ses ennemis pour le perdre, s'il gardoit le silence; soit qu'il se flattât que le nouveau service qu'il alloit rendre à cette occasion seroit mieux récompensé que les précédens, il informa l'empereur de la conspiration, & se fit adresser une commission secrette pour arrêter & punir les coupables. Dès qu'il l'eut reçue, il attira le trop crédule Mo-

ton à Novarre, sous prétexte de mettre la dernière main au traité. Après l'avoir comblé de caresses & lui avoir fait répéter tout le plan de la conspiration en présence d'Antoine de Leve qu'il avoit fait cacher derrière une tapisserie, il le congédia & le fit arrêter dans son anti-chambre : changeant ensuite de rôle, il alla l'interroger dans sa prison, & lui arracha tous les aveux dont on avoit besoin pour perdre l'infortuné Sforce. Pescaire, en lui notifiant une partie des dépositions de Moron, lui demanda pour gages de la fidélité & de la soumission qu'il devoit à l'empereur, trois ou quatre places du duché, gardées par des garnisons Italiennes. Le duc obéit, quoiqu'il désavouât son chancelier, & qu'il prétendît n'avoir point trempé dans cette intrigue. Pescaire demanda ensuite que, pour écarter tout soupçon de complicité, Sforce lui livrât ses deux secrétaires & les châteaux de Crémone & de Milan; & comme il s'attendoit à un refus, il fit investir sur-le-champ cette dernière forteresse : mais attaqué d'une maladie dangereuse, il mourut, sur ces entrefaites, âgé de trente-six ans,

ANN. 1525.

ANN. 1525.

laissant la réputation d'un des premiers généraux & d'un des hommes les plus dangereux de son siecle. Le marquis de Guast, son neveu, & Antoine de Leve, continuèrent le siege du château de Milan, où Sforce s'étoit renfermé avec huit cens hommes d'élite, & d'où il imploroit le secours de ses alliés. Le pape & les Vénitiens, impliqués, comme lui, dans les dépositions de Moron, & persuadés qu'ils n'échapperoient pas à la vengeance de l'empereur, s'ils lui laissoient le tems d'opprimer Sforce, firent marcher de concert deux armées pour le dégager: mais toujours dominés par la crainte, & se repentant déja de s'être trop avancés, ils envoyèrent ordre à leurs généraux de suspendre leur marche, & chargèrent leurs ambassadeurs de demander définitivement à l'empereur qu'il accordât à François Sforce l'investiture du duché de Milan, si ce prince étoit innocent du crime qu'on lui imputoit; ou s'il le croyoit coupable, & ne vouloit point lui pardonner, qu'il conférât ce duché au duc de Bourbon, & qu'il prît un terme pour en retirer les troupes Espagnoles, afin que les puissances d'Italie pussent

se croire véritablement libres, ce qu'elles ne se persuaderoient jamais tant que le Souverain de Naples & de Sicile posséderoit encore Gènes & Milan. ANN. 1525.

Ces demandes, appuyées par des armées déja sur pied, embarrassèrent le conseil d'Espagne. Quelques-uns faisant observer que les conquêtes seroient, & plus promptes, & plus sûres en Italie qu'en France, étoient d'avis que l'empereur transigeât avec son prisonnier aux conditions qui lui étoient offertes, & tournât toutes ses forces contre les foibles ennemis qui osoient le défier. Les autres, en plus grand nombre, observoient que l'empereur, tenant en son pouvoir le chef de ses ennemis, & le seul qui fût à craindre, commettroit une faute impardonnable s'il le laissoit échapper, sans l'avoir si fort affoibli, qu'il ne pût, dans la suite, lui donner d'inquiétude. On conclut qu'il falloit amuser les Italiens par des négociations, & resserrer tellement la prison du roi, qu'il perdît cette fierté qu'il avoit montrée jusqu'alors. Ce procédé barbare faillit à produire un effet tout différent de celui qu'on se pro-

Maladie du roi pendant sa prison.

Manuscr. de Béthune.

Registres du parlement.

Ant. de Vera.

Belleforêt.

posoit. Honteux d'avoir donné dans tous les pièges qu'on lui avoit tendus, plus sensible au mépris qu'au malheur, livré, dans la solitude, au repentir, à la haîne, au désespoir, François tomba dangereusement malade : une fievre continue avec des redoublemens épuisa ses forces ; il perdit la connoissance, puis le mouvement. Marguerite, sa sœur, sembla n'être arrivée que pour lui fermer les yeux. Lorsque la maladie étoit parvenue au dernier terme, & que les médecins annonçoient une mort prochaine, la princesse ordonna à tous ses domestiques de se mettre en état de recevoir l'Eucharistie, fit dresser un autel dans la chambre du moribond, où l'archevêque d'Embrun célébra la messe. A la communion, il s'approcha du lit du roi, tenant dans ses mains une hostie consacrée, & l'exhorta à lever les yeux vers son Sauveur. François, qui, depuis quelques heures, ne donnoit plus aucun signe de vie, ouvrit les yeux, & recouvra l'usage de la parole : *C'est mon Dieu*, dit-il, *qui me guérira l'ame & le corps ; je vous prie, que je le reçoive.* En vain on lui représenta qu'ayant rejetté tout ce qu'on avoit tenté

ANN. 1525.

tenté de lui faire prendre depuis long-tems, il devoit attendre quelques jours : il répondit qu'il se sentoit soulagé, & reçut l'Eucharistie avec une ferveur qui tira les larmes de tous les assistans : la fièvre, qui avoit duré vingt-trois jours, commença, dès cet instant, à se relâcher. Le tendre intérêt que le monarque inspiroit à la nation Espagnole, éclata en cette occasion : les églises de Madrid furent remplies jour & nuit de personnes de toutes les conditions, qui demandoient au ciel sa conservation. Charles-Quint lui-même parut s'y intéresser, peut-être par la crainte qu'il avoit, en le perdant, de se trouver frustré du fruit de sa victoire. Les médecins, qu'il avoit envoyés le visiter, lui ayant rapporté que le malade avoit plus besoin de consolation que de remèdes, & qu'une rechute seroit mortelle, le déterminèrent à le voir, malgré sa répugnance naturelle & les représentations du chancelier Gattinara qui craignoit qu'il ne pût se défendre ou d'un sentiment de compassion ou d'un mouvement de générosité. *Monsieur*, lui dit François en se soulevant sur son lit, *venez-vous voir mourir votre*

ANN. 1525.

prisonnier? je viens, répondit Char-
ANN. 1525. les, *embrasser mon frere : les contestations qui ont arrêté trop long-tems les plénipotentiaires, vont être terminées; & rien ne peut retarder votre liberté.* Il ne put se dispenser d'entretenir la princesse Marguerite : mais, quoiqu'il n'ignorât pas le principal motif qui l'avoit amenée en Espagne, son cœur, plus sensible à l'intérêt qu'au mérite & aux graces, continua de préférer la princesse de Portugal, qui devoit lui apporter neuf cens mille écus de dot & des droits éloignés à cette couronne. Au sortir de cette visite, il quitta Madrid pour se rendre à Tolède où il attendoit le connétable de Bourbon qui arrivoit d'Italie. Non content de lui préparer une réception magnifique, & d'envoyer au-devant de lui les plus grands seigneurs d'Espagne pour le complimenter, Charles-Quint alla lui-même à sa rencontre hors des murs de la ville, l'embrassa étroitement, & le fit marcher à ses côtés. Toutes ces démonstrations d'une faveur sans bornes n'imposèrent point aux Espagnols : ils regardèrent Bourbon avec horreur & évitèrent sa présence. Le marquis de Vil-

lane, à qui Charles demanda son palais pour y loger ce prince, répondit avec une fierté courageuse : *Je ne puis rien refuser à votre majesté ; mais je la supplie de ne pas trouver mauvais que je mette le feu à cette maison, dès que Bourbon en sera sorti, comme n'étant plus propre à loger un homme d'honneur, après avoir été souillée par la présence d'un traître.* ANN. 1525.

Quoique l'arrivée de Bourbon semblât apporter un nouvel obstacle au traité, on lui doit cette justice qu'il ne s'opposa point à la délivrance du roi. Au contraire, il rendit un service important à la patrie qu'il paroissoit avoir abjurée, s'il est vrai, comme quelques historiens l'assurent, que ce fut lui qui avertit la princesse Marguerite de hâter son retour, & de se défier des caresses perfides & des autres moyens qu'on employeroit pour retarder son départ jusqu'à l'expiration du sauf-conduit, parce qu'on avoit résolu de la traiter en prisonnière d'Etat, sous prétexte qu'elle avoit cherché à procurer l'évasion de son frere. Ce nouveau trait acheva de percer le cœur du roi : il comprit ce qu'il avoit à se promettre pour

François abdique la couronne. *Ibid.*

ANN. 1525. lui-même d'un souverain capable d'un pareil procédé : mais, au lieu de se laisser abbatre par cette réflexion, il sentit renaître son courage, & résolut de le braver dans les fers. Plein de ces généreux sentimens, il voulut donner à son peuple une dernière marque de sa tendresse : il rédigea l'acte suivant, & força sa sœur de l'apporter en France. *François par la grace de Dieu, roi de France, duc de Milan & seigneur de Gènes... comme le roi éternel, régnant par puissance invincible sur le ciel & la terre, notre Sauveur & notre Rédempteur Jesus-Christ, chef de toute puissance céleste & terrestre, au nom duquel chacun doit baisser la tête & fléchir le genou, ait donné exemple d'humilité à tous les princes chrétiens à soi humilier devant Dieu..... desirant de tout notre pouvoir en toutes choses suivre notre chef, seul guide, protecteur & patron de nous & de notre royaume de France, & reconnoissant les grandes graces qu'il nous a généralement & particulièrement faites, en nous mettant en ce monde & appellant au titre de roi très-chrétien pour conduire, régir & gouverner le très-noble & en toutes choses excellent*

peuple François, pour la paix & tranquillité duquel nous avons voué & dédié à Dieu notre personne, vie, force & volonté; & tout ainsi que nous avons reçu de lui, à notre avénement à la couronne, les victoires & conquêtes qu'il lui a plû nous donner, étant tout ainsi résolus, moyennant sa grace, prendre en gré sa discipline paternelle, puisqu'il lui a plû la nous envoyer; après avoir perdu une bataille où nous avons mis notre personne en grand danger de mort, plus pour vouloir jetter la guerre hors de notre royaume, pour après parvenir à une bonne paix, que pour intention seule de reconquérir les terres qui nous appartiennent, & desquelles nous avons été injustement dépossédés: & après avoir été en icelle bataille, notre cheval tué sous nous, & avoir plusieurs de nos ennemis converti leurs armes sur notre personne, les uns pour nous tuer, les autres pour nous faire proie & butin; & qu'il lui a plû en tel & si extrême danger nous sauver la vie & honneur que nous estimons bénéfice à nous & à nos sujets; encore avons-nous depuis notre prison & captivité, après avoir été mené & conduit en divers lieux, mis & réduit ès mains de l'élu empereur, roi ANN. 1525.

ANN. 1525. *d'Espagne, duquel comme de prince très-chrétien & catholique nous avions jusqu'à présent espéré humanité, clémence & honnêteté, attendu mêmement que sommes à lui prochains en consanguinité & lignage, & d'autant plus ladite humanité attendions-nous, que nous avons porté dans la prison une grieve maladie, & telle que notre santé & guérison étant du tout désespérées; Dieu continuant envers nous ses bienfaits, nous a remis sus & ressuscité, en laquelle extrémité n'avons connu le cœur de l'empereur être aucunement ému à notre délivrance: après lui avoir montré les querelles qu'il prétend avoir contre nous, n'être en aucune manière fondées en justice, lui ayant été faites plusieurs grandes offres, & notre chère sœur, la duchesse d'Alençon & de Berry, ayant pris peine & travail de venir vers ledit empereur, & lui ayant fait inutilement les plus honnêtes & gracieuses remontrances pour l'engager à faire acte d'honneur & d'humanité, requérant amitié & alliance par mariage de nous & de notre très-cher & très-amé fils le Dauphin avec ses sœur & nièce, & néanmoins, outre ce par-dessus les autres offres, à offert de rechef plusieurs*

grandes choses, & plus que ne doit porter & monter la rançon du plus grand prince du monde; néanmoins ledit empereur n'a voulu accorder notre délivrance jusqu'à ce qu'il eût en ses mains le duché de Bourgogne, comté de Macon & d'Auxerre, avec plusieurs autres aussi grandes & déraisonnables demandes, desquelles après être en possession, étoit content de nous délivrer & bailler ôtages & remettre la querelle qu'il prétend en ce duché, au jugement des arbitres; lesquelles n'avons voulu accepter, ains plutôt délibéré y mettre notre vie corporelle, ainsi que celle de nos enfans qui sont ceux de la chose publique de France, laquelle a été plusieurs fois bien régie & gouvernée par aucuns rois encore en âge d'innocence, par le conseil des bons personnages & assistance divine. A ces causes & autres considérations, à la louange de Dieu, voyant ne nous être permis de sortir de prison ni administrer la justice à nos sujets, sçavoir faisons que par bonne & mûre délibération, nous avons conclu, ordonné & consenti, & par cet édit perpétuel & irrévocable, voulons, ordonnons & consentons, & tel est notre plaisir, que notre très-cher & très-amé fils

ANN. 1525.

ANN. 1525. *aîné, François, Dauphin, notre vrai & indubitable successeur, soit dès à présent déclaré, réclamé, connu & réputé roi très-chrétien, & comme roi oint & sacré en gardant les solemnités requises & accoutumées, & qu'il gouverne sous la régence & autorité de notre très-chère & très-amée mere la duchesse d'Angoulême, jusqu'à ce qu'il soit en âge de gouverner par lui-même, & que toutes les expéditions soient faites sous le nom & le sceau de notre fils-aîné comme roi.... voulons que tous ceux qui nous doivent foi & hommage, soient quittes & absous de leurs sermens en reportant le même serment & hommage à notre fils aîné. Donné à Madrid, au mois de Novembre* 1525. Marguerite, après une résistance inutile, reçut, en fondant en larmes, cet acte d'abdication, & disposa si bien ses relais, qu'elle arriva sur les terres de France avant que ceux qui la poursuivoient pussent l'atteindre.

Désordres des troupes : brouillerie entre le conseil & le parlement.

Cependant le royaume paroissoit menacé d'un bouleversement général : les troupes Italiennes & Allemandes manquant de solde ravageoient les campagnes & mettoient à contribution les villes dont elles s'ap-

prochoient. Paris ne se racheta du pillage qu'en détournant l'orage sur Senlis & Pontoise : les troupes nationales, au lieu de réprimer cette insolence, paroissoient disposées à profiter de l'exemple. Dans l'intérieur des villes, un grand nombre de gens sans aveu tentoient de soulever le peuple. Après avoir attendu avec une sorte d'impatience quelle seroit l'issue de la maladie du roi, au lieu de rendre graces au ciel de sa guérison, ils publioient hardiment qu'il étoit mort; que la régente & Duprat ne cachoient cette nouvelle que pour perpétuer leur tyrannie. Des hommes à cheval, traversant les rues, annonçoient à grands cris que tout étoit perdu, & que chacun songeât à chercher un remède aux maux présents & à venir. Le parlement, ouvertement brouillé avec la cour, & uniquement occupé, soit à repousser les coups qu'on lui portoit, soit à en porter lui-même à son ennemi, avoit presque entièrement perdu de vue tout ce qui regardoit l'ordre public & le maintien de la police.

ANN. 1525.

Registres du parlement.

Dans les remontrances adressées à la régente, l'article sur lequel le par-

lement avoit le plus insisté, étoit l'abolition du concordat & le rétablissement de la pragmatique. La régente avoit paru goûter les raisons du parlement; & quoiqu'elle se fût excusée de rien innover pendant la prison du roi, elle avoit promis d'employer tout son crédit pour procurer le rétablissement de la pragmatique aussi-tôt que les circonstances le permettroient. Sur ces entrefaites, mourut Etienne Poncher, archevêque de Sens & abbé de Saint-Benoît-sur-Loire. Duprat, qui étoit veuf & tonsuré, se fit conférer ces deux bénéfices par la voie du concordat. Les chanoines de Sens & les moines de Saint-Benoît procédèrent à l'élection malgré la défense qu'on leur fit signifier, & formèrent leur appel au parlement. L'affaire de l'archevêché ne fut pas poussée fort loin, soit que les chanoines se désistassent de leur appel, soit que le parlement reconnût intérieurement le droit du chancelier. Il n'en fut pas de même à l'égard de l'abbaye. Elle étoit du nombre de celles qui, par un privilége particulier du saint-siege, jouissoient du droit d'élire leurs abbés, & qui avoient été main-

ANN. 1525.

tenues dans ce droit par la teneur même du concordat. Duprat, qui le sçavoit, mais qui ne vouloit pas laisser échapper un si riche bénéfice, traita la premiere élection de simoniaque, & donna commission à des-Réaux, maître d'hôtel du roi, & à Groslot, bailli d'Orléans, de se transporter, avec un certain nombre de gentilshommes, à l'abbaye, d'en prendre possession, & d'obliger les moines, soit de gré, soit de force, à révoquer leur élection. Les moines emprisonnés trouvèrent le secret de faire parvenir leur plainte au parlement, qui envoya sur les lieux un huissier de la cour pour signifier aux gens d'armes qu'ils eussent à vuider l'abbaye. Ce malheureux fut tellement meurtri de coups, qu'il ne traîna plus qu'une vie languissante, & mourut peu de tems après. Hennequin, conseiller de la cour, eut le courage de le remplacer dans cette dangereuse commission : il se transporta à l'abbaye & signifia un décret de prise-de-corps contre des-Réaux, Groslot & les gentilshommes dont ils étoient escortés. Le chancelier ne manqua pas d'évoquer cette affaire au grand-conseil ;

ANN. 1525.

ANN. 1525. & pour intimider ceux qui feroient tentés d'imiter Hennequin, il lui fit signifier un ajournement personnel devant le même tribunal. Le parlement, indigné de cet affront, fit mettre dans les prisons de la conciergerie l'huissier qui avoit osé se charger de cette commission. La régente, voulant étouffer cette querelle scandaleuse, & maintenir le chancelier, écrivit à Guillaume de Montmorenci, qui avoit acquis la confiance du parlement, une longue lettre où elle se plaignoit de la conduite passionnée que la compagnie avoit tenue dans l'affaire de Saint-Benoît; des termes injurieux dont l'avocat Bochart s'étoit servi dans une audience publique, en parlant du concordat; du peu d'égards qu'on lui témoignoit, quoiqu'elle fût revêtue de toute l'autorité pendant l'absence de son fils, & du pernicieux exemple que la cour donnoit au reste de la nation. Elle le chargeoit d'annoncer au parlement qu'elle évoquoit devant elle toute la procédure concernant l'abbaye, & qu'elle la feroit juger par un certain nombre de commissaires qu'elle choisiroit parmi les hommes les plus intègres & les plus

éclairés du royaume : elle le prioit d'interposer sa médiation & ses bons offices pour rétablir la concorde & l'union entre le parlement & le chancelier qui méritoit, disoit-elle, les plus grands égards par son application, ses lumières & son zèle, & sur qui rouloit tout le poids de l'administration. ANN. 1525.

Thibaut Baillet, qui présidoit la compagnie, répondit que la cour ne s'étoit point écartée du respect & de la soumission qu'elle devoit au roi : qu'elle n'avoit point songé à profiter de sa prison pour abolir le concordat ; qu'au contraire, jugeant que les circonstances n'étoient pas propres pour rien innover, elle avoit mieux aimé tolérer cet abus, que de compromettre le gouvernement avec le saint-Siege ; que s'il y avoit eu quelque contravention au concordat, elle procédoit, non du parlement, mais du chancelier qui, contre la teneur de cet acte, avoit voulu s'emparer de l'abbaye de Saint-Benoît à laquelle le droit d'élection étoit réservé ; que le parlement n'avoit aucun intérêt dans cette affaire, puisqu'aucun de ses membres n'avoit de prétentions à ce

ANN. 1525. bénéfice; mais qu'étant constitués pour faire observer les loix & donner main-forte à tous ceux qui les réclamoient, ils n'avoient pu se dispenser de recevoir la plainte des religieux opprimés; que l'évocation au grand-conseil étoit dérisoire, puisque le chancelier qui le présidoit, se trouveroit juge & partie; que la commission particulière que madame la régente proposoit, choquoit l'ordre public, puisque ce seroit un moyen de soumettre les arrêts des cours souveraines à la révision & au caprice de quelques particuliers sans qualité; que la cour n'avoit ni prévention ni animosité personnelle contre le chancelier; qu'ils avouoient tous qu'il avoit une pénétration vive, des connoissances très-étendues, un travail facile; mais que, comme nul n'est parfait, ils lui souhaiteroient plus de respect pour l'équité, moins d'âpreté pour ses intérêts, & sur-tout moins de partialité & de rancune.

Duprat convaincu par cette réponse, qu'il ne feroit lâcher prise au parlement qu'autant qu'il parviendroit à l'intimider, cassa par des arrêts du conseil toutes les procédures commen-

cées contre des-Réaux & Groslot, fit signifier de nouveaux ajournemens personnels devant le grand-conseil au conseiller Hennequin & à Rogier, procureur général au parlement de Paris. Le parlement, de son côté, nomma des commissaires pour informer de toutes les violences, fraudes & contraventions aux loix commises par le chancelier, & chargea Pierre Lizet, premier avocat général, de le dénoncer aux chambres assemblées. Lizet représenta qu'il avoit toujours fait profession d'être l'ami du chancelier; qu'il lui étoit particulièrement redevable de la place qu'il tenoit dans le parlement, & qu'il ne l'auroit pas acceptée, s'il avoit prévu qu'il dût s'en servir contre son bienfaiteur; que d'ailleurs il venoit de recevoir de madame la régente une défense expresse de prêter son ministère à aucune procédure qui concernât le chancelier; que le parti que prenoit la cour ne serviroit qu'à lui attirer des disgraces sans aucun fruit, puisqu'il n'y avoit point d'apparence que la régente sacrifiât un ministre auquel elle étoit plus attachée que jamais; qu'il supplioit la cour de réfléchir sur les

ANN. 1525.

ANN. 1525. suites d'une démarche si extraordinaire; & au cas qu'elle persistât dans son premier sentiment, de donner cette commission à un homme qui pût s'en charger sans faire brèche à son honneur & mériter le nom d'ingrat. La cour ne goûta point l'excuse de Lizet, quoique Jean Rufé, son confrere, s'offrît volontairement pour le remplacer. Elle enjoignit au premier de remplir son devoir, & au second, de faire des informations contre ceux qui révéloient les secrets de la compagnie & informoient d'avance la régente de tout ce qui devoit s'y mettre en délibération. La haîne qu'on portoit à Duprat retomboit en partie sur sa protectrice : on censuroit avec une licence criminelle ses opérations, ses goûts, ses mœurs, & l'on cherchoit les moyens de la priver elle-même d'une autorité dont on croyoit qu'elle abusoit. On parla d'assembler les Etats généraux : le parlement, qui n'avoit point d'autorité pour les convoquer, jugea qu'il devoit commencer par mettre dans ses intérêts & associer à ses projets les princes & les pairs du royaume : en conséquence on leur adressa une lettre circulaire pour les

inviter à venir prendre séance au parlement après la S. Martin. On écrivit au chancelier pour l'inviter de se rendre au parlement avant un certain terme qu'on lui marquoit, & l'on se proposa, s'il déféroit à cette invitation, de l'obliger à répondre sur-le-champ aux chefs d'accusation intentés contre lui, & de changer l'ajournement personnel en décret de prise-de-corps. La régente, qui étoit informée de tout ce qui se passoit au parlement, manda des députés de la compagnie à Lyon, où elle continuoit de résider, & leur tint le discours suivant: « Le roi mon » fils, en partant pour l'Italie, remit » en mes mains les rênes de l'Etat; » tant qu'a duré la guerre, j'ai eu soin » que rien ne manquât à l'armée; j'ai » fait passer en Italie à différentes re- » prises des secours d'hommes & d'ar- » gent. Lorsque la fortune eut trompé » son courage, & que couvert de sang » & de gloire, il fut arrêté prisonnier, » je recueillis les débris de l'armée; à » force de soins & de dépense, je par- » vins à la rétablir, & montrai de tous » côtés une si bonne contenance, que » l'ennemi, qui partageoit en idée nos » provinces, perdit l'envie de nous at-

ANN. 1525.

ANN. 1525. » taquer. Le soin d'assurer nos frontières » & de faire face à un ennemi trop enflé » de sa victoire, n'a pas été le seul qui » m'ait occupée ni qui ait entraîné des » dépenses. L'Europe entière étoit con- » jurée contre nous, il falloit par des » négociations sagement conduites, » rompre cette ligue, ou du moins » l'affoiblir. Déja par mes soins le » pape, les Vénitiens, les Suisses & » le duc de Milan ont armé pour no- » tre cause. Le roi d'Angleterre, no- » tre éternel ennemi, vient de se ré- » concilier avec nous à des conditions » raisonnables, & nous offre des se- » cours : en Espagne même, mon fils » compte de nombreux partisans : » le peuple fait des prières pour sa » délivrance : quatre des plus grands » seigneurs de la cour ont demandé » sa liberté & se sont offerts pour lui » servir d'ôtages : tout semble désor- » mais annoncer un heureux dénoue- » ment. L'entretien des troupes aux- » quelles il étoit dû des années entières » de solde, des négociations, & si » multipliées & si importantes, ont » nécessairement entraîné des dépen- » ses énormes : cependant les impôts » ont été diminués : on n'a plus

» exigé de dons gratuits du clergé : ANN. 1525.
» on a cessé de demander aux bonnes villes du royaume des emprunts : on n'a établi aucune crûe sur les tailles : on n'a point eu recours à la vente des offices. Dans la dernière maladie que j'eus à Romorentin, je fis des instances si fortes auprès de mon fils, qu'il abolit la vénalité : depuis ce tems, vous le sçavez, vos élections ont été libres. J'ai gouverné avec douceur : une sage économie a suppléé à tous ces projets violens suggérés auparavant par les gens de finance : le peuple ne se plaint point : les princes & les grands ne font aucune difficulté de m'obéir : vous que j'ai comblés de bienfaits ; vous qui devez par état prêcher la soumission, vous seuls murmurez contre mon administration, & donnez à la nation l'exemple de la désobéissance. Le bruit de vos scandaleux débats s'est répandu jusques chez l'Etranger ; ce bruit refroidit le zèle de nos alliés & rend notre ennemi plus intraitable. Tout le monde s'étonne qu'ayant, & le droit, & le pouvoir de me faire obéir, j'aie usé de tant de ména-

ANN. 1525.

» gemens. Parlez : quel eſt votre deſ» ſein ? ſeroit-ce de gouverner à ma » place ? apprenez du moins auparavant à vous mieux gouverner vous» mêmes. Jamais peut-être le parle» ment n'avoit été auſſi déſordonné : » la jalouſie, la brigue & la cupidité » ſont preſque les ſeuls reſſorts qui le » faſſent mouvoir. Le ſecret n'eſt plus » gardé : on débite au coin des rues, » on mande dans les provinces, quel » a été l'avis d'un tel & d'un tel. La » plupart des conſeillers ne rougiſſent » point de ſe mettre aux gages d'un » évêque ou d'un grand ſeigneur ; de » ſe rendre les ſolliciteurs de leurs » procès. Ce n'étoit point ainſi que » ſe conduiſoient vos prédéceſſeurs. » Je n'oublierai jamais que, peu de » tems après mon mariage avec le » comte d'Angoulême, le haſard » nous fit rencontrer avec le premier » préſident de la Vacquerie. Dans un » entretien aſſez court, il nous donna » une ſi haute idée de ſa ſageſſe, que » nous conçumes l'un & l'autre le » plus grand deſir de nous lier plus » étroitement avec lui : mon mari » étoit un des premiers princes du » ſang : il n'avoit point de procès ;

» l'estime la plus désintéressée dictoit » nos démarches. Cependant les in- ANN. 1525. » vitations les plus pressantes, les dé- » marches les plus respectueuses & les » plus soumises ne purent jamais l'en- » gager à dîner une seule fois avec » nous. Cet homme intègre se con- » tenta toujours de répondre que bien » que dans ce moment nous n'eussions » point de procès, nous pouvions en » avoir, puisque nous étions possesseurs » de grandes terres, & qu'alors il se » trouveroit notre juge. Ces sages ma- » gistrats, livrés à l'étude ou con- » centrés dans les exercices de leur » charge, n'aspiroient point à gou- » verner l'Etat. Quelques-uns d'entre » vous ont proposé d'assembler les » Etats généraux : d'autres se sont » permis des propos insolens sur mon » compte. Qu'ils rendent graces au » ciel de ce que je suis trop élevée » pour m'abaisser jusqu'à eux : si j'é- » tois moins puissante, je serois déja » vengée. Plusieurs gentilshommes se » sont offerts à moi ; & si je n'eusse » arrêté leurs bras, la réparation » auroit suivi de près l'offense. On » dit parmi vous, que je ne suis » qu'une femme : je sçais bien que je

ANN. 1525. » ne suis pas roi : mais cette femme » que vous osez braver, est la dépositaire de l'autorité souveraine, est » la mere d'un roi qui vous a créés, » & qui peut demain vous anéantir. » Vous avez convoqué les princes du » sang qui forment mon conseil : vous » avez appellé le chancelier qui dirige » seul les négociations pour la délivrance du roi : quel est votre dessein ? » & que prétendez-vous ? Je veux & » je dois en être instruite ». Comme les députés n'avoient été chargés que d'entendre ce que la régente avoit à leur communiquer, ils continuèrent de garder le silence. « Puisque vous » vous taisez, répliqua-t-elle, retournez vers ceux qui vous ont envoyés : rendez-leur compte de tout » ce que vous venez d'entendre, & » faites ensorte que j'aie dans peu une » réponse claire & précise ».

La fierté de la régente intimida le parlement. Persuadé qu'elle ne l'auroit point menacé, si elle n'avoit été assurée du retour prochain du roi : abandonné des princes du sang attachés à leur devoir ; ne pouvant compter ni sur l'union ni sur la discrétion d'une partie de ses membres, qui ayant

acheté précédemment leurs offices, n'épousoient point les intérêts d'une compagnie où ils ne recevoient que des mortifications, il répondit à la régente, que c'étoit à regret & sans pouvoir s'en défendre, que la cour s'étoit trouvée enveloppée dans un conflit de jurisdiction avec le grand conseil; que devant une justice égale à tous ceux qui la réclament, elle n'avoit pu rejetter la requête des moines de Saint-Benoît; qu'au reste, ils la supplioient d'interposer son autorité pour assouvir une querelle qui leur déplaisoit au dernier point; qu'il suffisoit pour cela, qu'elle imposât silence au grand-conseil, parce que dès-lors ils cesseroient de leur côté toute poursuite; que loin de rien contester à la mere du roi, ils employeroient toute leur autorité à la faire respecter & obéir; que s'il avoit été question d'assembler les Etats, ce n'avoit été que sous son bon plaisir, & qu'autant que ce parti lui paroîtroit le plus propre à retenir tout le monde dans l'obéissance, au cas que la prison du roi se prolongeât; qu'ils n'avoient appellé le chancelier que pour conférer fraternellement avec lui, & convenir d'un moyen de conciliation. ANN. 1525.

ANN. 1526.

Traité de Madrid.

Recueil de traités.

Belleforêt, Ann. de Fr.

Ant. de vera.

Guichardin.

Du Bellay.

Séb. Moreau, manusc. du cabinet de Fontanieu.

Le soupçon que le parlement avoit eu du prochain retour du roi, se trouva bien fondé. Quelques jours après le départ de sa sœur, François fit notifier à l'empereur l'acte de son abdication, en lui demandant comme à l'un de ses proches parens, une maison sans faste, mais décente, où il pût finir tranquillement ses jours : & afin qu'on se persuadât qu'il parloit sincérement, il envoya ordre à ses plénipotentiaires de rompre les conférences & de se retirer en France auprès du roi leur nouveau maître. Charles-Quint comprit par-là de quoi son prisonnier seroit capable, si l'on s'obstinoit à le pousser à bout ; & comme d'un autre côté, les puissances d'Italie n'étoient plus disposées à se laisser amuser par des paroles, il vit qu'il n'y avoit plus de tems à perdre. Le roi d'Angleterre l'avoit en quelque sorte dispensé de faire mention de lui dans le traité : la présence de Bourbon formoit le plus grand obstacle. L'empereur profitant habilement de l'ouverture qui venoit de lui être faite par les puissances d'Italie, fit briller aux yeux de cet illustre proscrit la couronne de Milan dont il s'obligea de lui accorder

l'investiture

l'investiture solennelle dans une diète de l'empire : il promit encore de lui faire restituer la succession entière de la maison de Bourbon, d'y joindre dans la suite le comté de Provence avec le titre de roi : mais il le pria de renoncer, en faveur de la paix, à la main de la reine Eléonor qui alloit épouser le roi de France. Comme il ne convenoit pas qu'il fût présent à cette cérémonie, l'empereur lui donna quelques troupes Espagnoles, des vaisseaux pour les transporter en Italie, & cent mille écus pour lever des lansquenets.

ANN. 1526.

Il ne restoit presque plus d'autre difficulté que la cession du duché de Bourgogne, Charles vouloit en être mis en possession réelle avant que de consentir à l'élargissement de son prisonnier : les plénipotentiaires de France soutenoient que le roi ne pouvoit démembrer son royaume sans le consentement des Etats généraux, & qu'il ne pouvoit obtenir ce consentement s'il n'étoit libre & s'il ne les présidoit. Après bien des débats, Lannoi proposa un expédient qui parut plausible. Il consistoit à faire jurer au roi que s'il n'obtenoit pas le consentement

ANN. 1526 des Etats, il reviendroit se constituer de nouveau prisonnier à Madrid, & d'exiger pour ôtages ses deux fils aînés, héritiers présomptifs de la couronne. Cet avis, auquel les ministres François donnèrent leur consentement, l'ayant emporté dans le conseil de l'empereur malgré la résistance du chancelier Gattinara, on ne s'occupa plus qu'à rédiger les articles du traité : voici les principaux. Il y aura une étroite alliance & une ligue offensive & défensive entre l'empereur & le roi, leurs royaumes & leurs seigneuries : ils s'assisteront réciproquement dans toutes les guerres défensives que l'un d'eux auroit à soutenir, de cinq cens lances & de dix mille hommes d'infanterie. Lorsque l'empereur ira prendre la couronne impériale à Rome, le roi très-chrétien lui fournira douze galères fournies de matelots & entretenues pendant trois mois : il paiera en outre à l'empereur une somme de deux cens mille écus pour la solde des troupes Espagnoles ou Allemandes qui monteront ces galères. Le roi renonce à tous les droits qu'il peut avoir sur le royaume de Naples tant comme héritier de la maison

d'Anjou qu'en vertu des investitures des souverains pontifes & des traités de partage faits avec les auteurs de l'empereur, & l'empereur lui-même. Il renonce de même à tous droits sur le duché de Milan, le comté d'Ast & la seigneurie de Gènes, & généralement à toutes les prétentions qu'il pourroit former sur aucun domaine d'Italie. Il restitue & cède à l'empereur le duché de Bourgogne saisi par le roi Louis XI. sur Marie de Bourgogne : il en mettra dans trois mois l'empereur en possession ; & pour éviter les querelles & les contestations qui pourroient s'élever par la suite, il renonce à tout droit de suzeraineté, de régale & de ressort sur ce duché qui restera démembré & sans aucune dépendance de la couronne de France. Il restitue à l'empereur la ville de Hesdin, renonce à tous ses droits sur Tournai, Mortagne, Saint-Amand & les châtellenies de Lille, de Douai & d'Orchies ; à tout droit de suzeraineté, de régale & de ressort sur les comtés de Flandres & d'Artois, & généralement sur toutes les terres possédées par l'empereur ou par Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-

ANN. 1526.

ANN. 1526. bas. Il s'oblige de faire accepter & confirmer toutes ces cessions, renonciations & aliénations, par les Etats généraux, de les faire enregistrer dans les parlemens & les autres cours souveraines du royaume ; & il donnera pour ôtages le Dauphin, son fils aîné, & Henri de France, son second fils, ou à la place de ce dernier seulement, douze des plus grands seigneurs de France au choix de l'empereur. Au cas que, par quelque cause que ce fût, le roi ne pût obtenir, dans le terme de quatre mois, le consentement des Etats généraux, il reviendra se constituer prisonnier à Madrid, & les ôtages seront rendus. Il rétablira le duc de Bourbon & tous ses partisans dans la jouissance de leurs biens sans qu'ils soient tenus de résider en France, annullera les procédures commencées contr'eux, & mettra en pleine liberté ceux d'entr'eux qui sont encore détenus dans les prisons. Il paiera au roi d'Angleterre, à la décharge de l'empereur, les sommes dont celui-ci peut lui être redevable, & en remettra les quittances. Il emploiera ses bons offices & son crédit auprès de Henri d'Albret pour l'engager à re-

noncer au titre de roi de Navarre, & auprès de Charles d'Egmond pour le porter à reconnoître l'empereur pour son héritier dans le duché de Gueldres & comté de Zutphen; & au cas qu'il n'y puisse réussir, il ne leur donnera ni aide ni secours contre l'empereur. Il ne protégera contre l'empereur ni Robert de la Mark, duc de Bouillon, ni Ulric de Wirtemberg, & promettra de ne former à l'avenir aucune alliance avec les vassaux ou membres de l'empire, tant en Allemegne qu'en Italie. Pour cimenter ce traité d'union, le roi épousera la reine Eléonor, douairiere de Portugal, à laquelle l'empereur son frere, donnera pour dot les comtés de Mâcon & d'Auxerre; & le Dauphin sera promis à la princesse Marie de Portugal, nièce de l'empereur, à laquelle le roi de Portugal assignera une dot convenable, lorsqu'elle aura atteint l'âge nubile.

ANN. 1526.

Protestation de François contre le traité de Madrid. *Ibid.*

Avant que de signer des conditions si dures, François ayant assemblé dans sa chambre ses officiers, & leur ayant fait prêter serment de ne rien révéler de ce qu'ils alloient entendre, rappella les offres qu'il avoit

plusieurs fois réitérées à l'empereur, de lui payer en argent une somme plus forte qu'aucun souverain n'en donna jamais pour sa rançon; les déclarations qu'il avoit faites qu'il n'étoit point en son pouvoir de démembrer l'ancien domaine de la couronne dont il n'étoit qu'administrateur & usufruitier: il parcourut les principales clauses du traité qu'on lui proposoit de signer, montra ce que chacune d'elles contenoit d'inique & de tortionnaire, & protesta qu'il n'étoit point libre, & que le serment & la signature qu'on pourroit lui arracher, ne préjudicieroient ni à ses droits ni à ceux de ses alliés : muni d'un acte de cette protestation qui fut sur-le-champ rédigé par deux notaires, il ne balança plus à signer & à jurer le traité.

ANN. 1526.

Deux jours après, entre brusquement dans la chambre du roi, Lannoi, vice-roi de Naples, dans l'équipage d'un voyageur, tenant à la main une procuration de la reine Eléonor, & conduisant avec lui un prêtre : il demande au monarque s'il consent à faire sur-le-champ la cérémonie des fiançailles. François étoit au lit : quoi-

qu'il ne pût s'empêcher d'être surpris qu'on lui proposât de fiancer par procureur une princesse qui n'étoit qu'à quelques lieues de Madrid, & qu'on n'eût pas eu l'attention de le prévenir du moins la veille, craignant qu'on n'imputât son étonnement à quelque dégoût, il s'habilla & se prêta de bonne grace à ce qu'on exigeoit de lui. Dès que la cérémonie fut achevée, Lannoi se rendit à Tolède pour en donner avis à l'empereur qui ne tarda pas à venir embrasser son beau-frere, & lui proposa de le conduire au château d'Illescas où résidoit la princesse. Au milieu des caresses & des protestations d'un inviolable attachement que se prodiguoient à l'envi les deux monarques, la contrainte & la défiance perçoient de toutes parts. François, effarouché par les traitemens barbares qu'on lui avoit fait essuyer, s'indignoit qu'on le crût ou assez lâche ou assez stupide pour les avoir si-tôt oubliés; & l'empereur, toujours plein de défiance, détruisoit par ses procédés tout ce qu'il sembloit vouloir persuader. Comme s'il y eût eu du danger que le roi ne lui échappât, il le promenoit au milieu de cette même

ANN. 1526.

ANN. 1526 garde qui l'avoit tenu ſi étroitement renfermé dans le château de Madrid : il porta l'attention ſi loin, qu'il ne le laiſſoit coucher que dans des tourelles & des châteaux environnés de foſſés. Paroiſſant regretter tout ce qu'il ne lui avoit pas ôté, il lui demandoit tantôt une penſion de vingt mille livres pour le connétable de Bourbon, hypothéquée ſur le comté de Provence, & tantôt des terres & des châteaux pour quelques ſeigneurs Flamands qu'il vouloit récompenſer. Après avoir rendu deux ou trois viſites à la reine Eléonor, les deux ſouverains ſe ſéparèrent, l'empereur pour aller au-devant de la nouvelle épouſe qu'on lui amenoit de Portugal, & le roi pour s'approcher du lieu où devoit ſe faire l'échange. Antonio de Vera, l'éternel panégyriſte de Charles-Quint, rapporte un fait dont on ne trouve aucun veſtige dans nos Journaux françois. Au moment de la ſéparation, dit cet hiſtorien, Charles-Quint s'arrêta auprès d'une croix placée ſur le grand chemin, & tint ce diſcours à François : *Mon frere, vous êtes libre ; l'ordre en eſt donné : & je vous jure, foi de che-*

valier, que quelque soit votre réponse, je ne le révoquerai pas. Dites-moi franchement si vous êtes dans l'intention d'accomplir toutes les clauses du traité ? Je vous promets, répondit François, *que je n'ai point d'autre volonté que d'être éternellement votre ami & d'accomplir tout ce qui a été arrêté entre nous, & j'en prends à témoin cette croix. Je vous crois*, dit l'empereur, *mais si vous manquez à cette parole, je publierai par-tout que vous en avez usé lâchement.* François enveloppé de gardes étoit-il plus libre sur un grand chemin que dans le château de Madrid ? N'étant point prisonnier sur sa parole, avoit-on droit de lui demander sa parole ? Enfin devoit-il de la franchise à un ennemi qui l'avoit si souvent trompé, & qui vraisemblablement cherchoit encore à le surprendre ? Mais d'un autre côté, se respecta-t-il assez lui-même en donnant si affirmativement une parole qu'il étoit résolu de ne pas tenir ? N'étoit-ce pas le cas de ne rien répondre ou de répondre des riens ? J'insiste sur ce fait, parce qu'il occasionna dans la suite de longs débats.

ANN. 1526.

ANN. 1526. 16 Mars.

Retour du roi.

Sébast. Moreau, manuscr.
Guichardin.
Du Bellay.
Belleforêt.
Belcar.

L'échange se fit enfin de la manière suivante : Au milieu de la Bidassoa qui sépare la France de l'Espagne, on avoit ancré un grand bateau vuide : sur les deux bords de la rivière étoient deux barques pareilles : dans l'une, entrèrent les deux fils de France, Lautrec qui les conduisoit, & huit gentilshommes François armés seulement de leur épée ; tandis que le roi montoit dans l'autre avec Lannoi, Alarcon & huit gentilshommes Espagnols armés de la même manière que les François : elles abordèrent chacune un côté du grand bateau vuide & s'y accrochèrent au même instant. En recevant des mains de Lautrec les deux fils de France, Lannoi lui remit le roi sans qu'on laissât à ce malheureux pere la consolation d'embrasser ses enfans. Abordé sur le rivage où l'attendoit une partie de sa maison, il s'élança sur un cheval Turc, & cédant au mouvement naturel qui le portoit à s'éloigner, il courut à toute bride jusqu'à Saint-Jean de Luz : il ne s'y arrêta qu'un instant, & arriva bientôt à Bayonne où la cour l'attendoit. Son premier soin fut de ratifier le traité que la régente avoit

conclu avec Henri VIII., & d'écrire une lettre affectueuse à ce monarque pour le remercier des soins qu'il s'étoit donnés pour sa délivrance. Les ministres impériaux, qui avoient eu bien de la peine à le suivre, le prièrent de vouloir bien ratifier en ce lieu le traité de Madrid, ainsi qu'il s'y étoit obligé : mais sentant enfin qu'il étoit libre, il répondit qu'avant de contracter aucun nouvel engagement, il vouloit prendre l'avis de ses sujets. En effet, il convoqua dans la ville de Cognac, lieu de sa naissance, non point des Etats généraux, mais une assemblée de notables. Quelques jours après, se présentèrent les ambassadeurs de la ligue d'Italie : le nonce, qui portoit la parole, demanda au roi s'il étoit content du traité de Madrid, s'il étoit dans l'intention de le remplir ? & au cas que l'empereur eût abusé de sa supériorité pour lui arracher des conditions iniques, il lui offrit de la part du saint-pere l'absolution de tous les fermens qu'il pouvoit avoir prêtés. « Content ! répondit le roi : le saint-pere ignore-t-il donc la manière dont on en » a usé à mon égard ? avec combien ANN. 1526.

ANN. 1526. » de fourberie & d'astuce on s'est joué » de ma crédulité, & avec quelle du- » reté on a insulté à mon malheur? » Le roi Jean, l'un de mes prédé- » cesseurs, tomba, ainsi que moi, au » pouvoir de ses ennemis & fut em- » mené prisonnier en Angleterre: » mais il trouva dans Edouard un » vainqueur généreux, qui, loin de » l'enfermer dans une prison, le lo- » gea dans son palais, l'admit à sa ta- » ble, à ses parties de chasse & à tous » les autres amusemens de sa cour. » Edouard n'eut point à se repentir » d'un procédé si franc: le roi Jean » fut si peu tenté d'en abuser, que » plusieurs années après avoir recouvré » sa liberté, il repassa de son propre » mouvement en Angleterre pour y » revoir encore une fois son ami. Ce » n'est point ainsi qu'on s'est conduit » avec moi. L'empereur oubliant que » je suis son parent, n'a pas daigné » m'honorer d'une visite: oubliant » que les prisons sont faites pour des » scélérats, & non pour un roi mal- » heureux, il a eu la barbarie de » m'en faire sentir toutes les horreurs » en menaçant de m'y retenir jusqu'à » la fin de mes jours, s'il n'arrachoit

» du désespoir des conditions qu'il ne » pouvoit se promettre de la justice : » mais son aveugle cupidité l'a trompé » sans même qu'il puisse s'en prendre » à moi : car combien de fois ne » l'ai-je pas averti qu'il n'étoit point » en mon pouvoir de démembrer » une monarchie dont je ne suis que » l'usufruitier ; que les loix me le dé- » fendoient ; que mes sujets n'y con- » sentiroient jamais ! Rien n'a pu le » faire démordre de ses injustes de- » mandes, & il a dicté un traité im- » praticable. Au reste, son ambition » ne se borne point à la France ; elle » embrasse l'Europe entière, & il ne » se tiendra point en repos qu'il n'ait » écrasé toutes les puissances : l'Italie, » dans ce moment, attire sa princi- » pale attention. Si vos maîtres aspi- » rent à conserver leur liberté & leur » indépendance, ils me trouveront » toujours disposé à m'unir avec eux, » non point pour recouvrer aucune » possession au-delà des monts, mais » uniquement pour les secourir & » forcer notre ennemi commun à me » rendre mes enfans à des conditions » supportables ».

ANN. 1526.

Cet extrême désintéressement ne

Ligue avec

ANN. 1526. les puissances d'Italie. *Ibid.*

plut point aux puissances liguées : quoique leur passion eût toujours été de délivrer l'Italie du joug des barbares, nom qu'ils donnoient à tous les Etrangers : ils soupçonnèrent que ce monarque ne contribueroit au succès de l'entreprise qu'en raison des avantages qu'il auroit lieu de s'en promettre, & qu'ainsi tout le poids de la guerre retomberoit sur eux : ils résolurent en conséquence de lui faire des conditions qui pussent le retenir par son propre intérêt. On stipula qu'après avoir chassé à frais communs les Impériaux de la Lombardie, François Sforce seroit maintenu dans la possession du duché de Milan, mais qu'il feroit au monarque une pension sur ce duché de cinquante mille ducats ; qu'indépendamment de cette pension, le roi auroit en propre le comté d'Ast & la souveraineté de la république de Gènes : on convint encore que si après le recouvrement de la Lombardie, les confédérés portoient leurs armes dans le royaume de Naples, le pape, souverain de ce royaume, assigneroit au roi de France, en dédommagement de ses droits, une rente de soixante-dix mille ducats ;

qu'on donneroit au roi d'Angleterre, déclaré protecteur de la ligue, une principauté de trente-cinq mille ducats, & au cardinal Volsei, une autre de dix mille, pourvu que les Anglois contribuassent aux frais de l'expédition; que le pape, le roi, les Vénitiens & le duc de Milan entretiendroient à frais communs une armée de terre de trente mille hommes d'infanterie, de deux mille cinq cens lances & de trois mille hommes de cavalerie légère, & une flotte de vingt-huit galères; que le contingent de la France seroit de cinq cens lances entretenues, de quarante mille ducats par mois pour la solde de dix mille Suisses & de douze galères armées; que la ligue dureroit même après la conquête, jusqu'à ce que l'empereur eût rendu au roi ses enfans moyennant une rançon qui seroit arbitrée par le pape & le roi d'Angleterre, & qu'il eût payé à ce dernier toutes les sommes dont il lui étoit redevable. ANN. 1526.

Pendant le cours de ces négociations, François visitoit les principales villes de la Guyenne en attendant que les députés s'assemblassent à Cognac. Malgré les soins que se don-

ANN. 1526. noit Louise de Savoie pour lui procurer des amusemens, son cœur flétri par la douleur, sembloit s'être fermé à tout sentiment de joie : une sombre mélancolie & une tristesse habituelle avoient succédé à cette sérénité d'ame, à cette humeur enjouée, vive & pétulente, qui sembloient former le fond de son caractère : à la fin cependant, l'amour révendiqua ses droits. Parmi les filles d'honneur de la duchesse d'Angoulême, il distingua la jeune Anne de Pisseleu, connue sous le nom de Heilli, & conçut pour elle une passion qui dura autant que sa vie. Voulant lui donner un rang à la cour, il lui fit épouser Jean de Brosse-Penthièvre, fils d'un des partisans du connétable de Bourbon : non content de lui rendre l'héritage de son pere, qui avoit été confisqué, il y joignit le comté d'Etampes qu'il érigea en duché-pairie en faveur des deux époux.

Assemblée de notables à Cognac.

Sébast. Moreau.
Belleforêt.
Belcar.

Les députés des différentes provinces du royaume s'étant rendus à Cognac au tems indiqué, le roi ouvrit l'assemblée à laquelle assistèrent, de la part de l'empereur, Lannoi & Alarcon. Les députés de Bourgogne,

comme partie intéressée, furent les premiers entendus : ils déclarèrent que s'étant donnés à la France sous les fils de Clovis, ils avoient constamment formé, depuis ce tems, la première pairie du royaume : que le roi, quelque puissant qu'il fût d'ailleurs, n'avoit pas le droit de les aliéner sans leur aveu, puisque le serment qui unit les sujets au souverain, lie le souverain à ses sujets, & ne peut être détruit que par un consentement réciproque : qu'au reste, ce lien n'unissoit pas seulement les Bourguignons au roi, mais à tous les autres membres de la monarchie, qui avoient droit de s'opposer à un engagement contraire aux loix & destructif de toute liberté. François tâcha de s'excuser sur la dure nécessité où il s'étoit trouvé de sacrifier une partie pour sauver le tout : il remontra aux Bourguignons, qu'ils seroient traités avec douceur par leur nouveau maître ; qu'on leur conserveroit tous leurs priviléges, & pria l'assemblée de le mettre à portée d'accomplir son serment. » Ce serment, répartirent les Bourguignons, est nul, puisqu'il est contraire à un premier serment que » vous prétâtes à la nation en recevant

ANN. 1526.

Du Bellay.

ANN. 1526. » l'onction sacrée ; puisqu'il est contraire aux libertés de votre peuple » & aux loix fondamentales de la mo- » narchie ; puisqu'il a été fait par un » prisonnier & arraché par la violence. » Si toutefois vous persistez à rejetter » de fidèles sujets ; si les Etats gé- » néraux du royaume nous retran- » chent de leur association, il ne vous » appartient plus de disposer de nous : » rendus à nous-mêmes, nous adop- » terons telle forme de gouvernement » qu'il nous plaira, & nous déclarons » d'avance que nous n'obéirons jamais » à des maîtres qui ne seroient point » de notre choix ». Les autres députés, qui formoient l'assemblée, joignirent leurs représentations à celles des Bourguignons, & supplièrent le roi de ne plus leur demander un consentement qu'ils ne pouvoient lui accorder.

Les députés de l'empereur avoient été témoins de cette déclaration : François les chargea d'en rendre compte à leur maître & de lui offrir deux millions d'écus d'or en échange du duché de Bourgogne : il ajouta que bien qu'on le sollicitât de recommencer la guerre, & qu'on lui eût

déja offert des partis avantageux, il préféreroit toujours de remplir ses engagemens tant qu'on ne lui demanderoit que des choses qui seroient en son pouvoir. L'empereur, persuadé qu'on le jouoit en France, répondit à la dépêche de ses ambassadeurs, que puisque le roi n'étoit pas le maître, comme il le disoit, d'accomplir la clause du traité où la cession du duché de Bourgogne avoit été stipulée, il l'étoit au moins de remplir le serment qu'il avoit fait de revenir se constituer prisonnier à Madrid, & qu'ainsi ils le sommassent de sa part d'acquitter d'une façon ou d'autre son serment. François, pour toute réponse, fit publier dans la ville de Cognac & en présence des ambassadeurs le traité de la ligue d'Italie, qu'il avoit différé jusqu'alors de signer. Il donna ordre à Michel Antoine, marquis de Saluces, d'aller se joindre aux confédérés avec cinq cens lances, & fit passer en Italie quarante mille ducats pour stipendier, pendant le premier mois, un corps de dix mille Suisses. ANN. 1526.

Après avoir congédié les ministres de l'empereur, François s'avança du côté de Paris pour veiller de plus près

ANN. 1526.

à l'administration. Le parlement, malgré sa fidélité constante, n'étoit pas sans inquiétude. Outre ses démêlés avec la régente & le chancelier, il avoit montré contre les nouvelles opinions une chaleur & une fermeté qui avoient déplu : expliquons en peu de mots comment ces nouvelles opinions s'établirent en France.

Commencement du Luthéranisme en France.

Flor. de Remond.
Beze.
Erasm. Epist.
Registres du Parlement.
Hist. généal. des Briçonnets.

Dans le tems que Luther disputoit contre les Dominiquains, & avant qu'il se fût entièrement séparé de l'Eglise Romaine, il avoit promis de s'en rapporter à la décision de la Faculté de théologie de Paris, qu'il croyoit disposée à le favoriser, tant parce qu'elle s'étoit souvent élevée contre les abus de la cour de Rome, que parce que tout récemment encore elle venoit d'opposer une vigoureuse résistance à l'établissement du concordat. La Faculté pressée par le pape de s'expliquer, donna le 15 d'Avril 1521, une censure méthodique & raisonnée des erreurs de Luther; mais par une fatalité qu'on ne sçauroit assez déplorer, ce qui sans doute avoit été regardé comme un préservatif & un remède, devint une amorce & un poison. En se pénétrant de la lecture

des livres de Luther pour les censurer, quelques docteurs eurent le malheur de les goûter, de les communiquer à leurs amis ; & bientôt Luther acquit un grand nombre de disciples & de partisans secrets dans l'Université de Paris. La contagion se déclara d'abord dans la ville de Meaux. Guillaume Briçonnet, évêque de cette ville & abbé de Saint-Germain-des-Prés, l'un des fils du cardinal Briçonnet, premier ministre de Charles VIII.; croyant ne pouvoir faire un meilleur usage de ses immenses revenus que de les employer à encourager & à répandre l'instruction dans son diocèse, choisit dans l'Université de Paris les hommes qui avoient le plus de réputation, & les fixa dans son diocèse. Parmi ces docteurs, il se trouva quelques Luthériens décidés, d'autres enclins au Luthéranisme : les uns s'élevèrent en chaire contre des usages reçus dans l'Eglise; les autres dogmatisèrent plus ouvertement dans leurs écoles & dans des espèces de conférences où ils admettoient des bourgeois, des marchands & même des ouvriers. Les Cordeliers, qui voyoient diminuer le produit de leurs

ANN. 1526.

ANN. 1526. quêtes, furent attentifs à éclairer la conduite & la doctrine de ces nouveaux prédicateurs, & les attaquèrent sans ménagement. L'évêque, indigné de leur audace, monta lui-même en chaire & traita les Cordeliers de *caffards*, d'*hypocrites* & de *pharisiens* : ils dénoncèrent au parlement ses docteurs & le déférèrent lui-même comme hérétique ou fauteur d'hérésie. Le fait parut si grave au parlement, qu'il décerna sur-le-champ des arrêts de prise-de-corps contre les docteurs, & d'ajournement personnel contre l'évêque : les plus coupables s'enfuirent ; d'autres furent amenés dans les prisons de la Conciergerie, & l'évêque obligé de comparoître & de subir un interrogatoire. Il dissipa si pleinement tous les doutes qu'on avoit élevés sur son ortodoxie, qu'on n'eut plus rien à lui reprocher que d'avoir été malheureux dans son choix, & trop prévenu en faveur de gens qu'il ne connoissoit pas : on l'obligea seulement à déposer au greffe la somme nécessaire pour faire le procès aux Luthériens qu'on avoit arrêtés dans son diocèse ; réglement que le parlement voulut étendre sur tous les évêques du royau-

me, afin ſans doute de les rendre plus vigilans. Pauvant fut brûlé vif à la Grève; les autres fuſtigés dans les carrefours de Paris, marqués d'un fer chaud à Meaux, & bannis hors du royaume. François, qui aimoit Briçonnet, & qui avoit entendu parler avec éloge de quelques-uns des docteurs qu'on perſécutoit, blâma l'exceſſive ſévérité du parlement, mais il ne put, de la priſon de Madrid où il étoit alors, arrêter les pourſuites. Un autre priſonnier, plus coupable que ceux que l'on venoit de punir, puiſqu'un premier péril ne l'avoit pas rendu plus circonſpect, parvint cependant à lui faire tenir juſques-là ſa requête. Louis Berquin, gentilhomme Picard, diſciple & ami du célèbre Eraſme, avoit puiſé dans les entretiens de ſon maître une haîne décidée pour les moines, un ſouverain mépris pour la théologie ſcholaſtique, & une prédilection marquée pour les nouvelles opinions. Arrêté à la Conciergerie, convaincu d'avoir retenu chez lui & traduit quelques ouvrages de Luther & de Carloſtad, refuſant opiniâtrément de ſe rétracter, il n'auroit pu éviter d'être brûlé vif, ſi quel-

ANN. 1526.

ques sçavans qui entouroient le mo-
ANN. 1526. narque, n'eussent fait agir l'autorité pour le tirer des mains du parlement. Echappé de ce premier danger, il continua de dogmatiser; & sur la dénonciation de l'évêque d'Amiens, il fut arrêté une seconde fois dans des circonstances où il sembloit que le roi ne pouvoit plus le sauver. Cependant, sur une lettre d'Erasme & à la prière de la princesse Marguerite, protectrice déclarée de tous les sçavans malheureux, François envoya de Madrid un ordre au parlement de cesser toute poursuite. Cet ordre suspendit la procédure, mais ne délivroit pas le prisonnier. François, de retour en France, commanda à la Barre, prévôt de Paris, d'aller le demander au parlement, & en cas de refus, de briser les portes de la prison. Le parlement ne voulant ni accorder ni refuser, dit à la Barre de remplir sa commission. Certain d'avoir encouru la disgrace du roi, il ne laissa pas de députer quelques-uns de ses membres pour le complimenter sur son retour, & justifier, si l'occasion s'en présentoit, la conduite qu'ils avoient tenue: ces députés s'avancèrent jusqu'à Artenai

où

où on leur avoit promis que le roi leur donneroit audience. Après avoir attendu onze jours entiers, on les avertit que le roi avoit pris une autre route, & d'aller l'attendre à Etampes. Ils y séjournèrent quatre jours, au bout desquels ils apprirent que le roi n'y passeroit point. Persuadés qu'on les jouoit, mais voulant, à quelque prix que ce fût, remplir leur message, ils joignirent la cour à Marcoussi d'où on les renvoya à Paris, sans vouloir les entendre.

ANN. 1526.

Arrivé à Saint-Germain-en-Laye, François manda Roger, procureur général, Hennequin & Disque, les deux conseillers qui s'étoient montrés les plus échauffés dans l'affaire de Saint-Benoît-sur-Loire; & sans leur permettre de se justifier, il les suspendit pour un tems illimité, de leurs fonctions, & leur interdit l'entrée du palais. Après avoir acquitté en grande cérémonie le vœu qu'il avoit fait dans sa prison, au glorieux martyr de France, il vint tenir son lit de justice au parlement. Sur les hauts sieges à la droite du trône, le roi de Navarre, *soi-disant* pair, à cause des terres de la maison d'Evreux dont il a hérité;

ANN. 1526, 1527. Punition du parlement: lit de justice. *Registres du parlement.*

ANN. 1526, 1527.

le duc de Vendôme, le comte de Saint-Pol, le comte de Guise, le maréchal de Montmorenci, Gaillot de Genouillac, grand écuyer, & Robert Stuart, capitaine de la garde Ecossoise; à la gauche, le cardinal de Bourbon, évêque & duc de Laon, les évêques de Langres & de Noyon, l'archevêque de Bourges & l'évêque de Lizieux : au pied du trône, le duc de Longueville, grand chambellan, couché sur le premier gradin, Louis de Brezé, couché sur le troisième, la Barre, prévôt de Paris, couché par terre, & tenant un bâton blanc, deux huissiers à genoux, leur verge élevée : aux bas sieges du parquet, Antoine Duprat & trois présidens; plus bas, neuf maîtres des requêtes & les conseillers du parlement : autour de l'enceinte, les gentilshommes ordinaires du roi & les capitaines de ses gardes. Le chancelier ayant pris les ordres du roi, dit à l'assemblée : « Si vous avez » quelque chose à remontrer, par» lez ». Les présidens & les conseillers étant tombés à genoux, le roi leur fit signe de se lever; ensuite le président Guillard dit : « Sans doute, sire, il » siéroit mal à des hommes de notre

» profession de craindre de parler : cependant quand je considere la disgrace de quelques-uns de nos freres, les regards sévères de votre majesté, l'appareil qui nous environne, n'ai-je pas sujet d'appréhender qu'on ne prête à mes paroles un sens que mon cœur désavoue ? s'il m'en échappoit quelques-unes qui pussent vous déplaire, ne les attribuez qu'à mon impéritie, & ne voyez dans cette assemblée que des serviteurs fidèles, des sujets soumis & affectionnés. ANN. 1526, 1527.

» Sire, le trône sur lequel vous êtes assis, repose sur trois colonnes, la religion, la justice & la force : tant qu'elles seront fermes, rien ne pourra l'ébranler : si elles venoient à fléchir ou à se corrompre, il vacilleroit & s'écrouleroit enfin sous son propre poids.

» La religion, ce lien sacré qui unit le ciel à la terre, qui console les bons, effraie les méchans, doit par son importance & sa dignité, attirer vos premiers regards. Dieu, sous quelque nom qu'il ait été invoqué, selon la diversité des langues & des âges, exige de ses enfans un tribut de louange & de re-

» connoissance : il comble de béné-
» dictions les peuples & les rois qui
» s'attachent à son culte, qui respectent
» sa loi, & honorent ses ministres :
» au contraire, il prépare les revers
» les plus éclatans, il réserve les fléaux
» les plus terribles à ceux qui, livrés
» à l'esprit de vertige & d'erreur,
» renversent ses autels. En vous éle-
» vant sur le premier trône du monde,
» en vous départissant toutes ces qua-
» lités éminentes qui vous distinguent
» si avantageusement des rois vos pa-
» reils ; Dieu, votre maître & votre
» juge, vous a chargé de veiller au
» maintien de son culte, vous a cons-
» titué le vengeur des outrages faits à
» son nom. Une secte audacieuse in-
» sulte à la croyance de nos peres,
» menace de renverser le culte établi :
» elle a déja bouleversé le nord de
» l'Europe, elle serpente parmi nous,
» & infecte journellement de son poi-
» son un grand nombre de citoyens.
» Aujourd'hui qu'elle craint de se
» produire, il est encore facile de l'é-
» touffer : si vous lui laissez prendre
» des forces, elle bravera les précau-
» tions & les remèdes. Assemblez des
» conciles ; excitez la vigilance des

» pasteurs; ne leur donnez pour coo-
» pérateurs que des hommes d'une
» sainte vie & d'une longue expé-
» rience; mais ne gardez aucun mé-
» nagement avec l'impiété, & aban-
» donnez au glaive de la justice les
» ardents promoteurs de ces nou-
» veautés.

ANN. 1526, 1527.

» Après la religion, la justice mé-
» rite toute votre attention : c'est elle
» qui maintient l'union dans les fa-
» milles, l'harmonie & la paix entre
» tous les ordres de la société. Un
» ministère si auguste ne doit point
» être profané ni mis à l'encan comme
» une vile marchandise. Ceux qui
» achetent en gros, veulent revendre
» en détail; & il n'y a point de sub-
» tilité & de malice qu'ils n'imagi-
» nent pour s'enrichir par un honteux
» trafic. Dans le choix des magistrats,
» la noblesse & les richesses ne doi-
» vent être comptées pour rien : la
» science & la vertu méritent seules
» d'être considérées : la noblesse sans
» la science n'engendre qu'orgueil &
» témérité; les richesses sans la vertu,
» qu'insolence & corruption. Un roi,
» s'il aime son honneur & s'il est cu-
» rieux de sa réputation, apportera

ANN. 1526, 1527. » l'attention la plus ſcrupuleuſe dans » le choix des hommes qu'il ſe ſubſti- » tue dans l'exercice de ſes fonctions » les plus auguſtes : peu de gens ſont à » portée de le connoître, & la mul- » titude a droit de le juger par ſes » repréſentans. La multiplication des » offices, outre qu'elle expoſe à de » mauvais choix, n'eſt qu'un fardeau » onéreux pour le peuple.

» C'eſt ſur le peuple que ſe levent » les gages des officiers : c'eſt donc ſa » commodité & ſes intérêts qu'on doit » principalement conſulter dans l'ad- » miniſtration de la juſtice : mais eſt-il » de l'intérêt du peuple d'être privé » de ſes juges naturels pour ſuivre » inutilement, pendant trois ou qua- » tre mois, un tribunal toujours am- » bulatoire, tel que le grand-conſeil, » & d'être le plus ſouvent jugé ſans » avoir été entendu ? Auſſi les plus » ſenſés dans cet ordre de citoyens » aiment-ils mieux aujourd'hui ſe » laiſſer dépouiller par un brigand » accrédité, que de courir les riſques » d'une juſtice ſi diſpendieuſe & ſi » incertaine. Les évocations dont l'u- » ſage s'eſt ſi fort accrédité de nos » jours, tournent donc manifeſtement

» au détriment du peuple & à la subversion de la justice : la forme même » de ces lettres l'annonce évidemment ; car on y lit, *nonobstant ordonnances quelconques*. Mais est-il » croyable que vous vouliez d'un seul » mot intervertir l'ordre ancien & » faire violence aux loix ? votre parlement ne sçauroit se le persuader. » Il présume au contraire, que de » pareilles lettres ont été ou surprises » par adresse, ou arrachées par importunité ; & s'il refuse quelquefois d'y déférer, il pense en cela » vous obéir. Chaque vertu, sire, » est au milieu de deux vices diamétralement opposés : on péche » contre la justice & par une sévérité » atroce, & par une molle indulgence. Des évocations qui n'auroient pour objet que de soustraire » un criminel aux loix vengeresses, » seroient elles-mêmes un délit contre » la justice & une énervation de l'ordre social. A Dieu ne plaise que » nous révoquions en doute votre » puissance ou que nous songions à » lui assigner des bornes ! ce seroit » de notre part une sorte de sacrilège. Les loix émanent de vous ;

ANN. 1526, 1527.

ANN. 1526, 1527.

» elles empruntent de votre puiſſance
» toute leur autorité, & n'ont ſur
» vous aucune force coactive. Vous
» pouvez tout ; nous le ſçavons : mais
» nous ſçavons pareillement que vous
» ne voulez ni ne devez pas vouloir tout
» ce que vous pouvez, mais uniquement
» ce qui eſt juſte : vous prêter d'au-
» tres ſentimens, ce ſeroit vous desho-
» norer. Il eſt des cas ſans doute où
» il convient de s'écarter des règles
» ordinaires, d'uſer de la ſuprême
» puiſſance : ces cas ſont rares ; &
» dans ce genre, le moins eſt tou-
» jours le mieux : car *puiſſance*, com-
» me dit l'Apôtre, *n'a pas été donnée*
» *pour ſubverſion, mais pour édifi-*
» *cation.*

» Pendant votre abſence, les cha-
» noines de Sens & les moines de
» Saint-Benoît réclamèrent la protec-
» tion des loix contre des menaces
» & des violences qu'on exerçoit à
» leur égard. La cour auroit bien
» voulu être diſpenſée de prendre
» connoiſſance d'une affaire qui de-
» voit la compromettre avec des per-
» ſonnes puiſſantes : mais devant une
» juſtice égale à tous ceux qui la ré-
» clament, elle ne put ſe diſpenſer

ANN. 1526, 1527.

» d'admettre la requête : de-là des » persécutions & des excès inconnus » jusqu'alors, des membres d'une cour » souveraine, cités devant un tribunal » étranger, des magistrats décrétés » pour avoir rempli leurs fonctions. » C'est une chose bien étrange que les » aggresseurs soient récompensés, & » que ceux qui n'ont fait que repousser » l'injure, soient en quelque sorte » flétris & dégradés. Sire, une partia- » lité si révoltante ne doit point vous » être imputée : elle répugne trop à » votre équité naturelle : on vous a » déguisé les faits : on vous a trompé » par de faux rapports. Les hommes » que vous punissez, sont des magis- » trats intègres, qui ont toujours joui » de l'estime publique : s'ils sont cou- » pables, nul de nous n'est innocent, » puisqu'ils n'ont fait qu'exécuter les » ordres de la compagnie. Daignez, » Sire, les rendre à des fonctions » qu'eux seuls peuvent remplir, & » montrez par cet exemple, que vous » voulez que la justice soit respectée.

» La sûreté publique est fondée sur » la justice ; la justice a besoin d'être » appuyée de la force : la force d'un » Etat réside dans la milice qui ne

ANN. 1526, 1527.

» peut subsister sans solde, ni la » solde être payée sans impôts. C'est » pour la subsistance des troupes que » la taille fut établie parmi nous ; & » le peuple ne s'est soumis à l'ac- » quitter que pour être préservé de » l'oppression & des rapines. Quel » seroit le sort de cette classe d'hom- » mes la plus nombreuse & la plus » utile de l'Etat, si ces mêmes guer- » riers qu'elle paie pour être protégée, » se mettoient en possession de la piller, » & prétendoient justifier leurs bri- » gandages par la nécessité de se pro- » curer des subsistances qu'on leur re- » fuse ? Les hameaux seroient aban- » donnés ; les terres resteroient en » friche, & ces campagnes que nous » avons vues si riantes & si fertiles, » ne présenteroient plus que l'image » de la désolation. Daignez, sire, » prévenir ces malheurs en remettant » en vigueur les sages ordonnances » que vous-même avez portées sur la » discipline militaire, sans laquelle » un Etat ne peut subsister ».

Edit sur la jurisdiction du parlement. *Ibid.*

Le chancelier tirant de sa poche un édit, ordonna, de la part du roi, à Robertet, secrétaire d'Etat, de le lire, & au parlement, de l'enre-

giſtrer. « Le roi vous défend de vous » mêler en aucune façon des affaires » d'État ni d'autre choſe que de la » juſtice : il vous défend & prohibe » toute cour, juriſdiction & con- » noiſſance des matières des évêchés » & des abbayes, & déclare que tout » ce que vous attenterez au contraire » ſera réputé nul & de nul effet. Il a ré- » voqué & révoque toutes les reſtric- » tions que vous avez faites aux let- » tres de régence, accordées à ma- » dame ſa mere; & dès ce moment, » il la conſtitue régente pendant ſon » abſence, avec la plénitude de puiſ- » ſance dont il eſt lui-même revêtu : » ordonne que tout ce qui a été en- » giſtré à la cour au préjudice de ma- » dame la régente, ſera apporté au » roi dans quinze jours, pour être can- » cellé, & il en charge le greffier ſous » peine de perdre ſon office. Il vous » défend d'oppoſer aucune eſpèce de » reſtriction à ſes édits, déclarations » ou lettres-patentes, vous permet- » tant ſimplement de l'avertir de ce » que vous jugeriez plus profitable : » Il vous dit & déclare que vous n'a- » vez aucune juriſdiction ni pouvoir » ſur le chancelier de France qui

ANN. 1526, 1527.

Joli, Traité des offices.

ANN. 1526, 1527.

» appartient toute entière au roi, & » non à autre, & qu'ainsi tout ce que » vous auriez attenté contre le chan- » celier, il le déclare nul, comme » fait par gens privés & sans juris- » diction, & vous ordonne de l'effa- » cer de vos registres. Comme il re- » çoit journellement des plaintes que » la justice est mal administrée dans » cette cour & excessivement dispen- » dieuse, il se propose d'y pourvoir à » l'avantage de ses sujets & à la dé- » charge de sa conscience ».

Le président Guillard se disposoit à parler lorsque le roi se levant de son siege, rompit l'assemblée : l'édit fut enregistré ; les registres cancellés dans tout ce qui pouvoit déplaire au chancelier & à la régente. Ce triomphe du chancelier fut encore rehaussé par l'éclat de deux nouvelles dignités : le pape le créa cardinal & dans la suite légat *à latere* dans toute l'étendue du royaume, comme l'avoit été le cardinal d'Amboise sous le règne précédent. Le prétexte d'une faveur si distinguée fut le zèle que Duprat montroit contre les nouvelles opinions : le vrai motif fut le besoin que le pape avoit d'être puissamment secouru dans la

guerre malheureuſe qu'il ſoutenoit contre l'empereur.

ANN. 1526, 1527.

Recherche des financiers : ſupplice de Poncher & de Samblançai.

Du Bouchet, hiſt. d'Aquit.

Paradin, mém. noſt.

Regiſtres du parlement.

Il paroiſſoit difficile que dans l'état d'épuiſement où ſe trouvoit la France, Duprat, malgré toute ſon adreſſe & ſa bonne volonté, parvînt à faire paſſer des ſecours bien efficaces en Italie. Déſeſpérant de recouvrer par la voie des impôts, les ſommes extraordinaires dont il avoit beſoin, il décerna une commiſſion pour rechercher tous ceux qui avoient le maniement des finances. Quelques-uns s'évadèrent ; les autres furent arrêtés & étroitement reſſerrés. A la tête de ces derniers, on vit avec ſurpriſe Poncher & Samblançai que la confiance dont Louis XII. les avoit honorés, une probité reconnue, de longs ſervices rendus à l'État, & des alliances avec les plus grandes maiſons de France, paroiſſoient devoir mettre à couvert d'un traitement ſi rigoureux, mais qui avoient le malheur d'être riches & d'avoir déplu aux dépoſitaires de l'autorité. Poncher, tréſorier général, étoit pere de l'évêque de Paris, qui ayant diſputé avec trop de chaleur l'abbaye de Saint-Benoît-ſur-Loire au chancelier, étoit

ANN. 1526, 1527.

pourſuivi criminellement pour avoir, diſoit-on, acheté à prix d'argent les voix des moines. Son pere, en voulant le défendre, avoit provoqué la colère d'un ennemi implacable dans ſa vengeance. Jacques de Beaune Samblançai avoit oſé, dans l'affaire de Lautrec, ſe juſtifier aux dépens de la mere du roi, & avoit dès-lors compris tout ce qu'il avoit à craindre. Voulant ſe ſouſtraire à l'orage, il avoit, en 1525, rendu compte de ſon adminiſtration, & montré que le roi lui reſtoit redevable d'une ſomme de cent mille écus dont le rembourſement lui fut aſſigné ſur les recettes générales de l'année ſuivante : enſuite il s'étoit démis de ſes emplois & vivoit dans ſes terres. La priſon du roi, les déſaſtres de l'Etat auroient dû ſans doute l'empêcher de ſolliciter trop vivement le rembourſement qui lui avoit été promis, & de ſe plaindre qu'on lui manquât de parole : mais trop attaché à ſa fortune, il avoit pourſuivi avec une ſorte d'acharnement ou ſon rembourſement effectif ou une nouvelle aſſignation. Cette démarche envenimée par ſes ennemis, lui avoit fait tort dans l'eſ-

prit du roi qui l'avoit toujours honoré du nom de *pere*, mais n'étoit point un délit & ne pouvoit donner lieu à un emprisonnement : d'un autre côté, on n'avoit plus rien à lui demander : ses comptes avoient été rendus ; ils avoient été examinés par le chancelier, approuvés par le roi, & revêtus de toutes les formes légales. Il paroissoit donc n'avoir rien à craindre : voici l'accident qui le perdit. Parmi les commis dont il s'étoit servi, étoit un nommé Jean Prévôt, de la ville de Tours, qui convaincu de malversation & ne pouvant éviter la potence, promit, si on vouloit lui sauver la vie, de fournir des moyens de perdre son ancien maître : l'échange parut avantageux. On arrêta Samblançai ; & soit que Prévôt dévoilât effectivement des fraudes occultes dont lui seul avoit le secret, soit que ce serviteur infidèle lui eût soustrait les titres qui eussent pu le justifier ; les commissaires choisis par le chancelier Duprat, & instruits de ses intentions, le condamnèrent, ainsi que Poncher, à être pendu au gibet de Montfaucon. Le peuple étoit si convaincu de leur innocence, que, quoique naturellement

ANN. 1526. 1527.

ANN. 1526, 1527.

prévenu contre ceux qui manient les finances, il ne donna, dans cette occasion, que des marques de consternation & de douleur. La résignation de Samblançai arracha des larmes à tous les spectateurs : *je reconnois trop tard*, disoit-il, *qu'il vaut mieux servir le maître du ciel que ceux de la terre : si j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour le roi, j'en recevrois une autre récompense.* Il semble que la Providence prit soin de venger ces deux malheureux. Pierre Laidet, conseiller de la cour, commissaire-rapporteur dans l'affaire de Samblançai, fut poursuivi criminellement l'année suivante, & abandonné à la rigueur des loix : le président le Gentil, qui avoit exercé les mêmes fonctions dans le procès de Poncher, fut pendu en 1542.

Si l'argent qu'on tira par ces moyens violens, arriva trop tard pour préserver Rome & le sacré-collége, il servit du moins à tirer le pape des mains de ses ennemis, ainsi que nous allons voir en reprenant le fil des affaires d'Italie.

Affaires d'Italie. Guichardin.

Nous avons laissé François Sforce assiégé dans le château de Milan par Antoine de Leve & le marquis de

Guast, le pape & les Vénitiens armés pour le dégager, mais n'osant commencer les hostilités jusqu'à ce qu'ils connussent clairement quel fond ils pouvoient faire sur la France. Le traité de Cognac les avoit d'autant plus affermis dans leur première résolution, qu'indépendamment des secours considérables que le roi envoyoit en Italie, il promettoit, de concert avec le roi d'Angleterre, d'occuper toutes les forces de l'Espagne, soit dans les Pays-bas, soit du côté des Pyrénées. Mais François, quelque ressentiment qu'il montrât dans ce moment contre l'empereur, n'avoit d'autre dessein que de le forcer à se désister de la Bourgogne & à lui rendre ses enfans à des conditions supportables. Ainsi, loin de lui déclarer la guerre, il se hâta de lui faire offrir, tant par Calvimont, son ambassadeur en Espagne, que par les ministres du roi d'Angleterre, 1°. deux millions d'écus d'or en échange du duché de Bourgogne : 2°. l'accomplissement de tous les autres articles du traité de Madrid : 3°. un parfait désistement de tout ce qui concernoit l'Italie, promettant de ne point s'op-

ANN. 1526, 1527.

Du Bellay.

Belcarius.

Ferron.

ANN. 1526, 1527. poser à ce que l'empereur gardât pour lui-même le Milanès, ou le conférât librement à qui bon lui sembleroit. Une pareille déclaration, quoique peu sincère, auroit fait faire aux alliés bien des réflexions, si elle étoit parvenue à leur connoissance : mais, outre qu'ils l'ignorèrent toujours, ils avoient dans la seule armée d'Italie des forces suffisantes pour venir à bout de leurs projets, si ces forces eussent été bien dirigées. Mais, quoique le commandement d'une armée ne doive point être partagé, l'on n'avoit pu s'accorder sur le choix d'un capitaine général. Le duc d'Urbin commandoit les troupes de la république de Venise ; Rangoné, celles de l'Eglise ; & le marquis de Saluces, celles de France, avec une autorité parfaitement égale, à cette seule différence près, que, dans les délibérations communes, les deux autres commandans déféroient le plus ordinairement à l'avis du duc d'Urbin qui les surpassoit du côté de la réputation & de l'expérience, mais qui n'ayant point encore oublié les longues persécutions qu'il avoit essuyées de la part du saint-siege, devoit être suspect à Clément VIII,

Il ouvrit la campagne de la manière la plus brillante : en peu de jours, il s'empara de la ville de Lodi & fit la garnison prisonnière de guerre. Assuré de ce poste important, s'il eût marché droit à Milan, il auroit forcé sans beaucoup de résistance les lignes que les Espagnols avoient formées autour du château de Milan, & qui n'étoient gardées que par une poignée de brigands sans discipline ; il auroit fait entrer dans cette forteresse des munitions & auroit délivré Sforce ; ce qui étoit le principal objet qu'on s'étoit proposé. Mais ce général poussant peut-être trop loin la défiance qu'il avoit du courage des troupes Italiennes, & s'étant formé une trop haute idée de la valeur de l'infanterie Espagnole, refusa toujours de tenter ce coup décisif jusqu'à ce qu'il eût reçu le renfort de dix mille Suisses que la France s'étoit obligée de fournir. Les Suisses, qui s'étoient mal comportés à la bataille de Pavie, craignant de n'être pas payés de tout ce qu'ils prétendoient leur être dû, mettoient beaucoup de lenteur dans leurs préparatifs & dans leur marche. Ces délais donnèrent le tems à Bourbon

ANN. 1526, 1527.

ANN. 1526, 1527.

d'arriver avec un renfort d'Espagnols & cent mille écus dont il fit passer une portion considérable en Allemagne pour y lever douze ou quatorze mille lansquenets. La situation où il trouva le Milanès ne pouvoit être plus déplorable. Les troupes, qui, depuis plus d'un an, n'avoient point reçu de paie, s'étoient cantonnées dans les principales villes & sur-tout dans la capitale. Après avoir désarmé les bourgeois, elles se les étoient en quelque sorte partagés comme un vil bétail destiné à leur procurer les besoins & les commodités de la vie : chaque soldat en avoit un certain nombre qu'il rançonnoit à discrétion. Milan, la ville la plus riche & la plus brillante de l'Italie, s'étoit changée en une vaste prison où l'on n'appercevoit plus que des victimes & des bourreaux. Au lieu des chants d'allégresse, des arcs de triomphe & des pompes solennelles dont ils ornoient l'entrée de leurs nouveaux maîtres, Bourbon n'apperçut qu'une vaste solitude, quelques malheureux qui versoient des larmes & qui crioient miséricorde. Touché de ce spectacle & voulant sauver cette capitale de son nouvel état, il assem-

bla les principaux bourgeois, promit de finir leurs tourmens en tirant les troupes hors de la ville : mais il leur remontra que pour en venir à bout, il avoit besoin de trente mille ducats : *si je manque à ma parole*, ajouta-t-il, *ou si je vous demande jamais rien davantage, je prie le ciel que la première balle que tireront nos ennemis tombe sur moi & m'ôte la vie.* Cette somme modique, & qu'un seul marchand auroit pu fournir quelques années auparavant, parut alors écrasante pour la ville entière : cependant résolus de faire un dernier effort, ils retirèrent de la terre le peu d'or qu'ils avoient pu dérober aux recherches de leurs ravisseurs, & fournirent enfin la somme qu'on leur demandoit. Bourbon se trouva fort embarrassé à tenir sa promesse. Dépendant beaucoup plus de ses soldats qu'ils ne dépendoient de lui; contrarié par tous les officiers subalternes qui trouvoient leur avantage particulier dans la licence générale, & ne pouvant avec une somme si modique procurer une subsistance à son armée, il se contenta de faire sortir des murailles quelques compagnies qui même ren-

ANN. 1526. 1527.

trèrent peu de tems après. Les mêmes
ANN. 1526, désordres recommencèrent & les mal-
1527. heureux habitans tombèrent dans un tel désespoir, que plusieurs se précipitoient du toît de leurs maisons dans la rue; que d'autres s'étrangloient sans que ces horribles spectacles étonnassent leurs barbares persécuteurs.

Le duc d'Urbin ayant enfin reçu un renfort de cinq mille Suisses qui avoient été levés par Médaquin, châtelain de Mus, aux frais du pape & des Vénitiens, & qui précédèrent les dix mille que le roi devoit envoyer, s'approcha du château de Milan, & alla reconnoître les lignes de circonvallation : quoiqu'elles fussent étroites & mal gardées, il n'osa entreprendre de les forcer. Croyant qu'il réussiroit mieux en dirigeant son attaque sur la ville dont les fortifications n'avoient point été réparées, il vint asseoir son camp à la tête des fauxbourgs du côté de la porte Romaine. Repoussé à une première attaque, où il ne perdit pas plus de quarante soldats, il condamna son projet, & se retira précipitamment à Marignan. Cette retraite ôtant à Sforce toute espérance d'être délivré, il capitula

avec le duc de Bourbon qui lui donna la ville de Côme pour son entretien jusqu'à ce que l'empereur eût prononcé définitivement sur l'accusation intentée contre lui. Sforce craignant d'être arrêté prisonnier à Côme, s'enfuit au camp des confédérés, & ratifia les clauses que le pape & les Vénitiens avoient stipulées pour lui dans la ligue de Cognac. ANN. 1526, 1527.

Tandis que le pape s'épuisoit pour fournir aux frais d'une armée qui se comportoit avec tant de lâcheté & de lenteur, il avoit à soutenir dans le territoire même de Rome, une guerre plus ruineuse que décisive. Hugues de Moncade & toute la maison Colonne dévouée à l'empereur, faisoient des courses sur les terres du pape & des Ursins, pendant que ceux-ci ravageoient les terres des Colonnes & les frontières du royaume de Naples. Clément VIII., convaincu qu'il ne pourroit long-tems suffire à ce surcroît de dépense, s'il n'étoit secouru par les rois de France & d'Angleterre, proposa à Moncade & aux Colonnes un traité de neutralité : ils l'acceptèrent sans aucun dessein de le remplir. En effet, dès qu'ils eurent

ANN. 1526, 1527.

appris que le pape avoit désarmé, ils firent filer par différens chemins, des pelotons de troupes, les rassemblèrent de nuit sous les murs de Rome, s'emparèrent, au point du jour, d'une des portes, & s'avancèrent vers le palais de Latran, sans que les bourgeois se missent en devoir de les arrêter. Clément n'eut que le tems de s'enfuir au château Saint-Ange : ses trésors, tous les meubles de son palais, les maisons de ses principaux officiers furent la proie du vainqueur. Se voyant lui-même assiégé, dépourvu de tout & abandonné du peuple Romain qui se tenoit tranquille, il manda Moncade au château Saint-Ange, & accepta les conditions qu'il plut à ce perfide ennemi de lui proposer : elles se réduisoient à deux, 1°. que le saint-pere rappelleroit incessamment toutes les troupes de l'Eglise & de la république de Florence, qui servoient dans l'armée des confédérés ; 2°. qu'il pardonneroit aux Colonnes & à tous leurs partisans, & donneroit ses deux neveux pour ôtages.

Quoique ce traité fût l'ouvrage de la violence, le pape parut avoir envie de l'exécuter : il envoya ordre à Ran-

goné

gοné d'évacuer le Milanès & de ramener les troupes de l'Eglise sur le territoire de Parme. Il annonça en plein consistoire la ferme résolution où il étoit, disoit-il, de passer incessamment en Espagne pour conférer lui-même avec l'empereur sur les moyens de rendre la paix à la chrétienté. Il fit part de ce dessein aux rois de France & d'Angleterre, en leur marquant qu'après les pertes qu'il venoit d'essuyer, dans l'état d'épuisement où il étoit réduit, c'étoit le seul service qu'il pût encore leur rendre. Les deux rois, qui commençoient à bien espérer de leurs négociations en Espagne, comprenant que si la ligue venoit à se dissoudre, l'empereur changeroit bientôt de langage, n'oublièrent rien pour dissuader le saint-pere d'un voyage si suspect & si hasardeux : après s'être excusés le mieux qu'ils purent sur le passé, ils promirent tout pour l'avenir. Le roi d'Angleterre, sans cependant vouloir encore être compris comme partie contractante dans la ligue de Cognac, fit passer trente mille écus à Rome : le roi de France y envoya de son côté quelques compagnies d'or-

ANN. 1526, 1527.

donnance, & s'obligea de fournir
ANN. 1526, vingt mille écus par an pour les frais
1527. de la guerre de Naples, indépendamment des autres obligations qu'il avoit contractées par le traité d'alliance.

Encouragé par ces secours & craignant, s'il perdoit la confiance de ses alliés, de se trouver à la merci de l'empereur & de ses ministres, Clément donna un libre cours à son ressentiment : il lança contre les Colonnes une bulle d'excommunication, dépouilla de la pourpre Romaine Pompée, son ennemi capital, & donna ordre à ses généraux de mettre tout à feu & à sang dans les places de ces perfides vassaux. La guerre recommença donc avec plus de fureur qu'auparavant sur les frontières du royaume de Naples. Clément, qui vit successivement augmenter ses forces par l'arrivée de Renzo de Céré, de Guillaume du Bellay & du comte de Vaudemont, se flattoit de pousser ses conquêtes jusqu'aux portes de Naples, lorsqu'il apprit que Lannoi, d'un côté, venoit d'aborder à Gaëte avec une escadre de trente-deux vaisseaux & six mille hommes de débar-

quement, & que de l'autre, seize mille Allemands traversoient le pays des Grisons pour venir renforcer l'armée de Bourbon dans le Milanès. ANN. 1526, 1527.

George Fronsberg, Luthérien fougueux, ami particulier du connétable, avoit rassemblé sous ses enseignes quatorze mille lansquenets en leur donnant seulement un écu par tête, mais en leur promettant les dépouilles de l'Italie, la satisfaction plus grande encore de châtier exemplairement ceux qui les regardoient comme des excommuniés, & la gloire de briser le joug honteux sous lequel l'Eglise Romaine tenoit l'univers asservi. Il montroit à ses soldats une chaîne d'or avec laquelle il vouloit, disoit-il, étrangler le pape. En flattant leur orgueil, leur haîne & leur avarice, il leur fit supporter gaiement les incommodités de la faim & de la fatigue, & les introduisit dans le duché de Milan : mais bientôt ce terrible ennemi frappé d'apoplexie, fut forcé d'abandonner l'armée pour ne plus songer qu'à sa guérison.

Il eût été dangereux de laisser refroidir l'ardeur de ces enthousiastes : la faim, le dégoût & les murmures

ANN. 1526, 1527.

les auroient bientôt dissipés. Bourbon sentoit la nécessité d'aller les joindre : la difficulté consistoit à y faire consentir les Espagnols : acharnés sur leur proie, ils continuoient à rançonner les malheureux bourgeois de Milan, à deshonorer à leurs yeux leurs femmes & leurs enfans, & refusoient de sortir des murs, si l'on ne commençoit par acquitter entièrement la solde qui leur étoit dûe. Tout ce que Bourbon put obtenir à force de sollicitations & de prières, fut qu'ils voulussent bien réduire la dette à cinq montres. Mais comment fournir une somme si considérable dans l'état d'épuisement où la ville étoit réduite ? Les bourgeois, déjà trompés par des sermens & des imprécations, n'écoutoient plus rien de tout ce qu'on pouvoit leur dire. Bourbon fut obligé de recourir à des moyens atroces, qui dûrent coûter infiniment à un cœur généreux. On saisit par ses ordres, les citoyens les plus distingués & les plus riches ; on les appliqua impitoyablement à la question & on les força par les tortures & tout l'appareil de la mort, à déclarer où ils avoient caché leur argent : on acheva de dépouiller

les églises de leurs ornemens. Enfin Bourbon vendit pour vingt mille ducats la grace du chancelier Moron, détenu dans les prisons, & condamné à expier par le dernier supplice, la conjuration qu'il avoit formée contre l'empereur. Cette indulgence, quoique dictée par le besoin, la facilité beaucoup plus surprenante avec laquelle il admit dans sa familiarité la plus intime & dans tous ses conseils, cet ennemi capital de l'empereur, ont fait présumer à plusieurs historiens, que dès-lors il songeoit à se rendre indépendant, & que s'il eût vécu plus long-tems, il auroit peut-être fait plus de mal à l'Espagne qu'à la France. ANN. 1527.

Avec cet argent, Bourbon tira les Espagnols de Milan, & alla se joindre aux lansquenets. L'armée qu'il commandoit, quoiqu'à-peu-près aussi forte que celle de la ligue, se trouvoit d'ailleurs sans artillerie, sans munitions, sans magasins, sans caisse militaire, dans un pays déja dévasté : il se hâta de la conduire du côté de Plaisance. Les ennemis, qui devinèrent son projet, y jettèrent une si forte garnison, qu'il perdit toute espérance de l'emporter : il marcha

Marche de Bourbon à Rome; sa mort.

Guichardin.
Brantome.
Du Bellay.
Capella.

ANN. 1527 vers Boulogne : mais comme toutes ses forces consistoient en infanterie, le marquis de Saluces, avec sa gendarmerie, le prévint encore, mit la place hors d'insulte, & jetta le désespoir dans l'armée de Bourbon. Les lansquenets, qui n'étoient accourus de si loin que sur l'espoir de s'enrichir des dépouilles d'Italie; les Espagnols, qu'on avoit arrachés malgré eux de Milan, rebutés d'un commencement si malheureux, excédés de fatigue, tourmentés par la faim, se soulevèrent de concert, jettèrent des cris menaçans, & coururent comme des forcenés envelopper la tente du général. Bourbon, sans témoigner ni colère ni effroi, leur distribua son argenterie, ses habits & ses équipages : ensuite les ayant assemblés, il leur parla ainsi : » Compagnons, le ciel m'avoit fait naî» tre avec une fortune considérable : » la malice de mes ennemis m'a tout » ôté : tant que j'ai joui de ma for» tune, elle à été commune à tous les » braves qui ont voulu la partager : si » j'en ai regretté la perte, ça été » moins pour moi que pour mes amis. » Mais enfin elle est perdue : ne voyez

» point en moi un puissant prince : » je suis un pauvre chevalier qui n'ai » plus ni terre, ni argent, ni patrie : » il ne me reste que cette épée déja » éprouvée dans un assez grand nombre de combats, & qui, secondée » par votre valeur, peut encore vous » procurer des triomphes, de la gloire » & des richesses : mais cessons de » part & d'autre de nous abuser. Si » vous attendez une solde réglée, des » munitions de guerre & de bouche, » cherchez un autre général, ou retournez, dès ce moment, dans votre patrie : si ma misère ne peut » vous effrayer ; si vous consentez à » vous associer à mes justes espérances, vous serez du moins assurés » que personne ne vous dérobera le » fruit de vos travaux, & je vous » conduirai bientôt dans une contrée » où il ne tiendra qu'à vous de devenir riches : délibérez ». Tous s'écrièrent *qu'ils ne vouloient point avoir d'autre général ; qu'il les menât hardiment, & qu'ils le suivroient à tous les diables*. Ils mirent en chanson sa harangue, & s'en servirent pour s'animer mutuellement à supporter la disette & la fatigue. ANN. 1527

ANN. 1527. De tous les princes d'Italie, le duc de Ferrare étoit le seul qui n'eût point été compris dans la ligue, parce qu'il demandoit, pour y entrer, que le pape, qui en étoit le chef, lui rendît, à de certaines conditions, la ville de Modène; & que Clément, loin de consentir à cette restitution, vouloit encore le dépouiller de Ferrare & de Reggio. Bourbon s'obligea de lui faire recouvrer Modène & de le venger du pape; & sur cette promesse, il tira de lui une somme modique, quelques munitions & quatre pièces de campagne, qui formèrent toute son artillerie.

Allarmé de cette liaison avec son mortel ennemi, Clément soupçonna que c'étoit à lui qu'on en vouloit. Quoiqu'il eût alors de l'avantage dans le royaume de Naples, il demanda la paix au vice-roi, & s'obligea, entr'autres conditions, de payer soixante mille ducats pour la solde des lansquenets de Bourbon. A ce prix, Lannoi s'engagea de son côté, de les faire repasser en Allemagne, & garantit au saint-pere toutes ses possessions. Si Lannoi agissoit de bonne-foi, il présuma trop de son autorité : les dé-

putés qu'il envoya au camp, furent congédiés avec mépris : Bourbon parut indigné qu'on eût osé conclure sans sa participation, un traité où ses intérêts étoient si peu ménagés. On crut à Rome, qu'il ne rejettoit cette somme que parce qu'il la trouvoit trop modique : on la porta jusqu'à deux cens mille ducats ; & Lannoi n'osant plus, disoit-il, s'en rapporter à un agent, partit lui-même pour la faire agréer à Bourbon, ou s'il ne pouvoit vaincre l'obstination de ce prince, retirer tous les Espagnols & les Napolitains qui servoient dans son armée, & le mettre par-là hors d'état de rien entreprendre. Il s'avança en effet jusqu'à Florence : mais soit qu'il craignît de se compromettre, soit qu'il s'entendît avec Bourbon pour mieux tromper le pape, il s'arrêta dans cette ville & se fit remplacer par des députés : ils furent plus mal reçus encore que les précédens. Le marquis de Guast fut le seul qui déférât à la sommation qu'ils firent aux sujets de l'empereur de quitter l'armée : les soldats, loin de le suivre, le déclarèrent traître à la patrie. ANN. 1527.

Après s'être porté sur différentes

ANN. 1527. places pour donner de l'inquiétude aux généraux confédérés qui l'observoient, & se faire un passage, Bourbon s'enfonça tout-à-coup dans l'Italie, marchant à grandes journées & levant des contributions sur tous les pays qu'il traversoit. On crut qu'il alloit à Florence où le marquis de Saluces eut encore la gloire de le prévenir : mais Bourbon laissant cette place à sa droite, continua toujours de s'avancer. Alors le pape ne douta plus que l'orage ne vînt fondre sur Rome, & il se trouva dans le dernier embarras. Sur la foi du traité conclu avec l'Espagne, & sur la parole que lui avoit donnée le vice-roi, il s'étoit hâté de congédier ses troupes. L'armée des confédérés étoit éloignée, & d'ailleurs ne marchant qu'avec un train considérable d'artillerie, elle ne pouvoit arriver à tems. N'entendant plus parler de Lannoi, & ayant de fortes raisons de le suspecter, il négocia directement avec Bourbon dont il se promettoit plus de franchise & de générosité. Après avoir témoigné au saint-pere son respect & son attachement, Bourbon déclara qu'il étoit lui-même à la merci

d'une troupe de forcenés qui l'entraînoient, les yeux bandés, pour ainsi dire, dans un précipice, & qui le mettroient en pièces, s'il entreprenoit de les arrêter; qu'il espéroit que la vue des murs de Rome abbatroit leur orgueil & les rendroit capables d'écouter la raison. D'après une réponse si peu satisfaisante, Clément auroit peut-être dû, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, soustraire au danger sa personne sacrée, en se retirant, tandis qu'il en étoit encore tems, dans quelque port de la mer Adriatique : son indécision & peut-être aussi l'espérance de résister à une armée qui n'avoit point de canon & qui étoit poursuivie par des forces supérieures, le déterminèrent à rester dans son palais. Jusqu'alors il avoit évité soigneusement de profaner, par un honteux trafic, les choses sacrées : le besoin le rendit moins scrupuleux. Il mit en vente quelques chapeaux de cardinal : mais il ne se présenta point d'acheteurs. Il exposa aux plus riches citoyens le danger qui menaçoit la patrie, demanda des secours : tout le monde cacha son argent. A peine put-il rassembler

ANN. 1527.

dans cette capitale du monde Chrétien, six mille hommes de milice bourgeoise, troupe lâche & servile, que Renzo de Céré entreprit trop tard de discipliner. Déja s'approchoient des fauxbourgs de Rome ces nombreuses cohortes de brigands que commandoit Bourbon : en leur montrant de la main ce goufre où s'engloutissoit tout l'or du reste de l'Europe : « Vous voilà parvenus, leur disoit-il, » au terme de vos travaux : encore un » effort, & tous ces trésors sont à vous. Le lendemain matin, 6 de Mai, il partagea son armée en trois corps, & donna le signal d'une attaque générale. Un brouillard épais favorisoit les approches : les échelles furent plantées contre les murailles ; & les soldats transportés d'ardeur, s'y élancèrent. Repoussés de tous côtés, ils commençoient à se refroidir, lorsque Bourbon, qui s'étoit couvert ce jour-là d'une toile blanche pour être plus aisément reconnu dans la mêlée, sentant qu'il falloit vaincre ou mourir, saisit une échelle, y monte & est atteint d'une balle qui lui fracasse les reins & le renverse dans le fossé : conservant, dans ces derniers mo-

ANN. 1527.

mens, toute sa présence d'esprit, il ordonna qu'on couvrît son corps d'un manteau, afin que la nouvelle de sa mort ne décourageât pas ses soldats.

ANN. 1527.

Sac de Rome.

Camerar. apud Schardium.
Brantome.
Guichard.
Du Bellay.
Du Bouchet, Ann. d'Aquit.

Loin de les décourager, elle les remplit de fureur & de rage : ils poussèrent des hurlemens affreux, s'encourageant au sang, au sac, au carnage : les remparts furent forcés en un instant : toutes les rues se remplirent d'une foule de forcenés qui couroient le poignard à la main, massacrant indistinctement tout ce qu'ils pouvoient atteindre. Le pape, la plupart des cardinaux, les ambassadeurs, Renzo de Céré & Guillaume du Bellai, coururent se renfermer dans le château Saint-Ange. Ceux à qui on ne permettoit pas d'entrer dans cet asyle, fuyoient par les portes de la ville dont l'ennemi ne s'étoit point encore emparé, & erroient pêle-mêle dans la campagne, séparés de leurs familles, sans sçavoir ce qu'ils alloient devenir, ni de quel côté ils porteroient leurs pas : d'autres se réfugièrent dans les églises ou prirent le parti d'attendre dans leurs maisons ce qu'il plairoit au vainqueur d'or-

ANN. 1527. donner de leur ſort. Les ſoldats avides de ſang & de butin ſe répandirent dans les maiſons ; & ſans ſe laiſſer toucher par les larmes d'une famille déſolée qui embraſſoit leurs genoux, ils égorgeoient ou mutiloient les maris, violoient & dépouilloient ſans miſéricorde les femmes & les filles. Ceux à qui l'on fit grace, métamorphoſés tout-à-coup en goujats, ſuivoient leurs nouveaux maîtres dans les rues, ou les ſervoient à table : les dames Romaines, dépouillées de leurs robes de drap d'or, couvertes de haillons, rempliſſoient, en tremblant, les fonctions les plus viles de la domeſticité. Quelques cardinaux & un grand nombre de prélats, connus par leur attachement pour l'empereur, avoient négligé de ſe renfermer au château Saint-Ange, croyant n'avoir rien à redouter d'une armée qui marchoit ſous les enſeignes de ce prince. Les Luthériens Allemands les promenoient dans les rues de Rome, montés ſur des ânes, les forçoient, à coups de bâton, à contrefaire les cérémonies de l'Egliſe Romaine, les accabloient alternativement de malédictions & d'éclats de

rire. Les vases sacrés, les reliquaires, tous les ornemens des églises furent profanés & mis en pièces : ces scènes de scandale & d'horreur durèrent des mois entiers, parce que personne n'avoit assez d'autorité pour contenir ces furieux qui demandoient insolemment leur paie. Le pillage de Rome, quoiqu'évalué à plusieurs millions, n'entroit pour rien dans leurs calculs. Le prince d'Orange, qu'ils venoient de proclamer leur général, bloquoit le château Saint-Ange, & tâchoit de les intéresser aux travaux de ce siege par l'espérance de tirer d'immenses rançons du pape & des cardinaux qui s'y trouvoient renfermés, mais n'osoit sévir contre les réfractaires. Alarcon & le marquis de Guast lui amenèrent du royaume de Naples un renfort de six mille Espagnols qui achevèrent, en peu de jours, d'envelopper le château de lignes de circonvallation.

ANN. 1527.

L'armée de la ligue, après bien des lenteurs, s'approchoit de Rome, dans l'intention, à ce qu'il sembloit, de réparer un malheur qu'elle auroit dû empêcher : elle avoit une artillerie nombreuse & tout ce qui étoit

Prison du pape Clément VII.

Guichardin. Paul Jov. Du Bellay. Belcar.

ANN. 1527. nécessaire pour renverser les murailles : d'ailleurs les brèches par où la première armée étoit entrée, étoient encore ouvertes : l'ennemi, sans chef & sans discipline, étoit plongé dans l'yvresse & la débauche : tout paroissoit inviter à tenter un assaut. Cependant le duc d'Urbin, qui, sans être généralissime, avoit la principale autorité, n'osa ou ne voulut point s'y résoudre : il pouvoit du moins, sans beaucoup de risques, former de fausses attaques de différens côtés de la ville pour y attirer les ennemis, & avec ses douze mille Suisses & les lances Françoises, forcer les lignes qui enveloppoient le château Saint-Ange, en retirer le pape & les autres assiégés : il parut adopter ce plan ; mais à la vue des dispositions de l'ennemi, il déclara que le projet étoit impraticable sans un nouveau renfort de douze mille Suisses : & comme il étoit impossible de se les procurer assez promptement à une aussi grande distance des cantons, il abandonna les environs de Rome pour retourner du côté du Milanès. C'est alors que le pape put mesurer la profondeur de l'abîme où il s'étoit précipité : les

possessions du saint-Siege, celles de sa maison se trouvèrent en quelque sorte abandonnées au premier occupant; amis, ennemis, tout se déclara contre lui pour avoir part à la dépouille. Le duc d'Urbin fit révolter la ville de Pérouse contre le saint-Siege, & y rétablit Horace Baglioné, fils de Jean Paul son ami, que le pape en avoit privé. Le duc de Ferrare se remit en possession de Modène sans que personne s'y opposât. Les Florentins renversèrent les statues de Clément, proscrivirent encore une fois les Médicis & rétablirent leur république. Enfin les Vénitiens eux-mêmes s'emparèrent de Ravenne & de Cervie, & fournirent des secours à Sigismond Malatasta pour se rétablir dans Rimini. Ces pertes immenses, qui, dans toute autre circonstance, auroient accablé Clément, ne lui furent presque pas sensibles : un danger & plus grand & plus pressant occupoit son ame toute entière. Les provisions du château Saint-Ange où il étoit renfermé avec la plus nombreuse partie du sacré-collége, étoient épuisées : on n'y vivoit plus que de chair d'âne ou de cheval; & depuis la retraite de

ANN. 1527.

l'armée confédérée, il ne restoit aucune espérance de secours : il fallut donc enfin se résoudre à capituler. Il fut stipulé que Clément payeroit à l'armée quatre cens mille ducats, dont cent mille sur-le-champ, le reste à des termes peu éloignés : qu'il remettroit à l'empereur le château Saint-Ange, Ostie, Civita-Vecchia & Civita-Castellana dans le territoire de Rome, Parme & Plaisance dans le Milanès : qu'il resteroit dans le château Saint-Ange avec une garnison Espagnole jusqu'au paiement des premiers cinquante mille ducats, & qu'ensuite il seroit transporté à Naples ou à Gaëte pour y attendre les ordres de l'empereur : qu'il donneroit à l'armée, en qualité d'ôtages, ses neveux & quelques-uns des plus riches prélats Romains jusqu'à l'entier paiement des quatre cens mille ducats. Dès que le traité fut signé, ce même capitaine Alarcon, qui avoit déja gardé François, entra dans le château Saint-Ange avec une garnison Espagnole. Le seul adoucissement que le pape trouva dans ce traité, consistoit en ce qu'il n'étoit plus exposé à mourir de faim : car du reste, sa pri-

ANN. 1527.

ſon devint plus étroite qu'elle n'étoit auparavant ; & la peſte, qui s'étant déclarée dans Rome, fut bientôt apportée dans le château Saint-Ange, l'expoſa à un nouveau genre de danger. Quoique gardé à vue, il trouva le ſecret d'inſtruire de ſon ſort les rois de France & d'Angleterre. ANN. 1527.

Associa-tion de François I. & de Henri VIII. Commencemens du divorce d'Angleterre.

Du Bellay. Le Grand, hiſt. du div. Sanderus.

Ces deux monarques avoient bien des reproches à ſe faire. Contens d'avoir engagé la guerre, ils avoient fondé toute leur attente ſur les négociations, & n'avoient fait preſque aucun effort en faveur de leurs alliés. L'empereur, pour les entretenir dans cette nonchalance juſqu'à ce que ſes préparatifs fuſſent achevés, avoit paru ſe déſiſter de la Bourgogne & ne plus inſiſter que ſur la quantité de la ſomme qui devoit ſervir d'équivalent : mais ayant reçu la nouvelle que ſa flotte étoit arrivée à bon port dans le royaume de Naples, & que quatorze mille lanſquenets étoient deſcendus dans le Milanès, il avoit changé de langage & repris toute ſa fierté. Les deux rois reconnurent trop tard leur faute : mais Volſei ſur-tout, qui conduiſoit la négociation, demeura inconſolable. Perſuadé que

ANN. 1527. Charles-Quint ne lui pardonneroit jamais de lui avoir arraché le principal fruit de la victoire de Pavie, en détachant de lui le roi d'Angleterre, & que ce rusé politique le perdroit tôt ou tard dans l'esprit de Henri, il résolut de les brouiller tellement ensemble, qu'il ne pût jamais y avoir de réconciliation. Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint & femme de Henri VIII., étoit le principal lien qui unissoit ces deux monarques. En perdant sur le cœur de son mari l'empire de la beauté, Catherine avoit conservé celui que donnent la vertu, la complaisance & la raison : depuis seize ans que duroit leur union, ils n'avoient qu'une table, qu'un lit. De ce mariage étoit née la princesse Marie, déja nubile & généralement regardée comme l'héritière du trône d'Angleterre. Ni ces considérations, ni la crainte de soulever le peuple Anglois qui chérissoit & honoroit la reine, ne purent arrêter Volsei : il résolut de la dépouiller de son état, & de remarier le roi à une princesse Françoise qui se croiroit obligée de le soutenir. Pour parvenir à son but, sans se compromettre, il engagea le

confesseur du roi à lui faire naître des doutes sur la légitimité de son mariage avec Catherine. Cette princesse avoit épousé en premières nôces Artus, fils aîné du roi d'Angleterre, & après la mort de ce prince, foible & valétudinaire, qui, disoit-on, l'avoit laissée vierge, elle avoit été remariée, sur une dispense du pape, à Henri, second fils du roi & héritier présomptif du trône d'Angleterre. Le confesseur & beaucoup d'autres théologiens suscités par Volsei, traitoient ce mariage d'inceste : ils soutenoient que la dispense étoit abusive, parce que le pape ne peut, en aucun cas, permettre ce qui est expressément défendu dans les livres saints. Ces scrupules tardifs n'auroient vraisemblablement pas fait une impression bien profonde sur l'esprit de Henri VIII., & plus vraisemblablement encore, on ne les lui auroit jamais proposés, s'il n'eût aidé lui-même à se tromper. Mais, outre qu'il avoit toujours passionnément desiré d'avoir un fils, & qu'il n'en pouvoit plus espérer de son mariage avec Catherine, il étoit devenu éperdûment amoureux d'une jeune beauté qui venoit de paroître

ANN. 1527.

ANN. 1527.

à sa cour. Anne de Boulen, élevée à la cour de France, d'abord dans la maison de Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII., ensuite dans celle de la reine Claude, & enfin dans celle de Marguerite, sœur de François I., reparut dans sa patrie avec tout l'éclat qu'ajoute aux graces naturelles une éducation distinguée. La passion qu'elle sçut inspirer à Henri VIII. contribua, sans même qu'il s'en apperçût, à le détacher de Catherine, & lui fit embrasser avidement la proposition du divorce. Prévoyant qu'il trouveroit des obstacles & des difficultés sans nombre, il jugea qu'il auroit besoin du crédit & des forces de François I., & voulut s'en assurer de bonne heure en resserrant les liens de leur union. Dans le traité de ligue offensive & défensive qu'ils formerent ensemble, ils convinrent que François ou Henri, duc d'Orléans, son second fils, épouseroit Marie d'Angleterre, & qu'on régleroit définitivement les conditions de ce mariage dans une conférence que les deux souverains tiendroient incessamment à Boulogne ou à Calais : que le monarque Anglois renonceroit

au titre de roi de France & à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur quelques provinces de ce royaume, moyennant une pension de cinquante mille écus & une cargaison annuelle & gratuite de sel de brouage de la valeur de quinze mille écus : que les deux princes alliés commenceroient par envoyer une ambassade solennelle à l'empereur, laquelle le sommeroit, pour la derrière fois, de rendre au roi de France ses deux fils, moyennant une rançon convenable, & payer sur-le-champ au roi d'Angleterre tout l'argent dont il lui étoit redevable ; & qu'en cas de refus, ils attaqueroient conjointement les Pays-bas avec une armée de trente mille hommes de pied & de quinze cens lances dont la France fourniroit les deux tiers : que les places conquises resteroient entre les mains du roi d'Angleterre pour nantissement des sommes qui lui étoient dûes, & seroient ensuite partagées également entre les deux couronnes : que François, pour faciliter ces conquêtes & embarrasser l'ennemi commun, continueroit de lui faire la guerre en Italie, le feroit attaquer en même-tems sur les fron-

ANN. 1527.

tières d'Espagne par le roi de Navarre ; en Hollande, par le duc de Gueldres, en Hongrie, par Jean de Scepus, qui avec le secours des Turcs, disputoit cette couronne à l'archiduc Ferdinand.

ANN. 1527.

Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la prison du pape qui renversoit toutes les mesures qu'on venoit de prendre. Les Vénitiens menaçoient d'abandonner la ligue, s'ils n'étoient promptement secourus : l'empereur, maître de la personne du pape, & solidement affermi en Italie, auroit donné la loi au reste de l'Europe. C'étoit donc à prévenir ce malheur que les deux rois devoient s'appliquer : c'étoit par conséquent en Italie, & non plus dans les Pays-bas, qu'il falloit faire les plus grands efforts. Comme l'entrevue projettée entre les deux monarques auroit nécessairement entraîné bien des longueurs & des dépenses, le cardinal Volsei passa la mer avec une suite de six cens gentilshommes, & s'aboucha avec le roi dans la ville d'Amiens. Le nouveau traité qu'ils rédigèrent, portoit que Henri, second fils du roi, épouseroit Marie d'Angleterre, lorsqu'il auroit atteint

atteint sa quatorzième année ; qu'alors seulement on régleroit les conditions de ce mariage : qu'à la place du corps de troupes qu'il devoit faire passer dans les Pays-bas, Henri VIII. fourniroit, pendant six mois, une contribution de trente mille écus par mois, laquelle serviroit à stipendier une partie de la nouvelle armée que la France envoyeroit en Italie pour procurer la liberté du pape & conquérir le royaume de Naples : qu'ils empêcheroient que l'empereur ne se prévalût de la prison du pape pour assembler un concile & faire quelque changement dans la discipline de l'Eglise : que tant que dureroit cette prison, ils ne recevroient ni bref ni rescrit de la cour de Rome ; mais continueroient de gouverner leurs royaumes quant au spirituel, Henri, par l'autorité de Volsei, revêtu de la dignité de légat ; François, par des conciles provinciaux & conformément aux maximes de l'Eglise Gallicane. En sacrifiant une somme si considérable pour la délivrance du pape, Henri se flattoit de se le rendre favorable dans la procédure du divorce qu'il se proposoit d'entamer incessamment. Vol- ANN. 1527.

sei ne laissa point ignorer ce motif à
ANN. 1527. François, & demanda dès-lors pour son maître, non point Marguerite, sœur de François I., comme l'avancent quelques historiens, puisque cette princesse venoit de se remarier au roi de Navarre, mais madame Renée de France; seconde fille de Louis XII: car bien qu'il connût la passion de son maître pour Anne de Boulen, il ne la regardoit encore que comme une maîtresse ordinaire, & n'imaginoit pas que jamais Henri s'oubliât au point de vouloir l'épouser. On ne fit aucune difficulté de lui promettre madame Renée, mais avec la résolution secrette de ne pas tenir un engagement trop dangereux, vu les prétentions que cette princesse auroit pu donner aux rois d'Angleterre sur la Bretagne. Henri, de son côté, n'agissoit pas de meilleure foi en promettant sa fille unique & son héritière présomptive au second fils de France: car il la destinoit secrettement à Jacques V, roi d'Ecosse, afin d'unir les deux royaumes; tandis que la France, qui avoit deviné son projet & qui redoutoit cette union, travailloit de son côté à en détourner le

conseil d'Ecosse, & destinoit à ce jeune roi une des filles de François I; tant il est difficile & souvent dangereux de vouloir établir un accord parfait entre deux Etats à qui la nature a donné des intérêts opposés ! Les deux monarques voulant annoncer à l'Europe par une cérémonie d'éclat, l'union qui alloit règner entr'eux, s'envoyèrent réciproquement & avec la plus grande pompe le collier de leur ordre. Le maréchal de Montmorenci & le vicomte de Lisle, prince légitimé d'Angleterre, furent chargés de cette honorable commission.

ANN. 1527.

La nouvelle armée destinée à passer en Italie, consistoit en mille lances auxquelles se devoient joindre les cinq cens que commandoit le marquis de Saluces, & en vingt-six mille hommes de pied, dont six mille lansquenets sous la conduite du comte de Vaudemont, six mille Gascons commandés par Pierre Navarre, quatre mille aventuriers François & dix mille Suisses. Le roi ne fut pas entiérement maître du choix du général : Henri, qui soudoyoit une partie de l'armée; les Vénitiens, qui devoient y joindre leurs forces, demandèrent Lautrec

Nouvelle armée en Italie, sous la conduite de Lautrec.

Ferron.
Du Bellay.
Guichardin.
Belcarius.
P. Jov. hist.

ANN. 1527. comme le seul qu'ils jugeassent propre à remplir leurs vues ; & ce fut une nécessité au roi de l'agréer. Il fut plus difficile de persuader à Lautrec de se charger de cette commission : effrayé du mauvais état des finances, comptant peu sur les promesses des alliés, & sur-tout des puissances d'Italie, connoissant par une malheureuse expérience, avec quelle facilité le roi oublioit les absens & négligeoit le soin des affaires, il ne céda qu'à des ordres absolus & sur l'engagement que prit avec lui le maréchal de Montmorenci, grand-maître de France, & en cette dernière qualité, l'un des membres du conseil, de se charger seul de la correspondance d'Italie & de la solde des troupes. Quoique la saison fût déja fort avancée, Lautrec traversa les Alpes & vint mettre le siege devant Bosco, défendue par une garnison de mille lansquenets. Ces mercénaires, auxquels il étoit dû plusieurs mois de leur solde, ouvrirent les portes & se joignirent aux six mille hommes de leur nation, que commandoit le comte de Vaudemont.

Prise de Gènes, d'Ale- Dans le tems que Lautrec pénétroit par terre en Italie, une escadre com-

posée de quatorze galères aux ordres d'André Doria, de Barbezieux & de Saint-Blancard, sortit de Marseille & de Toulon, & vint bloquer le port de Gènes : Lautrec détacha deux mille hommes de son armée pour seconder les opérations de la flotte. La ville, investie par mer & par terre, sans munitions, sans autres défenseurs que ses bourgeois, & sans aucun espoir de secours étranger, fut bientôt réduite à capituler. Lautrec connoissant toute l'importance de cette place, y établit pour gouverneur Théodore Trivulse, ancien généralissime de la république de Venise, & alors maréchal de France. L'armée encouragée par un si heureux commencement, vint former le siege d'Alexandrie, l'une des plus fortes places du Milanès. La garnison composée de deux mille hommes d'infanterie opposa d'abord une vigoureuse résistance : après l'arrivée de la cavalerie Vénitienne, & la chûte d'une partie des murailles, elle demanda la permission de se retirer en s'engageant de ne point servir pendant six mois. Lautrec auroit bien desiré de garder cette place qui lui auroit assuré une com-

ANN. 1527.
xandrie & de Pavie.
Ibid.

munication toujours ouverte avec la
ANN. 1527. France : mais voyant que les Italiens en prenoient ombrage, comme s'il eût eu dessein de conquérir le Milanès pour son maître, il la remit à Sforce, & continua de s'avancer. La réduction de Vigévano & de Biagrassa qui n'opposèrent aucune résistance, ouvroit à l'armée le chemin de Milan. On crut qu'elle alloit investir cette capitale; & Antoine de Leve, qui ne s'y trouvoit pas en sûreté, délibéroit s'il en sortiroit, lorsque tout-à-coup elle se rabatit sur Pavie, fameuse par sa longue résistance & par le désastre qu'elle avoit occasionné aux François. Le comte de Beljoyeuse, enfermé dans la place avec une garnison de huit cens hommes, soutint le siege pendant quatre jours, & attendit, pour demander à capituler, qu'une grande partie des murailles fût renversée. Les soldats, qui avoient déja reçu l'ordre de monter à la brèche, & qui brûloient d'expier par le fer & par le feu, la faute ou la honte de la campagne précédente, se précipitèrent dans la place l'épée à la main, égorgeant sans pitié tout ce qui se présentoit à leurs regards. Lautrec

eut besoin de toute son autorité pour empêcher que cette malheureuse ville ne fût réduite en cendres. Les Vénitiens & le duc de Milan le supplièrent d'achever ce qu'il avoit si heureusement commencé, en lui remontrant qu'il étoit aux portes de Milan; que sa présence seule suffiroit pour en chasser les Espagnols, qui réduits à un petit nombre, détestés des bourgeois, & désormais sans asyle, demanderoient à genoux la liberté de se retirer: qu'une conquête si importante & si rapide éterniseroit son nom & jetteroit la consternation dans le cœur de l'ennemi. Lautrec n'ignoroit pas combien il lui étoit facile de réduire Milan; & s'il n'eût écouté que l'intérêt de sa gloire, il n'auroit pas balancé à prendre ce parti: mais faisant réflexion que les Vénitiens, qui ne s'étoient engagés dans cette guerre que pour éloigner les Espagnols de leur voisinage, ne se verroient pas plutôt affranchis de ce péril, qu'ils ne s'intéresseroient plus que bien foiblement au succès de la ligue, & que même il ne tiendroit qu'à l'empereur de les en détacher totalement, en assurant à Sforce la possession paisible du duché de Milan, il assembla

ANN. 1527.

ANN. 1527. le conseil pour délibérer sur cette proposition. Le cardinal Cibo, qui venoit d'arriver au camp en qualité de député du pape & du sacré-collége, peignant des couleurs les plus fortes les violences exercées sur les ministres des autels & le pere commun des Fidèles; les périls & les affronts auxquels ils étoient journellement exposés, supplia les généraux de ne pas perdre un instant pour faire cesser un scandale qui deshonoroit tous les princes Chrétiens, & menaça de les rendre responsables devant Dieu & devant les hommes, de tous les malheurs que le moindre délai pouvoit occasionner. L'ambassadeur d'Angleterre dit sèchement que n'ayant été envoyé à l'armée que pour prendre garde si l'argent que fournissoit le roi son maître, étoit employé à sa véritable destination, il s'opposoit à toute entreprise qui écarteroit l'armée du chemin de Rome & éloigneroit la délivrance du saint-pere. Lautrec ne fut pas fâché de cette déclaration qui lui sauvoit la dureté d'un refus. Pour consoler les Vénitiens & le duc de Milan qu'il avoit intérêt de ménager, il leur représenta que les forces Espagnoles

étoient tellement abbatues, qu'ils ne devoient plus en prendre d'inquié- ANN. 1527. tude; qu'ils acheveroient d'en triompher sans aucun risque, en se contentant de garder les postes dont ils étoient en possession, & au moyen desquels ils empêcheroient qu'il n'entrât des vivres dans Milan : qu'au reste ils devoient considérer que les Espagnols ne pourroient se soutenir dans Milan, s'il parvenoit, comme il y avoit tout lieu de l'espérer, à les chasser du royaume de Naples. Quelque ardeur qu'il montrât pour aller les attaquer dans cette dernière retraite, il fut bientôt obligé de prendre des quartiers d'hyver, tant pour laisser rafraîchir ses troupes, que pour attendre les Suisses qui n'avoient encore pu le joindre. Ce tems d'inaction ne fut point entièrement perdu pour la ligue : Lautrec en tira un parti avantageux, en détachant de l'empereur les seuls alliés qui lui restassent encore en Italie. Les Florentins, quoiqu'ils dussent au succès des armes impériales le recouvrement de leur liberté, avoient en quelque sorte prévenu ses desirs : ils s'obligèrent à payer leur part de la dépense, à condition

ANN. 1527. que les alliés se déclaraſſent protecteurs de la république. Il étoit beaucoup plus difficile de gagner le duc de Ferrare. Forcé par la trop longue perſécution des papes, de recourir à la protection de l'empereur, il lui avoit avancé des ſommes conſidérables : il avoit fourni à Bourbon des ſecours qui l'avoient mis à portée d'exécuter ſes projets ſur la ville de Rome. En changeant de parti, non-ſeulement il perdoit ſes avances & le mérite de ce bienfait, mais de plus il riſquoit de ſe trouver expoſé, en cas que le roi de France abandonnât l'Italie pour recouvrer ſes enfans, à la vengeance du pape & de l'empereur, qui ſe concerteroient pour le chaſſer de ſes Etats. Lautrec, qui avoit des droits à la confiance du duc, ne blâma point les motifs de crainte qui le retenoient : il convint même qu'ils étoient bien fondés : mais il leur oppoſa des motifs d'eſpérance capables, ſinon de les effacer totalement, du-moins de les balancer. Il fit garantir au duc par tous les confédérés, la poſſeſſion de ſes Etats. Le cardinal Cibo s'obligea, au nom du pape & du ſacré-collége, de lui accorder l'inveſtiture de Ferrare,

tant de fois refusée, & un chapeau de cardinal pour Hippolite d'Est, son second fils : & pour achever de persuader au duc, que quand bien même tous les autres alliés manqueroient à leurs engagemens, le roi de France ne l'abandonneroit pas, Lautrec lui offrit pour Hercule, son fils aîné, la main de madame Renée de France, seconde fille de Louis XII., laquelle auroit pour dot le duché de Chartres. Alphonse ne résista plus : il s'obligea de fournir à la ligue six mille écus par mois, & une compagnie de gendarmerie entretenue à ses frais. Hercule son fils, vint en France où il épousa madame Renée : car bien que ce mariage parût disproportionné, la cour y rencontroit le double avantage, & de se trouver déchargée de l'engagement indiscret qu'elle avoit pris avec le cardinal Volsei, & de n'être jamais inquiétée sur les prétentions que cette seconde fille d'Anne de Bretagne devoit porter dans une maison étrangère.

ANN. 1527.

Tandis que Lautrec combattoit ou négocioit si heureusement en Italie, François jugea qu'il étoit tems de mettre en usage une ressource qui n'a ja-

Assemblée de notables.

Registres du parlement.

mais manqué à ceux de nos rois qui
ANN. 1527. ont sçu y recourir. Depuis son retour, il ne s'étoit en quelque sorte montré à son peuple que pour exercer des actes de sévérité : il ne lui avoit communiqué ni ses projets ni ses besoins. Les conjonctures où il se trouvoit, l'avertirent de réparer cette sorte de négligence. Si l'empereur écoutoit les dernières propositions qu'il alloit lui faire conjointement avec le roi d'Angleterre, il falloit tenir prête la rançon dont on conviendroit : si, au contraire, ce prince persistoit à les rejetter, il falloit trouver des fonds extraordinaires pour subvenir aux dépenses qu'entraînoit la guerre d'Italie. Il convoqua pour le 16 Novembre, une assemblée de notables dans la grande salle du palais, & vint quelques jours auparavant, se loger au palais des Tournelles. Le parlement, qui avoit enfin recouvré le procureur général & les deux conseillers précédemment interdits, lui envoya une députation solennelle pour le complimenter & le supplier d'honorer la cour de sa présence. *Ledit seigneur ôtant son bonnet de sa tête, les remercia bien fort & pria la cour de*

faire, comme de coutume, bonne & roide justice sans nul épargner ni favoriser, de quelque état & condition qu'ils fussent : il dit qu'il avoit toujours eu intention que justice fût bien administrée, & que si on avoit bien fait par ci-devant, qu'il falloit encore mieux faire, & l'entendoit ainsi : qu'il étoit délibéré de venir en ladite cour deux ou trois fois la semaine, assister aux plaidoiries & au conseil, & tiendroit la main à faire exécuter les arrêts de la cour. ANN. 1527.

Au jour & à l'heure indiqués pour l'assemblée, il vint prendre séance sur son siege royal : à sa droite, le duc de Vendôme, le prince de Navarre, le comte de Saint-Pol, le duc d'Albanie, le duc de Longueville, le prince de la Roche-sur-Yon, & Louis, prince de Cleves : à sa gauche, le cardinal de Bourbon, évêque de Laon ; le cardinal de Lorraine, évêque de Metz ; le cardinal Duprat, archevêque de Sens : sur un banc moins élevé, les quatre présidens du parlement de Paris, les premiers présidens de Toulouse, de Rouen, de Dijon, de Grenoble & de Bordeaux : sur deux bancs parallèles, l'un à droite, Anne de Montmorenci, grand-maître ; Phi-

ANN. 1527. » seigneurie de Gènes furent ajoutés » à nos provinces : les négociations » achevèrent ce que la guerre avoit si » heureusement commencé, & la plupart de nos ennemis devinrent nos » alliés. La paix duroit depuis trois » ans, lorsque Charles d'Autriche, » ébloui de l'éclat de la couronne Impériale, désavoua ses premiers en- » gagemens ; & assuré des secours du » roi d'Angleterre & du pape, qu'il » avoit détachés de nôtre alliance ; » m'envoya défier au milieu de mes » Etats. Nos armes prospérèrent dans » les Pays-bas, mais furent malheu- » reuses en Italie : nous perdimes l'E- » tat de Milan. Le desir de réparer » cette perte, les prières des Véni- » tiens, les seuls alliés qui nous res- » tassent au-delà des monts, m'en- » gagèrent à envoyer une nouvelle » armée en Italie : elle ne réussit pas » mieux que la première. Rebuté par » ces deux tentatives, & prenant en » considération l'appauvrissement de » mon peuple sur qui retomboient les » frais de ces expéditions lointaines, » je résolus de me renfermer dans les » anciennes limites du royaume, d'a- » bandonner mes droits sur l'Italie,

» ou du moins d'attendre des cir-
» conſtances plus favorables pour les ANN. 1527.
» faire revivre. La fortune obſtinée à
» nous perſécuter me ſuſcita bientôt
» un nouvel ennemi. Charles de Bour-
» bon, que j'avois comblé d'honneurs
» & de biens, entreprit de me ren-
» verſer du trône : étouffant le cri de
» la reconnoiſſance & de l'honneur,
» briſant tous les liens qui devoient
» l'attacher à la patrie, il ſema la ſédi-
» tion & la révolte dans les provin-
» ces, & partagea d'avance avec nos
» ennemis les débris de la monar-
» chie. Voyant ſa trame découverte,
» & obligé de fuir, il reparut bientôt
» devant Marſeille, à la tête d'une ar-
» mée formidable. J'avois levé à grands
» frais, pour le combattre, des bandes
» nombreuſes d'avanturiers, de lanſ-
» quenets & de Suiſſes : ſa retraite pré-
» cipitée rendoit toute cette dépenſe
» inutile. Je réſolus de le pourſuivre
» en Italie. Ceux qui condamnent ce
» projet, ignorent ſans doute que ſi
» nous fuſſions arrivés quatre jours
» plutôt, nous n'aurions point trouvé
» d'ennemis à combattre, & que nous
» recouvrions l'Etat de Milan ſans
» effuſion de ſang. Il eſt aiſé de blâ-

» mer les malheureux : tout ce que je
ANN. 1527. » puis dire, c'est que si mes sujets
» ont eu du mal, j'en ai eu avec eux.
» On ne me reprochera pas de m'être
» soustrait au danger : ne pouvant par
» mes efforts arrêter la victoire, j'ai
» sauvé l'honneur ; & personne du
» moins ne se glorifiera d'avoir vu
» fuir le roi des François.

» Prisonnier en Italie, j'attendois
» ce qu'il plairoit au vainqueur d'or-
» donner de mon sort : on ne tarda
» pas à m'apporter de sa part des con-
» ditions, mais si deshonorantes & si
» préjudiciables, que je les rejettai
» avec indignation. Je considérai que
» je n'étois qu'un foible mortel, sujet
» à tous les accidens de la nature hu-
» maine, & qu'il ne convenoit pas
» que l'Etat, qui n'y meurt jamais,
» que des millions d'hommes fussent
» immolés à mon avantage personnel.
» Je résolus de consumer plutôt le
» reste de mes jours dans une prison.
» Les agens de l'empereur, qui dé-
» sespérèrent de vaincre ma résolu-
» tion, s'attachèrent à me tromper.
» Ils me représentèrent que tant que
» je serois en Italie, les négociations
» passeroient par les mains de Bour-

ANN. 1527.

» bon, mon plus cruel ennemi ; que
» ceux qui avoient besoin de feu al-
» loient le chercher : que l'empereur
» étoit un prince clément, débonnaire
» & magnanime : que les grands d'Es-
» pagne, qui formoient son conseil,
» étoient si renommés par leur géné-
» rosité, qu'ils n'inspireroient à leur
» maître que des sentimens dignes de
» son rang : qu'une entrevue termi-
» neroit à l'amiable tous les débats
» & rameneroit la paix. Je les crus
» d'autant plus facilement, que ju-
» geant des sentimens de l'empereur
» par ceux que j'aurois eus à sa place,
» je ne pouvois imaginer qu'un vain-
» queur voulût abuser de la confiance
» de son prisonnier, & que maître
» de dicter des loix, il se respectât
» assez peu pour recourir à d'indignes
» artifices. Je ne tardai pas à être désa-
» busé : une prison plus rude que la
» première, m'attendoit en Espagne.
» On demanda ma sœur pour tran-
» siger, disoit-on, avec elle, mais en
» effet pour l'arrêter ; & si mes mal-
» heurs ne m'eussent rendu défiant,
» elle seroit restée prisonnière avec
» moi.

» Accablé de cet excès de mau-

ANN. 1527.

» vaisse-foi, voyant la négociation » dans un état déploré, je succombai » sous le poids du malheur : mes for- » ces m'abandonnèrent, & je vis sans » effroi la mort s'approcher. Rendu à » la vie contre toute espérance, je ne » reçus ce don du ciel que pour en » faire le sacrifice à mon peuple : ne » pouvant plus lui être utile, je ne » voulus pas lui nuire. J'abdiquai la » couronne : l'acte fut apporté en » France, & doit encore se retrou- » ver ». Alors l'amiral Chabot se le- vant de sa place, tira cet acte de sa poche & le montra à l'assemblée.

» L'effet de cet acte, qui fut no- » tifié à l'empereur, fut de rendre ma » prison plus dure. Cependant ma » mere, qui gouvernoit en mon ab- » sence, me mandoit que ma présence » devenoit de jour en jour plus né- » cessaire ; que je ne fisse aucune dif- » ficulté de signer toutes les condi- » tions qu'on me présenteroit, parce » que les engagemens d'un prisonnier » ne sont point obligatoires ; & sur » mon refus, elle autorisa les pléni- » potentiaires à conclure. Le traité de » Madrid fut rédigé aux conditions » que personne de vous n'ignore.

» Quoique je fuſſe convaincu que la » priſon annulloit tous les ſermens » qu'on pouvoit exiger de moi, je me » défendis encore de le ſigner & de le » jurer, & ne me rendis enfin qu'après » avoir fait rédiger un acte de pro- » teſtation. Les Eſpagnols eux-mêmes » ſont ſi bien perſuadés de la nullité » de ce premier engagement, qu'ils » m'ont envoyé deux fois des am- » baſſadeurs pour me demander une » ratification que je leur ai conſtam- » ment refuſée. ANN. 1527.

» Depuis ce tems, le ciel, qui nous » avoit éprouvés par de longues diſ- » graces, s'eſt adouci à notre égard. » Les puiſſances d'Italie ont épouſé » notre querelle : le roi d'Angleterre » a lié ſes intérêts aux nôtres, & con- » certe avec moi toutes ſes démar- » ches. De deux ennemis qui nous » reſtoient encore, le plus implacable » a péri ſous les murs de Rome ; l'au- » tre, après bien des tergiverſations, » paroît enfin diſpoſé à ſe contenter » d'un dédommagement en argent » pour ſes prétentions ſur la Bourgo- » gne. Nous lui envoyons, le roi d'An- » gleterre & moi, de nouveaux am- » baſſadeurs pour lui porter nos der-

» nières propositions : s'il les accepte, ANN. 1527.
» il faut tenir prête la somme dont
» on conviendra ; s'il les rejette, il
» faut pousser vigoureusement la guer-
» re en Italie, & la porter en même-
» tems dans les Pays-bas où il est fa-
» cile de l'endommager. J'ai fait cal-
» culer la recette & la dépense des
» deniers publics. La seule guerre d'I-
» talie nous coûte trois cens cinquante
» mille livres par mois, & emporte
» par conséquent plus de la moitié du
» revenu de l'Etat. Il faut cependant
» entretenir des garnisons sur toutes
» nos frontières, une flotte dans la
» Méditerranée, des ambassadeurs
» dans toutes les cours de l'Europe,
» payer les gages des officiers préposés
» à l'administration de la justice, ou
» chargés d'autres fonctions publi-
» ques : les revenus ordinaires, avec
» quelque économie qu'ils soient ad-
» ministrés, ne suffisent déja pas pour
» tous ces objets, & ne peuvent par
» conséquent entrer en ligne de
» compte pour la guerre que nous
» nous proposons de porter dans les
» Pays-bas. Si, pour alleger le far-
» deau, nous prenons le parti d'af-
» foiblir l'armée d'Italie, nous cou-

» rons risque d'échouer de tous côtés, » & de nous consumer en pure perte : » telle est la situation de nos affaires. » Voici maintenant sur quoi vous » avez à délibérer. ANN. 1527.

» Ou l'empereur acceptera nos » dernières offres ; & dans ce cas, il » faut trouver deux millions d'écus » d'or dont douze cents mille payables » sur-le-champ, & les huit cent mille » autres à différens termes : ou il » les rejettera, & alors il faut des » fonds extraordinaires pour pousser la » guerre en Italie & la porter dans les » Pays-bas. Si vous jugez que l'Etat ne » puisse subvenir à cette dépense, il faut » ou rendre la Bourgogne, ou trouver » bon que je retourne me constituer » prisonnier à Madrid : car de croire » que les choses puissent rester dans » l'état où elles sont, & que j'achete » ma liberté au prix de celle de mes » enfans qui sont ceux de la chose pu» blique, ce seroit me faire outra» ge. D'ailleurs quel seroit le fruit de » cette barbare politique ? Je puis » mourir demain ; & au lieu d'un » roi, vous en auriez deux à racheter. » Si, par les arrangemens qui peu» vent être pris, ma présence cesse

ANN. 1527. » d'être néceſſaire, je pars pour Madrid : écartez de vos délibérations » tout ce qui me touche perſonnellement, & ne conſultez que l'intérêt » de notre commune patrie à qui nous » devons tous également, lorſque ſes » beſoins l'exigent, le ſacrifice de » notre vie & de notre liberté ».

Lorſque le roi eut ceſſé de parler, le cardinal de Bourbon pour le clergé, le duc de Vendôme pour la nobleſſe, & le préſident de Selve pour le tiers-état, le remercièrent de l'amour qu'il portoit à ſon peuple, & de l'honneur qu'il leur faiſoit en leur communiquant avec tant de franchiſe ſes deſſeins, l'état de ſes affaires & les ſecrets les plus importans de l'adminiſtration. Ils lui demandèrent ſi ſon plaiſir étoit qu'ils délibéraſſent en commun, ou qu'ils ſe retiraſſent dans des chambres particulières. « Il eſt » plus à propos, répondit le roi, » que conformément à ce qui ſe » pratique dans les aſſemblées d'Etats, chaque ordre délibere en particulier : mais, avant toute délibé» ration, j'exige que chacun de vous » prenne lecture de l'acte de mon » abdication, qu'on vous a ſeulement » montré :

» montré : c'eſt le ſeul moyen que » j'aie imaginé pour ſortir d'embarras : ſi quelqu'un en trouve un » meilleur, qu'il le propoſe ». ANN. 1527.

Après quelques jours de délibération, le roi & les députés des trois ordres ayant repris leurs places, le cardinal de Bourbon ſe leva & dit : « Sire, » la foible portion de l'Egliſe Gallicane ici aſſemblée a délibéré ſur les » objets dont il a plu à votre majeſté de » lui faire part, & elle a conclu, à » l'unanimité des voix, que dans un » beſoin auſſi preſſant & où il s'agit » du ſalut de l'Etat, elle pouvoit ſaintement & juſtement, ſans attendre » la permiſſion du ſaint-Siege, dépoſer à vos pieds une partie des » biens qu'elle tient de la libéralité » de vos glorieux prédéceſſeurs. Elle » vous offre, à titre de don gratuit, » la ſomme de treize cens mille livres » dont elle vous prie humblement de » vouloir bien vous contenter. Pleine » de confiance en vos bontés, elle » oſe vous demander trois choſes : la » première, de prendre en conſidération l'état déplorable où eſt réduit » le pere commun des Fidèles, & » comme fils aîné de l'Egliſe, de

ANN. 1527. » vouloir bien l'arracher des mains
» de ses barbares persécuteurs; la se-
» conde, d'exterminer une secte im-
» pie, qui, du fond de l'Allemagne
» où elle a pris naissance, commence
» à se répandre parmi nous, & me-
» nace l'Eglise & l'Etat d'une entière
» subversion; la troisième, de con-
» server, à l'exemple de vos glorieux
» prédécesseurs, les droits & privi-
» léges de l'Eglise Gallicane.

Le duc de Vendôme se leva & dit : « Je parle au nom d'un ordre
» qui sçait mieux agir que discourir :
» sire, nous vous offrons la moitié de
» nos biens : si la moitié ne suffit pas,
» la totalité, & par-dessus, nos épées
» & jusqu'à la dernière goutte de no-
» tre sang ; mais je n'engage que ceux
» qui sont ici : les autres ne peuvent
» l'être que par leur consentement
» libre. Envoyez dans les provinces
» des hommes accrédités, ou donnez
» commission aux baillis d'assembler
» la noblesse de leur district ; qu'ils
» lui exposent ce que vous nous avez
» fait entendre; & soyez assuré qu'il
» ne se trouvera pas un gentilhomme
» en France, qui pense autrement que
» nous »

Les présidens & les conseillers mirent un genou en terre : le roi leur ayant ordonné de se lever, le premier président de Selve dit : « Sire, les » députés des cours souveraines de » votre royaume n'ont pu entendre » sans verser des larmes d'attendrissement & d'admiration, la lecture de » l'acte d'abdication que vous leur » avez communiqué : monument éternel de générosité, supérieur à tout » ce que l'histoire nous vante des Codrus, des Décius & de tous les héros » de la patrie. La France peut donc se » glorifier d'avoir un roi qui, pareil » au pasteur dont parle l'Evangile, » donne sa vie pour son troupeau : » mais en rendant justice aux sentimens patriotiques, qui vous ont » inspiré cette résolution, souffrez, » sire, qu'ils vous représentent qu'en » cela, vous avez excédé votre pouvoir ; que vous appartenez à vos » sujets comme ils vous appartiennent, & que vous n'avez point eu le » droit de disposer de vous sans leur » aveu. Ces mêmes sujets vous déclarent par ma bouche, qu'ils jugent votre présence nécessaire au » maintien de l'ordre public ; qu'ils ANN. 1527.

ANN. 1527 » veulent vous posséder au milieu » d'eux, & qu'ils s'opposeront de » toutes leurs forces à votre éloigne- » ment.

» La cession de la Bourgogne, qui » a fait le second objet de nos délibé- » rations, n'a point souffert de diffi- » culté. Personne parmi nous ne ré- » voque en doute que des promesses » arrachées par la force, les menaces » & la violence, ne soient de leur na- » ture invalides & nulles. Quant aux » prétendus droits que l'empereur ré- » clame sur ce duché, du chef de Marie » de Bourgogne, son ayeule, une sim- » ple exposition des faits suffit pour » les détruire. Ce premier fief de la » couronne, après avoir été possédé, » pendant une longue suite de siecles, » par des princes François, tomba au » roi Jean, soit par droit de réver- » sion, soit à titre d'héritage : *il le* » réunit au domaine de la couronne » par des lettres-patentes, enregistrées » dans les cours souveraines : deux » ans après, il en disposa en faveur » de Philippe, le plus jeune de ses » fils, mais sans révoquer les lettres » de réunion ; & dès-lors il est évi- » dent qu'il ne put en disposer & n'en

» disposa en effet qu'à titre d'appa- ANN. 1527.
» nage : or c'est un principe invariable
» de notre jurisprudence & une des
» loix fondamentales de la monar-
» chie, que les filles n'héritent point
» des appanages, & qu'au défaut de
» mâles, ils retournent de plein droit
» à la couronne d'où ils sont émanés.
» Ainsi Marie de Bourgogne, fille
» unique de Charles le Téméraire,
» n'a pu transmettre à l'empereur,
» son petit-fils, des droits qu'elle n'a-
» voit point elle-même : penser au-
» trement, c'est vouloir renverser les
» loix & ramener tout au droit du
» plus fort. Parlerai-je du danger qu'il
» y auroit à introduire dans le cœur
» de l'Etat & aux portes de la capitale,
» une puissance rivale, continuelle-
» ment occupée à nous tendre des pié-
» ges & à épier le moment de nous
» asservir ? Il n'y a point de François
» qui ne frémisse de colere à une pa-
» reille proposition, & qui voulût sur-
» vivre à un tel déshonneur.

» Puisque les deux premiers moyens
» sur lesquels nous avions à délibérer,
» ne peuvent être proposés, il ne reste
» plus à examiner que le troisième, qui
» consiste à obliger l'empereur de se

ANN. 1527. » contenter d'une somme de deux millions d'écus d'or pour la rançon des » fils de France. Ce nom seul indique » assez nos obligations à leur égard : » ils sont la portion la plus précieuse de » notre héritage, le gage de la félicité » publique, l'espérance & l'appui de la » patrie : c'est de cette mere commune » que nous tenons notre existance, nos » biens, notre rang, nos privilèges : en » nous en conférant l'usage, elle n'a » point eu intention que nous nous en » prévalussions à son préjudice : elle » s'en est réservé la propriété, & elle a » le droit d'en dépouiller les enfans ingrats, qui la négligeroient dans ses besoins. Les membres de votre parlement de Paris, sire, les députés des » cours souveraines de votre royaume, » détesteroient toute distinction qui les » exempteroit de contribuer à une dette » sacrée. Ils demandent d'être taxés » comme le reste des citoyens, & ils » vous offrent, dès ce moment, leurs » biens, leur corps & leur vie ».

Le prévôt & les échevins de Paris à genoux, ajoutèrent à ce que venoit de dire le premier président, que les fils de France leur appartenoient à un titre plus spécial qu'à tout le reste du

royaume, puiſqu'ils étoient enfans de Paris : que ſes fidèles bourgeois vouloient contribuer à leur rançon dans une proportion plus forte que les autres villes du royaume : qu'ils ſupplioient ſa majeſté de diſpoſer abſolument de leurs biens & de leur vie, & d'avoir toujours pour recommandée ſa bonne ville de Paris. ANN. 1527.

» Magnanimes François, s'écria le » roi, comment pourrai-je jamais » payer dignement tant d'amour ? » C'étoit à moi à vous prier de m'aſ» ſiſter dans mes beſoins : c'eſt vous » qui me conjurez d'accepter & de » prendre. Meſſieurs du clergé, je » reçois votre don, & je conſerverai » vos priviléges avec autant & plus de » ſoin qu'aucun de mes prédéceſſeurs. » C'eſt principalement pour tirer le » ſaint-pere des mains de ſes perſécu» teurs, que j'ai fait paſſer une nou» velle armée en Italie : je travail» lerai, de concert avec vous, à con» ſerver dans toute ſa pureté, le dé» pôt ſacré de la religion, & à pré» ſerver mes ſujets du poiſon de l'hé» réſie Luthérienne, comme m'y » oblige mon titre de roi très» Chrétien. Princes & ſeigneurs, vos

ANN. 1527. » priviléges ſont les miens & ceux » de mes enfans : car je ſuis né gentilhomme & non pas roi ; & mes » enfans n'ont point de plus beau titre » que celui de chefs de la nobleſſe. » Meſſieurs de la juſtice & vous tous » mes fidèles ſujets, j'aurois fait avec » joie le ſacrifice de ma liberté à mon » peuple & à l'intérêt de notre commune patrie : mais puiſque vous jugez ma préſence néceſſaire, je vivrai au milieu de vous ; car n'ayant » point été priſonnier ſur ma parole » & n'ayant point donné ma foi, les » engagemens qu'on m'a arrachés ſont » nuls, & je puis les rompre ſans » donner la moindre atteinte à mon » honneur, le ſeul de tous les biens » qu'il ne ſeroit pas en mon pouvoir » de vous ſacrifier. Quant à la ceſſion » de la Bourgogne, ſi l'on me demandoit mon avis, je répondrois, » comme gentilhomme, qu'il faudroit me paſſer cent fois ſur le ventre avant que d'obtenir mon conſentement : jugez de ce que j'en dois » penſer comme roi. Puiſque votre » généreuſe amitié a paſſé mon attente, & qu'il ne me reſte plus rien » à deſirer, c'eſt à vous à m'expoſer

» à votre tour, ce que je puis faire, » tant pour votre satisfaction parti- ANN. 1527. » culière, que pour l'utilité générale du » royaume. Quelque envie que j'aie de » mériter votre amour & votre estime; » dans une administration aussi éten- » due, bien des choses échappent à » mes regards : ne craignez point de » me donner des avertissemens, & » soyez sûrs que je les prendrai tou- » jours en bonne part ».

Les nouveaux ambassadeurs de France & d'Angleterre emmenoient avec eux deux hérauts déguisés, qui ne devoient se faire connoître que lorsque la négociation seroit entiérement désespérée : car l'on espéroit encore que les succès de Lautrec en Italie, & les préparatifs d'une invasion dans les Pays-bas, feroient faire de sérieuses réflexions à l'empereur & le rendroient plus traitable qu'il ne s'étoit montré jusqu'alors. En effet, Charles, toujours attentif à mettre les apparences de son côté, se relâcha tout-à-coup sur plusieurs articles importans. Il agréa les deux millions d'écus pour la rançon des deux princes, promit de les relâcher en touchant les premiers 1200000, pourvu

ANN. 1528.

Défis des rois de France & d'Angleterre à l'empereur.

Manuscr. de Béthune.

Du Bouchet, Ann. d'Aquit.

Recueil de traités de paix.

ANN. 1528. qu'on lui donnât des sûretés pour les 800000 autres : mais, entre deux princes qui avoient tant de raisons de se défier l'un de l'autre, il n'étoit pas aisé de convenir de ces sûretés. François offroit les plus fameuses banques de l'Europe, ou, si on l'aimoit mieux, les grandes terres que possédoient dans l'étendue des Pays-bas, le duc de Vendôme & plusieurs autres seigneurs François, que l'empereur pourroit vendre ou engager jusqu'à la concurrence de ce qui lui seroit dû. Charles demandoit pour ôtages le duc de Vendôme lui-même, les comtes de Saint-Pol & de Guise, Lautrec, Chabot, Rieux, Laval & Montmorenci, c'est-à-dire, tout ce qu'il restoit de généraux en France depuis la journée de Pavie. Il demandoit que François, déja chargé d'une dette immense vis-à-vis de l'Angleterre, acquittât encore les sommes que l'empereur devoit à cette couronne, & lui en remît les quittances, indépendamment des deux millions d'écus : enfin il exigeoit, comme une condition préalable, que le roi rendît une pleine liberté à la ville de Gènes, en retirât la garnison, re-

nonçât à toutes les alliances qu'il avoit au-delà des monts, s'obligeât de n'en plus former de pareilles à l'avenir, & évacuât si bien l'Italie, qu'il n'y restât pas un François quinze jours avant qu'il recouvrât ses enfans. A ces conditions, il promettoit la paix, mais refusoit de déclarer ses intentions par rapport aux puissances d'Italie & surtout au duc de Milan. Les ambassadeurs, également offensés de la dureté de ces conditions & du ton dont on les proposoit, rompirent la conférence & firent place aux hérauts, qui notifiant leur arrivée, demandèrent une audience publique. L'empereur s'étant aussi-tôt rendu dans la grande salle de son palais, accompagné d'une suite nombreuse de ducs, d'évêques & de grands, Guyenne & Clarence, qui se tenoient au bout de la salle, s'avancèrent jusqu'au pied du trône. Clarence prenant le premier la parole, dit : « Sire, pouvons-nous espérer que » votre majesté nous accorde, en rem- » plissant nos fonctions & tant que » nous séjournerons sur l'étendue de » ses terres, la sûreté que tous les em- » pereurs, rois & peuples civilisés, ont » accordée à notre ministère ? Je l'ac-

ANN. 1528.

» corde, répondit l'empereur : remplis-
ANN. 1528. » sez vos fonctions ». Alors Guyenne tenant sa cotte d'armes sur son bras gauche, un papier à la main, dit : » Sire, le roi très-Chrétien, mon sou-» verain & naturel seigneur, touché » des désastres & des calamités qu'en-» fante la guerre, a recherché la paix » & vous a fait, pour l'obtenir, toutes » les offres qui pouvoient se concilier » avec les loix de son royaume & la » sûreté de son peuple : vous les avez » jusqu'ici rejettées : & tandis que » vous l'amusez par des négociations » infructueuses, des brigands, qui s'a-» vouent de vous, qui combattent » sous vos enseignes, qui prennent les » ordres de vos principaux capitai-» nes, ont, au grand scandale de tous » les Chrétiens & à la honte de notre » siecle, traîné dans une prison le » pere commun des Fidèles, porté » des mains sacrilèges sur les mi-» nistres des autels, profané les tem-» ples & commis des forfaits exécra-» bles. Après avoir épuisé toutes les » voies de la conciliation, consi-» dérant que vous persistez à refuser » de lui rendre ses enfans, même au » prix de la plus forte rançon qui ait

» jamais été accordée, de payer au » roi d'Angleterre, son bon frere & » perpétuel allié, les sommes dont » vous lui êtes redevable, de mettre » en liberté notre saint-pere le pape, » & d'assurer l'Etat & la liberté des » souverains d'Italie, ses confédérés; » le roi très-Chrétien, mon souverain » & naturel seigneur, vous notifie » qu'il vous tient & répute pour son » ennemi; qu'il déclare nuls & com- » me non avenus, tous les traités qu'il » a pu faire avec vous, & que, de » concert avec ses alliés, il vous pour- » suivra à main armée dans toutes les » terres de votre domination, pro- » testant, à la face de l'univers, qu'il » est innocent de tout le sang qui sera » répandu; qu'il desire la paix, & » qu'il posera les armes, dès que vous » écouterez la modération & la jus- » tice. «

ANN. 1528.

» J'ai entendu, répondit l'empe- » reur, ce que vous m'avez déclaré » de la part de votre maître : je m'é- » bahis qu'il me défie; car étant mon » prisonnier, il n'a pas le droit de le » faire. D'ailleurs il s'avise bien tard » de cette formalité : depuis six à sept » ans, il me fait la guerre sans me

ANN. 1528. » l'avoir déclarée : je me suis défendu » assez heureusement contre la sur» prise : aujourd'hui qu'il m'avertit, je » me tiens presque rassuré.

» Il s'est passé de grands désordres » à Rome : j'en ai gémi le premier : » tous les gens éclairés ne les attri» bueront qu'à une soldatesque ré» voltée, qui avoit chassé mes capi» taines. Mais enfin tout est rentré » dans l'ordre : le pape est sorti de » prison : j'en reçus hier la nou» velle.

» Votre maître me redemande ses » enfans : c'est purement sa faute s'ils » ne sont point en liberté : c'est lui » qui me les a remis pour garants de » sa parole : il ne tenoit donc qu'à » lui de venir les dégager ; & je l'en » ai assez souvent averti par ses am» bassadeurs.

» Le roi d'Angleterre, mon oncle » & mon frere, m'a prêté de l'ar» gent : je n'ai jamais nié la dette : » graces au ciel, j'ai de quoi l'ac» quitter, & il ne doit pas avoir peur » que je meure insolvable : s'il cher» che ce prétexte pour m'attaquer, » ce sera à mon très-grand regret : » mais je me défendrai «.

Après cettre réponse, Guyenne vétit sa cotte d'armes, qu'il tenoit sous son bras gauche, & fit place à Clarence qui dit : « Sire, le roi, ANN. 1528.
» mon souverain seigneur, considé-
» rant que la concorde & l'union des
» princes Chrétiens est nécessaire à
» l'Europe, tant pour résister aux In-
» fidèles, qui viennent de s'emparer
» d'une partie de la Hongrie, que
» pour arrêter les progrès des Héré-
» tiques qui ont déja perverti une
» partie de l'Allemagne, a cru devoir
» prendre connoissance de la querelle
» qui subsiste, depuis plusieurs an-
» nées, entre vous & le roi très-
» Chrétien, son bon frere & perpé-
» tuel allié : il a tant fait envers ce
» dernier, qu'il l'a porté à vous offrir
» des conditions telles que vous ne
» pouviez honnêtement les refuser.
» Mais tandis qu'il travailloit à étein-
» dre le feu de ce côté, il a appris
» avec une surprise mêlée de dou-
» leur, que vos troupes avoient pris
» & saccagé la sainte cité de Rome,
» profané les tombeaux des apôtres,
» &, au grand mépris des têtes cou-
» ronnées, emprisonné le pere com-
» mun des Chrétiens. Le roi, mon

ANN. 1528. » souvetain seigneur, considérant donc » qu'enflé d'un succès si honteux, vous » refusiez de rendre les fils du roi » de France, son bon frere, aux » conditions avantageuses, qui vous » étoient offertes; que, loin de ré» parer le scandale que vos troupes » ont commis, vous teniez tou» jours le saint-pere dans une étroite » prison; que, sans avoir égard aux » demandes qu'il vous a réitérées, » vous cherchiez tous les jours de » nouveaux prétextes pour ne point » lui rendre les sommes d'argent qu'il » vous a prêtées dans vos pressans » besoins; qu'en un mot, ses repré» sentations, ses prières & ses de» mandes, étoient éludées, négli» gées, méprisées : n'espérant plus » rien des voies de la douceur, il a » été forcé, à son grand regret, de » recourir aux armes; & de concert » avec le roi très-Chrétien, son bon » frere & perpétuel allié, il vous in» time & déclare la guerre par terre » & par mer, & vous réputera son » ennemi jusqu'à ce que vous ayez » satisfait à ses justes demandes. »

» Votre maître, répondit l'empe» reur, a été mal informé de ce qui

» s'est passé, tant à Rome qu'à la » cour de France; & je veux croire que quand il sçaura la vérité, il » sera fâché de la démarche qu'il fait » aujourd'hui. ANN. 1528.

» La ville de Rome a été saccagée : » le pape a été fait prisonnier : tout » cela s'est fait sans ma participation & » contre ma volonté : mais enfin il est » en liberté; & si c'étoit-là le motif » qui armoit votre maître, il peut » rester tranquille.

» Le roi de France a remis entre » mes mains ses enfans pour ôtages : » je lui ai donné jusqu'ici les plus » grandes facilités pour les retirer : » mais puisqu'on menace de me for- » cer à les rendre, je déclare aujour- » d'hui que je les garderai : je n'ai » pas coutume de rien faire par » force.

» Votre maître m'a prêté de l'argent : » je n'ai jamais nié la dette : je me » suis toujours proposé de l'acquitter; » & ce ne peut être-là une raison de me » déclarer la guerre. Fasse le ciel qu'il » ne m'en donne pas lui-même une » bien plus légitime de la lui dé- » clarer à mon tour ! Au reste, re- » mettez l'un & l'autre vos déclara-

ANN. 1528. » rations à mon ſecrétaire d'Etat, qui » fera par écrit une réponſe plus dé- » taillée «.

Les deux hérauts obéirent & ſortoient de la ſalle, revêtus de leur cotte d'arme, lorſque l'empereur rappella Guyenne. « Les mêmes loix » qui aſſurent votre liberté ſur mes » terres, vous obligent de remplir » fidèlement les commiſſions dont » on vous charge : promettez-moi de » rapporter fidèlement à la perſonne » même de votre maître ce que je » vais vous dire ». « Je le promets, » répondit le héraut ». « Vous lui « direz donc que je crois qu'il n'a » pas été averti de quelques pa- » roles que je dis, à Grenade, au » préſident, ſon ambaſſadeur : car » elles le touchoient de ſi près, & » je le tiens pour ſi gentil cavalier, » que s'il les eut ſçues, il m'en au- » roit fait réponſe. Il fera bien de » s'en faire rendre compte : car par-là » il verra que je lui tiens mieux ce » que je lui promis à Madrid, qu'il ne » me tient ce qu'il m'a promis. Dites » ces paroles au roi & n'y changez rien. Guyenne répondit qu'il obéiroit, & ſe retira avec Clarence vers le ſecré-

taire-d'Etat de l'empereur, qui trouvant apparemment la réponse de son maître trop modérée, en composa une nouvelle pleine de fiel, d'injures & d'invectives. Les hérauts eurent une pleine liberté de se retirer: mais on mit aux arrêts & on relégua à la campagne les ambassadeurs de France, de Venise & de Florence. Le roi usa de représailles contre Granvelle, ambassadeur de l'empereur, & écrivit sur-le-champ à Calvimont, second président de Bordeaux, & son ambassadeur ordinaire en Espagne, pour lui demander l'explication de l'énigme que Guyenne venoit de lui apporter de la part de l'empereur. Calvimont ne se souvenant plus, ou feignant d'avoir oublié les propos dont on lui demandoit compte, écrivit à l'empereur pour le prier de vouloir bien les lui rappeller: *Monsieur l'ambassadeur*, répondit l'empereur, *j'entends très-bien que vous ne voulez avoir souvenance de ce que je vous dis en Grenade pour en avertir le roi votre maître..... Je vous dis alors que ledit roi avoit fait lâchement & méchamment de non avoir gardé la foi que j'ai de lui selon*

ANN. 1528.

ANN. 1528. *le traité de Madrid, & que s'il vouloit dire le contraire, je lui maintiendrois de ma personne à la sienne : voilà les propres paroles que je dis du roi votre maître en Grenade, & je crois que ce sont celles que tant desirez sçavoir : car ce sont les mêmes que je dis au roi votre maître, à Madrid, que je le tiendrois pour lâche & méchant, s'il me failloit de la foi que j'ai à lui, & en les disant, je lui garde mieux ce que je lui ai promis, qu'il ne fait à moi : je vous les écris volontiers, signées de ma main, afin que d'ici en avant vous ni autre n'en fassiez doute.* En adressant au roi l'original de cette lettre, l'évêque de Tarbes & Calvimont lui mandèrent qu'ils étoient en route pour revenir; mais qu'on les arrêteroit à Fontarabie jusqu'à ce que Granvelle, ambassadeur d'Espagne, fût arrivé à Bayonne. François, accompagné des princes, des ducs, des ambassadeurs étrangers, & de tous les officiers de sa maison, se rendit dans la grande salle du palais, y manda Granvelle à qui il avoit rendu la liberté, & lui dit : « Monsieur l'am- » bassadeur, il m'a déplu & il me dé- » plaît encore de la rigueur dont j'ai

» été forcé d'user à votre égard : je ne » m'y suis porté que pour préserver » les miens des mauvais traitemens » d'un prince qui foule aux pieds le » droit des gens. Je dois un témoi- » gnage public à votre intégrité, à vos » vertus. En défendant, comme votre » caractère vous y obligeoit, les intérêts » de votre maître, vous ne m'avez » donné aucun motif personnel de » plainte, & il n'a pas tenu à vous que » la paix ne se soit faite. Votre maître » vous dédommagera sans doute du » désagrément passager, qu'il m'a » forcé de vous donner ; & si je puis » contribuer en quelque chose à votre » satisfaction, demandez-le moi avec » confiance. J'ai de mon côté un ser- » vice à vous demander. Dans la ré- » ponse que l'empereur votre maître, » a faite à Guyenne mon héraut, & » à Calvimont mon ambassadeur, il » a dit des choses qui blessent mon » honneur, & que je ne puis passer » sous silence : chargez-vous donc de » cet écrit que vous lui remettrez en » main propre ». Granvelle, qui peut-être sçavoit déja ou qui devinoit aisément ce qu'il contenoit, s'excusa sur ce qu'ayant reçu ses lettres de

ANN. 1528.

ANN. 1528. rappel, il n'avoit plus aucun caractère public.

» Puisque vous refusez de vous en » charger, continua le roi, au-moins » ne me refuserez-vous pas d'en entendre la lecture & d'obtenir de » votre maître un sauf-conduit pour » un héraut qui vous accompagnera » à votre retour, & le lui remettra ». Alors le roi donna ordre à Robertet d'en faire lecture à l'assemblée. *Nous François par la grace de Dieu, roi de France, seigneur de Gènes, à vous Charles par la même grace, élu empereur, roi des Espagnes.... Vous faisons entendre que si nous voulez charger que jamais ayons fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avez menti & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez : étant délibéré de défendre notre honneur jusqu'au bout de notre vie, protestant que si après cette déclaration, en autres lieux vous écrivez ou dites paroles qui soient contre notre honneur, que la honte du délai du combat en sera vôtre, vu que venant audit combat, c'est la fin de toutes écritures.*

» Monsieur l'ambassadeur, ajouta

» le roi, votre maître m'a contraint
» d'user de ces expressions ; dites-lui, ANN. 1528.
» je vous prie, qu'après ce qui vient
» de se passer entre nous, je m'attends
» qu'il répondra en gentilhomme, &
» non en praticien : s'il continue de
» faire des écritures, il faudra bien
» que j'oppose à son chancelier un
» homme de sa profession & plus
» homme de bien que lui «.

Le sauf-conduit que le roi demandoit, arriva : Guyenne partit avec Granvelle & remit à l'empereur, dans une nombreuse assemblée de grands d'Espagne, convoquée à ce dessein, le cartel avec une lettre du roi, où il prioit l'empereur d'assigner simplement le champ & l'heure du combat. Guyenne, selon les ordres qu'il avoit reçus, garda le silence le plus absolu.

En faisant attention à toutes les précautions que prenoit ce monarque pour éviter toute espece d'explication, on est tenté de croire qu'outre l'engagement public, contenu dans le traité de Madrid, il y en avoit eu un particulier, qui touchant de plus près l'honneur, lui pesoit sur la conscience & l'embarrassoit beaucoup davantage. Si l'on se

ANN. 1528. rappelle le trait que nous avons rapporté d'après l'hiſtorien Antonio de Vera, on y trouvera l'explication naturelle de la conduite des deux ſouverains. François, naturellement avide de dangers & brave juſqu'à la témérité, vouloit bien ſe battre, mais après avoir déclaré ſi ſolennellement & ſans qu'on l'en priât, qu'il n'avoit point donné ſa foi, il étoit dur & même dangereux d'entrer dans des explications qui auroient laiſſé des doutes. Au contraire, l'empereur, qui étoit trop ſage pour changer ſes fonctions en celles d'avanturier, mais qui, jaloux de la réputation de ſon rival, & l'ayant ſurpris dans un moment de foibleſſe, vouloit au-moins lui faire perdre le titre de *chevalier ſans peur & ſans reproche*, inſiſtoit ſur les éclairciſſemens, bien aſſuré d'ailleurs, que quelque démonſtration qu'il fît de vouloir ſe battre, ſes ſujets ne le permettroient jamais, & qu'il trouveroit au beſoin, mille moyens de ſe dégager ſans compromettre ſa réputation. Au lieu de remettre ſur-le-champ à Guyenne l'aſſurance du champ que lui demandoit ſon adverſaire, ce qui auroit terminé

toutes

toutes les écritures, il dit qu'il feroit porter sa réponse par un héraut. Bourgogne, c'est le nom de ce héraut, se rendit à Fontarabie, d'où il écrivit à Saint-Bonnet, gouverneur de Bayonne, pour obtenir un sauf-conduit. Saint-Bonnet, qui avoit eu le tems de consulter la cour, répondit : Le roi ne veut plus recevoir de nouvelles écritures : si vous apportez l'assurance du champ sans autre explication, je vous ferai passer en toute sûreté jusqu'à lui. Le héraut répondit qu'il apportoit l'assurance du champ avec quelques autres pièces toutes relatives au combat; & sur cette assurance, il fut amené à Paris. François avoit fait préparer, pour lui donner audience, la grande salle du palais, où il se rendit, accompagné du roi de Navarre, son beau-frere, du duc de Vendôme, de Hercule d'Est, nouveau duc de Chartres par son mariage avec madame Renée, des ducs d'Albanie & de Longueville, des cardinaux & évêques de France, & des ambassadeurs de presque tous les souverains de l'Europe. Avant qu'on introduisît le héraut, le roi expliqua l'origine & les progrès de la querelle : il distingua ANN. 1528.

ANN. 1528.

le traité de Madrid, qui étoit nul, comme extorqué par la violence, d'avec le prétendu manquement de foi que lui reprochoit l'empereur : il soutint toujours qu'il n'avoit point donné sa foi & qu'il n'avoit même pu la donner, puisqu'il n'avoit pas été un seul instant prisonnier sur sa parole. Il fit lire la lettre que l'empereur avoit écrite, à Calvimont, la réponse en forme de cartel qu'il avoit cru devoir y faire. » Si j'étois capable, dit-il, de dissimu» ler un pareil outrage, au défaut des » vivans, les portraits de mes glo» rieux prédécesseurs, qui ornent cette » salle, éleveroient la voix pour dé» savouer un homme si peu digne de te» nir ici leur place. Cette affaire d'hon» neur doit être vuidée par les armes » & non par des écritures. Mon hé» raut a présenté le cartel sans expli» cation & sans harangue : *celui de* » l'empereur doit en user de la même » manière : je ne lui ai fait expédier » un sauf-conduit qu'à cette condi» tion. S'il m'apporte la sûreté du » champ, qu'il soit le bien venu, j'au» rai le choix des armes : s'il nous ap» porte un plaidoyer, je ne prétends » pas lui donner audience : qu'on le » fasse entrer ».

Dès qu'il se fut avancé dans la salle & avant qu'il eût entièrement fini sa troisième révérence : « Héraut, lui dit » le roi, m'apporte-tu la sûreté du » champ » ? « Sire, répondit Bour» gogne, permettez-moi de faire mon » office » : « Commence, dit le roi, par » me remettre l'assurance du champ, » & je te permettrai de dire ensuite » tout ce que tu voudras ». Bourgogne, sans se déconcerter, commençoit ainsi sa harangue : *La sacrée majesté.* Mais le roi lui coupant la parole : « Je t'ai déja dit de me remet» tre l'assurance du champ, & qu'en» suite tu haranguerois à ton aise ; » donne-la moi : car c'est à cette con» dition seule & sous cette réserve » que tu as obtenu un sauf-conduit ; » & je ne puis croire que ton maître » ait poussé l'hypocrisie & la mauvaise » foi jusqu'à t'envoyer sans cette pa» tente ». « Non, sire, mon maître » n'use point d'hypocrisie ; & s'il vous » plaît de m'entendre jusqu'au bout, » vous verrez que j'apporte de quoi » vous contenter ». « Produis-donc » cette patente, donne-la moi, te » dis-je » ? « Bourgogne répondit qu'il ne pouvoit s'écarter de la marche qui

ANN. 1528.

ANN. 1528. lui avoit été tracée; qu'il avoit ordre de son maître de ne remettre cette assurance qu'après avoir expliqué de vive-voix les choses dont on l'avoit chargé. « Ton maître, répliqua le » roi, n'a point d'ordre à donner ici : » les choses en sont au point qu'il n'est » plus besoin de paroles : d'ailleurs je » n'ai rien à démêler avec toi : je n'ai » affaire qu'avec l'empereur; & c'est » les armes à la main que nous de- » vons vuider la querelle. Qu'il me » fournisse l'assurance du champ : je » te la demande pour la dernière » fois ». « Sire, répondit le héraut, » je ne puis remplir mon office sans » votre permission : si vous refusez » d'entendre ce que je suis chargé de » vous dire de la part de mon maître, » faites-moi donner acte de votre re- » fus, & je me retire ». « Je ne m'y » oppose pas, dit le roi : qu'on le lui » donne »; & ainsi finit l'assemblée.

Vengeance de l'empereur : trève forcée pour les Pays bas.

Du Bouchet, Ann. d'Aquit.

Quoique l'empereur n'en retirât pas toute la satisfaction qu'il s'étoit promise, l'excessive vivacité de François I. ne peut justifier la vengeance atroce, qu'il exerça contre ses ôtages. Sur la dénonciation vraie ou fausse qu'on lui fit, qu'un gentilhomme Poi-

tévin, nommé Bauvais, avoit pris des mesures pour enlever le Dauphin & le duc d'Orléans, il les fit transférer dans une chambre qui n'avoit qu'une fenêtre d'un pied & demi en carré; chassa d'auprès d'eux leurs gouverneurs & tous les gentilshommes François, qui formoient leur maison, sans en excepter leur nain; dispersa les plus qualifiés dans différentes prisons d'Espagne, & envoya les autres aux galères. François frémissoit de rage & méditoit de signaler sa vengeance sur les Pays-bas, le seul endroit où il pût facilement endommager son ennemi: mais la fortune, obstinée à le persécuter, déconcerta ce projet. Dans la réponse par écrit que le chancelier de l'empereur avoit faite au défi du roi d'Angleterre, il avoit eu l'attention de ménager ce monarque & de n'imputer qu'à Volsei les causes de la rupture. « C'est cet ambitieux, y lisoit-on, qui, pour » se venger de l'empereur, qui a refusé de l'élever, par la voie des armes, à la papauté, comme il osoit » l'en prier, s'est vanté qu'il l'en feroit repentir, & qu'à quelque prix » que ce fût, dût-il même perdre

ANN. 1528.
Recueil de traités.
Godwin.

» l'Angleterre, il brouilleroit si bien
Ann. 1528 » son maître avec l'empereur, qu'il » n'y auroit jamais lieu à une réconciliation. Dans ce dessein, il a jetté » dans l'esprit du roi des doutes sur » la légitimité de son mariage : il ne » se propose pas moins que de faire » répudier une épouse vertueuse, dé» grader l'héritière présomptive du » trône, bien persuadé que l'empe» reur ne souffrira jamais qu'on ou» trage ainsi sa tante & sa nièce ». L'ambassadeur d'Espagne, à qui on envoya quelques exemplaires de cette réponse, ne manqua pas de les distribuer. Les partisans de la reine, qui étoient en grand nombre, les ennemis du premier ministre, plus nombreux encore, en multiplièrent les copies, & travaillèrent de concert à jetter de la fermentation dans les esprits. Tandis que Volsei hâtoit les préparatifs du débarquement qu'il projettoit en Flandres, le peuple de Londres s'ameuta : on cessa d'apporter des provisions aux marchés : les boutiques furent fermées ; & les choses furent poussées si loin, que Henri craignant un soulevement général, révoqua ses ordres & conclut avec Marguerite,

gouvernante des Pays-bas, une trève de huit mois : il obligea même François, qui ne pouvoit rien lui refuser, à y accéder de son côté. Pour le consoler & l'indemniser en quelque sorte du préjudice que ce traité lui causoit, Henri s'obligea de payer jusqu'à la fin de la guerre d'Italie, les trente mille écus par mois, qu'il n'avoit promis que pour une demi-année, qui étoit sur le point d'expirer. Ce secours, quelque précieux qu'il fût en lui-même, ne pouvoit être regardé comme une ressource : car Henri ne débourfoit, dans le fait, aucun argent pour son contingent : il consentoit seulement que ces sommes fussent déduites de la dette de deux millions d'écus que la France avoit consenti à lui payer : tout se réduisoit de sa part, à envoyer, à la fin de chaque mois, une quittance. La dépense de l'armée de Lautrec & de la flotte de Doria retomboit toute entière sur la France; & dans l'état d'épuisement où elle étoit réduite, c'étoit beaucoup qu'elle pût suffire à ces deux objets.

ANN. 1528.

Lautrec, après avoir laissé reposer ses troupes pendant un mois ou six

Suite de l'expédition

ANN. 1528. de Lautrec : conduite équivoque du pape.

Guichardin. Paul Jov. Belcarius. Ferron. Du Bellay.

ſemaines, raſſembla ſes quartiers dans les premiers jours de Janvier. Ses mouvemens intimidèrent les Impériaux : cette armée ſi formidable, que Bourbon avoit conduite à Rome, ſe trouvoit preſque détruite par la peſte & la débauche : à peine en reſtoit-il la moitié : il falloit, ſans perdre de tems, l'employer à la défenſe du royaume de Naples, & décider enfin ce que l'on feroit du pape. L'empereur envoya ordre à ſes généraux de le mettre en liberté aux meilleures conditions qu'ils pourroient en tirer. Si Clément, qui voyoit arriver les François à ſon ſecours, eût montré de la fermeté, il auroit extrêmement embarraſſé les Eſpagnols : mais craignant preſque également ou qu'ils n'attentaſſent à ſa vie ou qu'ils ne l'emmenaſſent priſonnier à Naples, il ne refuſa rien de ce qu'ils lui demandèrent. N'ayant point d'argent à leur fournir, il vendit à leur profit la pourpre Romaine à quiconque avoit de quoi l'acheter; accorda des décimes à l'empereur, tant ſur le royaume de Naples que ſur l'Eſpagne, & la permiſſion d'aliéner une certaine quantité de biens eccléſiaſtiques. Malgré cette exceſſive com-

plaiſance, les généraux n'étoient pas bien d'accord ſur le parti qu'ils devoient prendre à ſon égard : les ordres de l'empereur étoient, à l'ordinaire, ſi énigmatiques, que perſonne n'oſoit prendre ſur lui de les exécuter. Le pape les tira d'embarras : dès qu'il ſe vit moins obſervé, il ſe traveſtit & s'enfuit à Orviète, déguiſé en marchand. Son premier ſoin fut de remercier Lautrec du ſervice important qu'il venoit de lui rendre, & de le ſupplier d'achever ſon ouvrage en délivrant encore la ſainte Cité de Rome des brigands qui achevoient de la détruire. Lautrec de ſon côté, lui envoya des ambaſſadeurs pour le complimenter & le ſupplier de vouloir bien accéder à une ligue qui n'avoit été formée que pour l'arracher des mains de ſes perſécuteurs, & venger la cauſe du ſaint-Siege. On put dès-lors s'appercevoir que Clément, auſſi peu ſuſceptible de haîne que d'amitié, ne ſacrifieroit point ſes intérêts au deſir de la vengeance. Il répondit que Dieu l'avoit puni de s'être mêlé trop avant dans les intérêts temporels des princes : que cette leçon devoit lui avoir appris à

ANN. 1528.

ANN. 1528.

ſe renfermer dans les auguſtes fonctions de ſon miniſtère : que dans l'état de nudité où il étoit réduit, ſon alliance ne ſeroit qu'un fardeau pour la ligue : que d'ailleurs on devoit ſentir que, ſans avoir envie de tout perdre, il ne pouvoit prendre le parti qu'on lui propoſoit dans un tems où les ennemis tenoient encore ſa capitale & toutes ſes places fortes. Lautrec ſentit la force de cette dernière raiſon & attendit à faire de nouvelles inſtances, qu'il eût obligé les ennemis à évacuer entièrement les terres de l'Egliſe. Marchant avec ſon armée le long des côtes du golfe Adriatique, il entra ſur les terres du royaume de Naples, s'empara ſans réſiſtance d'Aquila & pénétra bien avant dans l'Abruzze. Le prince d'Orange & dom Hugues de Moncade, incertains juſqu'alors de la route qu'il tiendroit, retirèrent toutes leurs garniſons des villes eccléſiaſtiques pour ne plus s'occuper que de la défenſe du royaume. Lautrec, jugeant qu'il étoit tems de renouveller ſes inſtances auprès du pape pour le faire entrer dans la ligue, lui députa le comte de Vaudemont que Clément honoroit d'une amitié par-

ticulière : mais ce pontife, qui, sous une résignation apparente, cachoit un desir ardent de recouvrer tout ce qu'on lui avoit enlevé, avoit formé une ferme résolution de ne point entrer dans la ligue : il considéroit que la France & l'Angleterre y ayant admis les Florentins, qui venoient de le proscrire, les Vénitiens, qui s'étoient mis en possession de Ravenne, le duc de Ferrare enfin qui lui retenoit Ferrare & Modène, ne lui offroient d'y tenir un rang que pour l'engager à légitimer des usurpations si criantes, & à sceller en quelque façon sa propre honte : car il ne se flattoit pas que, dans la détresse d'argent où François I. devoit se trouver, il lui sacrifiât jamais des alliés tels que les Vénitiens, les Florentins dont il tiroit des secours efficaces, & encore moins le duc de Ferrare qu'il venoit de faire entrer dans sa maison : & puisque l'empereur étoit la seule puissance qui pût rétablir la maison de Médicis à Florence, forcer les Vénitiens & le duc de Ferrare à donner satisfaction au saint-Siege, il prit le parti, quoiqu'il en dût coûter à son honneur & à son ressentiment, d'appuyer secrètement les armes de ce

ANN. 1528.

ANN. 1528. prince & de lui donner, sans toutefois se compromettre, tous les secours qui seroient en son pouvoir. Il répondit au comte de Vaudemont & aux ambassadeurs de France & d'Angleterre, qui offroient de lui entretenir une garde de quatre mille Anglois & de quatre mille Suisses, qu'après les perfidies & les traitemens barbares, qu'il avoit essuyés de la part des généraux de l'empereur, on ne devoit pas craindre qu'il pût jamais se fier à la parole de ce prince ni contracter avec lui aucune sorte d'engagement : qu'au contraire, toute l'Europe sçavoit les obligations qu'il avoit aux deux rois; qu'il se feroit toujours un honneur de les reconnoître & de les publier; qu'ils devoient en toute occasion, compter sur lui, & que le général de la ligue pouvoit user librement des commodités que lui fournissoit le voisinage des terres de l'Eglise; que cette déclaration verbale & volontaire valoit bien une signature qu'il ne pouvoit donner sans exiger des conditions qui, bien que justes, souffriroient des difficultés; qu'il ne pourroit, par exemple, s'empêcher de demander, avant tout, que les Véni-

tiens lui rendissent Ravenne. Les deux rois parurent se contenter de cette déclaration du pontife & lui sçurent gré de sa modération : mais Lautrec, qui avoit appris à le connoître, ne le regarda plus que comme un ennemi couvert, qu'il étoit bon de ménager, mais dont il falloit se défier. ANN. 1528.

Ce général commençoit à ressentir les inconvéniens qu'il avoit annoncés, lorsqu'on le chargea du commandement de l'armée, c'est-à-dire l'oubli & la négligence de la cour. L'argent n'arrivoit plus aux termes convenus, ou du moins n'arrivoit qu'en partie : il étoit dû six semaines aux lansquenets & aux Suisses à qui il étoit si dangereux de devoir. Cette considération porta le général à faire les derniers efforts pour recueillir la douane des bestiaux de la Capitanate, l'un des principaux revenus de la couronne de Naples. Il traversa les montagnes de l'Abruzze par un tems si rigoureux, que trois cens hommes de son armée moururent de froid, & prévint l'arrivée du prince d'Orange que les mêmes besoins attiroient par un autre chemin, dans la Capitanate. Celui-ci trouvant l'armée de Lautrec

ANN. 1528. dispersée en plusieurs postes, comme il étoit nécessaire qu'elle le fût pour couvrir une province entière, médita d'attaquer les plus éloignés & de percer de quelque côté, afin que s'il ne pouvoit profiter lui-même de ce revenu, il en privât du moins l'ennemi. Mais trouvant Lautrec par-tout & ne pouvant exécuter son projet sans risquer une bataille dont la perte auroit laissé le royaume sans défenseurs, il se borna à quelques escarmouches peu décisives. Après avoir recueilli le produit de la douane, qui montoit à cent mille ducats, Lautrec s'approcha à son tour du camp du prince d'Orange, & mit tout en usage pour l'attirer en rase campagne. Ne pouvant en venir à bout, il se disposoit à l'assaillir le lendemain : mais le prince partit à l'entrée de la nuit, gagna une forêt voisine & se retira précipitamment à Naples. Quelques historiens prétendent que si Lautrec eût poursuivi sans relâche cette armée fugitive, il l'auroit peut-être défaite sous les murs de Naples, où Moncade, ennemi personnel du prince d'Orange, auroit vraisemblablement refusé de la recevoir. Lautrec suivit l'avis

de Pierre Navarre, qui lui conseilloit de profiter de ce moment d'épouvante pour se rendre maître des provinces & assurer par ce moyen les subsistances de son armée, d'autant que Naples, une fois réduite à elle-même & sans communication avec le reste du royaume, tomberoit sans combat. La ville de Melfe arrêta quelques jours la marche de l'armée. Jean Caraccioli, qui s'y tenoit renfermé avec sa famille & ses vassaux, se défendit avec un courage digne d'un meilleur succès : la ville fut emportée d'assaut & livrée au pillage. Prisonnier avec sa famille, n'ayant pas de quoi payer sa rançon & rien à espérer du vice-roi, il passa au service de France & rendit à ses nouveaux maîtres des services importans, qui lui valurent dans la suite, le bâton de maréchal de France, mais qui lui firent perdre sa principauté. Il ne restoit plus aux Espagnols, dans tout le royaume, que les villes de Naples, de Gaëte & de Manfredonia. Naples, quoique défendue par une armée, n'ayant de vivres que pour deux mois & se trouvant enveloppée par des lignes de circonvallation & un grand nombre de forts que Lautrec fit élever

ANN. 1528.

ANN. 1528. de distance en distance, ne pouvoit manquer de se soumettre, si l'armée de mer, destinée à fermer le port, faisoit son devoir.

Siege de Naples : conduite suspecte d'André Doria.

Sigon, de rebus gest. And. Doriæ. Manusc. de Béthune. Guichard. Du Bellay.

Après la réduction de Gènes, cette armée étoit rentrée dans les ports de Provence pour se charger de munitions & de trois mille hommes de débarquement sous la conduite de Renzo de Céré. Elle devoit les transporter en Sicile, exciter un soulèvement général dans cette isle & brûler tous les bâtimens Espagnols, qu'elle trouveroit dans les ports d'Italie. André Doria, qui la commandoit, au lieu de prendre cette route, vint mouiller sur les côtes de Sardaigne, sous prétexte de conquérir cette isle qui servoit d'entrepôt aux vaisseaux Espagnols, ou du moins de charger ses vaisseaux de munitions qu'on ne lui avoit pas fournies assez abondamment en Provence. Renzo de Céré, quoiqu'il se fût vivement opposé à ce projet, ne laissa pas de descendre avec ses troupes : il défit, dans deux ou trois rencontres, les milices du pays ; mais il trouva par-tout un terrein si sauvage & si aride, que, loin de pouvoir amener des provisions, il

vit périr de faim une grande partie de ses soldats, & ne sauva le reste qu'en regagnant promptement le rivage. Cependant la flotte avoit consumé en pure perte une partie de ses provisions; & pour comble de malheur, elle fut accueillie d'une furieuse tempête qui fracassa ou dispersa une partie des vaisseaux. Les plus maltraités retournèrent dans le port de Marseille pour se radouber: André se retira lui-même à Gênes avec quatre de ses galères, & se contenta d'envoyer Philippin Doria son neveu, bloquer le port de Naples avec les huit qui étoient le mieux approvisionnées & qui avoient le moins souffert de la tempête. Instruit que Saint-Blancart, le capitaine Jonas & quelques autres officiers François, s'étoient rendus à la cour pour porter des plaintes contre lui & rendre sa fidélité suspecte, il écrivit au grand-maître Anne de Montmorenci, non pour user de récrimination, il méprisoit trop ses ennemis, mais pour demander lui-même satisfaction sur un assez grand nombre de griefs. Il se plaignoit en son nom, qu'après l'avoir engagé dans des dépenses qui ANN. 1528.

excédoient sa fortune & compromet-
ANN. 1528. toient celle de ses amis, on n'eût point encore songé à le rembourser de ses avances; qu'on ne lui payât pas ses appointemens avec l'exactitude requise & indispensable vis-à-vis d'un particulier obligé de nourrir & de stipendier journellement plusieurs milliers de matelots ou de soldats; qu'on n'eût point encore songé à lui tenir compte de la rançon du prince d'Orange qu'il avoit remis entre les mains de madame la régente, ni de huit mille ducats qu'il avoit fournis de ses deniers dans deux occasions très-urgentes. Il se plaignoit, au nom de sa patrie, qu'on détachât de sa jurisdiction & de son territoire la ville de Savonne; qu'on y construisît à grands frais, un port & des fortifications, & qu'on y eût déja transporté plusieurs branches de commerce au préjudice de la métropole. Montmorenci, bien qu'offensé du ton de cette lettre, crut devoir ménager un homme dont dépendoit, dans ce moment, le sort de l'Italie. Il lui fit tenir sur-le-champ une partie de ce qui lui étoit dû, excusa les délais involontaires, qu'on lui avoit fait essuyer, & promit plus

d'exactitude à l'avenir. En répondant à ses plaintes, il lui fit observer que le service de France ne l'avoit pas ruiné, puisqu'il y étoit entré avec quatre galères assez mal en ordre, qui formoient alors toute sa fortune, & qu'actuellement il en avoit douze les mieux équipées que l'on connût. Il le conjura de ne pas perdre un instant pour aller se joindre à son neveu Philippin qui, avec huit galères, ne pouvoit fermer exactement l'entrée du port de Gênes. Il lui promit de la part du roi, pour un service si important, les récompenses les plus flatteuses, les honneurs les plus distingués : mais il affecta de garder le silence le plus absolu sur tout ce qui regardoit Gênes, sans doute parce qu'il ne croyoit pas que le roi dût rendre compte de son administration à un de ses sujets. André répondit que, quelque précieuses que fussent les faveurs des rois, il ne les ambitionnoit point; que content du rang où le ciel l'avoit fait naître, il ne demandoit ni titres ni décorations, mais uniquement le paiement de ce qui lui étoit dû; que sa fortune & sa santé ne lui permettoient pas de faire, dans ce moment, le voyage de

ANN. 1528.

Naples; que d'ailleurs il ne vouloit
ANN. 1528. pas s'exposer à se faire couper la gorge par ses équipages, en manquant à tenir ses engagemens à leur égard; que, quelque attachement qu'il eût pour le service de France, il prioit ou qu'on lui fît tenir plus exactement sa solde, ou qu'on lui donnât congé.

Les Vénitiens, de leur côté, qui avoient promis d'amener devant Naples un renfort de seize galères, employoient ces vaisseaux à se rendre maîtres des cinq ports de la Pouille, qui leur avoient été cédés par le traité. Philippin Doria, avec ses huit galères, veilloit seul à ce qu'il n'entrât, du côté de la mer, aucune sorte de munitions dans la place. Quelque précautions qu'il prît, plusieurs barques & quelques brigantins, qui se chargeoient de bled à Gaëtte *ou en* Sicile, se glissoient le long des côtes & pénétroient dans le port à la faveur de l'obscurité: ces foibles secours prolongeoient la durée du siege, mais ne pouvoient sauver la ville. Hugues de Moncade, résolu de faire un dernier effort, avant que les flottes de Venise & de Marseille vinssent lui ôter

toute espérance, arma six galères, quatre flûttes & deux brigantins, qui se trouvoient dans le port : il y joignit quelques vaisseaux marchands & même des barques de pêcheurs, afin d'effrayer l'ennemi par un plus grand nombre de voiles : il fit monter sur cette flotte mille arquebusiers choisis; & pour donner plus de courage aux soldats & aux matelots, il s'y embarqua lui-même avec toute l'élite de la noblesse. Philippin Doria, qui avoit été averti de ces préparatifs, envoya, de son côté, demander à Lautrec un renfort de trois cents arquebusiers; & après les avoir distribués sur ses galères, il s'éloigna de la côte pour attirer l'ennemi en haute-mer où l'on pourroit manœuvrer en liberté. Avant que d'engager le combat, il détacha de sa flotte trois de ses galères qui devoient prendre le large, comme si elles eussent évité le choc, & fondre ensuite sur le flanc de l'ennemi, lorsque le combat seroit le plus échauffé. L'ardeur étoit si grande de part & d'autre, qu'après les premières décharges de l'artillerie, on vint à l'abordage : les Impériaux, moins exercés que les Génois dans la manœuvre, n'avoient

ANN. 1528.

ANN. 1528.

imaginé que ce moyen d'en triompher : ils combattoient avec une sorte de supériorité, lorsque les trois galères détachées, étant revenues à la charge, décidèrent en un moment, la victoire. Moncade tomba percé de coups ; la galère qu'il montoit, celle de Fiéra-Mosca, son lieutenant, furent coulées à fond ; trois autres furent prises ; une seule eut le bonheur d'échapper. Du nombre des prisonniers étoient Ascagne & Camille Colonnes, le marquis de Guast, Vaudrai & le prince de Salerne. Cette victoire, qui sembloit ôter à Naples sa dernière ressource, fut ce qui la sauva.

Défection d'André Doria. *Ibid.*

Lautrec ne trouva point mauvais que Philippin envoyât à son oncle les prisonniers & les trois galères conquises : c'étoit le seul moyen de les faire passer sûrement en France. Mais André, qui méditoit, depuis fort long-tems, sa défection, se servit de cette occasion favorable pour traiter, à de meilleures conditions, avec l'empereur. Voulant entraîner sa patrie dans le parti qu'il alloit prendre, il fit sentir aux principaux citoyens le préjudice que leur apportoient les nou-

veaux établissemens que les François formoient à Gênes : il leur parla des efforts qu'il avoit déja faits pour en obtenir la suppression, du peu de succès de ses soins, des impressions défavorables, que son zèle & sa liberté avoient fait naître dans l'esprit du roi & de ses ministres : en leur déclarant qu'il étoit toujours prêt à sacrifier ses ressentimens ou ses avantages au bien de la patrie, il les exhorta à charger les députés qu'ils alloient envoyer au monarque pour le féliciter sur une victoire dont il étoit particulièrement redevable à la valeur des Génois, d'insister fortement sur la démolition des ouvrages commencés à Savonne, sur la réunion de cette place au domaine de la république, & sur le rétablissement de leurs anciens priviléges. D'un autre côté, il manda à Philippin, qu'au premier de Juin, qui étoit le terme de son engagement avec la France, il eût à prendre congé de Lautrec & à lui ramener ses galères. ANN. 1528.

Consterné d'une nouvelle qui alloit lui enlever tout le fruit de ses travaux, Lautrec n'oublia ni offres ni prières pour détourner l'oncle & le neveu d'une résolution si funeste : il

ANN. 1528. se rendit caution en son privé nom de la dette du gouvernement, & hypothéqua, pour l'acquitter, son patrimoine & celui de ses enfans. Voyant qu'il ne gagnoit rien par ce moyen, il supplia le pape de vouloir bien interposer sa médiation auprès de Doria pour lui faire accepter le cautionnement des plus riches banquiers de Rome, de Venise & de Gênes, ou de tels autres qu'il lui plairoit de nommer. Lautrec s'adressoit bien, si le pape eût eu de bonnes intentions pour la France, puisque c'étoit le seul homme à qui André se fût ouvert sur ses projets. Mais Clément ayant lui-même intérêt à relever la puissance impériale en Italie, étoit bien éloigné de condamner un dessein dont peut-être même il étoit le premier auteur. Craignant cependant de se découvrir trop tôt, il promit ses bons offices, & eut l'air d'avoir essuyé un refus. Guillaume du Bellai, que Lautrec avoit chargé de toute cette négociation, passa promptement en France pour remontrer la nécessité de regagner Doria à quelque prix que ce fût; & si la chose étoit impossible, pour demander une autre escadre capable de fermer le

le port de Naples & de combattre l'escadre de Doria, au cas qu'il se mît au service de l'empereur, comme on devoit naturellement s'y attendre. Dans le mémoire que Lautrec envoya au conseil, il se plaignoit amèrement des réductions énormes qu'on avoit faites, à différentes reprises, sur la somme destinée au paiement de l'armée; du peu de soin qu'on apportoit à lui faire toucher, aux échéances, ce peu d'argent qu'on lui laissoit : il rappelloit les promesses qu'on lui avoit faites pour l'engager à se charger de cette expédition : il supplioit qu'on eût quelque compassion de ses cheveux blancs; qu'on lui envoyât un successeur, afin qu'après tant d'agitations & de travaux, il pût du moins mourir en paix dans les bras de sa famille : s'il ne pouvoit obtenir cette faveur, il demandoit qu'on lui fît passer sur la flotte, l'argent qui étoit dû aux troupes, & un renfort de six mille Gascons pour remplir les vuides que les maladies & la désertion laissoient dans les compagnies.

ANN. 1528.

On délibéra dans le conseil sur le parti qu'on prendroit à l'égard de Doria; & quelque chose que pût repré-

senter Guillaume du Bellai, on se
ANN. 1528. porta aux résolutions les plus violentes : la nature de quelques-unes de ses demandes, le ton impérieux avec lequel elles étoient faites, les menaces indirectes dont elles étoient accompagnées, révoltèrent tous les esprits : on se rappella que, trois mois auparavant, on avoit intercepté une de ses lettres à l'empereur; & quoiqu'elle ne contînt rien de bien important, on se reprocha de n'avoir pas profité de cet indice pour éclairer de plus près sa conduite. On ne douta plus de la trahison : il ne s'agissoit que de s'assurer, s'il en étoit tems encore, de la personne du traître; & dans cette occasion, le conseil ne se piqua pas de délicatesse sur le choix des moyens. On composa, dans les termes les plus affectueux, une réponse aux différentes lettres d'André Doria, où le roi lui donnoit une pleine satisfaction tant sur ce qui le concernoit personnellement, que sur ce qui regardoit la république de Gênes. On la remit à Barbézieux, amiral du Levant, chargé de conduire un renfort de cinq cens fantassins à Théodore Trivulse, & de ramener les galères Françoises, qui se

trouvoient dans le port de Naples : il devoit se servir de cet écrit pour entrer en conférence avec Doria & tâcher de l'enlever. Quelque secrète que fût cette commission, André en fut informé par les amis qu'il avoit à la cour : mettant de côté les vaisseaux qu'il vouloit bien rendre à la France, emmenant avec lui ceux qu'il vouloit garder, il se retira au port de la Spécié. Barbézieux ne le trouvant point à Gênes, lui envoya par un de ses officiers, les dépêches de la cour, en le priant de se rendre à Gênes, où il avoit quelque chose à lui communiquer de vive-voix. *Dites-lui que je l'attends ici*, répondit André ; *qu'il vienne, s'il l'ose, exécuter le reste de sa commission.* Barbézieux, connoissant par cette réponse, que le secret avoit transpiré, remit à Trivulse les cinq cens hommes qu'il lui amenoit, & revint à Marseille attendre de nouveaux ordres de la cour.

ANN. 1528.

André ne tarda pas à recevoir la ratification du traité qu'il avoit envoyé proposer à Charles-Quint : il offroit de servir ce prince avec douze galères armées, moyennant 60000 ducats par mois. Il demandoit pour sa

ANN. 1528.

patrie, lorsqu'elle auroit secoué le joug des François, le droit de se gouverner par ses loix, & une pleine liberté sous la protection de l'empereur. Charles ne s'avisa pas de rien contester à un homme qui, dans ce moment, pouvoit ôter ou donner un royaume. André, de son côté, à qui, peu de tems auparavant, sa santé & sa fortune ne permettoient pas de se rendre à Naples, se trouva tout-à-coup assez robuste & assez riche pour charger ses navires de munitions de guerre & de bouche, & conduire en triomphe ce convoi dans le port de Naples. Peut-être Lautrec auroit-il dû, dès ce moment, lever le siege & se cantonner dans l'intérieur du royaume. La crainte de flétrir par une retraite précipitée, la gloire dont il s'étoit couvert pendant toute cette campagne, l'espérance de voir bientôt arriver ou une nouvelle flotte avec des renforts, ou un nouveau général sur qui tout le blâme retomberoit, le déterminèrent à rester dans ses lignes.

On agita effectivement dans le conseil, si l'on devoit lui nommer un successeur, comme il paroissoit le desirer; & le choix tomba sur l'amiral

Chabot, gouverneur de Bourgogne : mais plus sage que n'avoit été dans une occasion à-peu-près pareille, son prédécesseur Bonivet, Chabot refusa de se charger d'une commission que Lautrec trouvoit hasardeuse. On n'avoit point assez de vaisseaux pour transporter les six mille hommes que Lautrec demandoit ; & d'ailleurs la dépense qu'entraînoit l'équipement seul de la flotte ne laissoit point d'argent pour les lever & les soudoyer. Le jeune Charles d'Albret, frere puîné du roi de Navarre, s'embarqua sur la flotte avec quelques gentilhommes de son âge, mais en si petit nombre, qu'après qu'ils eurent pris terre à Nole, ils envoyèrent demander une escorte à Lautrec, pour les conduire sûrement au camp. Les ennemis, instruits de leur arrivée, leur dressèrent une embuscade sous les murs de Naples, où ils devoient nécessairement passer. Le prince de Navarre ne dut son salut qu'à la vîtesse de son cheval ; le comte de Candale, qui conduisoit l'escorte, le comte Hugues de Pépoli, colonel des bandes Florentines, furent faits prisonniers : & si le capitaine Montluc avec ses arque- ANN. 1528.

ANN. 1528.

busiers Gascons, & le marquis de Saluces avec sa compagnie de gendarmerie, n'eussent donné aux fuyards le tems de se reconnoître, en soutenant bravement le choc de l'ennemi, la déroute auroit été générale.

Mort de Lautrec : désastre des François.

Du Bellay.
Guichardin.
Paul Jov.
Belleforêt.
Ferronius.

L'autrec fut d'autant plus sensible à cet échec, que c'étoit le premier qu'il eût reçu depuis l'ouverture de la campagne : ce fut en quelque sorte le prélude d'un malheur plus grand, auquel ni son courage ni son habileté ne pouvoient apporter de remède. Dans le tems où la jonction des deux escadres de France & de Venise avoit forcé Doria de s'éloigner, & faisoit renaître l'espérance de voir bientôt s'ouvrir les portes de Naples, une maladie contagieuse, qui avoit déja dévasté plusieurs contrées de l'Italie, fut apportée dans le camp & le remplit de funérailles. Le comte de Vaudemont, capitaine général des lansquenets, Camille Trivulse furent emportés des premiers ; & pour comble de malheur, Lautrec en fut attaqué lui-même. Toujours inquiet sur le sort de l'armée, il vouloit sur-tout qu'on lui rendît un fidèle compte du progrès de la contagion. Soupçonnant

qu'on le trompoit, il fit entrer deux de ses pages : il les menaça des plus rudes châtimens, s'ils lui déguisoient la vérité, & apprit ainsi que la contagion causoit de jour en jour de plus grands désastres. Déplorant le sort de sa malheureuse armée, détestant la négligence des ministres, il parut desirer la mort, & mourut en effet, quelques momens après : guerrier intrépide, citoyen vertueux, capitaine austère, trop attaché à son propre sentiment, mais assez grand pour que la fortune, obstinée à le persécuter, ne pût jamais l'avilir. Le marquis de Saluces, qui lui succéda dans le commandement, crut n'avoir rien de mieux à faire que de sauver les débris de l'armée : il leva le siege à l'entrée de la nuit. Peut-être auroit-il dû diriger sa marche vers la Pouille, où il auroit trouvé des places fortes, des munitions & une nouvelle armée déja toute formée par les soins de Renzo de Céré & du prince de Melphe : le nombre des malades, la longueur du trajet l'effrayèrent : il prit le chemin de Capoue, & fut bientôt atteint par le prince d'Orange, qui étoit sorti de Naples avec toute sa gar- ANN. 1528.

ANN. 1528. nifon. L'arrière-garde des François fut enfoncée : Pierre Navarre refta au pouvoir de l'ennemi, & fut conduit dans les prifons de Naples, où l'empereur, qui ne lui pardonnoit point les fervices qu'il avoit rendus à la France depuis qu'il avoit été abandonné par l'ingrat Ferdinand fon fouverain, le fit, dit-on, étouffer. Le marquis de Saluces, avec le refte de l'armée, fe jetta dans Averfe : au bout de trois jours, il fe trouva réduit à figner une capitulation honteufe. Saluces & les autres officiers généraux fe rendirent prifonniers de guerre, & furent conduits à Naples : Saluces y mourut d'une bleffure qu'il avoit reçue pendant le fiege. Les moindres officiers & les foldats eurent la permiffion de fe retirer, en remettant à l'ennemi leurs drapeaux : ces reftes infortunés d'une armée floriffante, difperfés par pelotons, fans vivres & fans aucun moyen de s'en procurer, gagnèrent comme ils purent, les frontières du Milanès, où le comte de Saint-Pol venoit d'amener au fecours de Sforce & des Vénitiens un petit corps d'armée, compofé de quatre cens lances, cinq

tens chevaux-légers & six mille fantassins.

ANN. 1528.

Révolution de Gênes.

Sigonius. Du Bellay. Guichardin. P. Jov.

L'escadre Françoise, qui bloquoit le port de Naples, composée de dix-neuf galères, & beaucoup plus forte, par conséquent, que celle d'André Doria, craignoit cependant d'en venir aux mains avec ce général, qui se mit à la suivre, mais sans vouloir l'atteindre, à moins qu'une tempête, ou quelqu'autre accident, ne vînt à la séparer. Après l'avoir observée jusques sur les côtes de Provence, & s'être bien assuré qu'il n'avoit plus rien à craindre, il mit la main à une entreprise qui a effacé aux yeux de la postérité, l'irrégularité de ses procédés à l'égard des François, & qui rendra éternellement son nom cher & précieux à sa patrie. Gênes, où la discorde, s'il m'est permis de parler ainsi, avoit fixé son séjour, perpétuellement déchirée par des factions, tantôt gouvernée par ses citoyens, tantôt asservie à des Etrangers, & jamais parfaitement libre ni entiérement soumise, avoit perdu par le fer ou par les proscriptions, ses citoyens les plus distingués : la peste venoit tout nouvellement de moissonner ce que

ANN. 1528. la guerre avoit épargné : la plupart des maisons étoient abandonnées, les rues désertes ; & cette cité, jadis si florissante, qui avoit long-tems disputé l'empire des mers, sembloit avoir perdu jusqu'au sentiment de ses maux. André, ayant instruit quelques amis de son dessein, afin qu'ils lui tinssent une des portes ouvertes, entra dans le port au milieu de la nuit, débarqua cinq cens hommes sous la conduite de Philippin, lesquels pénétrèrent sans obstacle & sans effusion de sang, jusqu'à la grande place, s'emparèrent tranquillement de tous les postes de quelque importance, & appellèrent à grands cris le peuple à la liberté. Comme personne ne s'étoit opposé à leur entrée, personne ne répondit à leurs cris. Les bourgeois se barricadèrent dans leurs maisons : Trivulse n'osoit exposer dans l'obscurité sa foible garnison, de peur qu'un autre corps de troupes n'attaquât en même-tems le château ou ne lui coupât du moins le chemin de la retraite. Un évènement, qui devoit naturellement produire une si grande fermentation dans les esprits, se passa dans le silence ; & lorsque, le lendemain matin,

André traversa la moitié de la ville pour se rendre à la place publique, il ne trouva sur son chemin, qu'une vieille femme couverte de haillons. Etant enfin parvenu à rassembler ses concitoyens dans le palais, il leur rendit compte de ce qu'il avoit entrepris pour briser leurs fers, leur rappella l'ancienne splendeur de leur patrie, & les exhorta à reprendre les sentimens d'un peuple libre. Ils versèrent des larmes, ne sçachant presque si ce qu'ils voyoient n'étoit pas un rêve, & s'ils accepteroient le don qu'il leur offroit. Après leur avoir remontré qu'ils ne devoient chercher la cause de leurs malheurs & de leur asservissement que dans les factions qui avoient trop long-tems déchiré la république, & que ce jour alloit décider à jamais du sort de la patrie, il les engagea à choisir sur-le-champ les douze citoyens les plus éclairés & les plus vertueux pour dresser un nouveau plan de gouvernement. Ces douze commissaires donnèrent à Gênes la forme d'administration qui a toujours subsisté depuis, à quelques légères différences près; qui a ramené l'opulence & la concorde dans cette république, ANN. 1528.

ANN. 1528.

& lui a procuré un rang parmi les puissances de l'Europe. Pénétrés de reconnoissance envers un citoyen si vertueux, ils lui offrirent de déroger en sa faveur, à la loi qui fixoit à deux ans, la durée de la dignité de doge ou de premier magistrat de la république, en le priant de l'accepter à vie : mais il refusa de la recevoir même pour deux ans, & donna pour motif de ce refus, qu'il serviroit mieux la patrie en lui conciliant, par ses services militaires, la protection & l'amitié des grandes puissances, qu'en réglant quelques détails de police ou d'administration; qu'il n'ambitionnoit point d'autre titre que celui de simple citoyen d'une ville libre. Les Génois lui décernèrent une statue d'airain sur la place du palais, avec l'inscription bien méritée, *Au pere & au restaurateur de sa patrie*. Ils achetèrent, aux dépens du fisc, le palais Doria pour lui en faire don, & déclarèrent ce palais exempt à perpétuité de toute contribution pour lui & sa postérité, celle de ses freres & de ses neveux.

Perte du château de Gênes & de

On ne pouvoit rien reprocher à Théodore Trivulse de ce qui venoit de se passer. Dès qu'il avoit appris le

mécontentement de Doria, il en avoit prévu les suites, & avoit promis d'empêcher que rien ne remuât dans son gouvernement, pourvu qu'on lui fît passer un corps de trois mille Suisses. On chargea de cette commission le comte de Saint-Pol : mais apparemment on oublia d'envoyer aux commissaires la partie de la solde qu'il falloit toujours payer d'avance. Saint-Pol ne pouvoit suppléer à cette négligence ; car lui-même ne recevoit pas fort exactement la solde de son armée. *Il faut qu'on craigne étrangement*, écrivoit-il à Montmorenci, *que je ne dérobe l'argent du roi, puisque l'on observe si rigoureusement de ne me rien envoyer qu'après m'avoir fait justifier par des états, la dépense du mois précédent. Je voudrois avoir autant gagné au service du roi que M. le chancelier, & alors je vous donne ma parole que je n'étourdirois pas si souvent le conseil de mes demandes : mais je ne suis pas un larron.* À l'approche du danger, Trivulse réitéra ses demandes à Saint-Pol, qui n'entendant point parler des Suisses, se détacha de l'armée des confédérés avec sa compagnie de cent lances & deux mille hommes d'infan-

ANN. 1528. la ville de Savone.

Sigonius, vit. And. Dor.
Guichardin.
Paul. Jov.
Du Bellay.
Manusc. de Béthune.

terie, & prit à la hâte la route de Gênes.

ANN. 1528. Il venoit trop tard : Philippin, sorti de Gênes avec quelques compagnies armées à la légère, l'attendoit à tous les défilés, faisoit des décharges sur sa troupe, & fuyoit sur la cime des montagnes, où les soldats, pesamment armés, ne pouvoient le suivre. Malgré tous ces obstacles, Saint-Pol pénétra jusqu'au pied des murailles qu'il trouva garnies de défenseurs : n'ayant pu amener avec lui, par des chemins si rudes, ni canons ni munitions, & considérant que s'il renforçoit la garnison de Trivulse, sans lui laisser de vivres, il ne feroit qu'accélérer la reddition du château, il se retira avec ses soldats, promettant de revenir bientôt en plus grande compagnie. Trivulse, après avoir consommé toutes ses munitions, ne stipula point d'autres conditions que la liberté de se retirer avec armes & bagages. Les Génois, maîtres de cette forteresse, la démolirent jusqu'aux fondemens. La réduction de Savone acheva de consolider la liberté Génoise. André Doria, qui s'étoit chargé lui-même de cette expédition, prit si bien ses mesures, que Montejan, qui

s'étoit détaché de l'armée de Saint-Pol avec trois cens hommes, dans le dessein de se jetter dans la place, trouvant tous les passages fermés, fut contraint de retourner sur ses pas. Les Genois détruisirent toutes les fortifications que les François y avoient commencées, & travaillèrent à combler le port.

ANN. 1528.

Toutes ces pertes affligeoient Saint-Pol, mais ne le décourageoient point, parce qu'il se promettoit de les réparer, dès qu'il pourroit faire usage de toutes ses forces. Il falloit commencer par réduire la ville de Milan; & c'est par-là qu'il se proposoit, de concert avec ses alliés, d'ouvrir la campagne. Antoine de Leve, que Lautrec auroit pu en chasser, mais qu'il préféra d'y laisser comme un gage qui retiendroit les Vénitiens dans les intérêts de la ligue, n'avoit pas plutôt vu l'armée Françoise s'avancer vers Naples, qu'il avoit reparu en campagne & repris quelques postes qui étoient de la plus grande importance pour l'aprovisionnement de la capitale. Ayant eu le secret de débaucher deux mille lansquenets d'une armée que le duc de Brunswich avoit amenée en Italie, au service de l'empe-

ANN. 1529.
Expédition de Saint-Pol dans le Milanès: défaite des François.
Ibid.

ANN. 1529. réur, & qui s'en retourna, faute de paie & de subsistance, il avoit successivement recouvré Pavie, Mortare, Novarre, Biagras, & se trouvoit maître de la campagne en Lombardie : il reçut encore, pendant l'hiver de cette année, un renfort de trois mille Espagnols, débarqués à Gênes, & qui pénétrèrent jusqu'à Milan, malgré les efforts réunis des confédérés pour les enlever ou leur couper le chemin. Pour tout autre général, ces renforts, sans argent & sans munitions, contre une armée infiniment supérieure, & abondamment pourvue, n'auroient été comptés pour rien : entre ses mains, c'étoit beaucoup. Si le courage, l'activité, l'esprit le plus fécond en ressources, constituoient tout le mérite d'un général ; si la victoire seule méritoit d'être considérée, Antoine de Leve pourroit être regardé comme le modèle des généraux : depuis cinq à six ans, il soutenoit une guerre opiniâtre sans argent, sans secours assurés, dans un pays dévasté & contre trois ou quatre puissances réunies, dont chacune en particulier sembloit devoir l'écraser. Détesté des peuples qu'il gouvernoit, exposé aux mutineries & aux

révoltes de ses propres soldats, toujours à la veille de se voir égorgé, il faisoit face de tous côtés, & n'étoit jamais plus redoutable que lorsqu'on le croyoit entièrement perdu. Quoiqu'il fût incapable de manier l'épée, & tellement rongé de goutte, qu'il ne pouvoit se tenir de bout, jamais homme ne s'exposa de meilleure grace dans les endroits les plus périlleux, ne se montra aussi vigilant & aussi actif : à la première négligence que commettoient ses ennemis, il tomboit sur eux, & leur enlevoit, en un moment, tous les avantages qu'ils avoient pu se procurer pendant une année entière. Mais lorsqu'on fait attention aux moyens qu'il employa pour opérer des choses si étonnantes, l'admiration cesse; &, pour peu que l'on soit homme, on est forcé de le détester. Abandonnant à ses soldats l'honneur, la vie & la fortune des vaincus, il n'exigeoit d'eux que du courage & de la résolution. Le viol, l'assassinat, les cruautés les plus atroces, étoient plutôt un titre de récompense que de punition : digne chef de brigands, il regardoit comme autant d'esclaves tous les malheureux qui se

ANN. 1529.

ANN. 1529. trouvoient renfermés dans les villes qu'il conquéroit : il ne leur permettoit pas d'en sortir, même en lui abandonnant tout ce qu'ils possédoient : leur travail & leur industrie lui étoient nécessaires ; & ils n'avoient point d'autre moyen de se soustraire à sa tyrannie, qu'en se précipitant du haut des murs. Sans respect pour les loix & le droit sacré de propriété, il achetoit au prix qu'il vouloit, ou prenoit sans rien payer, tous les bleds qui croissoient dans le territoire où il portoit ses armes : il en formoit des magasins dans ses places fortes, & n'en délivroit qu'à un certain nombre de boulangers, au taux qu'il vouloit y mettre : c'étoit avec ces sommes qu'il appaisoit les révoltes de ses troupes, & qu'il acquittoit leur solde. Comme il ne demandoit rien ou presque rien à l'empereur, il étoit entièrement maître de ses opérations, & avoit toujours les troupes les plus aguerries, parce que les soldats, qui désertoient sous tous les autres généraux, ayant une fois goûté la licence autorisée dans son camp, ne l'abandonnoient jamais. Saint-Pol, qui lui avoit enlevé, dans le cours de la cam-

pagne précédente, toutes les places qu'il avoit reprises depuis le départ de Lautrec, & qui l'avoit forcé à se renfermer encore une fois dans l'enceinte de Milan, se disposa, dès que la saison put le permettre, à le forcer dans ce dernier asyle; & l'on ne doute presque point qu'il n'en fût venu à bout, si les confédérés, pour qui il travailloit, eussent répondu à son ardeur, & qu'ils eussent du moins tenu les promesses qu'ils lui avoient faites. Il devoit attaquer la place par deux côtés opposés, & livrer l'assaut avec deux armées dont chacune seroit supérieure à toutes les forces des assiégés. Mais il s'en falloit plus de la moitié que les Vénitiens n'eussent le nombre de troupes qu'ils s'étoient obligés de fournir : il falloit donc se réduire à une seule attaque dont le succès devenoit beaucoup plus incertain. Le duc d'Urbin, jugeant le projet dangereux, refusa de s'y prêter : il représenta qu'il seroit imprudent d'exposer au hasard & d'acheter par beaucoup de sang un avantage déja tout acquis : qu'il suffisoit, pour réduire Milan, d'empêcher, pendant quelques semaines, qu'il n'y entrât des vivres, parce que n'y ayant

ANN. 1529.

ANN. 1529. point eu de récolte dans tous les environs, faute de cultivateurs, l'ennemi, qui n'avoit pu faire de magasins, se trouveroit dans peu exposé à toutes les horreurs de la disette. Saint-Pol, qui comptoit tous les momens qui retardoient l'exécution de ses projets sur Gênes, déclara qu'il ne s'étoit point approché de Milan pour y rester les bras croisés, pendant que les affaires de son maître souffroient du moindre retardement : qu'il n'avoit voulu que mettre les alliés à portée de triompher, en peu de jours, de leur ennemi, & voler ensuite à Gênes, dont le recouvrement étoit son principal objet : que puisqu'ils bornoient toutes leurs opérations à réduire Milan par la famine, ils pouvoient sans danger, le laisser partir : qu'ils avoient par eux-mêmes des forces suffisantes pour remplir leur projet : qu'il suffisoit que les Vénitiens se tinssent à Monza, & les troupes de Sforce à Pavie. Ils agréèrent ce plan, & promirent de s'y conformer. Mais le duc d'Urbin, se croyant trop exposé à Monza, où il auroit pu être inquiété, à toutes les heures de la nuit, par des sorties, se retira jusqu'à Cassan, poste beaucoup

plus sûr, mais qui resserroit infiniment moins les assiégés. Saint-Pol, qui ne fut point informé de ce changement, partit, le lendemain, de grand matin, & vint passer la nuit à Landriano, à douze milles de Milan. Il fit passer la petite rivière, qui coule en ce lieu, à son avant-garde, & resta de l'autre côté avec le reste de l'armée pour garder l'artillerie. La rivière étoit débordée; ce qui rendoit ce passage plus long & plus difficile. Antoine de Leve, qu'on croyoit réduit à n'oser montrer la tête hors des murailles de Milan, part de cette ville à la brune, marche toute la nuit, & vient tomber, au moment qu'on s'y attendoit le moins, sur cette portion de l'armée qu'il trouva en désordre. Saint-Pol mit en avant un corps de quinze cens lansquenets pour soutenir l'effort de l'ennemi: pendant qu'il rangeoit en bataille l'infanterie Italienne; les lansquenets, écrasés par le nombre, entraînèrent dans leur fuite les Italiens: Saint-Pol, avec ce petit nombre de gendarmes dont il étoit entouré, soutint & mit en fuite les arquebusiers Espagnols, qui l'attaquèrent: obligé de plier à son tour,

ANN. 1529.

ANN. 1529.

il voulut franchir un large fossé qu'Annebaut & une partie de la gendarmerie avoient déja sauté : son cheval, excédé de fatigue, ne put atteindre l'autre bord, & resta enfoncé dans la fange. Saint-Pol & deux ou trois autres capitaines Italiens furent prisonniers de guerre : toute l'artillerie & les bagages demeurèrent au pouvoir de l'ennemi. L'avant-garde, qui apprit ce désastre par le rapport des fuyards, se trouvant sans chef & sans canon, ne songea plus qu'à repasser en France.

Traité particulier du pape avec l'empereur.
Guichardin. P. Jov.

Clément n'avoit pas attendu cette dernière catastrophe pour traiter avec l'empereur. Dès qu'il s'apperçut que les armes Françoises déclinoient sensiblement en Italie, il envoya des ordres à son nonce à la cour d'Espagne, d'accélérer la négociation. Charles-Quint ne se montra pas difficile sur les conditions : il lui importoit, pour le succès des grands projets qu'il avoit formés sur l'Italie & sur l'Allemagne, d'avoir le pape dans ses intérêts : il s'obligea donc, 1°. d'abolir le gouvernement populaire à Florence, d'y rétablir la maison de Médicis dans son ancien rang ; & pour gage de

ANN. 1529.

ı promeſſe, il ſtipula le mariage de Marguerite d'Autriche, ſa fille naturelle, avec Alexandre de Médicis, fils naturel de Laurent auquel le pape destinoit la ſouveraineté de Florence : 2°. de faire reſtituer au ſaint-Siege les places de Cervie & de Ravenne, dont les Vénitiens s'étoient mis en poſſeſſion : 3°. d'aider le pape à recouvrer Ferrare, Modène & Reggio, ſans préjudice des droits de l'empire, s'il étoit appellé en qualité d'avoué, de protecteur & de fils aîné du ſaint-Siege : 4°. de rétablir, à de certaines conditions, François Sforce dans le duché de Milan, au cas qu'il fût jugé innocent du crime de trahiſon & de félonnie, & s'il ſe trouvoit coupable, de ne diſpoſer de ce duché qu'en faveur d'un ſujet agréable au ſaint-Siege, & qui ne pût donner d'ombrage aux puiſſances d'Italie. Clément, de ſon côté, promit de couronner l'empereur, dès qu'il paſſeroit en Italie, & de prendre avec lui toutes les meſures convenables pour extirper l'héréſie qui faiſoit tous les jours des progrès en Allemagne. Il réduiſit en ſa faveur le cens ou la redevance du royaume de Naples à un cheval blanc : en-

fin il accorda à l'empereur & au roi Ferdinand son frere, quatre décimes sur tous les biens ecclésiastiques de leurs Etats. Par un article secret, il s'engagea à ne point consentir au divorce de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon.

ANN. 1529.

Traité de Cambray, ou la paix des dames.

Ferron.
Du Bellay.
Guichardin.
Belleforêt,
Ann. de Fr.
Recueil de traités.
Manuscr. de Béthune.

Cette démarche du pape détermina le roi à entrer en négociation avant que ses autres alliés l'abandonnassent. Une circonstance heureuse lui sauva, en grande partie, la honte des premières démarches. La trève de huit mois, conclue, l'année précédente, pour les Pays-bas, alloit expirer. Il falloit ou la renouveller, ou se préparer à y porter la guerre. Si François, se bornant à faire passer quelques secours pécuniaires en Italie, eut dirigé toutes ses forces contre la Flandre, il est plus que vraisemblable qu'il n'auroit point été réduit à signer une paix deshonorante. Après toutes les pertes qu'il venoit d'essuyer en Italie, il lui restoit encore une moitié du royaume de Naples, où le prince de Melphe, Renzo de Céré & toute la maison des Ursins, tenoient la campagne & battoient les troupes du prince d'Orange : il lui restoit dans la haute Italie, le comté d'Ast,

d'Ast, le marquisat de Saluces & un beaucoup plus grand nombre d'alliés qu'à l'empereur. Ces alliés avoient un intérêt direct à la guerre : ils combattoient pour leurs foyers : leurs milices n'étoient plus telles que les avoit trouvées Charles VIII, lors de son premier passage en Italie. Depuis plus de trente ans que la guerre se faisoit sans interruption dans leur pays, elles s'étoient disciplinées à l'école des François & des Espagnols, & osoient les attendre de pied ferme. Quelques subsides, deux ou trois compagnies de gendarmerie auroient suffi pour entretenir pendant plusieurs années la guerre dans cette contrée, & consumer l'ennemi en frais. Au contraire, les Pays-bas ne pouvant attendre aucun secours ni du roi d'Angleterre, ennemi déclaré de l'empereur, ni des princes d'Allemagne, divisés par des querelles de religion & menacés d'une invasion de la part des Turcs, & n'ayant, dans ce moment, à opposer à toutes les forces de la France que l'arrière-ban de la noblesse & leurs milices bourgeoises, n'auroient osé soutenir une guerre si inégale, ou s'en seroient bientôt lassés. Char-

ANN. 1529.

ANN. 1529

les-Quint dut donc regarder la demande de son adversaire, dans de pareilles circonstances, comme le plus grand avantage qu'il lui eût encore donné sur lui : aussi se hâta-t-il d'envoyer un plein-pouvoir à sa tante Marguerite, gouvernante des Pays-bas. François en donna un pareil à Louise de Savoye sa mere. Ces deux dames se rendirent promptement à Cambrai, accompagnées de quelques conseillers d'Etat, dont la présence étoit nécessaire pour donner une forme au traité. Elles se logèrent dans deux maisons contiguës, où l'on avoit pratiqué une porte de communication, afin qu'elles pussent se voir & conférer sans témoins, à toutes les heures du jour. Le traité de Madrid, dont François n'auroit jamais dû souffrir qu'on fît mention, fut confirmé dans tous ses points, à la réserve de deux ou trois articles sur lesquels l'empereur consentit à se relâcher. En réservant, de la manière la plus expresse, ses anciens droits sur le duché de Bourgogne, il voulut bien ne pas exiger, dans ce moment, la restitution de cette province : il se contenta de deux millions d'écus d'or pour la

rançon des enfans de France ; dont 1200000 écus seroient payés argent comptant en retirant les ôtages, deux cens quatre-vingt-dix mille serviroient à liquider toutes les dettes qu'il pouvoit avoir contractées vis-à-vis du roi d'Angleterre, & les cinq cens dix mille autres constitués en rente au denier vingt, à l'acquit de laquelle seroient hypothéqués les biens que la duchesse de Vendôme & quelques seigneurs François possédoient dans les Pays-bas. Le roi céda à l'empereur la ville de Hesdin & tout ce qu'il possédoit dans l'Artois, à la réserve de Thérouanne : il renonça à tout droit de suzeraineté & de ressort sur cette province & sur la Flandre, qui furent déclarées indépendantes de la couronne, & démembrées de la monarchie : il renonça de même au droit de suzeraineté sur le Charolois que possédoit Marguerite d'Autriche, pour la vie de cette princesse & de Charles-Quint, son héritier présomptif, mais à condition qu'après leur mort, l'hommage & le ressort retourneroient à la couronne. Il céda de nouveau le royaume de Naples, le duché de Milan & le comté d'Ast,

ANN. 1529.

ANN. 1529. & s'obligea de retirer toutes les troupes qu'il conservoit en Italie, quinze jours avant la délivrance de ses enfans. Il fut encore stipulé que, quinze jours après la ratification du traité, le roi sommeroit les Vénitiens de restituer à l'empereur les cinq places qu'ils tenoient dans la Pouille, & qu'en cas de refus, il fourniroit trente mille ducats par mois à l'empereur, tant que dureroit cette guerre : qu'il ne formeroit à l'avenir aucune ligue contre l'empereur : que les héritiers naturels du connétable de Bourbon seroient mis en possession de tous les biens qu'il possédoit avant qu'il sortît de France : quon annulleroit toutes les procédures commencées contre lui, & qu'on rétabliroit tous ses partisans : que le prince Philbert de Challon jouiroit librement de sa principauté d'Orange : enfin que les prisonniers seroient délivrés sans rançon, & que l'on pardonneroit de part & d'autre à tous ceux qui, pendant le cours de cette guerre, avoient porté les armes contre leur seigneur naturel. L'empereur excepta de cette grace les seigneurs Napolitains de la faction Angevine : ceux qui étoient prisonniers de

guerre eurent la tête tranchée ; les autres perdirent leurs biens, & vinrent chercher un asyle en France. Il excepta de même du nombre des princes qui devoient être compris dans le traité, le roi de Navarre, beau-frere du roi ; le duc de Ferrare, dont le fils aîné venoit d'épouser Renée de France ; les Florentins, à moins qu'ils ne donnassent satisfaction au pape ; les Vénitiens & le duc de Milan. ANN. 1529.

Cet abandon, déja si honteux en lui-même, le devint encore davantage par les circonstances dont il fut accompagné. Les ambassadeurs des puissances alliées, instruits qu'il alloit se tenir un congrès à Cambrai, où ils ne seroient point appellés, avoient supplié le roi de vouloir bien leur déclarer s'il avoit dessein d'entendre à la paix, ou de continuer la guerre. François osa bien les assurer qu'il n'avoit point d'autre dessein que de réveiller le zèle de ses sujets, en leur faisant encore mieux connoître l'injustice & la dureté de son ennemi ; qu'il étoit plus disposé que jamais à pousser vivement la guerre, & que si l'empereur passoit en Italie, comme le bruit en couroit, il y passe-

ANN. 1529. roit, de ſon côté, à la tête de ſa nobleſſe, & auroit peut-être la ſatisfaction de le rencontrer en raſe campagne. Pour donner plus de poids à ſes promeſſes, & retenir les alliés ſous les armes auſſi long-tems qu'il ſeroit poſſible, il envoya en Italie Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, avec ordre de concerter avec les Vénitiens, le duc de Ferrare, les Florentins & le duc de Milan, le plan d'une nouvelle campagne, & de ſçavoir d'eux ce que chacun voudroit contribuer pour mettre le roi en état d'entretenir une armée de trente mille combattans.

Lorſque le traité devint public, François évita de ſe laiſſer voir aux ambaſſadeurs, pour ne pas s'expoſer à des reproches qu'il ſe faiſoit aſſez à lui-même. L'évêque de Tarbes, plus hardi, vouloit encore perſuader aux Italiens, que ce traité n'étoit qu'une ruſe pour retirer les enfans de France, & que la guerre alloit recommencer avec plus d'animoſité que jamais. On l'écoutoit; mais on ne le croyoit plus. Il eſt bien vrai cependant que le chancelier Duprat, qui dirigeoit toutes les opérations du cabinet, & qui connoiſſoit beaucoup mieux les formes

du palais que les maximes de l'honneur & de la saine politique, persuada au roi de protester contre ce traité, & poussa la précaution jusqu'à faire protester de la même manière les procureurs généraux des cours souveraines, où il devoit être enregistré; comme si ces actes furtifs pouvoient annuller des engagemens pris à la face des nations & sous le sceau de la foi publique.

ANN. 1529.

Passage de l'empereur en Italie: exécution du traité de Cambrai.

Du Bellay. Guichardin. P. Jov. La Pise, hist. d'Orange. Heuter. rer. Austriæ.

Charles-Quint, parvenu à décrier l'alliance de son rival au point qu'il ne se trouvât plus personne qui pût y prendre confiance, quitta l'Espagne pour se montrer à l'Italie avec tout l'appareil d'un vainqueur & d'un maître. Les Florentins lui envoyèrent quatre députés à Gênes, pour lui faire des soumissions, & tâcher de l'intéresser à la conservation de leur république. Il leur fit dire de donner satisfaction au pape, & refusa de les entendre. Résolus, puisqu'on les y forçoit, de vendre bien cher leur liberté; encouragés par les promesses secrettes de la France & par l'arrivée d'un grand nombre de capitaines Italiens, que cette couronne licencioit, & à qui l'on faisoit entendre qu'on leur tiendroit compte des services

qu'ils rendroient à la république, ils
ANN. 1529. mirent leurs places en état de défense, & firent une beaucoup plus longue résistance qu'on ne devoit naturellement s'y attendre. Le pape auroit pu sans doute l'abréger en se servant des forces de l'empereur : mais, d'un côté, il ne vouloit pas ruiner une place qui finiroit tôt ou tard par se rendre ; & de l'autre, il craignoit que l'empereur ne lui vendît trop cher un pareil secours. Il ne lui demanda que le prince d'Orange à qui l'on fit espérer pour récompense la main de Catherine sa nièce, l'unique héritière de la branche aînée des Médicis. Malgré la valeur & l'expérience de ce général, le siege dura onze mois : Orange n'en vit pas la fin : il fut tué dans une rencontre, à l'âge de vingt-neuf ans. Comme il étoit le dernier mâle de sa race, la principauté d'Orange & les autres biens de la maison de Challon passèrent à Claude de Nassau, fils de sa sœur, qui, bien qu'issu d'une maison qui avoit donné des empereurs à l'Allemagne, quitta son nom aux branches cadettes, pour relever celui d'Orange-Challon.

Les Vénitiens & le duc de Milan

attendoient, pour régler leurs démarches vis-à-vis de l'empereur, ce qu'il falloit croire des immenses préparatifs dont les agens de France continuoient encore de les entretenir. Ils ne furent pleinement éclaircis que lorsque l'amiral Chabot, arrivé en Italie pour faire ratifier à l'empereur le traité de Cambrai, rappella toutes les troupes Françoises ou Italiennes, qui tenoient encore une partie du royaume de Naples, évacua la ville d'Ast, & fit signifier aux Vénitiens, que s'ils ne remettoient à l'empereur les cinq ports de la Pouille, le roi son maître, ne pourroit se dispenser de contribuer à les en chasser. Les Vénitiens cédant à la nécessité, non-seulement rendirent les cinq ports, mais se soumirent sans beaucoup de difficulté, à payer deux cens mille ducats d'indemnité. Ils remirent en même-tems au pape Ravenne & Cervie, afin qu'après lui avoir ôté tout sujet de plainte, ils l'attachassent à l'intérêt général de l'Italie, & s'en fissent un appui pour obtenir la grace de François Sforce. Lorsqu'on crut l'empereur disposé à lui pardonner, il vint, sur la foi d'un sauf-conduit, se jetter à ses pieds; &

ANN. 1529.

ANN. 1529.

comme il n'avoit plus de contradicteur, il se justifia sans peine, de l'accusation intentée contre lui par le marquis de Pescaire qui n'avoit voulu, disoit-il, le perdre que pour profiter de sa dépouille. L'empereur, qui le voyoit vieux, sans enfans & sans parens qui pussent lui succéder, se trouva disposé sinon à le croire, du moins à lui pardonner : mais il mit cette générosité à un prix si excessif, qu'il auroit peut-être été aussi avantageux à Sforce d'être entiérement dépouillé. Il le rétablit dans la possession du duché de Milan, moyennant une somme de 900000 ducats que Sforce ne pouvoit acquitter sans perdre l'estime & l'amour de ses sujets. Pour sûreté de cette dette, l'empereur se réserva le château de Milan & la ville de Côme, gardant d'une main ce qu'il sembloit céder de l'autre.

Négociation avec l'Angleterre : suite de l'affaire du divorce.

Du Bellay.
Belcarius.
Le Grand, hist. du div.

Tandis que l'empereur donnoit la loi à l'Italie, François travailloit de son côté, à retirer du traité de Cambrai le seul avantage qu'il s'en étoit promis, le prix de tant de sacrifices, la satisfaction de recouvrer enfin ses enfans. Les 1200000 écus ne l'embarrassoient point : ses sujets lui avoient

tenu parole ; mais cela ne suffisoit pas : il falloit s'assurer des dispositions du roi d'Angleterre, qui se trouvoit absolument le maître d'arrêter, tant qu'il lui plairoit, l'exécution du traité. Henri, lassé sans doute de contribuer aux frais de la malheureuse expédition d'Italie, avoit le premier conseillé à son allié de transiger avec l'ennemi commun, aux conditions les plus supportables qu'il pourroit obtenir. En lui reprochant avec une liberté qu'un tendre intérêt pouvoit seul excuser, le peu d'attention qu'il apportoit à ses affaires les plus sérieuses, il l'avertissoit que s'il ne se sentoit pas le courage de s'arracher à une vie molle & dissipée pour se livrer entiérement au travail, voir tout par ses yeux, il feroit beaucoup mieux de se tirer promptement d'un mauvais pas, que de rendre sa situation plus déplorable encore, en prenant si mal ses mesures pour la réparer. C'étoit de l'aveu de Henri que s'étoit tenue la conférence de Cambrai : ses ambassadeurs y avoient assisté ; & on ne leur avoit rien celé. Cependant Henri pouvoit n'être pas content des avantages immenses qu'on avoit cédés à l'empe-

ANN. 1529.
Sanderus.
Godevin.

ANN. 1529. reur : il eſt certain du moins que Volſei ne l'étoit pas, & qu'il avoit fait tout ce qui dépendoit de lui pour rompre la négociation : mais déja cet orgueilleux fils de la fortune trébuchoit au bord du précipice qu'il avoit creuſé ſous ſes pas.

L'affaire du divorce, qu'il avoit ſi imprudemment ſuſcitée, ſe montroit alors à ſon eſprit ſous un point de vue bien propre à le déſeſpérer. La paſſion de ſon maître pour Anne de Boulen, les variations du pape, la politique de la cour de France, avoient dérangé entiérement ſon premier plan & confondu toutes ſes idées. Nous avons déja remarqué qu'il n'avoit formé le projet de faire répudier Anne d'Arragon, que pour la remplacer par une princeſſe du ſang de France, & qu'il avoit jetté les yeux ſur madame Renée, ſeconde fille de Louis XII. Le conſeil de France, quoiqu'il feignît d'applaudir à cette union, la jugea dangereuſe, & ſe hâta de marier la princeſſe au prince héréditaire de Ferrare, ſans que Henri parût y prendre le moindre intérêt. Ce premier coup fut d'autant plus accablant pour le miniſtre, qu'il n'y

avoit alors à la cour de France aucune princesse nubile, que l'on pût substituer à madame Renée. Cette première contradiction n'étoit que le prélude de celles qu'il eut à essuyer de la part de la cour de Rome. Lorsqu'on s'adressa pour la première fois au saint-pere, afin d'obtenir des commissaires qui jugeassent sur les lieux cette grande affaire, il étoit prisonnier au château Saint-Ange, & n'attendoit sa délivrance que des secours que lui promettoient les rois de France & d'Angleterre : il autorisa le cardinal Volsei, son légat *à latere*, à s'associer quelques évêques Anglois, & à prononcer définitivement sur cette affaire. La bulle fut apportée en Angleterre : mais quand on l'examina dans le conseil, on y trouva tant de restrictions, des clauses si captieuses, qu'on ne crut pas devoir en faire usage. Il fallut en solliciter une autre dont on envoya la formule à Rome; & comme le cardinal Volsei, nommé commissaire avec un plein pouvoir de se former un tribunal, pouvoit paroître suspect, on pria le pape de lui adjoindre un nouveau légat qui ne fût point dans le cas d'être récusé. C'étoit dans le tems que Lau-

ANN. 1529.

ANN. 1529. trec tenoit les Eſpagnols étroitement aſſiégés dans Naples. Clément accorda toutes les demandes de Henri : il remit au cardinal Campège, qu'il aſſocioit à Volſei, une bulle qui caſſoit, dit-on, le mariage, en lui recommandant toutefois de n'en point faire d'uſage juſqu'à nouvel ordre, & de traîner la procédure juſqu'à ce que l'on vît clairement qui reſteroit le maître en Italie : car ſi, contre toute eſpérance, le parti de l'empereur reprenoit le deſſus, Clément ne vouloit pas ſe trouver brouillé avec lui; & malgré toutes les obligations qu'il avoit aux deux rois, il faiſoit, comme nous l'avons remarqué, des vœux ſecrets pour l'empereur. Volſei ſe prêta ſans répugnance, à toutes les lenteurs, à tous les délais de ſon collégue. Depuis qu'il s'étoit apperçu qu'il travailloit pour Anne de Boulen, ſa rivale de faveur, & la protectrice de tous ceux qu'il avoit offenſés, ſon zèle s'étoit extrêmement refroidi : il auroit bien voulu revenir ſur ſes pas; & quoiqu'il redoutât avec raiſon l'emportement de ſon maître, il eſſaya, mais trop tard, de le dégoûter d'une entrepriſe dont on ne pouvoit plus ſe promettre

aucun succès, depuis que l'empereur, vainqueur à Naples & à Milan, dominoit sans concurrent en Italie. Henri, éperdûment amoureux, & d'ailleurs convaincu que sa cause étoit juste, ne put se persuader qu'aucune considération pût jamais engager le pape à lui manquer de parole, jusqu'à ce qu'il reçut enfin une bulle par laquelle Clément évoquoit l'affaire à son tribunal, & le sommoit de comparoître à Rome dans quarante jours. Henri, regardant cette bulle comme un outrage, déchargea sa colère sur le cardinal Volsei : il le regarda comme un traître qui s'étoit entendu avec le pape pour lui faire dévorer cet affront : plus il le croyoit habile, & plus il le jugea coupable. Il commença par le dépouiller de la dignité de chancelier, & le relégua dans une terre de l'évêché de Vinchester dont il l'avoit nouvellement pourvu. Les ennemis de Volsei, & Anne de Boulen à leur tête, craignant qu'un sentiment de pitié ne succédât bientôt à ce premier emportement, pressèrent tellement le roi, qu'il abandonna ce malheureux favori à la sévérité des loix. On l'amenoit à Londres, pour

ANN. 1529.

ANN. 1529. y répondre aux divers chefs d'accusation intentés contre lui, lorsque la mort l'enleva si à propos, que bien des gens crurent qu'il se l'étoit procurée.

Négociations en Angleterre : Générosité de Henri VIII.

Du Bellay.
Belcarius.
Le Grand, hist. du div.

Dans ces momens critiques, arriva Guillaume du Bellai-Langei que le roi envoyoit en qualité de son ambassadeur extraordinaire, pour régler définitivement les sommes dûes à l'Angleterre par l'empereur. Le choix de l'ambassadeur contribua beaucoup au succès de la négociation. Jean du Bellay, évêque de Bayonne & frere du seigneur de Langei, avoit le premier composé un mémoire en faveur du divorce : Guillaume, ami & protecteur des sçavans parmi lesquels il tenoit le rang le plus distingué, offroit de faire approuver l'opinion de son frere par la Sorbonne & les autres Universités du royaume. La proposition fut d'autant plus agréable à Henri, qu'on lui avoit déja suggéré cet expédient comme un préservatif infaillible contre la mauvaise volonté du pape & des cardinaux, qui ne se résoudroient jamais à envelopper dans leur condamnation les compagnies les plus éclairées & les

plus respectables de l'Europe. En reconnoissance de ce bon office & pour s'assurer encore davantage l'appui du roi de France, qui lui devenoit plus nécessaire que jamais, Henri ne chicana point sur la quantité de la somme qui lui étoit dûe : au lieu de huit cens mille écus qu'il auroit pu absolument exiger, en y comprenant l'amende stipulée dans la promesse de mariage entre l'empereur & Marie d'Angleterre, il ne demanda que les deux cens quatre-vingt-dix mille écus d'argent déboursé : sur cette somme même, il déduisit celle de cinquante mille écus prêtée par Henri VII. à Philippe le Beau, pere de l'empereur, qui lui avoit remis pour gage une fleur de lys d'or enrichie de pierreries, qu'il falloit remettre à l'empereur. Henri en fit don à son filleul, le duc d'Orléans, se croyant, disoit-il, obligé de contribuer pour sa part, à sa délivrance.

ANN. 1529.

Aussi-tôt que Langei eut apporté d'Angleterre les quittances dont on avoit besoin, le grand-maître Montmorenci & François de Tournon, archevêque de Bourges, firent voiturer l'argent à Bayonne, dans le tems que

ANN. 1530.

Délivrance des enfans de France : mariage du roi

ANN. 1530. avec Eléonor.

Séb. Moreau.
Du Bouchet.
Ferron.
Du Bellay.

dom Pédro Fernandès de Vélasco, connétable de Castille, amenoit à Fontarabie les fils de France & la reine Eléonor. L'échange, qui pouvoit se faire en quelques jours, dura plusieurs mois, soit par la politique artificieuse de Charles-Quint, qui convaincu que François ne remueroit rien jusqu'à ce qu'il eût recouvré ses enfans, profitoit de ce tems pour affermir son autorité en Italie, soit par la minutieuse défiance des commissaires Espagnols, qui voulurent peser & essayer chaque pièce d'or qu'on leur présentoit. Il étoit stipulé dans le traité, que le paiement se feroit en écus d'or-soleil de soixante & demi au marc, à vingt-deux carats trois quarts. Quelque soin qu'on se fût donné pour recouvrer la quantité nécessaire de pièces de cette nature, on n'avoit pu en rassembler que 900000 : on se proposoit de remplacer les 300000 qui manquoient, par d'autres pièces d'or d'espèce différente, que l'on délivreroit pour la valeur reçue dans le commerce. Les ministres Espagnols ne voulurent point se prêter à cet arrangement : il fallut envoyer ces espèces à la monnoie pour en fabriquer des

écus d'or-soleil; & l'on essuya, par cette opération, une perte assez considérable, qu'il fallut remplacer. Lorsqu'enfin tous les écus furent pesés, comptés, essayés, enfermés dans des caisses, & que tous les arrangemens eurent été pris pour consommer l'échange le lendemain matin, une nouvelle défiance, plus insultante & plus déplacée que la précédente, faillit à tout renverser. Un des espions du connétable de Castille vint lui rapporter au milieu de la nuit, qu'il avoit apperçu beaucoup de mouvement & de tumulte dans le quartier des François, & que vraisemblablement ils dressoient, dans ce moment, une embuscade pour lui enlever les ôtages & garder leur or. Le connétable, trouvant beaucoup de vraisemblance dans ce rapport, au lieu de se mettre sur ses gardes, fit monter à cheval les enfans de France, qu'on arracha de leur lit, & ordonna aux guides de s'enfoncer à toute bride dans l'intérieur de l'Espagne. Montmorenci, en arrivant sur le bord de la Bidassoa, à l'endroit où devoit se faire l'échange, fut étonné de ne découvrir personne sur le bord op- ANN. 1530.

posé : après avoir attendu une heure
ANN. 1530. ou deux, il prit le parti d'envoyer un de ses gentilshommes à Fontarabie pour sçavoir d'où pouvoit procéder ce retardement. L'envoyé lui rapporta que la ville étoit sous les armes, & qu'au milieu de la nuit, on avoit renvoyé les ôtages en Espagne, sans que personne pût deviner les raisons d'un procédé si extraordinaire. Montmorenci écrivit sur-le-champ une lettre ou plutôt un cartel à dom Velasco, où, mettant de côté les intérêts de leurs maîtres, il lui demanda raison de son procédé, telle qu'un gentilhomme la doit à son pareil, & lui fit tenir sa lettre par un trompette. Dom Velasco, qui avoit eu le tems de se convaincre de la fausseté du rapport de son espion, & qui avoit fait partir des couriers pour ramener les ôtages, s'excusa le moins mal qu'il put. L'échange se fit sur le soir ; & la nouvelle en fut promptèment apportée au roi, qui s'avança au-devant de la reine
6 de Juillet. Éléonor. Le mariage fut célébré sans aucune cérémonie, dans le couvent de Vérrière, à deux lieues en deçà du mont de Marsan. Le lendemain, le roi conduisit sa nouvelle épouse à Bor-

deaux & ensuite à Saint-Denis, où se fit la cérémonie du couronnement. Quoique la politique & la nécessité eussent seules réglé cette union, François étoit trop humain & trop juste pour faire partager à la sœur le juste ressentiment qu'il conservoit contre le frere. Elle lui ramenoit ses enfans dont elle avoit adouci autant qu'il étoit en elle, la longue captivité, à qui elle avoit tenu lieu de mere, & qui s'étant fait une douce habitude de la voir, ne la quittoient presque point. Les peuples à qui elle montroit ces précieux gages de la félicité publique, & qui la regardoient elle-même comme le gage d'une paix si ardemment desirée, la combloient de bénédictions : elle voulut mériter leur amour en établissant une union impossible entre deux princes voisins & ambitieux : de concert avec Louise de Savoye, elle s'efforça de ménager entre son frere & son mari une conférence où ces deux potentats, à qui rien ne pourroit résister, s'ils parvenoient une fois à concilier leurs intérêts, régleroient, à leur avantage mutuel, la destinée du reste des puissances de l'Europe. Charles goûta extrême-

ANN. 1530.

ment cette ouverture, parce qu'en effet, il ne pouvoit rien lui arriver de plus avantageux que de retenir le plus longtems qu'il lui seroit possible, son rival dans l'inaction. François, qui regrettoit toujours le Milanès, & qui ne sçavoit si la nouvelle qualité de beau-frere n'auroit pas inspiré à son ennemi d'autres sentimens, eut la foiblesse de s'y prêter. Le lieu de la conférence fut indiqué d'abord à Metz, ensuite à Cambrai : mais enfin le roi ouvrit les yeux, & n'apperçut dans ce vain projet qu'un nouvel artifice pour lui faire perdre la confiance de ses alliés ; il ne lui en restoit plus alors que deux, le roi d'Angleterre, & Soliman, empereur des Turcs.

ANN. 1530.

Première alliance de François avec les Turcs.

Manusc. du cabinet de Fontanieu.

Quoique François rougît encore de cette dernière alliance, il est certain qu'elle subsistoit déja depuis cinq ans. Nous avons trouvé à la bibliothèque du roi quelques-unes des pièces de cette correspondance ; & quoique ce ne soient que de simples lettres de créance, qui ne peuvent jetter beaucoup de lumières sur les intérêts respectifs, comme elles servent du moins à fixer la date d'un

changement important dans le système politique de l'Europe, nous avons cru devoir en donner une traduction littérale. ANN. 1530.

Moi dont la puissance est soutenue par les faveurs de l'éternel distributeur des graces, & par la multitude des bénédictions du chef de ses prophêtes, le bouclier de la prophétie, l'étoile resplendissante de la troupe des patriarches, & le modèle de la légion des saints (sur qui soit le salut) & par le concours des quatre favoris du prophête, Aboubekre, Omar, Osman & Ali, que Dieu illumine le lieu de leur repos. Ici est le seing du Sultan en lettres d'or & azur.

Moi qui suis l'empereur des empereurs, le prince des princes, le distributeur des couronnes des rois qui sont assis sur les trônes du monde, l'ombre de Dieu sur les deux terres, le dominateur de la mer Blanche & de la mer Noire, de l'Asie, de l'Europe, de la Caramanie, de la Grèce, de tout le pays d'Alexandrie, du Diarbékir, du pays de Cardes, de l'Aderbijan, de la Perse, de Damas, d'Alep, de l'Egypte, de la Mecque & de Médine, de Jérusalem, de l'A-

rabie heureuse & pétrée, & de tant d'autres contrées conquises par glorieux ancêtres, (que Dieu illumine le lieu de leur repos) ou que j'ai subjuguées moi-même avec mon cimeterre accoutumé à la victoire.

ANN. 1530.

L'empereur Soliman, fils de sultan Bajazet, fils de sultan Sélim, à vous, François, roi de France. Vous avez envoyé à ma sublime porte, qui est le refuge des rois, un homme de confiance nommé Frangipani. Il étoit porteur d'une de vos lettres & chargé d'exposer au pied de mon trône impérial, des affaires d'une grande importance. J'ai connu par son récit, qu'un ennemi s'étoit emparé de vos terres & vous tenoit dans une dure prison : ce sont-là les accidens de la guerre; & il n'est point rare de voir des rois enchaînés ou esclaves. Usez de votre courage & ne vous laissez point abattre par le malheur. C'est ainsi que mes glorieux ancêtres (que Dieu illumine le lieu de leur repos) se sont plû à affronter les périls au milieu des combats : moi-même, marchant sur leurs traces, tiens mon cheval toujours sellé & mon cimeterre à mon côté pour conquérir les royaumes & renverser les forteresses. Que Dieu

vous

vous comble de ses dons. Votre envoyé vous rendra de vive-voix réponse à vos demandes : comptez sur ce qu'il vous dira. Ecrit au commencement de la lune, de Rebiel Ahir, de l'Hégire 932, à Constantinople, la résidence de notre sublime porte. ANN. 1530.

François qui comprit que ce roi barbare, jugeant apparemment des usages de l'Europe par ceux de l'Asie, regardoit la situation où l'avoit réduit la bataille de Pavie, comme beaucoup plus déplorable qu'elle n'étoit en effet, lui adressa, aussi-tôt après son retour d'Espagne, une lettre pour le détromper. Les armes de France, la salamandre qui étoit la devise du monarque, la suscription, sont figurées en or & azur : *François par la grace de Dieu, roi très-Chrétien de France, à notre très-cher frere sultan Soliman, très-puissant empereur. Nous avons reçu les lettres que vous nous avez adressées par Jean Frangipani, & connu par son récit, toute la part que vous avez prise au malheur qui nous est arrivé devant Pavie. Ce qui nous a le plus consolés dans notre infortune, c'est qu'on ne peut l'imputer à un défaut de courage. Nous*

ANN. 1530.

ſuccombâmes au milieu des bataillons ennemis, lorſque notre cheval percé de coups, nous entraîna dans ſa chûte; accident qui, comme vous l'obſervez dans votre lettre, eſt arrivé aux plus belliqueux empereurs avant nous: car telle eſt la bizarrerie de la fortune, qu'elle épargne le plus ſouvent les lâches, & décoche tous ſes traits contre les hommes de courage. Nous vous remercions de l'offre que vous nous avez faite de vos tréſors & de vos armées innombrables, & nous ſouhaitons ardemment que Dieu, qui diſpoſe ſouverainement des cœurs & des évènemens, nous mette à portée de pouvoir, ſans déroger à notre qualité de roi très-Chrétien, vous marquer toute l'étendue de notre reconnoiſſance. Si nous ſommes aſſez heureux, vous connoîtrez combien eſt grande notre puiſſance en Europe, & combien les François ſurpaſſent toutes les autres nations en valeur & en diſcipline. Mais puiſque par la bonté divine & par la miſéricorde de celui qui nous a rachetés de ſon ſang, nous ſommes retournés dans nos Etats, nous n'avons déſormais beſoin d'aucun ſecours étranger pour les conſerver & les défendre, ainſi que vous dira plus

au long cet envoyé à qui nous vous prions d'ajouter foi sur ce qu'il vous dira de notre part.

ANN. 1530.

François n'avoit en effet aucun besoin de secours étranger pour défendre ses Etats : mais il envoyoit une nouvelle armée en Italie, & il avoit dès-lors le plus grand intérêt que l'archiduc Ferdinand ne se trouvât pas en état d'y faire passer des renforts de lansquenets : c'est vraisemblablement ce que l'envoyé étoit chargé d'expliquer de vive-voix. Quoi qu'il en soit, ce fut dans cette conjoncture que Soliman qui, quelques années auparavant, s'étoit déja rendu maître de Belgrade, entreprit de pénétrer plus avant en Hongrie. Louis Jagellon, roi de Hongrie & de Bohême, jeune prince plein de courage & âgé de vingt-deux ans, ne manqua pas d'implorer le secours de Ferdinand d'Autriche, son beau-frere ; mais il ne reçut que de vaines promesses : réduit à ses propres forces, il osa, avec une armée de vingt-cinq mille combattans, attendre de pied ferme, dans la plaine de Mohats, une armée de deux cens mille Turcs, & engager une bataille générale, où il périt malheureusement

Irruption des Turcs en Hongrie : siege de Vienne.
Sleidan. P. Jov. Heuter, rer. Austr. Ferron. Hist. du card. Martinusius.

ANN. 1530. avec la plus grande partie de sa noblesse. Les Hongrois, usant, après sa mort, du droit qu'ils ont d'élire leur souverain, déférèrent la couronne à Jean Zapoli, comte de Scepus & Vaivode de Transylvanie. Mais la reine Marie d'Autriche ayant rassemblé un petit nombre de seigneurs mécontens, leur persuada de procéder à une nouvelle élection & de déférer la couronne à l'archiduc Ferdinand, son frere, qui venoit déja de se mettre en possession du royaume de Bohême. Ferdinand, amenant avec lui une armée disciplinée, & appuyé par un grand nombre de seigneurs Hongrois, attaqua son rival encore mal affermi, & le défit si complettement, qu'il le força de chercher un asyle en Pologne. Retiré à la cour de Tarnoviski, Palatin de Cracovie, & effrayé de la puissance de son rival, *le roi* Jean sembloit avoir abandonné pour jamais la Hongrie, lorsque deux hommes bien foibles en apparence, mais doués de talens extraordinaires, un moine & un gentilhomme, entreprirent de le rétablir sur le trône. Le moine Martinusius parcourut à pied toutes les provinces de la Hongrie

pour y ſemer des germes de mécontentement dans l'eſprit des peuples & les diſpoſer ſourdement à une révolution. Jerôme Laſco, gentilhomme Polonois, déja employé dans quelques négociations à la Porte, ſe rendit à Conſtantinople pour implorer la protection du grand-ſeigneur. Le roi Ferdinand, inſtruit des mouvemens qu'il ſe donnoit, envoya, de ſon côté, des ambaſſadeurs, & ne rougit point d'offrir un tribut pour ce royaume, ſi, à ce prix, le grand-ſeigneur vouloit lui en confirmer la poſſeſſion & refuſer toute protection à ſon rival. Il ne remporta de cette humiliante démarche que la honte d'un refus. Soliman pénétra une ſeconde fois en Hongrie, à la tête d'une armée formidable, en chaſſa les garniſons de Ferdinand, s'avança enſuite dans l'Autriche & vint mettre le ſiege devant la ville de Vienne, défendue par une garniſon de vingt mille lanſquenets & de deux mille hommes de cavalerie, & abondamment pourvue de toutes ſortes de munitions. Forcé par la mortalité qui ſe mit dans ſes troupes & par la trahiſon de ſon viſir, de lever le ſiege, Soliman jura qu'il

ANN. 1530.

Ann. 1530

reviendroit l'année ſuivante avec une nouvelle armée. En s'en retournant, il poſa lui-même la couronne ſur la tête du roi de Hongrie, & lui laiſſa pour ſa garde un corps nombreux de janiſſaires.

Projets de Charles-Quint contre les Turcs : obſtacle qu'il rencontre de la part des proteſtans.

Sleidan. Guichard. Heuterus. Fra Paolo. Pallavicini.

Charles, que le danger de ſes provinces héréditaires avoit obligé de quitter précipitamment l'Eſpagne, apprit à Bologne la levée du ſiege de Vienne & la retraite des Turcs. Quoique cette nouvelle le délivrât pour le moment d'une cruelle inquiétude, il n'en ſentit que plus fortement la néceſſité de ſe préparer ſoit à repouſſer une nouvelle attaque, ſoit à la prévenir en portant ſur les terres de la domination Ottomane les mêmes ravages que les Turcs avoient exercés ſur l'Autriche. Le plan d'attaque qu'il forma étoit digne de ſon génie & de ſa puiſſance. En laiſſant à André Doria tous les bâtimens qui avoient apporté en Italie les troupes Eſpagnoles dont il étoit accompagné, en lui donnant le choix des officiers & des troupes dont il voudroit charger ſa flotte, enfin en lui remettant les ſommes qu'il venoit de tirer des Vénitiens & du duc de Milan, il lui recommanda de ſe tenir

prêt à faire une descente dans l'ancienne Grèce, au moment où lui-même attaqueroit la Hongrie & auroit attiré toutes les forces Ottomanes dans cette contrée. Mais, pour attaquer la Hongrie avec quelque espérance de succès & triompher des Turcs, il falloit leur opposer des forces supérieures ou au moins égales. Les troupes qui restoient à Charles, celles qu'il pouvoit tirer de l'Italie & de ses pays héréditaires, n'étoient pas suffisantes, à beaucoup près: il avoit besoin de s'associer tous les princes & Etats du corps Germanique; ce qui ne pouvoit se faire sans beaucoup de difficultés. ANN. 1530.

Luther, plus attaché à la propagation de sa doctrine, qu'au salut de sa patrie, dissuadoit les peuples & les princes de contribuer en rien à la guerre contre le Turc, jusqu'à ce qu'ils se fussent bien assurés que les secours qu'on leur demandoit, ne seroient pas employés à les replonger dans une captivité plus dure & plus affreuse que celle dont on vouloit les effrayer: car les Turcs, disoit-il, ne menacent que nos corps & nos biens, au lieu que le pape & ses suppôts, non contens de nos biens, veulent tyran-

niser nos ames, nos opinions & nos

ANN. 1530. consciences.

Luther, ainsi que nous l'avons déja observé, ne doit plus être considéré comme un prédicateur éloquent, un célèbre professeur de théologie : car, quoiqu'il continuât de remplir cette double fonction & qu'il eût la modestie de se contenter des gages ordinaires de sa chaire, il disposoit déja des biens & des forces d'une partie de l'Allemagne : il avoit enrichi, aux dépens du clergé, les princes & les villes qui combattoient sous ses enseignes : l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, les ducs de Lunebourg, un prince de la maison de Brandebourg, le prince d'Anhalt, le comte de Mansfeld, le duc de Meklembourg, le roi de Dannemark, & quatorze villes libres & impériales, faisoient profession ouverte de sa doctrine & recueilloient ses décisions comme des oracles. Dans les Etats attachés à l'ancien culte, il comptoit de nombreux partisans qui n'attendoient que l'occasion de se déclarer. Dès-lors il n'étoit pas question d'exécuter le décret de proscription prononcé contre lui à la diète de Worms : il ne demandoit plus une

ſimple tolérance : il vouloit partager le pouvoir. Le roi Ferdinand, enhardi par l'arrivée prochaine de l'empereur ſon frere, & cédant aux prières des princes & Etats Catholiques, proſcrivit, dans la diète de Spire, l'exercice de la nouvelle religion dans les Etats qui ne l'avoient point encore embraſſée, & ordonna que dans ceux où elle étoit devenue la religion dominante, on s'abſtînt d'invectiver contre l'Egliſe Romaine, & qu'on n'empêchât perſonne d'aller à la Meſſe. Ce décret, tout modéré qu'il étoit, révolta les partiſans de Luther. Vaincus par le nombre des ſuffrages, ils tinrent une aſſemblée ſéparée, où ils proteſtèrent contre ce qui venoit d'être réſolu, d'où leur vint la dénomination de *Proteſtans*, qu'ils préférèrent à celle de *Luthériens*, & ſous laquelle ils ſeront déſormais déſignés dans cette hiſtoire. ANN. 1530.

Trois députés eurent le courage d'aller trouver l'empereur en Italie & de lui ſignifier cette proteſtation, en lui déclarant de la part des Etats, qu'ils s'oppoſeroient de même à toutes les réſolutions qui pourroient être priſes en matière de religion, avant la te-

nue d'un concile libre & général.
ANN. 1530. L'empereur se rendoit alors à Bologne, où le pape étoit venu l'attendre, accompagné des ambassadeurs de toutes les puissances de l'Europe & du collége entier des cardinaux. Après la cérémonie du couronnement, l'empereur, remontrant au pape les progrès que l'hérésie avoit déja faits dans l'empire, la chaleur & l'animosité qui régnoient dans les esprits, le pria, puisque tout le monde promettoit de se soumettre aux décisions d'un concile, d'user de quelque condescendance pour ses enfans. Clément, qui ne craignoit rien tant qu'un concile, où sa naissance, son élection & sa conduite fussent discutées; où les griefs des Protestans contre la cour Romaine fussent proposés librement; où il ne fût ni le maître de régler les objets de délibération ni assuré de la pluralité des suffrages, tous inconvéniens qu'il avoit à redouter si ce concile se tenoit en Allemagne & sous la protection de l'empereur, répondit avec beaucoup d'adresse, que la demande des Protestans ne tendoit qu'à gagner du tems & à faire perdre à l'empereur tout le fruit de son voyage; que ce

prince n'ignoroit pas sans doute qu'une pareille assemblée ne pouvoit avoir lieu, si tous les princes Chrétiens n'y donnoient leur consentement, puisqu'autrement ce seroit tomber dans un inconvénient bien plus dangereux encore que celui qu'on vouloit éviter, & donner matière à un schisme; qu'il y avoit tout lieu de douter que dans les circonstances où l'on se trouvoit, les rois de France & d'Angleterre voulussent concourir à une assemblée convoquée à la requête de l'empereur; qu'il falloit du tems pour se bien assurer de leurs dispositions; qu'il en faudroit ensuite pour convenir d'un lieu qui fût du goût de tout le monde; qu'il s'écouleroit des années entières avant que ces premières difficultés fussent applanies & qu'on pût avec quelque sûreté indiquer l'ouverture du concile; qu'il faudroit ensuite laisser le tems aux églises de choisir des députés, & aux députés, de faire leurs préparatifs & de se rendre, de toutes les contrées du monde Chrétien, au lieu de l'assemblée; que du jour de l'indiction à celui de l'ouverture du concile, il s'écouleroit donc encore au-moins une ANN. 1530.

ANN. 1530.

année : or qui oseroit répondre, ajoutoit Clément, que, pendant ce tems, vu sur-tout l'état d'agitation où est aujourd'hui l'Europe, il ne surviendra pas des évènemens qui changeront totalement les dispositions des princes & rompront toutes les mesures qu'on aura prises ? D'ailleurs est-il bien certain que les Protestans auront plus de déférence pour les décisions de ce nouveau concile, que pour celles de ces anciens conciles qui ont condamné d'avance la plûpart de leurs erreurs ? Ne se plaindront-ils pas qu'ils n'ont point été suffisamment entendus ? que ceux qui doivent former le concile, sont juges & parties ? Il conviendroit donc au-moins de sçavoir avant tout, ce qu'ils entendent par un concile libre. Il fit ensuite observer à l'empereur, qu'il y avoit un moyen beaucoup plus expéditif que la tenue d'un concile, pour faire rentrer les Protestans dans le devoir : que le concours des deux puissances ecclésiastique & civile étoit déja intervenu dans cette affaire : qu'il falloit s'en tenir à faire exécuter la bulle de Léon X. & le décret de la diète de Vorms : qu'au reste, un politique aussi

éclairé que l'empereur ne pouvoit se méprendre sur la vraie cause du désordre : que les princes qui le fomentoient, se mettoient assez peu en peine des dogmes théologiques, mais desiroient ardemment de s'enrichir des biens ecclésiastiques & de s'affranchir de toute dépendance du chef de l'empire : que si l'empereur, plus intéressé encore que le chef de l'église dans cette querelle, parvenoit à réprimer leurs usurpations & à faire observer les loix, ils renonceroient bientôt à un parti où il y auroit tout à perdre, & rien à gagner : que les peuples privés de chefs, rentreroient d'eux-mêmes dans le devoir : qu'enfin, si ce premier moyen ne réussissoit pas, on feroit toujours à tems d'indiquer le concile : que, loin d'y répugner, comme ses ennemis, ou ceux qui le connoissoient mal, osoient l'en accuser, il s'y prêteroit avec joie, dans l'intime persuasion où il étoit, d'après l'expérience de tous les siecles, que ces augustes assemblées n'ont jamais servi qu'à consolider la puissance du saint-Siege. ANN. 1530.

Charles cédant à ces raisons, quitta l'Italie & se rendit à Ausbourg, où il Diète d'Ausbourg. *Ibid.*

avoit convoqué la diète de l'empire.
ANN. 1530. Quoiqu'il y parût avec tout l'éclat que donne la victoire, & que, contre l'usage, il eût enveloppé tous les dehors de cette ville des différens corps de troupes qu'il avoit amenées d'Espagne, les Protestans ne furent ni éblouis de tout cet appareil, ni intimidés par les menaces indirectes dont il assaisonna sa harangue. Ils répondirent avec une fermeté modeste, qu'ils étoient soumis aux loix de l'empire : qu'ils déféreroient toujours à l'autorité de l'empereur en tout ce qui ne blesseroit point leur conscience : que s'ils avoient le malheur de se tromper sur quelques points de doctrine, leur erreur du moins étoit involontaire, ainsi qu'on pouvoit aisément se l'imaginer : qu'ils se rétracteroient avec joie, dès qu'on les convaincroit par des textes des livres saints, qui seuls devoient être regardés comme la regle invariable de notre foi : & afin de mettre tout le monde à portée de leur rendre ce service, ils présentèrent à l'empereur leur confession de foi & le supplièrent de permettre qu'on en fît lecture à l'assemblée. Charles, qui craignoit que cette complaisance ne

fût mal interprétée à Rome, eut beaucoup de peine à leur accorder cette grace : mais enfin il se rendit. La lecture fut faite en pleine diète, le cahier déposé sur le bureau, & remis, par ordre de l'empereur, aux théologiens Catholiques, qui ne tardèrent pas à y répondre. Cette réponse fut aussi lue à l'assemblée : mais, quelque instance que fissent les Protestans, on refusa de leur en remettre une copie. Ceux qui desiroient sincérement l'union, firent agréer une conférence amicale entre les plus célèbres théologiens des deux partis. Luther n'étoit point du nombre, parce qu'il étoit sous l'anathême & un décret de proscription : mais on ne laissoit pas de le consulter sur tout ce qui se proposoit. Se défiant du caractère doux & conciliateur de Mélancton, son principal disciple, il lui fit de sévères défenses de se relâcher sur aucun article; & dès-lors il fallut rompre les conférences. Les princes Protestans, toujours vus de mauvais œil, signifièrent à l'empereur, que puisqu'on leur refusoit toute communication de la réponse à leur confession de foi, & que la voie des conférences n'aboutissoit qu'à des dis-

ANN. 1530.

ANN. 1530. putes interminables, où chacun, sans respect pour la vérité, n'aspiroit qu'à éluder les raisons de son adversaire, il ne restoit qu'un moyen efficace de conciliation, que ce moyen consistoit à tenir au plutôt un concile libre, dont toutes les décisions en matière de doctrine fussent appuyées sur des textes de l'Ecriture : que ce concile devant s'assembler pour les besoins de la Germanie, il étoit indispensable qu'il se tînt dans cette contrée : qu'il seroit à desirer qu'il fût général : que si toutefois cela souffroit trop de difficultés, l'empereur pouvoit de sa propre autorité & sans l'intervention de personne, en convoquer un national, où tous les Fidèles auroient le droit d'être entendus. Après cette déclaration, les princes se retirèrent d'Ausbourg, où ils craignoient d'être arrêtés. L'empereur, délivré par cette retraite, de toute opposition, condamna les principaux articles de la confession de foi, enjoignit à ceux qui s'étoient emparés des biens ecclésiastiques, de les restituer & de faire réparer à leurs dépens, les monastères qu'ils avoient détruits; proscrivit jusqu'à la tenue d'un concile, qui devoit être indiqué dans

ſix mois, & s'aſſembler dans un an, les changemens déja introduits dans la diſcipline de l'Egliſe; chargea la chambre impériale de veiller à l'exécution de cet édit, & de procéder en toute rigueur contre les réfractaires.

ANN. 1530.

Election de Ferdinand pour roi des Romains.

Du Bellay. Guichard. Heuterus. Belcar.

Cet acte de rigueur valut à François I. des alliés auxquels il n'avoit pas ſongé juſqu'alors. Les princes & Etats Proteſtans, qui ſe croyoient à la veille d'être attaqués, recoururent à lui comme au prince le plus à portée de les défendre. Quelque beſoin qu'il eût de ſe fortifier d'amis & d'alliés, il ne fit pas à cette première propoſition toute l'attention qu'elle ſembloit mériter. Pluſieurs cauſes concouroient à le rendre froid & réſervé, l'épuiſement de ſon peuple & la réſolution qu'il avoit priſe de le laiſſer reſpirer pendant quelques années: ſon titre de roi très-Chrétien, qui ſembloit lui interdire la protection des Hérétiques: les avances ſecrettes du pape, qui ayant déja tiré de l'empereur preſque tous les avantages qu'il pouvoit s'en promettre, ſongeoit ſérieuſement à ſe faire un rempart de François I, ſoit contre les menaces d'un concile général, ſoit

ANN. 1530. contre des arrangemens politiques, funestes à la liberté d'Italie & à l'indépendance du saint-Siege, que Charles-Quint devoit lui proposer à son retour d'Allemagne. Il s'excusoit envers le monarque, des déférences & de la sorte de prédilection qu'il avoit été forcé de marquer à son rival, promettant, dès qu'il seroit libre, de lui assigner, à son tour, une pareille conférence qui ne seroit dûe qu'à l'amitié. François, qui portoit toujours ses regards sur l'Italie, & qui étoit persuadé que le pape seul pouvoit lui en ouvrir l'entrée, vouloit, à quelque prix que ce fût, le mettre dans ses intérêts; & poussa la chose si loin, qu'oubliant peut-être ce qu'il devoit à son sang, & voulant renchérir sur l'empereur, qui n'avoit donné que sa fille naturelle à un bâtard des Médicis, qu'il établissoit souverain à Florence, il demanda pour Henri, duc d'Orléans, son second fils, la fameuse Catherine de Médicis, seul enfant légitime de la branche aînée de cette maison, & qui, en cette qualité, pouvoit apporter à son mari des prétentions sur plusieurs Etats d'Italie, mais qui ne possédoit réellement que la suc-

ceſſion de ſa mere, principale héritière de la branche aînée de la Tour d'Auvergne. Soit que le pape ne pût ſe perſuader qu'une pareille demande fût ſincère, ſoit qu'il craignît le reſſentiment de l'empereur dans une conjoncture où ce prince tenoit en ſa main les plus grands intérêts de l'Egliſe Romaine, il refuſa de prendre aucun arrangement définitif, content de ſe ménager de loin la protection du monarque, & continuant toujours de verſer ſes plus précieuſes faveurs ſur l'empereur. ANN. 1530.

Charles mettant à profit, pour la grandeur de ſa maiſon, les diſpoſitions favorables du pape & de tous les princes Catholiques d'Allemagne, convoqua le collége électoral à Cologne, & déclara qu'ayant pluſieurs royaumes & divers peuples à gouverner, il ne pouvoit réſider conſtamment en Allemagne : que l'empire cependant, troublé par des querelles de religion, menacé par les armes des Infidèles, avoit beſoin d'un chef actif & vigilant, qui fût toujours à portée de veiller à l'exécution des loix & de contenir tout le monde dans le devoir : qu'il lui paroiſſoit indiſpenſable ANN. 1531.

ANN. 1531.

que, pour suppléer à son absence, on créât au-dessous de lui un roi des Romains, sur qui il pût se décharger d'une partie des soins de l'administration : qu'il ne connoissoit personne plus propre à cette place que Ferdinand son frere, roi de Bohême & de Hongrie, dont les Etats étoient comme un avant-mur qui couvroit l'Allemagne contre une invasion des Turcs. Le collége électoral, à la réserve de l'électeur de Saxe, ayant déclaré Ferdinand roi des Romains, le conduisit en grande cérémonie à Aix-la-Chapelle, où il reçut la couronne des mains de son frere. L'empereur, qui avoit appris en Italie la mort de la célèbre Marguerite sa tante, se rendit dans les Pays-bas pour en régler l'administration & en tirer tous les secours d'hommes & d'argent dont il prévoyoit qu'il auroit incessamment besoin, soit contre les Turcs, soit contre les princes protestans.

Ligue de Smalcalde. *Sleidan. Guichard. Du Bellay.*

Ceux-ci s'étant assemblés à Smalcalde & ayant réglé les secours que chacun seroit tenu de fournir dans le cas où l'un d'eux viendroit à être attaqué, commencèrent par faire signifier à Ferdinand, qu'il eût à s'abstenir

de prendre le titre de roi des Romains & d'en exercer aucune fonction, attendu que la prétendue élection sur laquelle il s'appuyoit, étoit contraire aux dispositions de la bulle d'or & à toutes les loix de l'empire. Ils notifièrent leur opposition à l'empereur & à tous les princes, en déduisant les raisons sur lesquelles ils l'appuyoient. Malgré le peu de succès de leurs premières démarches à la cour de France, ils crurent devoir hasarder une nouvelle députation. Leurs envoyés représentèrent qu'au travers du voile dont la maison d'Autriche couvroit ses démarches, on démêloit aisément ses vues : que l'élection de Ferdinand pour roi des Romains, au mépris des loix & sans égard à l'opposition d'une partie des Etats, décéloit un projet formé depuis long-tems, de faire de l'empire une monarchie absolue & héréditaire : que ne pouvant y parvenir qu'en détruisant tous ceux qui avoient intérêt de s'y opposer, elle se servoit aujourd'hui de la haîne des Catholiques pour écraser les Protestans, bien résolue de se servir ensuite du ressentiment des Protestans pour opprimer, à leur tour,

ANN. 1531.

ANN. 1531. les Catholiques : qu'il feroit à defirer fans doute, que les efprits ne fuffent jamais divifés fur les matières de religion, mais que lorfque ce malheur étoit arrivé, c'étoit par la perfuafion, & non par les armes, qu'on devoit effayer de les rapprocher : que depuis près de vingt ans, ils n'avoient ceffé de folliciter la tenue d'un concile : que leurs adverfaires convenoient eux-mêmes qu'il s'étoit gliffé bien des abus dans le gouvernement eccléfiaftique, & qu'en général, l'Eglife avoit befoin d'une réformation : que dès-lors il étoit au-moins douteux fi celle qui venoit de s'établir parmi eux, n'étoit pas la bonne : qu'en tout cas, ils l'abandonneroient, lorfqu'on leur en produiroit une autre plus conforme à la doctrine de l'Evangile & à la pratique des premiers fiecles : qu'ils fupplioient le roi de ne point ajouter foi à toutes les calomnies qu'on débitoit contr'eux ; de fe tenir en garde & contre les follicitations du pape, intéreffé à perpétuer les abus, & contre les perfides careffes de l'empereur, qui cherchoit à l'endormir jufqu'à ce qu'il fût venu à bout de fes deffeins fur l'Allemagne : que s'il rejettoit leurs prières

& refusoit de les secourir, ils succomberoient sans doute, mais qu'un jour peut-être le monarque regretteroit à son tour, d'avoir perdu des alliés naturels, qui assuroient la tranquillité de ses provinces. François approuva le refus que faisoient les confédérés de reconnoître Ferdinand pour roi des Romains, & déclara que, de son côté, il ne lui donneroit point d'autre titre que celui de roi de Bohême. Il donna de justes éloges aux dispositions où ils paroissoient être de se soumettre aux décisions d'un concile libre. personne, disoit-il, ne sentoit mieux que lui le besoin urgent d'une pareille assemblée : il avoit déja prié le pape de la convoquer, & il ne cesseroit point ses poursuites, qu'il n'eût obtenu un bien si généralement desiré. Quant au secours qu'ils demandoient, il dit qu'il étoit lié par une confédération si étroite avec le roi d'Angleterre, qu'il ne faisoit rien sans sa participation : qu'il alloit le sonder à cet égard, & qu'il ne doutoit presque point qu'il ne le trouvât favorablement disposé : que ce court délai ne pouvoit déplaire aux alliés, puisqu'il n'avoit pour objet que de leur

ANN. 1531.

ANN. 1531.

procurer un nouvel appui : qu'aussitôt qu'il auroit reçu réponse, il feroit partir pour Smalcalde un ministre de confiance avec de pleins-pouvoirs.

Suite du divorce d'Angleterre.

Du Bellay. Le Grand. Rapin Toiras. Godevin.

Henri, sans la participation duquel François ne vouloit former aucun nouvel engagement, donnoit alors bien plus d'attention à l'affaire de son divorce, qu'aux intérêts politiques, qui partageoient l'Europe. Renfermé dans son isle, où il étoit si difficile de l'attaquer tant qu'il conserveroit l'affection de ses sujets, il tâchoit de s'assurer de leurs dispositions par rapport au pape & au clergé, sans leur laisser encore appercevoir jusqu'où il prétendoit les conduire. La jalousie des seigneurs laïcs contre les ecclésiastiques, les principes du Luthéranisme, qui fermentoient sourdement dans les esprits, applanirent les premières difficultés : il se fit conférer, moitié par ruse, moitié par crainte, la qualité de chef suprême de l'Eglise Anglicane, ne donna plus au pape que le titre d'évêque de Rome, & imposa des taxes arbitraires sur le clergé. Quoique ces entreprises tendissent à une défection totale du saint-Siege, le pape n'en parut point aussi allarmé

allarmé qu'on auroit dû naturellement s'y attendre. Plusieurs causes contribuoient à lui inspirer cette dangereuse sécurité. Henri VIII. étoit de tous les princes de l'Europe celui qui jusqu'alors avoit montré le plus de zèle & d'attachement pour le saint-Siege. Lorsque Luther s'étoit permis des déclamations indécentes contre l'Eglise Romaine, Henri, oubliant en quelque sorte son rang, n'avoit pas dédaigné d'entrer lui-même en lice contre ce fougueux adversaire; & il l'avoit combattu avec de si fortes armes, qu'il l'avoit presque réduit à ne répondre que par des injures: ressource assez ordinaire à ceux qui ont tort. Cet ouvrage avoit mérité à Henri le titre de *défenseur de la foi*: il continuoit de le porter, & il avoit si peu changé de sentimens, que Luther, sur le bruit de ce qui se passoit alors en Angleterre, lui ayant écrit une lettre extrêmement soumise, pour excuser un emportement dont il n'avoit pas été le maître, Henri lui témoigna le plus souverain mépris & ne voulut avoir aucun commerce avec lui. Comment se persuader qu'un prince, qui avoit vengé avec tant d'éclat la cause

ANN. 1531.

du saint-Siege, qui s'honoroit du titre
ANN. 1531. de défenseur de la foi, qui détestoit le chef des Hérétiques, & faisoit brûler impitoyablement tous ceux qu'il découvroit dans son isle, consentît jamais à faire cause commune avec eux, à combattre sous leurs enseignes? Clément demeura convaincu que Henri, suivant sa méthode ordinaire, ne cherchoit qu'à lui faire peur; qu'il ne se porteroit point aux dernières extrémités: considérant, d'un autre côté, que la mort de Catherine d'Arragon, un dégoût pour Anne de Boulen pouvoient, d'un moment à l'autre, amener un dénouement qui n'offenseroit personne, il résolut de traîner l'affaire en longueur & de régler sa conduite sur les évènemens. Quoique Henri refusât de constituer un procureur à Rome, pour y défendre sa cause, il avoit consenti à y envoyer un *excusateur*; ce qui revenoit à-peu-près au même. La cause avoit été plaidée au tribunal de la rote avec beaucoup de chaleur & une grande affluence de peuple. Clément s'appercevant que Henri VIII. alloit être condamné, avoit accordé un nouveau délai qu'on ne lui demandoit pas, &

qui devoit durer jusqu'à ce que l'empereur fût repassé en Espagne. Loin de lui sçavoir gré de ce ménagement, Henri se crut humilié de lui avoir des obligations; & dans le dépit que lui causoit toute cette procédure, il étoit incertain contre lequel il étoit le plus irrité, du pape ou de l'empereur. C'est dans ces circonstances que François lui fit part des propositions des Protestans d'Allemagne. Henri eût bien voulu qu'au lieu de se borner à leur fournir des secours pécuniaires, François eût recommencé lui-même la guerre; & pour l'y déterminer, il lui représenta que Charles, éloigné de l'Espagne qui étoit le centre de sa puissance, attaqué en même-tems en Autriche par le Turc, dans le centre de la Germanie par les Protestans, & dans les Pays-bas, par les armées réunies de France & d'Angleterre, ne pourroit long-tems soutenir une partie si inégale. L'occasion étoit d'autant plus propre à tenter François, que les deux principales raisons qui l'avoient forcé à subir les conditions rigoureuses du traité de Cambrai, ne pouvoient plus l'arrêter: il avoit recouvré ses enfans; & la succession de Louise de

ANN. 1531.

Savoye sa mere, venoit de remplir son épargne.

ANN. 1531.

Mort de la régente.

Manusc. de Béthune.

Belleforêt.

Cette princesse ambitieuse & avare, après avoir essuyé une longue maladie à Fontainebleau, mourut au village de Grets en Gâtinois, dans le tems qu'elle se faisoit transporter au château de Romorentin, & laissa une somme de quinze cens mille écus d'or, qui auroient presque suffi pour acquitter la rançon du roi son fils, ou du moins pour retirer les enfans de France. Ce sacrifice si naturel à une mere, lui auroit attiré les bénédictions d'un peuple reconnoissant, qui n'auroit pas même examiné si ce n'étoit point une restitution. François en détacha cinq cens mille écus pour retirer des mains de Charles-Quint les terres de la maison de Vendôme, situées dans les Pays-bas, & rentrer lui-même dans les terres qu'il avoit été obligé de céder en échange. A cette occasion, il publia une ordonnance pour réunir à la couronne tous les domaines aliénés, à la réserve des appanages.

Il lui restoit encore un million d'écus, qui joints aux revenus ordinaires de l'Etat, auroient suffi pour subvenir aux frais de la guerre; mais prévoyant

que dès qu'elle seroit déclarée, tout le poids en retomberoit sur lui, & ne sçachant quel fond il pouvoit faire sur ses alliés, il montra dans cette rencontre, une circonspection dont Henri VIII. ne le croyoit peut-être pas capable. Il envoya, suivant sa promesse, Guillaume du Bellay vers les princes de l'union de Smalcalde, qui, ne voyant arriver personne de sa part, commençoient à prendre ce silence pour un refus. Après avoir produit ses pouvoirs, ce ministre déclara que bien que le roi son maître, n'eût encore pu tirer que des promesses du roi d'Angleterre sans aucun engagement positif, il accédoit à la protestation qu'ils avoient faite contre l'élection d'un roi des Romains, & qu'il s'engageoit de conduire à leur secours toutes les forces de son royaume aussi-tôt qu'il en seroit requis. Comme cette promesse ne rassuroit que médiocrement les confédérés qui pouvoient se trouver écrasés avant que les troupes Françoises eussent pénétré jusqu'à eux, & qu'ils desiroient, avant tout, quelque secours pécuniaire, qui les mît en état de supporter les frais d'une première campagne, Langei consentit, quoi-

ANN. 1531.

ANN. 1531. qu'avec bien de la peine, à déposer une somme de cent mille écus, mais en stipulant bien expressément qu'elle ne pourroit être employée pour attaquer, mais uniquement pour se défendre, & dans le cas où l'on voudroit les contraindre par la voie des armes, à reconnoître Ferdinand en qualité de roi des Romains. Hors ce cas unique, la somme devoit être fidèlement rendue.

ANN. 1532. Toutes ces précautions étoient d'autant plus sages, que l'on prévoyoit que les Protestans, trop foibles encore pour vouloir donner la loi, n'avoient d'autre but que d'assurer le libre exercice de leur religion; & l'on ne doutoit point que s'ils obtenoient ce point, ils n'accédassent à l'élection de Ferdinand. Or il n'étoit presque pas douteux que l'empereur ne l'accordât, s'il voyoit ou trop de danger ou trop de difficulté à les réduire; & alors François, outre le démérite de s'être déclaré le fauteur des ennemis du saint-Siege, se feroit encore trouvé chargé du reproche d'avoir, sans aucune utilité, enfreint une des clauses du traité de Cambrai. Ce que Langei avoit prévu arriva. Soliman, qui avoit

laissé reposer ses troupes l'année précédente, se mit en campagne au commencement de celle-ci : aussi-tôt l'empereur, qui avoit besoin de toutes les forces du corps Germanique pour résister à un si redoutable adversaire, donna commission à l'archevêque de Mayence & à l'électeur Palatin de traiter avec les Protestans, & indiqua une nouvelle diète à Nuremberg. On convint que, jusqu'à la tenue d'un concile libre & général, dont l'empereur s'efforceroit de procurer la convocation dans six mois, il y auroit une paix universelle en Allemagne; que personne n'y seroit troublé pour cause de religion, & que les procédures déja commencées à la chambre impériale, seroient abolies : de leur côté, les Protestans s'engagèrent à contribuer de toutes leurs forces à repousser l'ennemi commun. L'empereur, à qui la nouvelle union que les Protestans avoient contractée avec la France, donnoit la plus vive inquiétude pour l'avenir, profita d'une indiscrétion du monarque pour le ruiner de fond en comble dans l'esprit de ses alliés. François, craignant qu'on ne donnât à Rome une inter-

ANN. 1532.

Diète de Nuremberg : paix de religion.

Sleidan.
Frapaolo.
Pallavicin.
Du Bellay.

ANN. 1532.

prétation peu favorable à ses démarches, avoit fait dire au saint-pere, que ce n'étoit ni l'estime ni l'amitié qui l'avoit porté à donner des secours aux confédérés de Smalcalde; qu'il détestoit leurs erreurs, & trouveroit bien le moyen de les faire rentrer dans le sein de l'Eglise : qu'il n'avoit voulu, dans cette occasion, qu'empêcher que l'empereur ne les asservît & ne rendît l'empire héréditaire dans sa maison. Cette déclaration, que le pape avoit communiquée à l'empereur, fut communiquée par l'empereur, à la diète générale. Les Protestans indignés renvoyèrent au roi ses cent mille écus, & se regardèrent comme suffisamment déchargés de toute espece de reconnoissance.

Pacification des cantons Helvétiques.
Manuscr. de Béthune.
Sleidan.

La perte que François recevoit par cet accord, fut en quelque sorte compensée par un avantage considérable qu'il remporta sur la maison d'Autriche. Le corps Helvétique n'étoit gueres moins agité que l'empire, par les querelles de religion : les trois cantons les plus considérables, Zurich, Berne & Bâle, avoient embrassé la réforme de Zuingle, & faisoient tous les jours des prosélytes dans les com-

muns bailliages & même dans les autres cantons. Cinq de ces cantons, Lucerne, Uri, Schuits, Zug & Undervalde, extrêmement zèlés pour la religion Catholique & échauffés par les exhortations du pape & par les menées secrettes de la maison d'Autriche, formèrent une ligue particulière, dont l'objet principal étoit la conservation de la religion Catholique & l'extirpation de l'hérésie. Ne se trouvant pas assez forts pour exécuter leur projet, ils recoururent à Ferdinand & promirent de partager avec lui les terres conquises sur leurs ennemis. Les trois cantons *Evangéliques*, c'est le nom qu'ils se donnoient, s'unirent, de leur côté, avec la ville de Strasbourg & le landgrave de Hesse. On commença de part & d'autre à s'observer & on rompit toute espece de communication. Les Catholiques, qui avoient le plus à souffrir de l'interruption du commerce, parce qu'ils habitoient un terrein aride, qui ne fournissoit pas suffisamment aux premiers besoins de la vie, armèrent les premiers & vinrent fondre sur les Zurichois; ceux-ci, obligés de se défendre avec des forces trop inégales, fu- ANN. 1532.

ANN. 1532. rent taillés en pièces en deux batailles ; dans l'une desquelles Zuingle, qui ne croyoit pas que ses fonctions de curé & de prédicateur le dispensassent de combattre pour la défense de sa patrie, expira les armes à la main. Ces premiers avantages, dûs plutôt à la surprise qu'à la force, ne décidoient point la querelle. Les Bernois accoururent au secours des vaincus & relevèrent promptement leurs espérances : acharnés les uns sur les autres, les Suisses alloient s'entre-détruire, si François, en qualité d'ami commun, n'eût promptement interposé sa médiation. Ses ambassadeurs, s'étant fait appuyer par les magistrats de Fribourg, de Soleure, d'Appenzel & de Glaris, qui avoient gardé la plus exacte neutralité, commencèrent par faire agréer aux deux partis une suspension d'armes : ensuite ayant assemblé les principaux chefs & leur ayant remontré que leur liberté, leur force, leur considération dans l'Europe, & généralement tous les avantages dont ils jouissoient, dépendoient de leur union, ils proposèrent un plan de conciliation, qui fut unanimement adopté. Les ambassadeurs du roi Fer-

dinand, qui s'oppofoient à cet accord, furent déclarés ennemis publics : ceux de l'empereur, qui offroient des penfions & une folde confidérable, ne furent point écoutés : ceux de France furent remerciés publiquement & obtinrent fur-le-champ une levée de dix mille hommes.

ANN. 1532.

Cette levée de troupes étrangères, les foins que fe donnoit le monarque pour armer dans les ports de Bretagne & de Normandie, un grand nombre de bâtimens, & les faire paffer dans la Méditerranée, donnèrent de l'inquiétude à Charles-Quint : car, puifque le roi armoit, il avoit deffein de faire la guerre ; & aux termes où ils en étoient l'un à l'égard de l'autre, cette guerre devoit naturellement le regarder : pour mieux s'en éclaircir, il lui envoya le marquis de Balançon, en qualité d'ambaffadeur extraordinaire, avec ordre de lui dire que le dernier traité les ayant rendu véritablement freres, ils ne devoient plus avoir qu'un même intérêt : que, quand bien même il refteroit encore quelques points fur lefquels on ne feroit pas entièrement d'accord, ce que toutefois l'empereur ignoroit abfolument, ces difcuffions

Négociations artificieufes de l'empereur.
Du Bellay. Recueil hift. de Camufat.

devoient être vuidées, comme toutes
ANN. 1532. celles qui s'élèvent dans les familles, par une transaction amicale, ou par l'arbitrage de quelques amis communs : que, dans une guerre qui intéressoit tous les princes Chrétiens, puisqu'il étoit question de repousser les Infidèles, l'empereur croiroit faire une injure au roi son frere, s'il ne lui rappelloit les offres volontaires de secours qu'il avoit faites, les engagemens qu'il avoit pris pour une cause & si sainte & si juste : que, bien que l'Allemagne fût une fourmillière de soldats, que l'empereur eût déja des troupes innombrables, qu'il s'en présentât journellement beaucoup plus qu'il n'en pouvoit nourrir, il avoit une si haute idée de la valeur & de la discipline de la gendarmerie Françoise, qu'il prioit le roi son frere, de lui en envoyer un détachement : qu'il le prioit d'y ajouter quelques-unes de ses galères & sur-tout des secours d'argent.
» Monsieur l'ambassadeur, répondit
» le roi, j'ignore si la guerre dont
» vous me parlez, est une guerre de
» religion ou d'ambition : je n'exa-
» mine point s'il n'étoit pas aisé de
» l'éviter en laissant au roi Jean une

» couronne que les Hongrois lui ont » librement déférée, ou même en » acceptant l'arbitrage du pape, du » roi de Pologne, ou de tel autre » prince Chrétien, auquel ce roi a » toujours offert de se soumettre. J'ou» blierai, dans ce moment, la ma» nière dont mon frere en a usé avec » moi tant qu'a duré ma prison, les » conditions tortionnaires auxquelles » il m'a fallu racheter mes enfans, les » ligues qu'il a formées contre moi » en Italie, & les tourmens qu'il se » donne encore journellement pour » ne me laisser aucun allié : je ne con» sidère que la nature de ses deman» des. Ma gendarmerie est composée » de l'élite de ma noblesse; & dès» lors elle est inséparable de ma per» sonne : je ne la prête non plus que » mon épée. Mes galères suffisent à » peine pour garantir les côtes du Lan» guedoc & de Provence, où il peut » tout aussi-bien prendre envie aux In» fidèles de faire une descente, que » sur celles de Naples ou de Cata» logne. Mais comment, après avoir » tout récemment tiré de moi deux » millions d'écus d'or, n'a-t-il pas » honte de me venir encore deman-

ANN. 1532.

ANN. 1532.

» der de l'argent ? Me regarde-t-il » donc comme ſon banquier ou ſon » caiſſier ? Monſieur l'ambaſſadeur, » vous direz à l'empereur mon frere, » qu'il me connoît bien peu, s'il a » pu croire que, dans un péril com» mun, je puiſſe ou je veuille de» meurer tranquille. La conduite que » j'ai tenue juſqu'ici devoit lui avoir » appris que par-tout où il y a de l'hon» neur à acquérir, je ne cède point » ma place à un autre. L'Italie & » l'Allemagne ſont également mena» cées : mon frere veille à la défenſe » de l'une, & il a, m'avez-vous dit, » des troupes innombrables, plus de » ſoldats qu'il n'en peut nourrir : je » me charge de l'autre : j'y conduirai » en perſonne cinquante mille com» battans : il peut s'en repoſer ſur » moi «.

Alliance avec le roi de Hongrie. Ibid.

Pour comble de diſgrace, le marquis de Balançon trouva à la cour de France l'ambaſſadeur du comte de Scepus, roi de Hongrie, traité avec tous les égards dûs aux repréſentans des têtes couronnées ; & cet ambaſſadeur étoit ce même Jerôme Laſco, qui avoit attiré dans la Hongrie les armes de Soliman, & qui partageoit

avec le moine Martinusius la principale autorité. Il venoit solliciter des secours ou concerter une diversion; & afin de se donner un titre à la protection du roi, il demandoit pour son maître, qui n'étoit point encore marié, une princesse du sang de France. Quoiqu'on s'apperçût qu'il avoit plus envie d'obtenir de l'argent qu'une princesse, puisqu'il n'apportoit pas même de procuration, on ne laissa pas de lui promettre Isabeau d'Albret, sœur du roi de Navarre. On fit partir avec lui le trésorier Antoine Macaut avec une somme considérable, qui ne devoit être délivrée qu'au roi lui-même, & sous la condition qu'il ne s'en serviroit que pour se défendre. Soit qu'on n'eût eu d'autre dessein que de congédier honnêtement l'ambassadeur, soit que Macaut trouvât les passages gardés, il revint sur ses pas & rapporta l'argent. ANN. 1532.

Si François s'en étoit tenu-là, ses ennemis eux-mêmes n'auroient eu rien à lui reprocher. Le roi Jean étoit un prince Chrétien; & quoiqu'il eût été forcé de recourir aux infidèles, il restoit soumis au pape & le demandoit

ANN. 1532.

pour juge de ses différends avec la maison d'Autriche : ceux qui le regardoient comme légitimement élu, injustement dépouillé, pouvoient & devoient même lui donner des secours. La précaution que prenoit François de stipuler que les secours qu'il fournissoit, ne seroient employés que pour défendre la Hongrie, le sauvoit de tout reproche : il n'en fut pas de même d'une autre démarche qui malheureusement vint à éclater. Il avoit envoyé par des chemins détournés, un agent secret au camp du grand-seigneur : mais comme tous les yeux étoient ouverts sur sa conduite, Rincon, c'est le nom de cet agent, fut bientôt démasqué. Guetté à tous les passages, il fut obligé de s'en revenir par Venise, où il ne put cacher d'où il venoit; & personne ne crut ce qu'il publioit des motifs de son voyage. Car, s'il ne l'avoit entrepris que pour menacer le Turc de toutes les forces du royaume de France, au cas qu'il passât les limites de la Hongrie, à quoi bon tant de mystère ? Pourquoi, au contraire, ne pas publier d'avance une démarche si généreuse, qui auroit

assuré à l'envoyé les commodités & les agrémens dûs au caractère dont il étoit revêtu ?

ANN. 1532.

L'empereur, plus allarmé qu'auparavant, & n'ayant plus aucune espérance de tirer par lui-même des ôtages qui lui eussent répondu de la conduite du roi, voulut essayer si par l'entremise du pape, il ne réussiroit pas mieux. Clément se prêta aux vues de ce prince ; & pour amener le roi de France à ce qu'on desiroit de lui, il feignit d'être allarmé pour l'Italie, d'où l'empereur avoit tiré tout ce qu'il y avoit de troupes disciplinées. Il tint plusieurs consistoires où l'on régla que pour garantir cette contrée, l'on y formeroit trois camps séparés, mais à portée de se réunir, si le besoin l'exigeoit : que le premier seroit aux frais de l'empereur ; le second, formé & entretenu par les Vénitiens, le pape & leurs alliés ; le troisième, composé de six cens lances & de dix mille Suisses aux dépens du roi de France, qui toutefois ne possédoit plus rien en Italie, & qui n'avoit aucun autre motif de se charger de cette dépense, que l'intérêt général de la Chrétienté. Pour l'engager à se prêter à cet arrange-

Négociations artificieuses du pape.

Camusat ; Mélanges historiques.

ANN. 1532.

ment, Clément chargea l'évêque de Côme, son nonce, de lui représenter que la réponse qu'il avoit faite à Balançon, avoit extrémement irrité l'empereur : que le roi n'avoit que trop éprouvé combien la colere de ce prince étoit à redouter & jusqu'où il poussoit la vengeance : que c'étoit un caractère entier & opiniâtre, qui ne pouvoit être traité avec trop de ménagement : qu'ayant entrepris de l'adoucir, il avoit eu bien de la peine à se faire écouter, tant il l'avoit trouvé échauffé : que sa qualité de pere commun l'obligeant à tenter tous les moyens de maintenir la concorde entre les grandes puissances, il en avoit imaginé un capable de tout calmer : que, puisque le roi trouvoit des inconvéniens à faire passer jusqu'en Hongrie un détachement de gendarmerie, il n'y en avoit aucun à envoyer en Italie six cens lances, qui jointes aux dix mille Suisses qu'il n'avoit certainement levés que pour être employés contre les Infidèles, formeroient une armée d'observation : que cette pieuse condescendance ne donneroit aucune prise sur lui à l'empereur, fermeroit la bouche aux médisans, & prouveroit à l'Europe en-

tière, qu'à l'exemple de ses glorieux ancêtres, il déféroit aux prières du vicaire de J. C. & préféroit à toute autre considération la défense du saint-Siege. ANN. 1532.

François vit du premier coup d'œil d'où partoit ce discours. Indigné que le pape s'entendît avec son ennemi pour lui tendre un piege; informé des propos qu'on se permettoit à Rome, sur son compte, & déja mécontent de Clément, qui lui refusoit deux décimes sur le clergé, tandis qu'il en accordoit quatre à l'empereur, & qu'il en levoit lui-même en Italie, il répondit avec colere : « Si j'étois marchand ou Florentin, la prison, les rançons m'auroient abbatu le courage : mais je suis roi, & je ne dois me souvenir des mauvais traitemens que pour en tirer raison. Je suis étrangement surpris qu'on ose me tenir de pareils propos. L'empereur, dit-on, est irrité contre moi : l'empereur a tort : je ne sçache pas lui avoir donné sujet de se plaindre : je le suis contre lui, & j'en puis donner de bonnes raisons. Puisque notre saint-pere le trouve si échauffé, & qu'il sçait si bien user de lénitifs, qu'il lui ordonne, à la bonne heure, une dose

ANN. 1532. de rhubarbe ou tel autre calmant qu'il jugera convenable, je m'en rapporte à lui : pour moi, je ne me crois point chargé de guérir l'empereur de ses maladies. Quand mes prédécesseurs passèrent en Italie à la prière des papes, ils y menèrent le nombre de troupes qu'ils voulurent & se conduisirent comme ils le jugèrent à propos : ceux-ci ne s'avisèrent point de leur rien prescrire à cet égard, & n'eurent point à se reprocher d'avoir mal placé leur confiance. Tout ce que le saint-Siege possède, il le tient de la libéralité des monarques François : héritier de leur puissance & de leur zèle, je puis rendre au saint-pere les mêmes services : s'il se croit en danger, qu'il m'appelle de la même manière que ses prédécesseurs ont appellé les miens, & je sçaurai, sans qu'il s'en mette en peine, le tirer d'embarras. S'il croit pouvoir se passer de moi, je resterai dans mes Etats, où je ne pense pas qu'il prenne envie à personne de venir m'inquiéter. Car, de mettre moi-même une partie de mes forces à la merci des Infidèles ou de mes prétendus alliés, & d'exposer les enseignes Françoises à être appendues à la porte d'une mosquée, c'est un ar-

rangement si étrange, qu'on auroit pu se dispenser de le proposer. Mes troupes ne servent que là où j'ai droit de commander. Au reste, j'apprends qu'il y a dans le sacré-collége un certain cardinal Dosme, qui publie hautement que je suis d'intelligence avec Soliman : s'il étoit vrai, ceux qui y trouveroient à redire, seroient étrangement embarrassés : car, si la puissance de l'un leur cause déja tant de frayeur, que seroit-ce donc si tous les deux se réunissoient ? Ce moine parvenu ne s'attend pas sans doute, que je m'abaisse jusqu'à entrer en explication avec lui : s'il continue, *je lui mettrai en tête un fratré défratré, plus ord, plus sale & plus méchant encore que lui, qui le démentira par la gorge ; & entr'eux le débat. Parmi mes pareils, s'il prend envie à quelqu'un de m'accuser, il sçait d'avance comment j'ai accoutumé de répondre* ».

ANN. 1532.

Au milieu de ces agitations, François porta ses regards sur l'administration intérieure de son royaume. L'anarchie occasionnée par la prison du roi, la dureté des impôts & la misère générale, avoient donné naissance à des désordres dont il étoit

Grands jours en Poitou.
Du Bouchet, Ann. d'Aquit. Contin. de Nic. Gilles.

ANN. 1532.

importanr d'arrêter le cours. Plusieurs gentilhommes du Poitou, de l'Anjou, du Maine & de la Saintonge, cantonnés dans leurs châteaux, voloient les passans, pilloient les laboureurs, & rançonnoient les gens d'église : les sergens, qui se hasardoient de leur porter des assignations, étoient assommés ou noyés dans les fossés : les justices inférieures n'osoient prendre connoissance de ces excès; & le parlement étoit trop éloigné pour protéger efficacement ceux qui osoient le réclamer. François députa un président & douze conseillers pour aller tenir les grands jours à Poitiers, & les fit escorter par Chandiou, grand-prévôt des maréchaux, qui prit avec lui trois ou quatre cens archers, & se chargea de mettre les arrêts à exécution. Dans l'espace de deux mois que durèrent les séances, ils vuidèrent, dit un témoin oculaire, plus de cinq cens causes d'appel. Douze des plus fameux brigands eurent la tête tranchée : les autres avoient pris la fuite : leurs biens furent confisqués : on rasa leurs châteaux. La sûreté publique commença à se rétablir dans le Poitou : les années suivantes, les grands jours furent trans-

férés en Auvergne & dans les autres provinces éloignées de la capitale.

ANN. 1532.

Union du duché de Bretagne à la couronne.

Dom Lobineau preuves.

Une affaire de la plus grande importance occupoit, depuis long-tems, le conseil : il s'agissoit d'unir d'une manière irrévocable le duché de Bretagne à la couronne. Ce projet avoit été entamé & en partie exécuté dès le règne de Charles VIII, puisque, dans le contrat de mariage de ce monarque avec l'héritière de Bretagne, il avoit été expressément stipulé que si Charles venoit à mourir sans enfans, Anne ne pourroit se remarier qu'à son successeur ou au premier prince du sang. Mais Anne, abusant de l'ascendant que lui donnoient ses charmes sur le trop complaisant Louis XII, avoit éludé cette disposition. Elle avoit fait insérer dans son contrat de mariage avec Louis XII, dans celui de madame Claude sa fille aînée, avec François I, que s'il naissoit plusieurs enfans de ces mariages, ce seroit toujours le second qui hériteroit de la Bretagne & qui releveroit le nom & les armes des anciens ducs. Cependant, au mépris de cette convention, la reine Claude, qui laissoit trois garçons, avoit disposé, par son

ANN. 1532. testament, du duché de Bretagne en faveur de l'aîné. Ces actes contradictoires pouvoient & devoient même occasionner dans la suite une guerre civile ou étrangère, si l'on ne prenoit des mesures pour la prévenir. Le chancelier Duprat y travailloit & avoit déja imaginé plusieurs moyens subtils & compliqués, qu'il voulut bien communiquer à un habile magistrat de la province. Louis des Deserts, c'est le nom de ce magistrat, dit qu'il y en avoit un beaucoup plus simple, qui consistoit à faire demander l'union par la province elle-même. Il représenta que toutes les dispositions antérieures n'avoient point été communiquées aux Etats sans lesquels cependant Anne n'avoit pu validement disposer de la Bretagne : que des actes de cette nature ne pouvoient prévaloir ni sur les loix générales de la monarchie, ni sur les usages particuliers de la province. Duprat adopta le nouveau plan qu'on lui indiquoit : les Etats furent convoqués à Nantes ; & le roi voulant appuyer par sa présence, une négociation si importante, alla séjourner chez le seigneur de Châteaubriant. Il y revit la célèbre Fran-

çoise

çoise de Foix, qui avoit fait, pendant plusieurs années, l'ornement de sa cour. Après la bataille de Pavie, elle s'étoit retirée en Bretagne, dans la maison de son mari. Tant qu'elle avoit joui de la faveur, elle avoit rejetté des dons qui auroient pu rendre sa vertu suspecte : dégagée des liens qui l'attachoient à la cour, elle crut pouvoir accepter la seigneurie de Sucinio & de l'isle de Ruitz. ANN. 1532.

Les Etats assemblés à Vannes goûtèrent le projet d'union : il n'y eut de difficulté que sur la forme qu'on devoit donner aux lettres-patentes. Les partisans de la cour vouloient que ce fussent les Etats eux-mêmes qui fissent la demande : plusieurs Bretons & particulièrement un député de Nantes se récrièrent contre la proposition, prétendant que c'étoit déja beaucoup que la province pût se résoudre à compromettre ses priviléges, qui peut-être cesseroient bientôt d'être respectés, sans qu'on voulût encore les obliger à regarder ce sacrifice comme une grace. Montejan, qui tenoit les Etats, s'emporta contre le député avec une violence plus propre à révolter l'assemblée, qu'à ramener le petit nombre

des oppoſans. A la fin, les eſprits
ANN. 1532. ſe calmèrent; & tout le monde convint que puiſqu'on vouloit ſincèrement l'union, il falloit adopter la forme qui pouvoit la rendre & plus ſtable & plus authentique; & que, ſous ce point de vue, il valoit mieux que les Etats ſe donnaſſent de leur propre mouvement, que d'attendre qu'on les ſollicitât. Ils préſentèrent une requête au roi, leur ſouverain ſeigneur & uſufruitier du duché de Bretagne, par laquelle ils lui demandoient qu'il permît au Dauphin, propriétaire de ce duché, de faire ſon entrée ſolennelle dans la ville de Rennes & d'y recevoir le ſerment de fidélité de ſes ſujets: qu'il unît irrévocablement ce duché au domaine de la couronne, caſſât & annullât toutes les diſpoſitions contraires, comme faites ſans l'aveu & le conſentement des Etats: qu'il promît de conſerver les libertés, les loix & les priviléges de la province. L'acte fut expédié tel que les Bretons le deſiroient: le Dauphin fit ſon entrée ſolennelle dans la ville de Rennes & alla bientôt rejoindre le roi, qui ſe mit à viſiter ſes ports de mer depuis

4 Août.

Nantes jusqu'à Boulogne, où il devoit avoir une nouvelle entrevue avec le roi d'Angleterre.

ANN. 1532.

Entrevue de Boulogne entre Henri VIII. & François I.

Du Bellay. Belleforêt. Mêlanges hist. de Camusat. Godwin. Le Grand.

Pendant le long séjour que l'empereur avoit fait dans les Pays-bas, les deux rois se croyant également menacés, avoient réglé les secours mutuels qu'ils seroient tenus de se donner, au cas que l'un d'eux fût attaqué. Depuis la retraite de l'empereur, qui laissoit l'administration de ces provinces à Marie d'Autriche sa sœur, veuve du dernier roi de Hongrie, ils n'avoient plus rien à craindre. L'envie de se laver du reproche que leur faisoit l'empereur de regarder avec indifférence les périls de la Chrétienté; l'envie plus grande encore d'effrayer tout à la fois l'empereur & le pape; d'autres motifs secrets, qui affectoient vivement le roi d'Angleterre, leur firent rechercher cette cérémonie éclatante, comme un moyen infaillible de faire beaucoup de bruit dans l'Europe. Ils commencèrent par rédiger non pas un traité, mais une sorte d'accord par lequel ils se promettoient l'un à l'autre de lever & d'entretenir une armée de quatre-vingt mille combattans, avec

laquelle ils se proposoient, disoient-ils,
ANN. 1532. d'aller incessamment combattre le Turc soit en Allemagne, soit en Italie. Après avoir pris des mesures pour donner la plus grande publicité à ce projet, qu'ils n'avoient cependant aucun dessein d'exécuter, ils entamèrent des matières beaucoup plus sérieuses & qui dûrent rester secrettes. Henri VIII, quoiqu'il desirât ardemment la dissolution légale de son mariage avec Catherine d'Arragon, afin de ne laisser aucun nuage sur la légitimité des enfans qu'il pourroit avoir d'un second mariage, étoit déja si prévenu contre la cour Romaine, si jaloux de la suprémacie qu'il s'étoit attribué & sur le clergé d'Angleterre, qu'il y a bien de l'apparence que, quand même le pape auroit accédé à toutes ses demandes, cette grace, dont il n'auroit pas laissé de profiter, ne l'auroit point fait renoncer à ses nouvelles entreprises, & qu'il eût bientôt trouvé une autre cause de rupture. Il auroit voulu que pour mettre le dernier sceau à leur union, François ou se chargeât de lui obtenir une pleine satisfaction de la part du pape, ou qu'il adoptât le projet de se faire déclarer chef de l'Eglise

Gallicane, & de soustraire la France à l'obéissance du saint-Siege. Plus versé que François dans les études théologiques, il voulut lui persuader que tous les titres sur lesquels se fondoit la puissance pontificale, se réduisoient à des usurpations plus ou moins anciennes sur l'autorité légitime des souverains; que chacun d'eux, par conséquent, étoit en droit de revendiquer des droits fondés sur la nature même de la souveraineté, & dès-lors imprescriptibles. Il lui montra, d'un côté, l'accroissement que prendroit sa puissance, s'il soumettoit les ecclésiastiques à contribuer, comme le reste des sujets, aux dépenses publiques; & de l'autre, la facilité qu'il trouveroit à s'assurer du suffrage d'un peuple plus éclairé & plus docile que n'étoit le peuple Anglois, lequel cependant entroit déja dans toutes les vues de son maître, & n'opposoit aucune résistance. Jugeant que son discours avoit fait impression sur l'esprit du roi, & voulant achever de l'ébranler, il lui demanda comment il se comporteroit dans l'entrevue qu'il devoit avoir avec le pape? si, à l'exemple de l'empereur, il se prosterneroit en pré- ANN. 1532.

ANN. 1532.

sence d'un nombre infini de témoins, pour lui baiser humblement les pieds? s'il ne rougiroit point d'avilir jusques-là, aux yeux de ses propres sujets, la majesté royale? François, que cette question inattendue embarrassoit, répondit qu'il n'avoit pas moins de sujet que lui de se plaindre du pape : que s'il ne suivoit que les mouvemens de son cœur, loin de chercher à le voir, il auroit déja rompu tout commerce avec Rome, mais qu'il se feroit violence pour tirer son frere & son fidèle allié de l'embarras où il se trouvoit : que Henri devoit sentir lui-même qu'on ne pouvoit user de trop de précautions dans une affaire qui compromettoit si essentiellement l'état & la fortune de ses enfans : qu'au reste, il n'y avoit encore rien de réglé par rapport à cette entrevue; qu'il ne l'accepteroit qu'après s'être bien assuré qu'il obtiendroit satisfaction sur ses demandes, & que, dans ce cas même, il sçauroit garder son rang & ne baiseroit point les pieds du pape : qu'il supplioit Henri d'user encore de ménagemens, de ne rien précipiter par rapport à son nouveau mariage, de le constituer son procureur

& de se reposer sur lui du succès de cette négociation. Pour montrer à Henri, qu'il sçavoit se faire respecter & parler avec fermeté lorsqu'il en étoit besoin, il rédigea, de concert avec lui, l'instruction suivante, qui devoit servir de préliminaires à la conférence, au cas qu'elle eût lieu : il en chargea les cardinaux de Tournon & de Grammont, qui prirent sur-le-champ la route d'Italie. ANN. 1532.

Les révérendissimes cardinaux diront au saint-pere, qu'ayant été admis aux conférences que tenoient les deux rois à Boulogne & à Calais, ils ont été témoins de leur mécontentement, ont entendu des plaintes très-graves & très-multipliées, dont ils se croient obligés de lui rendre compte.

1°. Que le roi très-Chrétien trouve d'autant plus mauvais que le pape lui ait refusé les deux décimes qu'il lui demandoit sur le clergé de France, que ce secours lui étoit absolument nécessaire pour armer, conjointement avec les autres princes Chrétiens, contre les Infidèles, & que les évêques François étoient si persuadés de la justice de cette demande, qu'ils n'auroient fait aucune difficulté de l'ac-

corder, si le roi se fût adressé directement à eux.

ANN. 1532.

2°. Que tout le monde est révolté des exactions de la chancellerie Romaine ; qu'elles procèdent en partie de la multitude d'offices de nouvelle création, que le saint-pere vend à un prix énorme, & dont les titulaires acquèrent le droit de vexer impunément tous ceux qui ont besoin de quelque expédition, & en partie, de la multiplication des bulles qu'on a trouvé l'art de doubler ou de tripler de nos jours : car il en faut au moins une pour le bénéfice qu'on demande, une ou deux pour les bénéfices que l'on retient, une autre encore pour obtenir un délai de six mois avant que de prendre possession ; de sorte qu'on seroit tenté de ne plus regarder ces graces, qui, par leur nature, sont purement spirituelles, que comme des filets à argent : que ces abus ne sont rien encore en comparaison de ce qui se pratique en Bretagne : que, dans la dernière tenue des Etats de cette province, on avoit mis sous les yeux du roi des choses si scandaleuses, si contraires à l'honnêteté & à la charité chrétienne, que le jugement le plus

favorable qu'ait pu porter le monarque, c'eſt que ſa ſainteté ne veille pas avec aſſez de ſoin ſur la conduite de ſes officiers, & ignore abſolument l'uſage qu'ils font de ſon autorité. ANN. 1532.

3°. Que bien que le monarque, auſſi-tôt qu'il eut reçu le premier avis de la marche des Turcs, ſe fût hâté d'envoyer le duc d'Albanie à Rome pour offrir au ſaint-pere de conduire en perſonne à la défenſe des Etats du ſaint-Siege toutes les forces de ſon royaume, ſa ſainteté avoit reçu cette offre d'une manière qui annonçoit clairement ou beaucoup de défiance ou beaucoup de mépris : que ce même monarque ayant fait menacer le roi de Hongrie de toute ſa colere, s'il continuoit de s'appuyer des armes des Infidèles, & qu'ayant envoyé un ambaſſadeur à Soliman lui-même pour lui déclarer que, quelque diviſion qu'il y eût entre les princes Chrétiens, tous ſe réuniront pour l'accabler, s'il paſſoit plus avant ; il avoit appris avec indignation, qu'il ſe trouvoit des gens à Rome qui oſoient l'accuſer d'une coupable intelligence avec les Turcs : que ces propos avoient été tenus en préſence du pape, qui

ANN. 1532. n'avoit pas imposé silence au calomniateur : conduite bien différente à celle qu'avoit toujours tenue le roi toutes les fois qu'il avoit entendu mal parler du pape.

4°. Que non contente d'accabler le roi de ses dédains, sa sainteté s'étoit portée à une démarche qu'on pouvoit regarder comme un acte d'hostilité, en chargeant l'évêque de Véroli, son nonce en Suisse, de rompre, à quelque prix que ce fût, la confédération ancienne, qui subsiste entre le roi & les cantons Catholiques, & d'empêcher que la France, à l'avenir, n'en pût tirer des soldats.

5°. Que le roi très-Chrétien est si étroitement uni avec le roi d'Angleterre, que tout ce qui concerne l'un devient l'affaire de l'autre : qu'il voit donc avec la plus juste douleur, que, contre l'avis des plus célèbres Universités, des plus fameux jurisconsultes, le pape persiste seul à maintenir la validité d'une dispense abusive, ou du moins à retenir par devers lui le jugement de cette affaire : que la cause de Henri est celle de tous les rois : que vouloir leur faire abandonner le gouvernement de leurs Etats pour

aller solliciter des procès à Rome, c'est insulter à la dignité royale & fouler aux pieds les droits des nations. ANN. 1532.

6°. Que, lassés de tant de vexations, excédés de tant d'injustices, les deux monarques ont mis en délibération s'ils ne feroient pas bien d'en poursuivre la réparation par les voies de fait : que, calculant leurs forces, celles de leurs alliés publics ou secrets, ils avoient reconnu qu'ils en avoient beaucoup plus qu'il n'en étoit besoin pour se faire écouter & jetter sa sainteté dans un embarras d'où ses prétendus amis ne le tireroient jamais ; mais qu'après y avoir plus mûrement réfléchi, ils avoient cru devoir faire précéder les voies de fait par une dernière requête : que si sa sainteté ne leur donnoit une réponse satisfaisante, ils prendroient son silence pour un refus, & le sommeroient d'indiquer un concile libre & général : que s'il différoit encore, ils en convoqueroient un pour leurs terres & seigneuries, auquel seroient invités indistinctement tous les princes Protestans ou Catholiques ; qu'en attendant qu'il s'assemblât, ils commence-

ANN. 1532. roient par interdire à leurs ſujets toute eſpece de communication avec Rome.

7°. Que ſi le pape uſoit d'interdits & que le roi très-Chrétien ſe trouvât dans le cas d'aller chercher à Rome une abſolution, il y marcheroit en ſi bonne compagnie, qu'on ne la lui feroit pas long-tems attendre.

Enfin les révérendiſſimes cardinaux prieront le ſaint-pere de conſidérer l'état où ſe trouvent aujourd'hui l'Allemagne, la Suiſſe & les royaumes du Nord; les plaies qu'une politique plus intéreſſée que chrétienne, a déja faites à la religion; le nouveau danger que court l'autorité pontificale, ſi deux monarques auſſi puiſſans que ceux de France & d'Angleterre ſe trouvent forcés, par un déni de juſtice, à prendre un parti violent. Ils rappelleront au ſaint-pere, comme d'eux-mêmes & par forme de converſation, la promeſſe qu'il avoit faite au roi de venir le trouver juſques dans ſon royaume, s'il en étoit beſoin, pour conférer ſur leurs communs intérêts : ils lui feront entendre que le roi accepteroit cette entrevue & qu'il agiroit ſi puiſſamment auprès du roi

d'Angleterre, que peut-être il le détermineroit à s'y trouver, & qu'alors tous les différends pourroient aisément se concilier; mais que si le saint-pere persiste dans ce projet, il falloit se hâter, avant que la rupture éclatât & rendît les esprits irréconciliables. ANN. 1532.

Tels furent les principaux articles qui furent arrêtés dans les conférences : quant à la forme de l'entrevue, elle fut simple & sans aucun appareil. Le 19 Octobre, François & Henri, accompagnés d'un nombre égal de seigneurs, partirent à la même heure, l'un de Boulogne, l'autre de Calais, & se rencontrèrent au village de Marquise, à égale distance de ces deux places. D'aussi loin qu'ils s'apperçurent, ils se séparèrent de leur troupe, poussèrent leurs chevaux & volèrent dans les bras l'un de l'autre : après les premiers complimens, François alla se mêler parmi les seigneurs Anglois, & Henri parmi les François : ensuite les deux troupes se confondirent & marchèrent ensemble à Boulogne. Les deux fils ainés du roi, accompagnés du cardinal-légat (le chancelier Duprat) & des cardinaux de Bourbon,

ANN. 1532. de Lorraine, de Tournon & de Grammont, vinrent complimenter Henri hors des portes de la ville, & le conduisirent à l'abbaye, où l'on avoit préparé des logemens pour les deux rois. Pendant les trois jours que Henri séjourna à Boulogne, les deux jeunes princes ne manquèrent point de se trouver à son lever. Voulant leur témoigner son attachement, il leur fit don des deux cens quatre-vingt-dix mille écus qu'il avoit avancés pour leur rançon; générosité d'autant plus estimable qu'elle étoit purement désintéressée : car il n'étoit plus question de faire épouser au duc d'Orléans la princesse Marie. Cette infortunée étoit dès-lors reléguée avec sa mere & dépouillée de son rang. Le quatrième jour, les deux cours, toujours confondues l'une avec l'autre, se rendirent à Calais. François n'avoit point amené de dames à Boulogne : mais, informé par son ambassadeur à Londres, que Henri se sépareroit difficilement de sa maîtresse, il l'avoit fait prier de l'amener avec lui : François lui fit présent d'un diamant de seize mille écus & lui promit d'accélérer, par ses négociations à Rome, le mo-

ment où il pourroit la saluer comme reine. Le roi avoit décoré, à Boulogne, du collier de l'ordre de saint-Michel les ducs de Suffolk & de Norfolk. Henri donna, à Calais, l'ordre de la jarretière au grand-maître Montmorenci & à l'amiral Chabot. Il remit entre les mains de François I. son fils naturel, le comte de Richemont, agé de quinze à seize ans, avec quelques autres gentilhommes du même âge, pour être élevés à la cour de France. ANN. 1532.

Au retour de cette conférence, François, encore échauffé par le discours de Henri VIII, assembla le clergé & demanda les deux décimes que le pape lui faisoit trop attendre. Les évêques, intimidés par l'exemple de ce qui se passoit dans les royaumes du Nord & en Angleterre, & justement effrayés des liaisons que le monarque commençoit à prendre avec tous les ennemis du saint-Siege, jugèrent qu'il falloit user de beaucoup de ménagemens dans de pareilles circonstances : ils accordèrent libéralement & sans la participation du pape les deux décimes. Clément en fut inconsolable; car il prévit clairement

Décimes perpétuelles sur le clergé.
Camusat, Mêlang. hist. Belleforêt, Ann. de Fr.

ANN. 1532. que dorénavant on se dispenseroit de le consulter : c'étoit une conquête de la puissance civile sur l'ecclésiastique : il s'en plaignit, mais modestement, parce qu'il sentit qu'il ne devoit imputer cet échec qu'à son excessive complaisance pour Charles-Quint. Le clergé François, quoiqu'il contractât un engagement onéreux, gagna plus qu'il ne perdit à ce nouvel ordre de choses. A la vérité il s'ôtoit tout prétexte de se refuser dans la suite, aux besoins de l'Etat : mais il acquéroit des droits à la protection du gouvernement. En sacrifiant volontairement & par forme de don, une portion modique de ses revenus, il s'assuroit le droit de s'imposer lui-même, & conservoit ainsi l'essentiel de ses priviléges : au lieu qu'en voulant trop les étendre, en se livrant aveuglément aux impulsions d'une puissance étrangère, quelquefois intéressée à contrarier les vues du gouvernement, il se seroit rendu odieux ou suspect, & auroit sans doute forcé ce même gouvernement, dans les tems orageux où nous allons bientôt entrer, à adopter quelqu'un de ces partis violens, qui furent souvent proposés.

Le prétexte dont le roi couvroit cette demande, n'avoit déja plus lieu ; & cette campagne ménaçante, qui devoit inonder l'Europe de sang, s'étoit terminée sans combat. De Constantinople à Vienne en Autriche, on compte trois mois de marche pour une armée : ainsi Soliman, qui traînoit avec lui plus de deux cents mille combattans, ne put arriver qu'au commencement de l'automne. Quoique sa marche fût annoncée & calculée, elle prévint encore les préparatifs de l'empereur, qui réduit à se servir de forces empruntées, consumoit dans deux ou trois diètes consécutives, un tems qu'il auroit fallu employer à former un camp & à faire manœuvrer ses troupes. Soliman détacha de son armée des partis de cavalerie, qui ravagèrent l'Autriche & la Stirie, & emmenèrent plus de trente mille captifs. Il se disposoit à quelque entreprise d'éclat, lorsque les nouvelles qu'il reçut de Constantinople, le forcèrent de penser à la retraite. André Doria, parti des ports d'Italie avec ses galères, celles de l'empereur & du pape, des troupes de débarquement, & une grande quantité d'armes qu'il

ANN. 1532.
Retraite des Turcs.
Guichardin. Sléidan. P. Jov. Heuter. rer. aust. Camusat, Mêlang. hist.

devoit diſtribuer aux Grecs en les ap-
ANN. 1532. pellant à la liberté, parut bientôt ſur les côtes de l'ancien Péloponnèſe, aujourd'hui la Morée. Ayant diſſipé, par ſa ſeule préſence, la flotte Ottomane, qui croiſoit dans ces parages, il mit à terre ſes troupes de débarquement & une partie de ſon artillerie, & forma le ſiege de Coron, la plus forte place de cette contrée. La garniſon ſoutint avec courage un aſſaut long & meurtrier : mais n'ayant aucune eſpérance d'être ſecourue, elle rendit la place. André la fit promptement réparer; & après y avoir laiſſé une forte garniſon & des proviſions pour une année, il remit à la voile, prit & ſaccagea Patras, ſoumit quelques iſles de l'Archipel, s'avança juſqu'au détroit des Dardanelles, ruina les deux châteaux qui en défendent l'entrée, & s'ouvrit ainſi le chemin juſqu'à Conſtantinople. Soliman apprenant ces nouvelles, retourna à la défenſe de ſes Etats. L'empereur, qui comptoit alors dans ſon armée cent mille hommes d'infanterie & trente mille chevaux, auroit dû ou le pourſuivre ou profiter de ſa retraite pour recouvrer la Hongrie : il ne fit ni l'un ni

l'autre. La terreur que lui inſpiroient les préparatifs du roi de France, le peu de confiance qu'il croyoit devoir prendre dans les Proteſtans, qui formoient la partie, ſinon la plus nombreuſe, du moins la mieux diſciplinée de ſon armée, modérèrent ſon ardeur. En ſe retirant, il aſſigna des quartiers d'hyver ſur les frontières de la Hongrie, aux troupes Italiennes, que lui avoit amenées le cardinal Hyppolite de Médicis, neveu du pape : mais ces troupes ſe ſoulevèrent contre les officiers qu'il leur avoit donnés, traversèrent les Etats héréditaires, levant des contributions, pillant & ſaccageant les bourgs & les villages, pour ſe venger, diſoient-elles, des cruautés que les Allemands avoient commiſes quelques années auparavant en Italie. L'empereur imputant cette révolte aux conſeils ſecrets du cardinal de Médicis, le mit pendant quelques jours aux arrêts : il écrivit aux Vénitiens de fermer l'entrée d'Italie à ces brigands, & ſe mit à les ſuivre avec ſes troupes Eſpagnoles, réſolu de les hacher en pièces s'il pouvoit les atteindre. Les Vénitiens, qui approuvoient intérieurement le parti que ces

ANN. 1532.

troupes avoient pris, & qui d'ailleurs pouvoient avoir bientôt besoin de leurs services contre l'empereur lui-même, facilitèrent leur évasion.

ANN. 1532.

Seconde entrevue du pape & de l'empereur à Bologne.

Sléidan.
Guichardin.
Du Bellay.
Manuscr. de Béthune.

Charles revint en Italie, honteux du peu de succès de son voyage, & beaucoup moins redoutable qu'il ne l'avoit paru deux ans auparavant. Clément, avec qui il devoit s'aboucher, peu curieux de l'attirer à Rome, vint l'attendre une seconde fois à Bologne, conduisant avec lui les ambassadeurs des autres puissances, & hâtant par de fréquens couriers, l'arrivée des cardinaux de Tournon & de Grammont, qu'il sçavoit être en route pour venir le joindre, & dont il ignoroit les instructions. Ces deux ambassadeurs, qui n'arrivèrent que plusieurs jours après l'ouverture des conférences, trouvant le pape intimidé, incertain & irrésolu, craignirent que s'ils lui laissoient appercevoir, dans ce moment de crise, le mécontentement & les résolutions violentes des rois de France & d'Angleterre, ils ne l'obligeassent par-là, à se jetter entiérement entre les bras de l'empereur, ne fût-ce que pour s'en faire un appui contre leur ressenti-

ment : ils ne firent uſage que du dernier article de leur inſtruction, où il étoit mention du projet d'une entrevue, & du mariage de ſa nièce avec le duc d'Orléans, remettant, après le départ de l'empereur, à lui communiquer ſucceſſivement les autres, à meſure que l'occaſion s'en préſenteroit. Cette retenue produiſit l'effet que les cardinaux en avoient attendu. Clément, ſe croyant aſſuré de l'appui du roi, qui diſpoſoit de Henri VIII, & qui ſe fortifioit tous les jours d'alliés même en Italie, réſiſta beaucoup plus courageuſement qu'auparavant à l'empereur. ANN. 1532.

L'empereur pria le ſaint-pere de vouloir bien indiquer un concile général, que la ſituation de l'Allemagne rendoit abſolument néceſſaire. Clément, qui ne pouvoit, ſans ſe deshonorer, rejetter une demande ſi juſte, parut s'y porter avec joie, mais à trois conditions ſur leſquelles il ne pouvoit ſe relâcher : la première, que ce concile ſe célébreroit dans la même forme que les précédens ; la ſeconde, qu'il ſe tiendroit à Mantoue, à Bologne ou à Plaiſance, au choix des Proteſtans ; la troiſième, qu'ils s'en- ANN. 1533.

ANN. 1533. gageroient d'avance à se soumettre aux décisions qui y seroient portées. Ces trois conditions furent envoyées aux Protestans, qui ne manquèrent pas de les rejetter, ainsi que le pape l'avoit prévu : ils publièrent dans une sorte de manifeste les motifs de leur refus. Clément fit remarquer à l'empereur, qu'on devoit encore s'attendre à des oppositions d'un autre genre de la part des rois de France & d'Angleterre, & n'eut pas de peine à lui persuader qu'il falloit attendre des conjonctures plus favorables & ne rien précipiter.

Un autre projet intéressoit plus vivement l'empereur, que la convocation d'un concile. Il vouloit, sur le modèle de la ligue de Souabe, ne former de toutes les puissances d'Italie qu'une sorte de république confédérée, qui auroit entretenu, à frais communs, une armée toujours sur pied pour maintenir la tranquillité intérieure & défendre l'entrée de cette contrée contre toutes les puissances étrangères. Il avoit déja jetté les fondemens de cette union dans la première entrevue de Bologne, en obligeant les principales puissances à se ga-

rantir respectivement leurs Etats : mais le duc de Ferrare, à qui le pape disputoit toutes ses possessions, les Florentins, qui refusoient de rétablir les Médicis, la république de Gênes, que l'empereur s'étoit en quelque sorte réservée, n'avoient point été compris dans cette première confédération. L'empereur en vouloit une & plus étroite & plus générale, & prétendoit y faire comprendre les Génois comme ses sujets : car bien que cette dénomination dût, au premier coup d'œil, les offenser, il se flattoit de la leur faire goûter en leur montrant que c'étoit le seul moyen de jouir du bénéfice de la ligue, sans être tenus de contribuer aux frais qui retomberoient sur lui, & le seul encore qui pût les garantir efficacement contre une nouvelle invasion du roi de France, qui ne les regardoit que comme des rebelles, prétendant que Gênes n'avoit point été comprise dans les renonciations auxquelles il avoit été forcé de se soumettre par le traité de Cambrai. Si Charles eût fait ces propositions deux ans auparavant, dans un tems où tout rayonnant de gloire, il parut en Italie comme un Dieu vengeur, ANN. 1533.

ANN. 1533. où François abbatu étoit dans la disposition de tout souffrir jusqu'à ce qu'il eût recouvré ses enfans, elles auroient été adoptées sans la moindre contradiction : mais, depuis ce tems, les choses étoient bien changées : les Italiens avoient beaucoup rabattu de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'empereur. Les Protestans & les Turcs venoient de leur apprendre qu'on pouvoit lui résister, tandis que son rival, rétablissant ses finances & se fortifiant par de nouvelles alliances, gagnoit tous les jours dans l'opinion publique & sembloit tirer un nouveau lustre de ses malheurs passés. Les deux cardinaux, à qui la proposition fut communiquée, déclarèrent que loin de tendre à la pacification de l'Italie, elle y rallumeroit une guerre plus sanglante & plus durable que les précédentes; que, le jour même où le roi apprendroit qu'on levoit des troupes en Italie, il en feroit passer, de son côté dans le marquisat de Saluces, & qu'il n'y avoit guere d'apparence que deux armées, dans le voisinage l'une de l'autre, demeurassent longtems les bras croisés. Les Vénitiens auxquels on s'adressa, répondirent qu'ils

qu'ils s'en tenoient à la première confédération & qu'ils ne contracteroient ni directement ni indirectement avec les Génois, parce qu'autrement, Soliman ne manqueroit pas de se venger sur l'isle de Chypre & sur leurs autres possessions du Levant, des ravages qu'André Doria venoit d'exercer sur les côtes de la Grèce. Le pape dit qu'on ne pouvoit prendre aucun arrangement solide sans le concours des Vénitiens, & que, de son côté, il avoit les plus fortes raisons de ne point se brouiller avec le roi de France, lequel, uni au roi d'Angleterre & aux Protestans, pouvoit porter le coup le plus funeste à l'autorité du saint-Siege. L'empereur, soupçonnant qu'un autre intérêt que celui du saint-Siege inspiroit au pape ces ménagemens, lui demanda Catherine de Médicis sa nièce, pour François Sforce, duc de Milan. « Le sort de ma nièce, ré- » pondit Clément, ne dépend point » entiérement de moi : elle est vassale » du roi de France, à raison des biens » considérables qu'elle a hérités de sa » mere ; & il auroit droit de les con- » fisquer, si elle se marioit sans son » aveu ». « Qu'à cela ne tienne, dit ANN. 1533.

ANN. 1533. » l'empereur ; Sforce lui assurera » dans le Milanès, des revenus plus » considérables que ceux qu'elle peut » perdre en France ; j'en serai ga» rant ». « Le parti que vous daignez » offrir à ma nièce, répliqua Clé» ment, est plus avantageux & plus » honorable qu'elle ne devoit s'y at» tendre : cependant je ne vous dissi» mulerai pas qu'il s'en présente un » autre plus avantageux & plus hono» rable encore ; depuis deux ans, le » roi me la demande pour le duc d'Or» léans ; & ses ambassadeurs vien» nent de me rappeller cet engage» ment ». « L'offre en effet est plus » avantageuse, dit l'empereur ; mais » avez-vous pu croire qu'elle fût sin» cère ? Il y a un moyen bien simple » de vous en éclaircir : demandez à » ces ambassadeurs s'ils ont apporté » une procuration ». Clément ne manqua pas de communiquer cette conversation aux deux cardinaux : ils convinrent qu'ils n'avoient point apporté de procuration ; mais ils ne demandèrent point d'autre délai que le tems nécessaire pour la faire venir de France. Un courier fut expédié & apporta l'acte en bonne forme. Ils dressèrent

le contrat & le remirent entre les mains du pape, qui le fit voir à l'empereur. « Saint-pere, lui dit-il, je suis » trop l'ami de votre maison pour » m'opposer à un établissement aussi » honorable : mais il y a des mesures » à garder. Vôtre nièce a des droits » sur le duché d'Urbin dont son pere » avoit été investi : elle en réclamera » peut-être un jour sur Florence, en » qualité d'unique héritière d'une mai- » son qui a long-tems gouverné cet » Etat : tous ces droits, elle les por- » tera à un mari qui réclame, de son » côté, le Milanès comme l'héritage » de sa mere. Vous voyez quelle ma- » tière de troubles & de guerre ce ma- » riage prépare à l'Italie : donnez-moi » votre parole que vous exigerez, pour » première condition, que le roi de » France renonce pour lui-même & » fasse renoncer les deux époux à toute » prétention sur l'Italie ». « L'hon- » neur que le roi de France fait à ma » maison est si grand, répondit Clé- » ment, que je me couvrirois de ri- » dicule en parlant de conditions : » tout ce que je puis promettre à votre » majesté, c'est que je travaillerai de » tout mon pouvoir à maintenir la

ANN. 1533.

ANN. 1533. » paix en Italie, comme ma qualité » de pere commun m'y oblige, & » que je ne me prêterai à aucun ar- » rangement qui puisse préjudicier à » un tiers ». « Un pareil engagement, » reprit l'empereur, n'est guere pro- » pre à rassurer l'Italie; & puisque » c'est de moi principalement qu'elle » a droit d'attendre sa sûreté & » son repos, il faut de toute né- » cessité, ou que j'y fasse venir une nou- » velle armée de mes sujets, laquelle » sera entretenue & stipendiée aux » dépens du pays, puisqu'elle sera » uniquement destinée à le défendre; » ou que chaque puissance concoure, » à raison de son étendue, à fournir » & à soudoyer un certain nombre de » troupes. C'est à votre sainteté à voir » lequel de ces deux partis convient » le mieux à l'Italie ». Le pape se détermina pour le second. Toutes les puissances d'Italie, à la réserve des Vénitiens qui s'en tinrent à leur première résolution, entrèrent dans la ligue : les Génois y furent admis comme un Etat libre, & s'obligèrent à payer six mille ducats par mois. Ce n'étoit point une armée qu'on levoit : on s'assuroit seulement des fonds né-

ceſſaires pour en lever une auſſi-tôt que le beſoin l'exigeroit. Chaque Etat contractant dépoſoit la ſolde du premier mois : les autres mois ne devoient commencer à courir que lorſque la guerre ſeroit commencée. Antoine de Leve fut déclaré généraliſſime de la ligue, & reſta dans le Milanès avec un certain nombre de capitaines Eſpagnols. L'empereur fit paſſer à Naples ou emmena avec lui, en Eſpagne, ces fameuſes bandes de brigands qui faiſoient, depuis tant d'années, la terreur & le ſupplice des Milanois. ANN. 1533.

Embarras où ſe trouve le roi entre le pape & Henri VIII. *Camuſat, Mélang. hiſt. Du Bellay. Le Grand, hiſt. du div.*

Quoique l'empereur ſemblât s'être aſſuré par-là d'une armée qui ſeroit toujours à ſes ordres, & dont l'entretien n'incommoderoit point ſes finances, Clément étoit perſuadé, & vouloit perſuader aux miniſtres François, que tout cet arrangement étoit entiérement à l'avantage du roi, puiſqu'on étoit venu à bout d'expulſer par ce moyen du Milanès de vieilles troupes très-aguerries, qui ne ſeroient remplacées dans le cas même où cette ligue ſubſiſteroit, que par des levées tumultuaires de milices Italiennes : mais il conjecturoit, avec

beaucoup d'apparence, que cette li-
ANN. 1533. gue, ne devant sa naissance qu'à la crainte qu'inspiroit la présence de l'empereur, seroit à moitié dissoute avant qu'il eût atteint le port de Barcelonne, & il s'étonnoit qu'un si grand politique eût donné dans une pareille vision. Délivré de toute contrainte, il alloit, disoit-il, donner un libre cours à ses sentimens, & montrer d'une manière éclatante, la préférence qu'il avoit toujours accordée au fond de son cœur à François I. sur son rival : s'il s'étoit trouvé forcé de se rendre deux fois à Bologne pour conférer avec celui-ci, il vouloit, dût ce voyage lui coûter la vie, aller chercher l'autre à l'extrémité de l'Italie, & jusques dans son royaume, s'il étoit nécessaire. Ces effusions de cœur, ce débordement de caresses, fermoient la bouche aux cardinaux de Tournon & de Grammont, & ne leur laissoient aucun moyen de satisfaire à leurs instructions : car comment se résoudre à accabler d'amertume & de reproches un ami si zélé ? D'ailleurs, convenoit-il de mêler des plaintes à des arrangemens de nôces ?

Ils se bornèrent à convenir du lieu de l'entrevue. On se détermina d'abord pour la ville de Nice, dans la persuasion où l'on étoit que le duc de Savoie, à qui elle appartenoit, se trouveroit honoré de cette préférence : mais ce prince qui, bien qu'oncle maternel du roi de France, s'étoit entiérement livré à l'empereur, & qui, pour derniere marque de son dévouement, venoit de lui donner son fils aîné pour être élevé à la cour d'Espagne, aima mieux offenser par un refus, deux voisins si puissans, que de se rendre suspect à son protecteur. Ce contre-tems fit différer l'entrevue, sans apporter aucun changement aux dispositions du pape : quoique valétudinaire, il crut qu'il lui restoit encore assez de force pour se rendre par mer à Marseille, où l'on fit des préparatifs pour le recevoir. Il comptoit se servir pour ce trajet des galères des chevaliers de saint-Jean de Jérusalem, à qui l'empereur avoit donné, deux ans auparavant, l'Isle de Malthe. L'empereur, qui avoit déja fait refuser Nice, envoya promptement demander ces mêmes galères aux chevaliers, pour

ANN. 1533.

les employer à porter des munitions & un renfort de troupes dans la place de Coron, alors assiégée par les Turcs. Cette nouvelle contradiction fut plus inutile encore que la premiere : le duc d'Albanie, oncle par sa femme de Catherine de Médicis, partit du port de Marseille avec un grand nombre de galères richement ornées, pour aller chercher le pape, la princesse, une partie du sacré-collége, & tout ce qui formoit la cour Romaine.

ANN. 1533.

François n'auroit plus eu rien à désirer s'il eût trouvé dans son allié Henri VIII, la même complaisance que lui témoignoit le pape : mais il s'en falloit bien qu'il eût lieu d'être content à cet égard. Henri, malgré la parole qu'il lui avoit donnée à Calais de ne rien innover avant l'entrevue avec le pape, avoit épousé Anne de Boulen, en présence d'un petit nombre de témoins : François le conjuroit de tenir au moins ce mariage secret pendant quelques mois : il ne put obtenir cette légère faveur. Anne de Boulen rejettoit avec indignation des ménagemens aussi préjudiciables & à sa propre ré-

putation & aux droits de l'enfant qu'elle portoit déja dans son sein. Cranmer, qui tout luthérien qu'il étoit dans l'ame, venoit d'être élevé à la dignité de primat d'Angleterre, voulant signaler sa reconnoissance, déclara nulle & abusive l'évocation que le pape avoit faite de l'affaire du divorce, & en sa qualité d'archevêque de Cantorberi, il cita Henri VIII & Catherine d'Aragon à son tribunal, cassa leur mariage comme contraire aux loix divines, avec menace de les excommunier l'un & l'autre, s'ils ne rompoient entiérement un commerce si scandaleux. Il n'y avoit aucun danger que Henri encourût l'excommunication dont le menaçoit l'archevêque : pour mieux lui prouver sa soumission, il célébra dans la plus grande solemnité, son mariage avec Anne de Boulen, & la fit couronner dans la ville de Londres. Le pape & le sacré-college ne pouvoient dissimuler un mépris si visible de l'autorité du saint-siége : ils cassèrent la sentence de l'archevêque, le citèrent à Rome pour y rendre compte de sa conduite, & le menacèrent

ANN. 1533.

ANN. 1533. de toutes les foudres de l'église s'il n'obéissoit. Mais Clément, qui commençoit à mieux sentir le danger où il étoit de perdre l'Angleterre, suspendit encore la procédure du divorce, laissant toujours une porte ouverte à la réconciliation. François n'ayant pu réussir à empêcher cet éclat, employoit tout ce qu'il avoit de crédit sur l'esprit de Henri VIII, pour l'engager à se trouver avec lui à l'entrevue de Marseille, où il devoit s'attendre d'être caressé & honoré comme son rang & leur union l'exigeoient : il ne lui demandoit que cette légère complaisance, & osoit lui répondre du succès. Henri, incapable de fléchir, la rejetta avec dédain : tout ce qu'il voulut bien accorder aux prières de son allié, fut qu'il s'y feroit représenter par le duc de Norfolk, son ministre le plus accrédité. Norfolk vint en France, & montra des intentions si droites & si pacifiques, que le roi se livroit aux plus flatteuses espérances, lorsqu'emporté par un nouveau caprice, ou cédant aux importunités de ceux qui craignoient la réconciliation, Henri

lé rappella brusquement, & le remplaça par des ministres d'un caractère tout différent. ANN. 1533.

Supplice de l'écuyer Merveille.

Du Bellay. Belleforêt. Guichardin.

François étoit en route pour se rendre à Marseille, lorsqu'il reçut l'étrange nouvelle qu'on venoit de trancher la tête à l'écuyer Merveille, son ambassadeur à la cour de Milan. Merveille étoit un gentilhomme Milanois qui s'étant attaché au service de France, sous le règne de Louis XII, avoit obtenu un office dans les écuries du roi. Il étoit content de son sort, & avoit oublié sa première patrie, lorsque le duc Sforce, se défiant toujours de l'empereur dans le tems même où il venoit d'obtenir son pardon, & voulant, suivant la méthode favorite des politiques Italiens, entretenir des correspondances avec les deux partis, & n'osant cependant recevoir en sa cour un ministre public de France, supplia le roi de lui députer Merveille, qui sous prétexte de suivre quelque procès & de mettre ordre à ses affaires de famille, visiteroit le chancelier Taverne à titre de parenté, & entretiendroit la correspondance entre les deux cours, sans donner

ANN. 1533. d'ombrage aux Espagnols. C'étoit Taverne lui-même qui, à la faveur d'un déguisement, étoit venu à Fontainebleau proposer cet arrangement. Le roi le goûta, car il étoit bien aise d'avoir des avis directs de tout ce qui se pratiquoit en Italie : on remit à Merveille deux lettres, l'une de créance qui le constituoit homme public, & qui ne devoit être montrée qu'au duc lui-même, ou à son ministre de confiance ; l'autre de recommandation telle qu'on a coutume de les donner aux particuliers qui voyagent pour leurs affaires. Inutilement on l'avertit d'être modeste, de se conduire avec une extrême circonspection : la fureur de briller aux yeux de ses compatriotes, lui fit bientôt oublier ces conseils : il eut un état de maison beaucoup plus considérable qu'il ne convenoit à un homme de son rang ; sa dépense fut sans aucune proportion avec ses revenus ; il afficha en quelque sorte la faveur : les ministres Espagnols ne tardèrent pas à le deviner, & communiquèrent leurs soupçons à leur maître. Le duc Sforce n'étoit point marié, & ne pouvoit l'être que de

la main de l'empereur. Dans la dernière conférence de Bologne, Charles avoit paru avoir envie de lui donner Catherine de Médicis : n'ayant pu l'obtenir, il lui avoit promis Chriſtine de Danemarc ſa nièce, élevée dans les Pays-bas, à la cour de la reine de Hongrie. Quoique cette princeſſe, fille d'un roi détrôné, n'eût point de dot, Sforce ſollicitoit ardemment une alliance qui devoit le faire entrer dans la puiſſante maiſon d'Autriche : on lui ſignifia qu'il perdît toute eſpérance s'il n'effaçoit, de la maniere la moins équivoque & la plus éclatante, juſqu'à la trace des ſoupçons que le ſéjour de l'écuyer Merveille à ſa cour avoit fait naître dans l'eſprit de l'empereur. Chaſſer ignominieuſement Merveille, eût été le parti le plus ſimple, & ſans doute l'empereur s'en feroit contenté : mais c'étoit auſſi le plus dangereux. Cet homme, pour ſe venger, auroit vraiſemblablement révélé des myſtères qu'on avoit intérêt de cacher ; il auroit pu, avec la permiſſion du roi ſon maître, ſur qui l'injure feroit retombée, produire des pièces juſtificatives. Il parut plus ſûr de s'en

ANN. 1533.

ANN. 1533. défaire & de se saisir par ce moyen de ces pièces redoutables. Un gentilhomme de la chambre du duc, nommé Castillon, se chargea de cette commission : il commença par tenir de Merveille des propos insultans : un des domestiques de celui-ci les ayant entendus, en demanda raison à Castillon, qui nia de les avoir tenus, & refusa de se battre contre un homme qui n'étoit pas de son rang. Merveille ayant su ce qui venoit de se passer, envoya un gentilhomme de ses amis chez Castillon, pour lui demander s'il avouoit les propos qu'on lui prêtoit. Castillon les désavoua une seconde fois d'une maniere si précise, que Merveille crut lui devoir des excuses. L'affaire fit du bruit, & le duc envoya à Castillon & à Merveille une défense de se battre. La précaution parut à ce dernier au moins superflue, puisqu'un désaveu authentique ne lui laissoit plus d'injure à venger. Cependant, dès le lendemain Castillon vint passer devant son hôtel avec douze hommes armés : les jours suivans il se promena avec la même escorte, rencontra cinq ou six des domestiques

de Merveille qui furent chargés, & n'évitèrent la mort qu'en prenant la fuite. Merveille crut devoir informer l'officier préposé à la police de ce qui venoit de se passer ; il lui fit dire qu'il avoit défendu à ses domestiques de venger ce premier affront ; mais qu'il ne pouvoit les empêcher de se défendre si l'on continuoit de les outrager. On n'eut aucun égard à sa plainte : Castillon continua de venir le braver sous ses fenêtres, & rencontra une seconde fois ces mêmes domestiques, qui mieux armés que la première, mirent en fuite son escorte & le laissèrent mort sur le carreau. L'officier de police, qui quelques jours auparavant n'avoit eu aucun égard à la plainte de Merveille, fit une descente dans sa maison, saisit ses papiers & le conduisit, chargé de fers, dans la prison : ses amis ne purent obtenir la liberté de le voir : ils présentèrent une requête qu'on déchira en pièces sans vouloir la lire. Le Dimanche suivant, à une heure après minuit, on lui trancha la tête dans le château, & l'on exposa son corps sur la place publique. Quand François n'auroit eu aucune envie de re-

ANN. 1533.

ANN. 1533. commencer la guerre, il lui auroit été impossible de souffrir l'insulte faite à lui-même dans la personne de son représentant. Il écrivit au duc de Milan pour lui demander une réparation égale à l'outrage. Il écrivit à l'empereur, au roi des Romains & à tous les souverains de l'Europe, qu'ils étoient intéressés à ce que la réparation suivît de près l'offense, puisque si l'on laissoit une pareille licence impunie, l'Europe, livrée à des guerres éternelles, retomberoit dans la barbarie. Après avoir achevé par ce procédé de mettre la justice de son côté, il continua sa route vers Marseille.

Entrevue de Marseille entre le pape & le roi.

Camusat, Mélang. h. st. Godefroi, cérém. franç. Brantome. Du Bellay. Belleforêt.

C'est une règle de cérémonial établie entre les souverains, que le plus grand arrive toujours le premier au lieu où se doit faire l'entrevue, afin que l'autre ait l'air de venir le chercher. Le pape arrivé dès le 8 d'Octobre à Marseille, y fit son entrée solennelle le 12 : le 13 & le 14 se firent celles du roi & de la reine Eléonor. Dans ces éclatantes cérémonies on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit donner au pape & aux Italiens qui formoient son cor-

tege, la plus haute idée de la grandeur & de la magnificence Françoises. ANN. 1533.
Le roi étoit si reconnoissant de l'honneur que le pape lui avoit fait de venir le visiter dans ses Etats, qu'il se prosterna humblement pour lui baiser les pieds. Si François parut, dans une cérémonie ou parfaitement indifférente en elle-même, ou consacrée par un pieux usage, oublier l'engagement contraire qu'il avoit pris avec le roi d'Angleterre, ce ne fut peut-être que dans l'intention de le servir plus efficacement. Il ne dissimula point les puissantes raisons qu'il avoit de lui demeurer inviolablement attaché, le danger que couroit l'autorité du saint-Siége en Angleterre, si l'on poussoit à bout un prince violent dans ses desirs, & excessivement jaloux de son autorité, & il conjura le saint-pere par l'intérêt qu'il devoit prendre au salut d'un million d'ames qui se trouveroient peut-être entraînées dans le schisme, par le lien sacré qui alloit unir leurs maisons, d'user d'indulgence dans une occasion si importante. Clément ne s'excusa d'accorder sur-le-champ une grace si vivement solli-

ANN. 1533. citée, que sur ce qu'il n'avoit point apporté avec lui les pièces du procès : il laissa voir les dispositions les plus favorables, pourvu que Henri n'ajoutât pas lui-même de nouveaux obstacles à ce qu'il paroissoit désirer. François crut devoir saisir ce moment pour présenter les ambassadeurs Anglois, qui loin de témoigner la moindre soumission au pere commun des fidèles, lui signifièrent dans les termes les plus durs de la part du roi leur maître & de l'archevêque de Cantorberi, un appel au futur Concile de tout ce qu'il avoit fait & de tout ce qu'il feroit à l'avenir par rapport au divorce. François, témoin d'une scène aussi déplacée, à tous égards, eut peine à contenir son indignation. Craignant que le pape ne le soupçonnât de s'être entendu avec le roi d'Angleterre pour lui faire essuyer cet affront, il n'osa plus proférer une seule parole en faveur de ce prince, & passa promptement à la célébration du mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis. Clément ne donnoit à sa nièce par le contrat qu'une dot de cent mille écus : mais par un traité se-

cret il s'engageoit à donner aux deux époux les villes de Pise & de Livourne qui seroient détachées de l'Etat de Florence, celles de Parme & de Plaisance, de Modène & de Reggio, & le duché d'Urbin, s'obligeant de plus de fournir la moitié des frais nécessaires pour toutes ces conquêtes. François de son côté s'obligeoit de céder & de faire confirmer par le dauphin, son héritier présomptif, le duché de Milan & la seigneurie de Gènes, à Henri son second fils, qui devoit, par la réunion de tant d'Etats, devenir une puissance prépondérante en Italie. A ces magnifiques promesses, Clément joignit quelques faveurs peu dispendieuses : quoique la France eût déja six cardinaux, il en créa quatre nouveaux : Odet de Coligni, fils aîné du maréchal de Châtillon, & neveu du maréchal de Montmorenci, Claude de Givri, parent de l'amiral Chabot, Jean le Veneur, grand aumônier de France, & Philippe de la Chambre, parent du duc d'Albanie. ANN. 1533.

Un si grand nombre de cardinaux François, l'attention que le roi avoit eue de s'attacher par des bienfaits ceux

qui avoient le plus de crédit dans le sacré-collége, lui firent croire que malgré tout ce qui venoit de se passer, il viendroit à bout d'opérer la réconciliation du roi d'Angleterre, si ce monarque la désiroit sincérement. Il lui dépêcha Jean du Bellai, alors évêque de Paris, pour se plaindre du procédé des ambassadeurs Anglois, & lui faire part des justes espérances qui lui restoient encore. Il ne lui demandoit que de constituer un procureur à Rome & répondoit du succès. Henri, livré tout entier à la violence & à l'impétuosité de son caractere, ne savoit plus lui-même ce qu'il devoit désirer ou craindre. Il ne vouloit point laisser d'obscurité sur la légitimité ni sur l'état des enfans de son second mariage, & sous ce rapport il falloit observer toutes les formalités pour constater l'invalidité du premier : mais d'un autre côté il s'étoit fortement entêté de sa suprématie sur le clergé d'Angleterre, de son indépendance de l'évêque de Rome : car c'est le seul titre qu'il donnât au pape, & il ne vouloit point hasarder une démarche contraire à ses principes & qui

ANN. 1533.

peut-être n'auroit aucun succès. Tout ce que du Bellai put obtenir furent la permission de retourner à Rome, pour s'assurer définitivement des dispositions du sacré-collége, & une promesse de recevoir bientôt la procuration qu'il sollicitoit, si les espérances étoient aussi bien fondées & aussi certaines que le roi de France le marquoit. Du Bellai prit la poste, traversa les Alpes au mois de Décembre & arriva à Rome dans le tems où l'on alloit reprendre l'affaire du divorce. Il fit part au saint-pere & au sacré-collége de la disposition où il avoit laissé Henri de se soumettre au jugement du saint-Siége, & obtint, au grand regret de la faction Espagnole, le délai nécessaire pour faire venir l'acte de procuration d'Angleterre. Ce délai expira sans que l'acte arrivât : en vain du Bellai représenta qu'une chûte, une maladie, un débordement de rivière pouvoit avoir retardé le courier : en vain il demanda un nouveau délai de six jours, le pape & les cardinaux croyant qu'on les jouoit, portèrent une sentence définitive, qui déclaroit le premier mariage de Henri bon & valide, lui

ANN. 1533.

ANN. 1533. ordonnoit de reconnoître Catherine d'Aragon pour son épouse, & le condamnoit aux dépens. Deux jours après arriva le courier qui apportoit la procuration.

ANN. 1534.

Schisme d'Angleterre : mécontentement de Henri VIII.

Camusat, mêlang. hist.
Du Bellay.
Le Grand.
Sléidan.
Sanderus.
Godwin.

Henri tenoit son parlement lorsqu'il apprit ce qui venoit de se passer à Rome. Il abolit entièrement l'autorité du saint-Siége dans son royaume. Il fit rayer des liturgies, & de tous les livres à l'usage de l'église le nom du pape : on déclara coupables de haute trahison tous ceux qui refuseroient de reconnoître le roi pour chef suprême de l'église Anglicane, ou qui recourroient au pape pour quelque chose que ce fût. Quoiqu'il ne dût s'en prendre qu'à lui-même du peu de succès de ses démarches à Rome, il eut l'injustice de se plaindre de François qui l'avoit servi avec une franchise & un zèle peu communs entre des souverains. Il lui reprochoit d'avoir rendu par des déférences sans bornes le pape orgueilleux & intraitable; de s'être abaissé jusqu'à lui baiser les pieds contre la convention faite à Calais; d'avoir oublié de même l'engagement solennel qu'il avoit pris de ne point consentir au mariage

de son fils avec la niece du pape, qu'il n'eût obtenu la sentence du divorce, & d'avoir fait connoître par-là qu'il préféroit l'alliance des Médicis à celle d'un roi d'Angleterre. Voulant cependant adoucir ce que ces reproches avoient de trop amer, il ajoutoit qu'il ne se défioit point du roi son frere, qu'il le reconnoissoit pour un franc & loyal chevalier, mais qu'il écoutoit trop les gens de son conseil, qui n'ayant en vue qu'un sordide intérêt caressoient les hommes dont ils pensoient avoir besoin, puis ne les connoissoient plus dès qu'ils croyoient pouvoir s'en passer : que ce manége ne feroit pas fortune auprès de lui : qu'autant il déféroit à la franche amitié, autant il s'irritoit contre tout ce qui avoit l'air de la finesse & de la ruse : qu'il avoit aussi son conseil, mais qu'il ne se laissoit pas gouverner par ceux qui le composoient; qu'il écoutoit leurs avis & suivoit ses propres sentimens; qu'agir autrement ce n'étoit pas être roi; qu'il lui parloit en ami, & le prioit de lui déclarer avec la même franchise sur quoi il pouvoit dorénavant compter. ANN. 1534.

La bonne intelligence subsista entre

ANN. 1534.

les deux cours. Henri craignoit que l'empereur qui sollicitoit contre lui une sentence d'excommunication ne se fût chargé d'avance de la mettre à exécution : François, qui se préparoit à recommencer la guerre, vouloit se ménager l'aide ou du moins la neutralité de Henri.

Suite de l'affaire de l'écuyer Merveille.

Du Bellay.
Guichardin.

Le duc de Milan effrayé des menaces du roi, avoit envoyé, pour justifier l'exécution de l'écuyer Merveille, ce même chancelier Taverne qui étoit venu le demander en qualité d'ambassadeur secret, le seul homme par-conséquent dont la France pût réclamer le témoignage. Cet homme venoit soutenir effrontément devant ces mêmes ministres avec qui il avoit concerté deux ans auparavant tout cet arrangement ; que Merveille, son oncle, n'avoit jamais été revêtu d'un caractère public ; qu'il ne s'étoit pas même annoncé comme ayant l'honneur d'être attaché au service du roi ; que le duc n'avoit vu en lui qu'un aventurier séditieux dont la maison étoit devenue le réceptacle de tout ce qu'il y avoit de scélérats dans Milan, & qui s'étoit rendu coupable d'un assassinat commis

mis sur un seigneur de l'illustre maison de Castillon. Quoiqu'on lui rappellât son premier voyage à Fontainebleau, quoiqu'on lui produisît un grand nombre de dépêches qui montroient que le duc son maître avoit reconnu dans Merveille la qualité d'ambassadeur; il avoit si bien concerté ses réponses, il trouvoit toujours au besoin des raisons si apparentes qu'on désespéra plusieurs fois de le convaincre par sa propre bouche. Paroissant donc se désister de ce qui regardoit la qualité d'ambassadeur & même celle d'officier de la maison du roi, les gens du conseil se retranchèrent à dire qu'au moins il ne nieroit pas que Merveille ne fût innocent des prétendus crimes qu'on lui imputoit, & qu'il ne lui eût été facile de se justifier si l'on avoit voulu l'entendre ou permettre à ses amis de le défendre : que tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens à Milan détestoient cette odieuse procédure; que la ville entiere s'étoit opposée à l'exécution, & que les ministres du duc avoient tellement craint un soulèvement général, qu'ils avoient fait le procès en deux jours, ANN. 1534.

ANN. 1534. sollicitoient alors fortement, tant en leur propre nom qu'au nom de l'empereur, d'entrer dans la ligue d'Italie, où ils trouveroient de grands avantages. L'Allemagne n'étoit guere moins troublée que la Suisse : chacun des deux partis devôit craindre de se dégarnir en présence de son ennemi. C'étoit Charles d'Egmond, duc de Gueldres, qui s'étoit chargé jusqu'alors de faire passer des recrues en France. Ce fidèle allié, qui avoit si souvent & si généreusement exposé ses Etats & sa propre personne pour le salut & les intérêts de la monarchie, indigné de s'être vu deux fois enveloppé dans l'abandon que le roi avoit fait de tous ses alliés, d'ailleurs se trouvant déja vieux, sans enfans, sans proches parens, avoit enfin traité de bonne-foi avec la maison d'Autriche ; & content de s'assurer la possession tranquille de ses Etats pendant sa vie, il avoit consenti qu'ils fussent réunis aux Pays-bas après sa mort. Dans l'embarras où cette position jettoit le roi, la fortune vint en quelque sorte lui offrir une occasion de causer tout à la fois une perte sensible à l'empereur, & d'acquérir un allié à

portée de remplacer avec usure le duc de Gueldres.

ANN. 1534.

Retablissement du duc de Wirtemberg.

Du Bellay. Sleidan. Barbatus, apud Schard.

Ulric duc de Wirtemberg s'étant rendu odieux à ses sujets & à ses voisins, avoit été chassé de ses États par les forces combinées de la ligue de Suabe. Les efforts qu'il avoit faits pour y rentrer avec l'assistance des Suisses, n'avoient servi qu'à l'épuiser & à le rendre plus odieux encore. Les membres de la ligue, pour lui ôter toute espérance de retour, avoient disposé de ses États en faveur de Charles-Quint, à condition qu'il assigneroit au jeune Christophe un appanage ou un dédommagement convenable, lorsque ce malheureux fils d'Ulric seroit en âge de gouverner par lui-même. Charles en avoit donné l'investiture solennelle à Ferdinand son frere, qui en jouissoit paisiblement depuis quinze ou seize ans. Ulric retiré dans sa principauté de Montbelliard sur les frontieres de la France, y vivoit oublié, lorsque le jeune Christophe son fils, qui n'ayant jamais offensé personne, ne méritoit point d'être deshérité, commença à revendiquer son patrimoine. Convaincu que l'empereur & le roi Fer-

ANN. 1534. dinand ne consentiroient jamais à se dessaisir d'un État si fort à leur bienséance & qui unissoit les provinces héréditaires avec les Pays-bas, il chercha des amis & en compta bientôt un grand nombre. Les ducs de Baviere ses oncles maternels, tous les princes protestans, les uns en qualité de parens, les autres par intérêt pour un prince de leur communion, le roi de Hongrie par haine contre Ferdinand, épousèrent sa querelle. Voyant que le tems approchoit où les États de la haute-Allemagne devoient tenir une diète pour renouveller suivant l'usage, la ligue de Suabe dont le terme alloit expirer, il vint trouver le roi, lui présenta des lettres de recommandation de la ligue de Smalcalde & le supplia d'envoyer un ambassadeur à la diète qui se joignît à ceux des autres princes qui promettoient de l'assister. C'est un usage en Allemagne que lorsqu'un prince présente une requête à la diète, il se fait accompagner de ses parens & de ses alliés, qui dès-lors sont censés engagés dans la querelle & obligés de recourir aux armes si la demande est rejettée. François n'avoit aucun degré de pa-

tenté même éloignée avec le duc de Wirtemberg : au contraire il étoit beau-frere du roi Ferdinand ; & de plus il s'étoit interdit par les traités de Madrid & de Cambrai, toute liaison avec les princes d'Allemagne au préjudice de l'empereur : il ne pouvoit donc se charger du rôle d'*assistant*, sans se déclarer infracteur des traités, & s'exposer à soutenir en Allemagne pour les intérêts d'autrui, une guerre qu'il avoit dessein de porter pour son propre compte en Italie : il ne promit que son intercession & ses bons offices. Guillaume du Bellai, qu'il chargea de cette commission délicate, eut des difficultés sans nombre à essuyer avant que de parvenir à s'introduire dans la diète : il harangua deux jours consécutifs, mais toute son éloquence ne put triompher de la haine du plus grand nombre des députés contre le duc de Wirtemberg : la requête fut rejettée. Animé plutôt que découragé par ce mauvais succès, il peignit avec des couleurs si fortes la dureté des ministres de l'empereur, les brigues ouvertes & les manœuvres sourdes que des hommes vendus à la faveur pratiquoient sous les yeux mê- ANN. 1534.

ANN. 1534. me de l'assemblée pour troubler les délibérations, les difficultés nouvelles qu'éprouvoient les ambassadeurs des puissances amies pour obtenir audience, le danger que couroit la liberté si personne n'avoit plus le courage de dire la vérité ni même d'entendre les avis qui tendoient au bien général, enfin le péril imminent qui menaçoit tous les Etats de l'Empire depuis qu'une ligue établie dans son origine pour garantir les foibles de l'oppression d'un voisin puissant, étoit devenue entre les mains des directeurs un moyen légal & facile d'opprimer tous ceux dont le patrimoine tenteroit la maison d'Autriche; & il jetta tant de fermentation & d'animosité dans l'assemblée, que les députés ne purent jamais parvenir à former une nouvelle association : la ligue de Suabe qui avoit subsisté soixante-dix ans, fut entiérement dissoute. Ce premier avantage entraîna naturellement le rétablissement du duc de Wirtemberg. Il feignit de vendre ou d'engager au roi la principauté de Montbelliard pour la somme de cent vingt mille écus : cette somme fut employée à lever sur le champ une armée dont le lantgrave

de Hesse, comme principal *assistant*, prit le commandement: il la fit entrer sans obstacle dans la Suabe, chassa les garnisons Autrichiennes de toutes les places du duché de Wirtemberg, & y rétablit Ulric qui rendit bientôt au roi la plus grande partie de la somme qu'il lui avoit prêtée. Ferdinand réduit à ses propres forces & trop foible par conséquent pour triompher de la ligue de Smalcalde, renonça à toutes ses prétentions, & consentit à reconnoître Ulric en qualité de duc de Wirtemberg, à condition que ce duc, le lantgrave & l'électeur de Saxe consentiroient de leur côté à le reconnoître pour roi des Romains. ANN. 1534.

Quoique François par ce service peu dispendieux, se fût ouvert une porte pour tirer d'Allemagne tous les lansquenets dont il auroit besoin, & qu'Ulric dès ce moment lui offrît une partie de l'armée qui venoit de le rétablir dans ses Etats, il forma la résolution de se procurer un fond de milices nationales sur lesquelles il pût compter dans tous les tems, ne voulant plus faire dépendre le succès de ses opérations du caprice de ses alliés. Dans cet établissement il se proposa

Institution des légions ou milices provinciales. *Recueil des ordonnances. Belleforêt.*

Ann. 1534.

le modèle le plus parfait qu'il pût jamais choisir, celui des légions Romaines : mais outre que les travaux des sçavans n'avoient point encore suffisamment éclairci cette partie intéressante des institutions des anciens maîtres du monde, la différence des gouvernemens excluoit seule toute idée de conformité : aussi ne s'en trouva-t-il point d'autre entre ces deux établissemens que celle du nom.

Il y aura dans le royaume sept légions d'infanterie : chaque légion sera composée de six mille hommes qui seront tous tirés de la même province : il y aura une légion de la province de Normandie, une de Bretagne, une de Picardie, une des provinces de Bourgogne, Champagne & Nivernois, une de Dauphiné, Provence, Limousin & Auvergne, une de Languedoc, une de Guyenne & Gascogne ; lesquelles formeront ensemble quarante-deux mille hommes de pied, dont douze mille arquebusiers, trente mille piquiers ou hallebardiers.

Dans les deux légions de Bretagne & de Bourgogne, il y aura cent arquebusiers pour mille hommes ; dans celle de Normandie & de Picardie,

deux cens par mille ; dans celles de Languedoc & de Guyenne, trois cens. ANN. 1534.

Les soldats légionnaires seront exempts de taille pourvu qu'ils ne se trouvassent pas imposés à plus de vingt sols lorsqu'ils sont entrés dans les légions : ceux dont la taxe étoit plus forte, ne seront exempts que de vingt sols, & continueront de payer le surplus : les gentilshommes, s'il s'en trouvoit parmi les simples légionnaires, seront exempts du ban & arriere-ban.

Dans chaque légion il y aura six capitaines, dont le premier aura le titre de colonel ou de commandant général de la légion : ces capitaines qui commanderont chacun mille hommes, auront cinquante livres par mois de gages en tems de paix, mille livres en tems de guerre.

Sous chaque capitaine il y aura deux lieutenans qui auront vingt-cinq livres de gages par mois.

En chaque compagnie de mille hommes il y aura deux enseignes à quinze livres, dix centeniers à douze livres, quarante chefs d'escouade ; quatre fourriers, six sergens de ba-

taille à dix livres, quatre tambours & deux fifres à sept livres par mois.

ANN. 1534.

Les gages des lieutenans, enseignes, centeniers, chefs d'escouade, fourriers, sergens, tambours, fifres, seront les mêmes en tems de paix & en tems de guerre : les simples légionnaires retirés dans leurs maisons, en tems de paix, n'auront pour solde que l'exemption de taille, & quatre livres qui leur seront payées par égale portion, en deux revues qui se feront régulierement tous les ans dans la province : en tems de guerre les piquiers & les hallebardiers toucheront cent sols par mois, les arquebusiers six livres.

Les places de capitaines de la légion seront à la nomination du roi : ces capitaines nommeront eux-mêmes leurs lieutenans & tous les officiers inférieurs : mais ils ne pourront les tirer que de la province dont sera la légion.

Tous les soldats légionnaires prêteront serment d'obéir fidèlement au roi & à leurs officiers, de ne piller dans aucun cas les églises ni les choses destinées au culte public, d'épargner dans le sac des places aban-

données au pillage les femmes enceintes.

Il y aura à la ſuite de chaque légion un prévôt à quinze livres de gages par mois & quatre ſergens à ſept livres, leſquels s'informeront des vols, des meurtres ou des violences qui ſe commettront dans les routes ou dans les garniſons, ſaiſiront les coupables & en feront une prompte juſtice.

Le roi voulant exciter par des récompenſes & des diſtinctions l'émulation parmi ſes ſoldats légionnaires, ordonne que tout ſoldat qui ſe ſera diſtingué par quelque action d'éclat, recevra de la main de ſon capitaine un anneau d'or qu'il portera toujours au doigt; que celui qui aura obtenu cette première diſtinction, ſera promu par tous les grades d'officiers inférieurs jusqu'à celui de lieutenant incluſivement; & que tout ſoldat parvenu à ce grade ſoit réputé noble.

En formant ce corps permanent d'infanterie nationale, François n'abolit point l'uſage de ces levées tumultuaires d'hommes raſſemblés au hazard, connus ſous le nom d'*aventuriers*, & c'eſt peut-être là ce qui nui-

fit le plus à son nouvel établissement.

ANN. 1534. Comme ces dernieres milices étoient moins dispendieuses & plutôt prêtes, elles continuèrent d'être en vogue, & quoiqu'inférieures aux légions pour le courage & la discipline, elles les firent bientôt oublier.

Mort du pape Clément VII : élection de Paul III.

Guichardin. Spondan. Capelloni.

Au moment où le roi se disposoit à faire usage de ces nouvelles levées, il apprit la mort de Clément VII. Ce Pontife, quoiqu'il n'eût pas encore atteint soixante ans, avoit un pressentiment de sa fin prochaine : au retour de Marseille il l'avoit annoncée à ses amis, & depuis ce tems il faisoit travailler sous ses yeux aux préparatifs de ses funérailles. Les traverses continuelles qu'il avoit éprouvées pendant toute la durée de son pontificat, les progrès de l'hérésie en Allemagne, la perte récente de l'Angleterre l'avoient dégoûté de la vie : les préparatifs du roi de France achevoient de le consterner : car soit qu'il se joignît à ce monarque, soit qu'il manquât à ses engagemens, il prévoyoit un déluge de maux prêts à inonder une seconde fois l'Italie. Avec lui s'évanouirent des espérances conçues trop légérement, & il ne resta au roi d'une

alliance si inégale, qu'une bru dont les talens funestes devoient causer un jour bien des maux à la France. Le premier soin du roi fut d'empêcher que l'empereur ne disposât encore une fois de la thiare. La faction Françoise avoit alors une prépondérance bien décidée : outre dix cardinaux de cette nation qui se rendirent promptement à Rome, le roi avoit un grand nombre de partisans parmi les Italiens; & disposoit du cardinal neveu, qui dégoûté de son état, n'attendoit que de lui un établissement plus conforme à ses inclinations : François pouvoit donc à son tour faire tomber l'élection sur un de ses sujets. On dit que le cardinal Duprat séduit par ces belles apparences, vint le supplier de jetter les yeux sur lui, en lui remontrant que ce choix glorieux & avantageux tout à la fois ne coûteroit rien à l'Etat, parce qu'il avoit quatre cens mille écus tout prêts, qui suffiroient pour lui assurer les voix; que le roi étonné d'un pareil aveu de la part d'un homme qui avoit le maniement général des finances, & qui laissoit fréquemment manquer les troupes de solde, lui demanda où donc il

ANN. 1534.

avoit pris une somme si considérable ;
ANN. 1534. & lui tourna le dos. Quoi qu'il en soit, les cardinaux assemblés au conclave élurent dès le premier scrutin Alexandre de Farnèse doyen du sacré college, qui prit le nom de Paul III. Sa conduite jusqu'alors avoit paru sage & modérée : il avoit été d'avis qu'on donnât satisfaction au roi d'Angleterre, qu'on assemblât le plus promptement qu'il seroit possible un concile général, qu'on écoutât charitablement les plaintes des protestans, afin d'ôter tout prétexte à ceux qui s'autorisoient du refus ou des délais pour se séparer de l'Eglise Romaine : dans toutes les occasions il avoit donné des marques d'attachement & de prédilection pour la France : le roi pouvoit donc le regarder comme un pontife favorable ; mais devoit-il se flatter qu'il se prêtât jamais à des arrangemens que le seul desir d'élever sa famille avoit fait prendre à Clement, ou même qu'il vît de bon œil les liaisons ouvertes que ce monarque entretenoit avec le schismatique Henri, les protestans de Smalcalde, & sur-tout avec Soliman, ce redoutable ennemi des Chrétiens ?

Premier Jusqu'alors son commerce avec la

Porte avoit été clandestin : il l'avoit désavoué, ou avoit cherché à le colorer de faux prétextes toutes les fois qu'on le lui avoit reproché : résolu de ne point y renoncer, & sentant qu'une plus longue dissimulation ne pouvoit plus que lui faire tort, il conclut avec Soliman un traité de ligue défensive & de commerce : il reçut avec distinction & logea dans son palais l'ambassadeur Turc qui vint recevoir la ratification de ce traité, & entretint toujours depuis un ambassadeur à Constantinople chargé de proteger le commerce de ses sujets dans les ports du Levant. Ces deux monarques étoient également alarmés des grands préparatifs de l'empereur : Soliman qui n'avoit presque point de vaisseaux de guerre, & qui, malgré tous ses efforts, n'avoit pu jusqu'alors reprendre la forte place de Coron, la principale clef de la Grèce, ne douta point que la flotte qui s'équippoit à si grands frais dans les ports de Barcelonne, de Gênes & de Naples, ne fût destinée à venir fondre sur la Grèce, tandis que le roi des Romains pénétreroit de son côté dans la Hongrie : François plus voisin du danger, craignoit pour

ANN. 1534.

traité d'alliance entre la France & la Porte.

Camusat, mêlang. hist. Manusc. de Bèthune. Contin. de Nic. Gilles. Belleforêt.

les côtes du Languedoc & surtout de Provence : ses soupçons étoient d'autant mieux fondés qu'on découvrit dans ce même tems une conspiration formée par le capitaine Jonas qui commandoit les galeres de France, pour livrer à l'empereur la ville de Marseille : Jonas fut arrêté, convaincu de trahison & écartelé. Cette découverte & les mesures qu'on prit pour mettre Marseille en état de défense, suspendirent les projets de l'empereur, & lui firent prendre une voie d'autant plus dangereuse, qu'elle étoit plus détournée.

ANN. 1534.

Négociations avec l'empereur.

Manusc. de Béthune.

Paroissant avoir totalement oublié le chagrin que lui avoit causé la perte du duché de Wirtemberg, il fit des caresses extraordinaires à Claude Dodieu seigneur de Velli, maître des Requêtes, qui avoit succédé au président de Calvimont dans la charge d'ambassadeur ordinaire à la cour d'Espagne. Il lui montra le plus grand desir de se lier étroitement avec son maître par de nouveaux mariages, de confondre leurs maisons, afin que n'ayant plus désormais qu'un même intérêt, ils travaillassent de concert à procurer un concile général, à rétablir l'union parmi les Chrétiens, & à préserver

l'Europe du joug des infidèles : il pria Velli d'annoncer au roi qu'il feroit bientôt passer à sa cour un homme de confiance qui lui expliqueroit plus en détail chacune de ces propositions. En effet on vit bientôt arriver à la cour Henri de Nassau père du prince d'Orange : il quittoit l'Espagne pour se rendre dans les Pays-bas, & avoit ordre de voir le roi en passant, & de conférer avec lui sur les ouvertures déja faites à l'ambassadeur. Nassau déclara que l'empereur alloit porter la guerre sur les côtes d'Afrique, & châtier d'infames corsaires qui non contens d'infester les mers, ravageoient depuis long-tems les côtes d'Italie & d'Espagne, & réduisoient indifféremment au plus honteux esclavage tous les Chrétiens qui tomboient entre leurs mains ; qu'après la réduction de Tunis il se proposoit de faire voile droit à Constantinople, & de rendre la liberté aux Grecs ; que ne voulant s'engager dans une entreprise longue & hasardeuse, qu'autant qu'il seroit assuré que ses sujets & ses alliés n'auroient point à souffrir de son absence, il prioit son frere de vouloir bien lui déclarer s'il étoit dans l'inten-

ANN. 1534.

ANN. 1534 tion d'obſerver pendant ce tems les traité de Madrid & de Cambrai; qu'il le prioit encore de conſidérer qu'étant les deux ſouverains les plus puiſſans de l'Europe, tout leur étoit facile pourvu qu'ils parvinſſent à concilier leurs intérêts reſpectifs; que le moyen le plus prompt & le plus sûr étoit de les confondre tellement par des mariages, que leurs deux maiſons en un ſens n'en formaſſent plus qu'une ſeule; qu'il propoſoit donc pour épouſe au dauphin Marie d'Angleterre fille de Catherine d'Arragon ſa tante; que bien qu'un père dénaturé ſemblât avoir formé le projet de la déshériter, les Anglois ne ſouffriroient pas ce renverſement de leurs loix; qu'en tout cas le Dauphin auroit des forces ſuffiſantes pour faire valoir les droits de ſon épouſe; qu'il demandoit pour Philippe ſon fils unique, la plus jeune des filles du roi; qu'il feroit épouſer ſa nièce de Portugal, fille de la reine Eleonor, au duc d'Angoulême troiſième fils de France, & donneroit aux deux époux l'inveſtiture du duché de Milan, à la mort de Sforce qui, ſelon toutes les apparences, ne pouvoit être fort éloignée; qu'il offroit ſur tous ces ar-

ticles telles aſſurances que le roi voudroit exiger, & n'en demandoit point d'autre de ſon côté, ſinon que le roi conſentît à lui confier le duc d'Angoulême qui ſeroit élevé à ſa cour, qu'il chériroit comme ſon propre fils, & auquel il aſſureroit ſans qu'il en coûtât rien au roi, un état de maiſon pareille à celle du prince des Aſturies; qu'il prenoit ſur lui de faire goûter ce plan aux ſouverains d'Italie, qui voyant le duc d'Angoulême éloigné de deux degrés du trône, ne craindroient plus que le duché de Milan ne devînt une province de la monarchie. ANN. 1534.

François comprit que par ces offres éblouiſſantes l'empereur vouloit le retenir dans l'inaction & s'aſſurer d'un nouvel ôtage, qu'il n'eût été ni sûr de laiſſer long-tems entre ſes mains, ni facile d'en retirer : aimant mieux cependant que ce prince tournât ſes immenſes préparatifs contre les Etats barbareſques que contre lui, il répondit en peu de mots qu'il louoit infiniment le projet de l'empereur, que ſi on lui en eût fait part de meilleure heure, il ſe ſeroit offert pour lui ſervir de ſecond; que bien que le traité

ANN. 1534. de Cambrai renfermât des conditions injustes & contre lesquelles il n'avoit pu se dispenser de protester, il promettoit de n'y donner aucune atteinte tant que dureroit cette expédition, & que même après le retour de l'empereur, il préféreroit encore les voies de la conciliation à celles de la rigueur; qu'il suspendroit jusqu'à ce terme son juste ressentiment contre Sforce, mais uniquement par considération pour l'empereur & sur la parole qu'il lui donnoit d'avoir égard aux droits de ses enfans; qu'il approuvoit tout ce qui concernoit les mariages, à la réserve de l'avantage que l'on vouloit faire au troisième de ses fils aux dépens du second; que le duc d'Orléans auroit trop à se plaindre d'une préférence si injuste; que c'étoit au dauphin premierement qu'appartenoit le duché de Milan; qu'à son défaut ou sur son désistement, ses droits étoient dévolus au duc d'Orléans, qui certainement ne les céderoit à personne; qu'au reste il les aimoit tellement tous les trois, il s'étoit fait une si douce habitude de les avoir toujours à ses côtés, qu'il ne pourroit jamais supporter l'idée de

l'éloignement ou de l'absence d'aucun d'eux.

ANN. 1534.

Quoique cette réponse ne satisfît pas entièrement l'empereur, il dissimula son chagrin ; il dit à Velli qu'à la vérité il seroit difficile de faire agréer aux Italiens le choix du duc d'Orléans, parce qu'ils craindroient toujours que la mort du dauphin ne les replongeât dans l'inconvénient qu'ils vouloient éviter ; que cependant il n'en désespéroit pas ; mais que cette affaire vouloit être traitée avec beaucoup de ménagemens ; qu'il s'en occuperoit à son retour de l'expédition d'Afrique ; qu'il feroit tout pour le roi son frere, & qu'à quelque prix que ce fût, il le contenteroit.

Digression sur la naissance & la fortune de Barberousse.
P. Jov. Paradin, mém. nost. Rucelli, lett. de prenc. Ferron.

L'ennemi que l'empereur alloit attaquer se trouvera si souvent mêlé dans cette histoire, qu'il est nécessaire de le faire connoître en peu de mots. Un potier de terre de l'isle de Lesbos avoit deux fils, Horuc & Chairadin, qui portèrent successivement le nom de Barberousse. Devenus grands, ils se dégoûtèrent de la profession de leur père & s'associèrent à des pirates qui croisoient dans ces parages : la fortune

ne tarda pas à seconder leur audace : ils posſédèrent en propre d'abord un brigantin, enſuite deux galères, enfin une flotte composée de douze galères, & d'un grand nombre de moindres vaiſſeaux. Comme c'étoit principalement ſur les Chrétiens qu'ils exerçoient leurs brigandages, c'étoit dans les différens ports d'Afrique qu'ils alloient vendre leurs priſonniers & leur butin. L'Afrique comptoit alors autant de royaumes indépendans qu'il y avoit de villes un peu conſidérables : les peuples qui l'habitoient n'ayant de guerres qu'entr'eux ou avec les ſauvages de l'intérieur des terres, avoient fait peu de progrès dans l'art militaire : la garniſon Eſpagnole d'Oran, quoique peu nombreuſe, dominoit au loin ſur ces côtes ; & au moyen d'un fort qu'elle avoit conſtruit preſqu'aux portes d'Alger, elle tenoit ce royaume dans des alarmes continuelles. Eutemi roi d'Alger, voulant délivrer ſa capitale d'un voiſinage ſi dangereux, eut l'imprudence d'appeller à ſon ſecours les deux Barberouſſes. Horuc laiſſant à ſon frère le commandement de la flotte, conduiſit à Alger cinq mille hommes de troupes diſciplinées, ſe défit ſecrètement

ANN. 1534.

ment d'Eutemi & s'assit sur son trône. Plus cette trahison étoit odieuse, & plus Horuc sentit la nécessité d'occuper au-dehors ses nouveaux sujets : il chercha querelle au roi de Trémésen, le battit & se rendit maître de ses Etats. Le roi détrôné alla chercher un asyle à Oran. Le gouverneur, ayant représenté au conseil d'Espagne le danger que couroit la colonie si l'on laissoit au Corsaire le tems de se fortifier dans sa nouvelle conquête, reçut des renforts considérables : Horuc, forcé de se mesurer avec des troupes mieux armées & plus disciplinées que les siennes, fut battu & tomba percé de coups. Le roi de Trémésen fut rétabli dans ses Etats : tandis que, de son côté, le jeune Barberousse ramassoit les débris de l'armée de son frere & prenoit paisiblement possession du trône d'Alger. Une si haute fortune auroit dû naturellement remplir l'ambition du fils d'un potier de terre ; cependant il ne put résister à un nouvel appas que la fortune lui présenta.

ANN. 1534.

De tous les Etats barbaresques, celui de Tunis étoit, sans contredit, le plus considérable soit par l'étendue

ANN. 1534. & la fertilité de son territoire, soit par le nombre, l'industrie & la valeur de ses habitans. Mahomet, dernier roi de cet Etat, laissoit en mourant, trente-quatre fils de différentes femmes : le plus jeune, nommé Mulei-Assem, parvint au trône par les intrigues de sa mere ; & pour s'en assurer la possession, il fit égorger tous ses freres, à la réserve d'Al-Raschid, l'un des aînés, qui se déroba au fer des assassins. Après bien des avantures, Al-Raschid vint implorer la protection de Barberousse. Le Corsaire vit du premier coup d'œil tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette avanture : mais considérant qu'il n'avoit point assez de forces par lui-même pour tenter une si haute entreprise ; qu'il ne pourroit même se soutenir longtems sur le trône d'Alger, si le roi de Tunis se joignoit aux Chrétiens pour l'attaquer, il résolut d'appeller des secours étrangers, & proposa au malheureux Al-Raschid de le suivre à Constantinople. Soliman reçut avec transport l'offre que lui fit Barberousse d'unir à son vaste empire tant le royaume d'Alger qu'il possédoit déja, que ceux qu'il pourroit encore con-

quérir. Joyeux d'ailleurs d'acquérir un homme qu'il pût oppoſer au célèbre André Doria, il le déclara ſon amiral ſur toutes les mers, ſon lieutenant-général ſur les côtes d'Afrique, & lui permit non-ſeulement de diſpoſer comme il le jugeroit à propos, de tous les vaiſſeaux qui ſe trouveroient dans les ports de la Grèce, mais d'y faire embarquer tous les janiſſaires dont il croiroit avoir beſoin. Al-Raſchid, qui ne doutoit point que ces grands préparatifs ne ſe fiſſent pour lui, ne ſavoit comment témoigner ſa reconnoiſſance à ſon bienfaiteur : mais le jour même que la flotte devoit mettre à la voile, il fut renfermé dans le ſerrail. Barberouſſe, à la tête d'une flotte de deux cens voiles, fit des deſcentes en Sicile & ſur les côtes de Naples, jetta l'épouvante dans toute l'Italie, & chargé de butin, il envoya ſommer les habitans de Tunis de reconnoître pour leur roi Al-Raſchid, le légitime héritier du trône, qu'une légère incommodité, diſoit-il, empêchoit, dans ce moment, de ſe montrer à la tête des troupes. Les Tuniſiens, qui avoient appris par le bruit public, ANN. 1534.

ANN. 1531. qu'en effet ce prince s'étoit réfugié auprès de Barberousse; qu'il étoit allé avec lui implorer la protection du sultan, ne doutèrent point qu'il ne fût sur la flotte, & crurent ce qu'on leur disoit de sa maladie. Ils se soulevèrent contre Mulei-Assem, qui regarda comme un bonheur qu'on lui permît de s'enfuir. Barberousse s'étant emparé, sans effusion de sang, du fort de la Goulette & de la ville de Tunis, & ayant distribué des corps-de-gardes dans toutes les rues, annonça qu'Al-Raschid étoit mort, fit proclamer sultan Soliman empereur de Tunis; & sous le titre de son lieutenant, il se mit en possession de la suprême autorité.

Mulei-Assem se réfugia auprès du gouverneur d'Oran: celui-ci ne pouvant par lui-même lui donner des secours bien efficaces, le fit passer en Espagne, à la cour de l'empereur. Les prieres de ce prince, qui offroit de rendre son royaume tributaire de l'empereur & d'y établir le libre exercice de la religion Chrétienne; celles du gouverneur d'Oran, qui ne se croyoit plus en état de se soutenir contre un voisin trop formidable; les cris redoublés des

Siciliens, des Napolitains & des Espagnols eux-mêmes, qui n'osoient plus habiter sur les bords de la mer; enfin les exhortations du pape, qui accordoit & des décimes sur le clergé & le produit d'une croisade que l'empereur feroit prêcher à son profit dans toute l'étendue de ses vastes Etats, déterminèrent Charles à tenter une entreprise qui le couvriroit de gloire & ne dérangeroit point ses projets, puisque, selon toutes les apparences, elle ne devoit être ni bien meurtriere ni de longue durée. Presque toutes les puissances de l'Europe, à la réserve des rois de France & d'Angleterre, & de la république de Venise, contribuèrent à cet armement. Lorsque toutes les forces furent réunies, la flotte se trouva composée de trois cens voiles & chargée de quarante mille hommes de débarquement, qu'on pouvoit regarder en quelque sorte comme l'élite de la milice de l'Europe. ANN. 1534.

François ne pouvoit voir d'un œil tranquille de si grands préparatifs : indépendamment des soins qu'il se donnoit pour armer & exercer ses nouvelles légions, il tâcha, par de

Affiches scandaleuses dans Paris : réparation du scandale.

fréquentes ambaſſades, de réchauffer le zèle de ſes alliés & ſur-tout du roi d'Angleterre : ſes liaiſons ouvertes tant avec ce prince ſchiſmatique qu'avec les proteſtans d'Allemagne, le penchant que la reine Marguerite ſa ſœur, la ducheſſe d'Etampe ſa maîtreſſe, pluſieurs conſeillers-d'Etat & quelques ſçavans qu'il attiroit à ſa cour, montroient pour les nouvelles opinions, faiſoient préſumer qu'au fond de l'ame, le monarque lui-même étoit très-tolérant, & que les perſécutions, qui ſe renouvelloient de tems en tems contre les Hérétiques, ne devoient être imputées qu'aux importunités des évêques ou au zèle ardent des premiers magiſtrats. Ces ſoupçons ſuffirent pour rehauſſer le courage des ſectaires, qui ſe multiplioient dans le ſilence, & pour les porter à s'annoncer par un coup d'éclat. La nuit du 18 d'Octobre, ils affichèrent aux portes des égliſes & dans tous les carrefours de Paris, des placards injurieux contre la meſſe & contre la préſence réelle dans le ſacrement de l'autel. Les mêmes placards furent affichés la même nuit & à la même heure aux portes du château de Blois,

ANN. 1534.

Du Bouchet, Ann. d'Aquit.

Contin. de Nic. Gilles.

Belleforêt.

Sleidan.

où la cour étoit, & dans quelques autres villes du royaume : ce qui annonçoit un complot & une association toujours effrayans dans une monarchie. Pierre Lizet, qui par la protection du chancelier Duprat avoit succédé au vertueux de Selve dans la charge de premier président, convoqua, le lendemain, toutes les chambres du parlement : on arrêta des processions dans toutes les églises de Paris pour réparation du scandale; & il fut enjoint aux officiers du Châtelet de faire les informations les plus exactes pour découvrir les auteurs de ces placards. Vingt-quatre de ces misérables furent arrêtés : pour les rendre encore plus odieux, on publia qu'ils avoient résolu de surprendre les Catholiques pendant la célébration du service divin & d'égorger impitoyablement hommes, femmes & enfans. Cette imputation absurde, vu le petit nombre des sectaires, inquiéta bien moins le roi, que l'impression qu'un scandale si public devoit naturellement produire sur l'esprit de ses sujets, de ses alliés d'Italie, & sur-tout du pape dont il ménageoit soigneusement l'amitié. Curieux de ne laisser

ANN. 1535.

ANN. 1535. aucun doute sur la juste horreur dont il étoit pénétré, & voulant que la réparation fût plus éclatante que ne l'avoit été l'outrage, il vint à Paris au milieu de l'hiver, & ordonna une procession générale, où il devoit assister en personne avec la reine, les enfans de France, les ducs & les grands officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre, & tous les ambassadeurs étrangers. Les châsses de sainte Geneviève & de S. Marcel, toutes les reliques de la Sainte-Chapelle & des autres églises de Paris, furent portées, comme dans les calamités publiques, par des hommes qui marchoient pieds nuds & n'étoient couverts que d'une longue chemise. Jean du Bellay, évêque de Paris, tenoit dans ses mains le Saint-Sacrement, entouré des trois fils de France & du duc de Vendôme, qui portoient le dais : le roi marchoit derrière, une torche à la main, entre les deux cardinaux de Bourbon & de Lorraine. A chaque reposoir, il remettoit sa torche au duc de Lorraine, joignoit les mains; & humblement prosterné, il imploroit la miséricorde divine sur son peuple. Après la procession, le roi,

qui étoit resté à dîner chez Jean du Bellay, assembla dans la grande salle de l'évêché, les chefs de toutes les compagnies & vint prendre place sur une espece de trône qui lui avoit été préparé. » Ne soyez point surpris, » dit-il à l'assemblée, si vous ne re- » trouvez plus sur mon visage ni dans » mon maintien cet air de satisfaction » que vous avez pu y remarquer toutes » les fois que nous nous sommes as- » semblés : car alors c'étoit ou pour » vous faire part de mes affaires qui sont » essentiellement les vôtres, ou pour » prendre connoissance des vôtres qui » sont essentiellement les miennes, & » nous communiquer réciproquement » nos vues & nos besoins. Dans ce com- » merce de confiance & d'amitié, nos » cœurs s'épanouissoient, nous goû- » tions une joie pure & sans mêlange. » Aujourd'hui il s'agit d'un outrage » fait au roi des rois, à notre maître » commun, au conservateur de cette » monarchie, qui depuis treize à qua- » torze siecles, l'a soutenue, protégée » & embellie : s'il l'a quelquefois » éprouvée par des disgraces, c'est de » la maniere dont un pere tendre en » use envers son fils : il ne le voit pas

ANN. 1535.

ANN. 1535. » plutôt corrigé, qu'il verse sur lui de » nouvelles faveurs. Des hommes » pervers, si toutefois on leur doit » encore le nom d'hommes, ont blas- » phémé contre l'Être suprême, ont » outragé publiquement le plus au- » guste de nos mystères, le sceau de » notre rédemption, le vrai corps & » le vrai sang d'un Dieu qui s'est im- » molé pour nous. O jour d'opprobre » & de douleur ! pourquoi falloit-il » que vous vous levassiez sur nos » têtes, & à quelle honte étions-nous » réservés « !

Après un moment de silence, interrompu par les cris & les sanglots de l'assemblée : » dans l'accablement » où m'a jetté ce forfait exécrable, continua le roi, ce m'est du moins une » consolation de voir que vous partagez » ma douleur. Quelque progrès qu'ait » déja faits la contagion, le remède est » encore facile, si chacun de vous, » épris du même zèle qui m'anime, » oublie les intérêts de la chair & du » sang pour se souvenir qu'il est chré- » tien, & dénonce sans pitié à la » justice tous ceux qu'il saura être » partisans ou fauteurs de l'hérésie. » Quant à moi si mon bras droit étoit

» gangréné, je ferois couper mon » bras droit, & si mes fils qui m'entendent étoient assez malheureux pour » se laisser séduire par ces détestables » nouveautés, je serois leur premier » dénonciateur. Mais, en usant de » ces remèdes extrêmes que la gran» deur du péril peut seule autoriser, » il convient que chacun pense quelle » noirceur & quelle perfidie ce se» roit d'intenter méchamment ou sur » de légers indices une accusation ca» pitale. Il convient encore que les » juges examinent scrupuleusement » quelles sont les qualités de l'accu» sateur & de l'accusé; s'il n'y a eu » auparavant entr'eux ni querelle ni » procès, ni rivalité, & qu'ils infli» gent au coupable dénonciateur la » peine qu'il vouloit faire souffrir à » l'accusé «. ANN. 1535.

On dressa sur le champ un édit sévére, par lequel il étoit enjoint à tous les sujets du roi de dénoncer aux magistrats tous les hérétiques qu'ils pourroient découvrir, leurs receleurs & leurs hôtes, sous peine d'être traités comme complices; & pour animer le zèle des dénonciateurs, on leur assuroit la quatrieme partie

ANN. 1535.

des biens de ceux qui, sur leur dénonciation, seroient arrêtés & convaincus d'être ou hérétiques, ou simplement fauteurs & receleurs d'hérétiques. Comme l'art de l'imprimerie contribuoit à répandre la contagion, le roi, quelque protection qu'il accordât d'ailleurs aux lettres, suspendit par le même édit l'impression de toute espece d'ouvrages.

Au sortir de cette assemblée, François, toujours extrême, ne dédaigna pas de souiller ses yeux d'un spectacle plein d'horreur & de barbarie: six des coupables victimes du fanatisme avoient été réservées pour cette fête expiatoire, & comme si le supplice ordinaire du feu eût été trop doux, on avoit imaginé de les attacher à une longue perche qui en s'abaissant les approchoit d'un bucher, puis en s'élevant les en retiroit tout-à-coup pour les y replonger encore, jusqu'à ce que le feu gagnant depuis la plante des pieds jusqu'à la corde où les mains étoient attachées, les fît tomber dans le brasier.

Négociations en Allemagne.

Les Allemands, qui étoient en grand nombre à Paris, & que leur patrie seule rendoit suspects, crai-

gnant que la récompenſe promiſe aux dénonciateurs ne les exposât à des recherches & à des vexations d'autant plus dangereuſes qu'ils n'avoient perſonne pour les réclamer, ſortirent précipitamment du royaume & allèrent effrayer l'Allemagne par le récit toujours enflé des perſécutions dont ils avoient été témoins. L'empereur & le roi des Romains, à qui l'alliance de la France avec la ligue de Smalcalde avoit déja coûté la perte du duché de Wirtemberg, ne négligèrent pas une ſi belle occaſion de perdre François I. de réputation dans l'eſprit de ſes alliés. Ils publièrent qu'avec quelque artifice que les François euſſent déguiſé juſqu'alors leurs ſentimens, ils ne tromperoient plus déſormais perſonne : qu'ennemis irréconciliables des Allemands auxquels ils imputoient tous leurs déſaſtres en Italie, & n'ayant pas le courage de ſe venger à découvert, ils n'avoient feint de les careſſer que pour les étouffer plus ſûrement : que, tandis qu'ils travailloient d'une part à les aigrir les uns contre les autres, & à éloigner la convocation d'un concile général, que l'empereur ſollicitoit comme un

ANN. 1535.
Sleidan.
Du Bellay.

moyen de réunion, de l'autre, ils
ANN. 1535. appelloient les Turcs pour envahir la Germanie, & inventoient de nouveaux genres de supplice, inconnus aux nations les plus barbares, contre les malheureux Allemands qui tomboient entre leurs mains : qu'on pouvoit facilement juger si c'étoit l'amour de la religion qui les animoit, en voyant tout-à-la-fois à la même cour des Musulmans accueillis & honorés, des Chrétiens qui à la vérité avoient le malheur de s'égarer sur quelques points de doctrine, mais qui adoroient le même Rédempteur, qui professoient le même Evangile, suspendus en l'air & dévorés par les flammes : qu'on devoit juger les hommes par leurs actions, & non par des paroles : que les édits sanguinaires contre les protestans, les bûchers encore allumés montroient assez quelle étoit la disposition de la cour de France à leur égard.

François apprit par un grand nombre de lettres, le préjudice que son excessive sévérité lui causoit en Allemagne : il étoit encore douteux si elle lui seroit d'un grand mérite à Rome ; & elle alloit lui enlever des alliés

dans le moment où il avoit le plus de besoin de leur secours. Il arrêta par un nouvel édit, les recherches des magistrats, rappella les exilés & rétablit douze imprimeurs qui lui furent présentés par le parlement. Ensuite il adressa une longue lettre en forme d'apologie, aux princes & Etats d'Allemagne, où, répondant aux divers reproches de ses adversaires, il déclaroit que le traité de commerce qu'il venoit de conclure avec l'empereur des Turcs, n'étoit pas plus criminel que ceux que la république de Venise entretenoit de tems immémorial avec ces mêmes Turcs : qu'un très-puissant prince d'Allemagne, qu'il se dispensoit de nommer, avoit sollicité ardemment une pareille alliance, avoit même offert de se rendre tributaire de Soliman, si, à ce prix, on lui abandonnoit la Hongrie : que, quand même cette alliance auroit quelque chose d'odieux, ce ne seroit point à lui qu'on devroit imputer une démarche forcée & involontaire, mais à l'ambition effrénée de ceux qui, après l'avoir dépouillé d'une partie de son bien, cherchoient à lui enlever le reste, & ne se tiendroient point en

ANN. 1535.

ANN. 1535. repos qu'ils ne fussent parvenus à la monarchie universelle : qu'il étoit cependant vrai que, loin d'être préjudiciable aux puissances Chrétiennes, son traité avec la Porte pouvoit leur être d'une grande utilité, puisqu'il étoit plus aisé d'arrêter un allié qu'un ennemi : que les forces du Turc étoient telles qu'on ne pouvoit en triompher que par un concert entre toutes les puissances Chrétiennes, concert qu'il étoit impossible de se promettre, tant qu'il y auroit des gens intéressés à maintenir la discorde & le trouble : qu'il ne nioit pas que l'empereur n'eût demandé un concile, mais que ce prince l'avoit demandé en Italie, où il lui seroit facile de dicter des loix sous le nom du pape ; où il ne seroit ni sûr ni expédient aux Allemands & aux François de se rendre ; & que, tout bien considéré, il vaudroit encore mieux renoncer à un concile, que d'en avoir un qui servît d'instrument à l'oppression & à la servitude : que, par rapport à la punition qu'il avoit faite de quelques fanatiques qui avoient cherché à exciter une sédition dans sa capitale, il avoit jugé cet exemple nécessaire pour maintenir la paix

& la sûreté publique : qu'en cela, il n'avoit fait qu'imiter les princes de la ligue de Smalcalde eux-mêmes, qui n'usoient pas de traitemens plus doux envers les anabaptistes & les autres novateurs qui cherchoient à se couvrir du manteau de la religion pour semer la révolte : que, parmi tous ceux qui avoient été exécutés, il ne s'étoit pas trouvé un seul Allemand : que les vrais protestans n'avoient pas moins d'horreur que lui de ces impies sacramentaires, qui osent déclamer si outrageusement contre le corps & le sang de Jesus-Christ : qu'au reste, il n'étoit pas étonné que ses ennemis débitassent des impostures pour le brouiller avec les confédérés de Smalcalde, mais qu'il croiroit faire tort à ses amis s'il les croyoit capables de se prévenir contre lui, sans s'être assurés auparavant de la vérité des faits. ANN. 1535.

Ne sçachant quel effet produiroit cette apologie, & regardant comme une chose de la dernière importance de n'avoir pas pour ennemis les protestans dans la nouvelle guerre qu'il alloit entreprendre, François députa en qualité de son ambassadeur vers les confédérés de Smalcalde, Guillaume

ANN. 1535. du Bellai, qui comptoit parmi eux un grand nombre d'amis particuliers. Pour regagner leur confiance, il leur peignit le roi son maître, comme un plus grand théologien & un théologien infiniment plus tolérant qu'il ne l'étoit en effet. Après leur avoir confirmé que les hommes contre lesquels on avoit été forcé de sévir, étoient des furieux ou tout au moins des sacramentaires, qui n'avoient rien de commun avec les vrais protestans, il leur dit que le roi avoit lu & scrupuleusement examiné la confession d'Ausbourg, & que s'il ne l'adoptoit pas dans tous les points, il confessoit du moins qu'ils pensoient sainement sur un grand nombre d'articles très-importans; que, de leur côté, ils sentoient trop bien le prix de la liberté & étoient trop modestes pour vouloir forcer tout le monde à penser comme eux; qu'il devoit leur suffire que le roi ne parlât d'eux qu'avec éloge, & fût moins éloigné de leurs sentimens qu'ils ne le croyoient peut-être: entrant ensuite dans le détail des opinions controversées, telles que la puissance du pape, le purgatoire, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, la communion sous les

deux especes, il fit voir tant de ressemblance entre la façon de penser qu'il prêtoit au roi, & le texte de la confession d'Ausbourg, qu'il paroissoit clairement qu'on seroit bientôt d'accord si, en mettant de côté tout esprit de parti, on parvenoit une bonne fois à s'entendre : en conséquence, du Bellai demandoit ou que les protestans assignassent chez eux une conférence aux plus habiles théologiens François, ou qu'ils permissent à quelquelques-uns des leurs de venir conférer à Paris avec ceux que le roi nommeroit de son côté. Mélanćton auroit volontiers accepté la commission avec quelques-uns de ses confreres : mais l'électeur de Saxe, qui soupçonnoit avec beaucoup de fondement, que tout ce préambule aboutiroit à demander des secours & à entraîner les protestans dans une rupture ouverte avec la maison d'Autriche, refroidit le zèle des théologiens & fit renvoyer la conférence à un tems plus convenable. Du Bellai, en effet, finit par proposer une alliance plus étroite avec le roi; & c'étoit-là le véritable objet de sa mission. Les protestans lui ayant déclaré qu'ils n'en contracte-

ANN. 1535.

ANN. 1535. roient aucune qui pût préjudicier à l'empereur, il se retira peu satisfait, & ne put s'empêcher de leur dire qu'il viendroit un tems, & que ce tems même n'étoit pas éloigné, où ils voudroient avoir acheté bien cher un avantage qu'ils ne dédaignoient dans ce moment, que parce qu'il leur étoit offert.

Tandis que Guillaume excusoit, à Smalcalde, la rigueur exercée contre les protestans, Jean du Bellai son frere, évêque de Paris, faisoit valoir à Rome, cette preuve éclatante d'attachement à l'ancienne doctrine, & travailloit avec tout aussi peu de succès à rendre le pape favorable au dessein que le roi avoit formé de recouvrer le duché de Milan, soit pour lui-même, soit pour le duc d'Orléans son second fils. Il eut beau représenter la nécessité d'établir une balance de pouvoir en Italie; les efforts qu'avoient faits tous les pontifes précédens pour empêcher qu'un même souverain ne possédât Naples & Milan: l'embarras où le pape alloit se trouver, si dans la conjoncture présente, il prenoit envie à l'empereur, au retour de son expédition d'Afrique, de

venir à Rome avec une partie de son armée, & de former des demandes qu'il seroit peut-être encore plus dangereux d'accorder que de refuser. Paul III, instruit par l'exemple de son prédécesseur, à ne pas provoquer légèrement la colere de l'empereur, offrit sa médiation & refusa de prendre aucune sorte d'engagement. Voulant apparemment consoler l'ambassadeur du peu de succès de sa négociation, il lui donna le chapeau de cardinal, quoique ce prélat fût déja soupçonné d'un penchant secret, ou du moins d'une extrême indulgence pour les nouvelles opinions. ANN. 1535.

Cette promotion n'augmenta point le nombre des cardinaux François: car dans le même tems, mourut le cardinal Duprat, qui depuis longtems remplissoit les fonctions de premier ministre: il fut avantageusement remplacé dans la charge de chancelier par Antoine du Bourg, l'un des présidens du parlement de Paris; dans l'administration des finances, par le cardinal de Tournon; & dans la direction des affaires étrangères, par le grand-maître Anne de Montmorenci.

Cependant Charles-Quint empor-

toit d'assaut le fort de la Goulette, défendu par six mille janissaires. C'étoit presque le seul obstacle qu'il eût à surmonter : car Tunis mal fortifiée & d'une trop vaste enceinte, ne pouvoit être défendue. Barberousse, ayant rassemblé une armée de cinquante mille hommes, composée de Maures, d'Arabes, de Renégats Juifs ou Chrétiens, troupes sans armes défensives & sans discipline, eut le courage d'aller présenter bataille à l'ennemi, mais ne put soutenir le premier choc : resté presque seul sur le champ de bataille, il se réfugia dans son royaume d'Alger. Tunis ouvrit ses portes; & Charles eut la gloire de briser, dans un seul jour, les fers de vingt mille esclaves Chrétiens. Parmi ces malheureux, il dut être étonné sans doute de retrouver soixante-quinze officiers du Dauphin, qu'il avoit impitoyablement & au mépris du droit des gens, envoyés aux galères : il les remit en rougissant, à Velli, qui les fit repasser en France. Les autres furent traités avec humanité : l'empereur leur donna des habits & quelque argent pour retourner dans leurs familles : c'étoient autant de trompettes qu'il répandoit

ANN. 1535.

dans toutes les contrées de l'Europe pour y annoncer sa puissance & ses bienfaits. Après avoir laissé une garnison de douze cents Espagnols dans le fort de la Goulette & avoir obligé Mulei-Assem, qu'il rétablissoit sur le trône de Tunis, à entretenir à ses dépens cette même garnison qui devoit le tenir dans une éternelle dépendance, il revint triomphant en Sicile : mais loin de désarmer, il envoya de tous côtés les ordres les plus pressans de faire de nouvelles levées. ANN. 1535.

François, aiguillonné par la jalousie & d'ailleurs allarmé du bruit qui se répandoit que le duc de Savoie songeoit à échanger avec l'empereur la Savoie & le Piémont contre le Milanès & le Montferrat, se hâta de rassembler de son côté, ses nouvelles légions : il y joignit six mille lansquenets sous la conduite du comte de Fustemberg, & s'avança dans le Dauphiné, comme s'il eût eu dessein de passer les Alpes. Sforce, qui se crut menacé, & qui, depuis quelques années, ne traînoit plus qu'une vie languissante, mourut de frayeur. Cependant ce n'étoit point sur lui que devoit tomber l'orage : François di-

ANN. 1535. rigeoit cet armement contre un prince son plus proche parent, long-tems son allié, mais que des démêlés de famille, la défiance, de fausses démarches & l'ambition avoient rendu son ennemi.

Fin du vingt-quatrième Volume.

De l'Imprimerie de J. G. CLOUSIER, rue Saint-Jacques. 1774.

:ce
on
fa-
ur-
on

